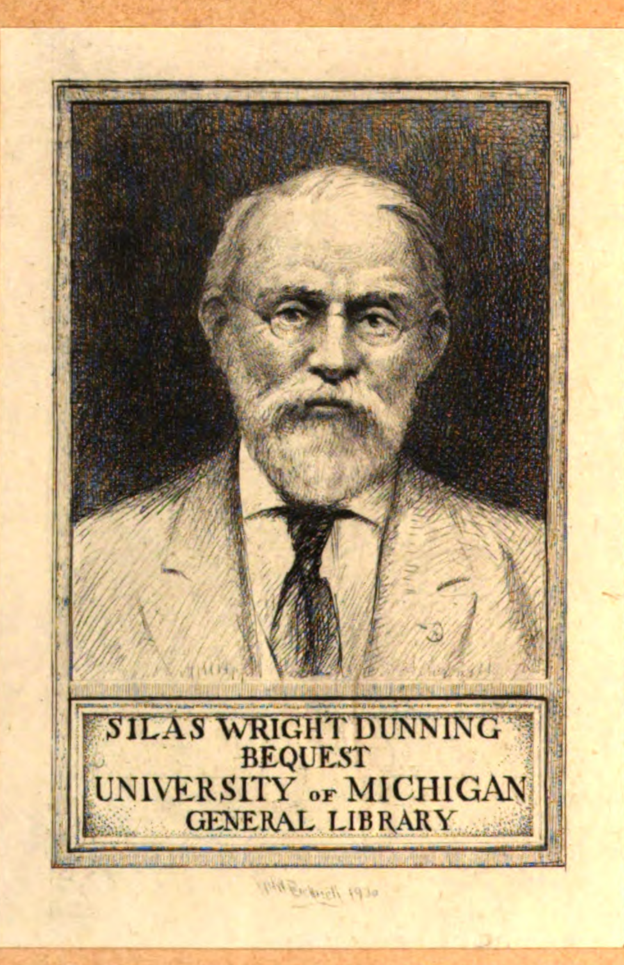



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XVIII.

ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXVII.

MÉM

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II[e] SÉRIE. — TOME XVIII.

ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7

—

M. D. CCC. LXXXVII.

I

Séance publique du 16 Juillet 1886.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de Mallortie

Président

Mesdames, Messieurs,

« Environ l'an 1629, quelques particuliers, logés en » divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus » incommode dans cette grande ville que d'aller fort » souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, » résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un » d'eux. Ils étaient tous gens de lettres et d'un mérite » fort au dessus du commun. Ils s'assemblèrent donc » chez M. Conrart qui était le plus commodément logé » pour les recevoir, au cœur de la ville, d'où tous les » autres étaient presque également éloignés. » Telle fut, vous le savez, Messieurs, l'origine de l'Académie française qui, elle-même, devint bientôt le modèle de presque toutes les sociétés savantes.

Pellisson ajoute : « Là, ils s'entretenaient familièrement » comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et en » toutes sortes de choses, d'affaires, de nouvelles, de » belles-lettres. Que si quelqu'un de la compagnie avait » fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le

» communiquait volontiers à tous les autres qui lui en
» disaient librement leur avis ; et leur conférence était
» suivie tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation
» qu'ils faisaient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois
» ou quatre ans et, comme j'ai ouï dire à plusieurs
» d'entre eux, c'était avec un plaisir extrême et un profit
» incroyable, de sorte que, quand ils parlent encore
» aujourd'hui de ce temps-là et de ce premier âge de
» l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or durant
» lequel, avec toute l'innocence et toute la liberté des
» premiers siècles, sans bruit et sans pompe, et sans
» autres lois que celles de l'amitié, ils goûtaient ensemble
» tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable
» ont de plus doux et de plus charmant. »

Mes chers confrères, ne vous semble-t-il pas, comme à moi-même, que Pellisson, dans cette page, a fait d'avance la peinture exacte de ce qui se passe aujourd'hui parmi nous ? Voilà bien notre intérieur modeste, sans pompe et sans bruit ; voilà nos réunions calmes et paisibles, nos chers et profitables entretiens ; ces discussions sérieuses et solides, vives quelquefois, mais toujours empreintes d'urbanité et de courtoisie ; enfin ce commerce charmant et aisé, où la bonne grâce rend tout facile, où les plus instruits ne s'empressent point à montrer leur supériorité ; nulle envie de briller, mais certainement le désir d'être agréable, avec une disposition à trouver ce qu'il faut pour l'être, ou, comme Mme de Sévigné le dit d'une manière exquise, « une envie de plaire qui fait qu'on plaît. » Quand on connaît les hommes, on ne demande à personne la perfection ; et quand, avec quelques qualités essentielles, on découvre des défauts, on est indulgent aux défauts ; on prend le

tout ensemble et l'on met le bon au compte de la personne et le mal au compte de l'humanité. Combien il serait à souhaiter, Messieurs, qu'il en fût ainsi dans toutes nos assemblées politiques et autres, et même aussi dans nos réunions particulières ! Hélas ! dans l'état d'irritation où sont les opinions présentes, ce plaisir de la société entre honnêtes gens devient rare, et il devient de plus en plus difficile de causer avec ceux qui ne sont pas de notre avis. C'est maintenant plus que jamais que Montaigne pourrait dire, dans son charmant langage, parlant de la contradiction : « Au lieu d'y tendre les bras, nous y tendons les griffes. » Les croyances sont à vif, nous sautons dès qu'on y touche, et ce que nous appelons notre modération est une vertu relative. L'excellent M. Patin, l'ancien doyen de la Faculté des lettres, à la Sorbonne, qui était doux aux hommes et aux choses, racontait en souriant qu'il avait reçu une brochure intitulée : *Réponse modérée à un infâme pamphlet.*

Mais je reviens bien vite à notre Académie.

Dans le tableau de Pellisson, il est deux ou trois détails que nous devons effacer : la promenade et la collation en commun, cette agape sans doute très modeste et toute fraternelle qui n'était que la prolongation de la conférence littéraire. Nos mœurs d'aujourd'hui s'accommoderaient difficilement de cette simplicité primitive, et c'est dommage.

Un autre point dont je dois parler encore, c'est le jugement que les premiers Académiciens portaient sur leurs ouvrages. Lorsque Napoléon réorganisa l'Académie sous le nom de *Classe de la langue et de la littérature françaises*, il inséra dans un article des statuts « qu'elle » ferait, *sous le rapport de la langue*, l'examen des ouvrages

» importants de littérature, d'histoire, de sciences. » Mais cet article devait rester inappliqué. Un article du statut primitif, plus discret, portait que si l'Académie examinait des ouvrages de personnes étrangères, « elle » donnerait seulement ses avis, sans y ajouter ni censure » ni approbation. » Seulement, on avait oublié de joindre un petit commentaire pour expliquer comment il est possible de donner un avis qui ne soit ni une censure, ni une approbation. Enfin un règlement invitait les membres à juger réciproquement leurs ouvrages ; ce règlement dormit toujours. C'est, en effet, beaucoup de demander à des écrivains de se critiquer les uns les autres et de vivre ensemble. Si l'Académie avait obéi à l'invitation qui lui était faite, elle n'aurait pas duré longtemps. L'urbanité a prévalu, qui veut que l'on soit content des ouvrages de ceux avec qui on doit vivre, afin de se rencontrer avec plaisir. On a réservé deux jours à la vérité : le jour où l'on reçoit un confrère et le jour où on le remplace.

Notre Société, Messieurs, conserve en tout temps, dans les concours qu'elle offre au public, la plénitude de son jugement. Chaque année nous faisons appel aux hommes d'étude, aux jeunes gens surtout, à qui nous voudrions donner l'amour des choses de l'esprit ; notre appel n'est pas toujours entendu, et aujourd'hui encore nous n'aurons pas le plaisir de distribuer nos modestes récompenses.

Cependant les questions mises au concours ne manquaient point d'intérêt et nous croyons devoir les maintenir pour 1887. Mais en dehors de ces questions, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits, sciences, lettres et arts, qui lui seront adressés. Il me semble

que la lice est assez largement ouverte et que les matières ne doivent pas faire défaut.

Et d'abord, la science et ses nombreuses applications.

Jeunes gens, qui voulez bien m'écouter, si quelque question, quelque théorie nouvelle sollicite votre esprit, ayez bon courage ; travaillez et venez à nous. Vous trouverez, veuillez m'en croire, parmi mes confrères, des juges aussi compétents que sympathiques et bienveillants.

Nous verrions aussi avec plaisir quelques-uns d'entre vous se jeter bravement dans la mêlée un peu tumultueuse des systèmes philosophiques. Nous vivons dans un temps où le goût de la métaphysique n'est pas commun. On ne parle plus guère aujourd'hui du spiritualisme que comme d'une vieille histoire que la science nouvelle est venue clore définitivement.

La philosophie présente ose beaucoup. Nous étions, de mon temps, il y a longtemps, de bonnes gens assez naïfs, assez timides, très dévoués au sens commun, très respectueux de l'évidence, incapables, grand Dieu ! de nier une réalité, trop attachés aux idées reçues pour avouer que nous n'existions pas, trop polis pour déclarer aux autres qu'ils n'existaient pas non plus, tenant même à croire que nous étions libres et qu'ils l'étaient comme nous, lorsque nous n'étions pas pris de fièvre ou de folie; tâchant de trouver les raisons des choses, que nous ne trouvions pas toujours, et le confessant avec candeur. Aujourd'hui on se met à l'aise ; on n'est pas retenu par des généralités gênantes. Il est entendu que la critique a droit sur tout : on résout les êtres en phénomènes, les phénomènes en lois, les lois en logique. Descartes disait : « Je pense, donc je suis. » On dit aujourd'hui couramment : « Je pense, donc je ne suis pas. » C'est

un grand progrès de la philosophie, et l'habileté avec laquelle on détruit et on construit est merveilleuse, à donner des éblouissements. Nous sommes quelque peu inquiets de ce prestige, car si on se plaisait trop à ces jeux, la philosophie cesserait d'être la science respectueuse qu'elle a été depuis les origines ; elle ne serait plus qu'un art, elle ne formerait plus que des virtuoses et n'aurait plus d'action sur le monde, ce qui serait nouveau dans son histoire.

Et l'histoire, Messieurs, a-t-elle donc dit son dernier mot? Toutes nos bibliothèques, toutes nos archives publiques et privées ont-elles été exploitées à fond et ne réservent-elles plus de secrets pour les heureux chercheurs ? Que de trésors, au contraire, restent encore inconnus ! Que de richesses ignorées réclament des mains actives qui les fassent sortir de la poussière, des esprits sages et pénétrants qui les mettent en œuvre ; qui, saisissant d'un coup d'œil le jeu des mobiles humains, rendent la vie aux générations éteintes, ressentent et expriment, comme d'une manière toute personnelle, les joies et les douleurs des hommes d'autrefois ! Loin de nous la pensée même d'un reproche contre l'école qui veut voir dans la suite des affaires de ce monde l'application de lois supérieures à la volonté des individus. L'histoire admet une extrême variété de méthode et donne lieu à des modes d'exposition profondément divers. Depuis la théorie la plus abstraite, à condition, bien entendu, qu'elle ne soit pas chimérique, jusqu'au récit le plus minutieux, à condition qu'il soit exact, tout a sa valeur et son prix quand il s'agit de ressaisir la chaîne infinie de causes dont le présent est le dernier anneau. Si l'on envisage sur une petite étendue les rides que, en se

croisant, forment les eaux de la mer, on est tenté de prendre ce mouvement pour un va-et-vient fortuit qu'il serait impossible d'assujettir à une loi régulière. Considérées sur une plus grande échelle, les rides, en s'ajoutant l'une à l'autre, deviennent des vagues qui constituent, par leur réunion, des vagues plus grandes encore. Enfin, en se plaçant de manière à embrasser l'ensemble de l'Océan, on saisit des marées, des courants irrésistibles qui transportent, d'un pôle à l'autre, des masses gigantesques. De même, en histoire, le mélange des évènements divers qui forment le tissu des choses humaines ne paraît d'abord qu'une mêlée confuse de passions et d'intérêts sous lesquels il est difficile de saisir un mouvement général, mais l'existence et la formule de ce mouvement se révèlent à celui qui possède une vue plus étendue de l'ensemble.

L'histoire n'est ni une géométrie inflexible, ni l'œuvre nue de la liberté humaine, ni un jeu du hasard ; elle est conduite par de profondes raisons, mais ces raisons sont appliquées par les hommes. La comédie de ce monde est à la fois divine et humaine ; le jeu des individus et le jeu des formules et, à certaines heures, l'action d'une Volonté suprême sont essentiels à montrer. Nous pensons donc que l'historien doit avoir la passion de l'exactitude, connaître et critiquer les sources, manier les instruments de précision dont la science ne se passe plus, mais nous pensons aussi que ce n'est pas s'égarer que de quitter le détail isolé pour poursuivre la direction des évènements, car la direction des faits est aussi un fait. Enfin, nous ne croyons pas que ce soit manquer à la dignité de l'histoire de la faire lisible, de lui donner la clarté, le mouvement, la vie, de lui conserver son immortel attrait.

Je demanderai la permission d'indiquer encore aux jeunes gens un sujet d'étude qui leur inspirera bientôt le plus vif intérêt et une légitime passion : je veux parler des anciennes formes de la langue française, particulièrement de celle qu'on parle dans nos pays de Flandre, d'Artois et de Picardie. Ce vocabulaire que nos ancêtres se sont créé à leur usage et à leur image en transformant le latin, en l'alliant à quelques mots grecs depuis longtemps populaires en Gaule sous forme latine, à quelques restes du vieux celtique, à quelques termes importés par les conquérants germains ; ce vocabulaire national, il peut être étudié ; il l'est aujourd'hui avec méthode au même titre que les œuvres d'art, que les produits de l'industrie qui témoignent pour nous des vicissitudes de la civilisation dans notre chère patrie. Ces témoignages, tantôt on les recueille dans les vieux livres, surtout dans les chartes, où leur orthographe originale nous éclaire plus sûrement que dans les chroniques sur leur véritable prononciation; tantôt on les recueille de la bouche même du peuple où ils ont gardé leur pur accent et comme un surcroît de vive saveur. On peut faire une riche moisson de ces vieux mots sur les nombreux diplômes que renferment nos archives publiques et privées. Mais un intérêt plus grand encore s'attache aux restes de nos anciens dialectes, que conserve le parler de nos artisans et de nos campagnards. Là-dessus, je me ferai mieux comprendre, surtout des Dames qui me font l'honneur de m'écouter, par la comparaison que me suggèrent les souvenirs d'un voyageur. Voici donc ce que racontait naguère cet explorateur revenant du cap Nord : « Là, dans une sage et modeste famille où il recevait l'hospitalité, une jeune fille, belle de la beauté qui caractérise les femmes de

ces tristes contrées, studieuse autant que belle, s'était formé, en compulsant maints livres de botanique, un album des plus gracieuses fleurs de nos climats. Elle avait surtout recueilli les dessins de plusieurs espèces de roses, la prose et les vers de tous les écrivains qui ont célébré la reine des fleurs. Voyant près d'elle pour la première fois, peut-être, un Français, elle lui dit en lui montrant tous ses dessins, toutes ses copies rassemblées dans son précieux album : « Monsieur, que vous êtes heureux, vous ! Vous avez vu des roses vivantes et vous en avez senti le parfum. » Et à peine redescendu vers les régions où le soleil permet aux fleurs de s'épanouir et de vivre, le voyageur se hâta de faire préparer un bouquet qui, soigneusement encaissé par un fleuriste habile, put porter à la jeune fille du Nord, avec leur couleur et leur parfum encore sensible, qnelques-unes de ces roses qu'elle aimait tant.

Eh bien, Mesdames, ces fleurs de l'album et de l'herbier, ce sont les vocables que l'érudit rassemble en fouillant les vieilles chroniques et les cartulaires qu'il analyse et qu'il classe froidement comme fait un naturaliste pour la flore de nos bois, de nos prairies, de nos jardins. Mais la flore vivante, la flore odorante, ce sont les mots qu'animent encore le sentiment et l'intelligence sur les lèvres du peuple qui les parle. Et ils sont nombreux les mots qui vivent ainsi d'une vie toute populaire, toute nationale dans l'usage de nos ateliers et de nos campagnes. C'est là surtout, et quelquefois c'est là seulement, qu'il les faut recueillir, car il y en a beaucoup qui ne figurent nulle part sur le papier des manuscrits et des livres imprimés. Les savants et les lettrés ont une part légitime dans le travail qui perfectionne les langues ; ils en ont

peu ou, pour mieux dire, ils n'en ont aucune dans le travail qui les constitue à l'origine et qui en fixe les caractères essentiels. Faire une langue est avant tout l'œuvre du peuple, du peuple livré à ses instincts, obéissant à ses besoins selon les progrès de sa vie religieuse, de sa vie politique et civile. Il n'est pas un de nos grands poètes, pas un de nos grands prosateurs qui n'ait eu le sentiment de cette vérité et qui n'ait voulu parler la langue de tous en se défendant d'un néologisme personnel et pédantesque.

Enfin, Messieurs, aux jeunes gens qui voudraient bien nous envoyer quelque composition littéraire, en prose ou en vers, nous adresserons une recommandation et une prière, c'est de se mettre en garde contre certains écarts d'imagination fort à la mode. Une fois hors du simple et du vrai, l'esprit devient insatiable de raffinements et de complications. Il lui faut chaque matin quelque chose de nouveau, de plus hardi, de plus extraordinaire. C'est comme les épices en gastronomie, comme le bruit en musique. « On va de la trompette au trombonne, du » trombonne à l'ophicléïde; puis de l'ophicléïde au » tam-tam et du tam-tam au *colpo di canone*. Il est » même, assure-t-on, des gens à l'oreille blasée, à qui le » simple coup de canon ne suffit plus! Peu s'en faut » qu'ils ne demandent la batterie tout entière! »

Toutefois, nous devons le reconnaître, nos écrivains les plus audacieux, dans leurs passages les plus téméraires, ne se hasardent pas encore aussi loin que les Orientaux. Je lisais tout récemment, chez l'un de ces derniers, le portrait, ou plutôt la description d'une certaine houri dont la prunelle est si grande qu'un coursier au galop n'en parcourrait pas la longueur en plusieurs siècles; tout

le reste est à l'avenant. C'est assurément, pardonnez-moi cette observation familière, une belle et forte femme, mais je doute qu'elle soit demandée en mariage, et elle court risque de rester éternellement fille dans le paradis de Mahomet.

Sans en arriver à ces exagérations monstrueuses, certains poètes de nos jours ont un autre défaut non moins fâcheux et plus déplaisant encore. Ils ressentent pour toutes les productions de leur esprit, quelles qu'elles soient, une tendresse excessive ; ils n'ont pas le courage de renoncer à des rêves malsains, à des images incohérentes, à des hallucinations insensées, criminelles, si elles n'étaient pas inconscientes, et les voilà qui nous donnent, pêle-mêle, sans choix, sans goût, sans réserve et parfois sans pudeur, tout ce qui sort des abîmes d'une imagination puissante, fougueuse, qui ne connaît ni règle, ni frein. Ainsi, il n'est pas rare de voir à une page charmante, à un tableau plein de poésie, d'innocence, de fraîcheur et de grâce, succéder une scène grossière, scandaleuse, véritable débauche, où l'esprit fait honte à l'esprit. On dirait un plongeur qui retire du fond de la mer coquillages superbes et débris infects, perles et fucus, et qui étale le tout sur la même ligne.

Ils nous donneront peut-être pour excuse que la nature fait comme eux, et qu'elle laisse errer, çà et là, de petits crapauds sous l'arbre où chantent les fauvettes et non loin du nid des rossignols.

Quoi qu'il en soit, un peu plus de réserve, de choix et de goût ne serait pas déplacé et ne gâterait rien à des œuvres pour lesquelles il ne nous resterait plus qu'à réclamer une expression simple et vraie, claire et correcte, forte et rapide, et au besoin élégante et harmonieuse, du style enfin.

On prend, de nos jours, avec notre pauvre langue française, de si étranges libertés, que je vous demande la permission d'appuyer un peu sur ce point.

Nous entendons partout répéter que tout style, du moment qu'il est, est bon ; nous ne demandons pas mieux : cela nous assure personnellement une sécurité que nous n'avons pas toujours, et la permission d'être parfait, sans nous donner de mal pour l'être — ce qui est vraiment très agréable. En temps de démocratie, l'égalité de style n'a rien qui nous choque, et comme elle nous égale d'un seul coup aux maîtres, nous consentons volontiers à cet avancement ; pourtant, ayant eu le malheur d'être élevé dans d'autres idées, ces idées nous reviennent et troublent nos plaisirs. On a beau dire, il y a un bon et un mauvais style : le bon style est une œuvre de raison, d'imagination et de sentiment; de raison d'abord, car il faut s'entendre avec soi-même, puis d'imagination et de sentiment qui colorent une pensée et l'échauffent ; en un mot, le style est une harmonie. Cette harmonie peut être troublée de deux manières différentes, soit qu'une des qualités essentielles manque, soit qu'elle entre en excès. Le vrai style n'est ni une clarté terne et froide qui ne dit rien à l'âme, ni un fracas d'images et de mouvements qui ne dit rien à l'intelligence ; il parle aux deux, à chacun sa langue, ou plutôt il parle à l'homme. Si l'imagination et le sentiment ne troublent pas la clarté, c'est bien, mais ce n'est pas assez ; elles doivent encore se proportionner à la pensée, se mettre au même ton qu'elle et ne se permettre que ce qu'elle se permet, selon le conseil excellent de La Rochefoucauld : « On ne doit jamais se servir de termes plus grands que les choses. » S'il est vrai que le style a plusieurs qualités essentielles,

la raison qui lui donne la clarté, l'imagination qui lui donne la couleur, le sentiment qui lui donne le mouvement. le parfait style est celui qui porte ces trois qualités ensemble au plus haut point où elles peuvent exister, sans que l'une nuise à l'autre. Elles peuvent se nuire, en effet. Pour parler de l'éclat des images, il y a l'éclat qui donne sur l'objet et l'éclat qui donne dans les yeux ; le premier fait ressortir l'objet, le second éblouit ; il empêche de rien voir ou de rien voir nettement. et ne laisse à l'esprit qu'une impression qui l'étonne. Il en est de même du sentiment. Il y a une chaleur et un mouvement naturel qui sont ceux de la vie. Le style sans passion languit; avec la passion, au contraire, il a le geste, il a l'accent, il respire; il respire comme l'âme elle-même; il en a la santé ou la fièvre. Et encore nous ne parlons que du sentiment vrai ; nous ne parlons pas du sentiment faux et de la déclamation qu'il produit ; l'art n'a plus rien à voir ici ; il ne reste plus qu'une forme banale, énorme et vide, qui s'adapte à ce qu'on veut, qui a son mouvement mécanique, sans rapport avec le mouvement de la personne, dans le genre de ces machines dont nos femmes se sont affublées quelque temps.

L'excès des qualités brillantes est sûr de charmer la plus grande partie du public qui a un sens peu délicat : il faut exagérer les qualités pour les lui rendre sensibles; mais il y aussi quelques personnes pour goûter le style meilleur où rien ne crie. On en a l'idée avant de le rencontrer ; quand on le rencontre, ou un style qui en approche, on est ravi, et quand on écrit on tâche d'y atteindre ; on efface, on corrige, on se travaille, on se désespère — heureux quand tous ces efforts ne sont pas perdus ! — Alors on éprouve une joie austère et profonde.

Car, n'est-ce donc rien, Messieurs, que cet art de la composition et cette parfaite netteté qui font qu'on se comprend et qu'on est compris, et ne serions-nous pas coupables de perdre ces qualités qui sont bien les nôtres? Notre langue est bien française et mérite sans doute de nous être comptée pour quelque chose dans le concours entre les nations; elle mérite bien qu'on la recommande à ceux qui la parlent pour qu'ils l'aiment et la respectent et en soient fiers devant l'étranger. Elle ne dit pas d'abord ce qu'elle est; elle semble raide dans son allure; elle n'a pas la couleur et la sonorité de certaines langues, une richesse un peu banale qu'on jette sur tout et qui trompe sur la qualité des choses. Chez elle le mouvement, le son et l'éclat ne sont, pour ainsi dire, que le mouvement, le son et l'éclat des pensées mêmes. Elle est ce que l'écrivain la fait ou plutôt elle est ce qu'il est lui-même, et elle s'empreint de son génie et de sa passion. Elle est à la fois la langue de Racine et de Corneille; de La Rochefoucauld, de Voltaire, de Rousseau et de Sévigné; de Pascal et de Bossuet; ne résistant qu'à ceux qui risquent d'altérer sa clarté ou qui prétendent forcer sa merveilleuse justesse. Elle a suffi à une littérature qui, depuis la chanson de Roland jusqu'à aujourd'hui, compte huit cents ans. Elle a donné le XVIe, le XVIIe, le XVIIIe, le XIXe siècle qui, après avoir fourni (on ne peut parler que des morts) des poètes comme Alfred de Musset, Lamartine et Victor Hugo, et des prosateurs comme Châteaubriand, Mme de Staël et George Sand, n'est ni achevé, ni épuisé. Elle vaut la peine qu'on ne laisse pas périr, faute de les comprendre, les chefs-d'œuvre qu'elle a produits Soyons modestes pour nous; ne le soyons pas, nous n'en avons pas le droit, pour notre nation; ne faisons pas bon

marché d'une possession qui n'a d'égale nulle part. La patrie est aussi là.

Je vous demande pardon, Messieurs, de la longueur de ce discours. Je m'attarde un peu trop dans cette présidence qui m'est un si grand honneur. Il y a des auditeurs auxquels nous ne renonçons pas volontiers; mais je dois aussi me souvenir qu'il y a des orateurs auxquels on ne renonce pas volontiers non plus, et je cède la parole à notre Secrétaire-Général.

Puisse du moins, c'est mon désir et mon espoir, puisse le rapport qui va vous être lu sur les travaux de l'Académie, vous prouver que, dans cette grande ruche de sociétés savantes qu'on appelle la France et dont Paris est la reine, notre Compagnie n'a pas été une des moins laborieuses abeilles!

Les sociétés savantes ont presque toujours été l'objet d'attaques plus ou moins justifiées; elles sont en butte à des traits qui pourraient être piquants si un trop fréquent usage ne les avait fortement émoussés; et l'on rencontre encore certaines personnes qui aiment à parler de notre immortalité... éphémère... pour en sourire malicieusement.

Cependant, Messieurs, cette immortalité, à laquelle nous prétendons, à laquelle tous les honnêtes gens peuvent prétendre, consiste simplement à travailler à une œuvre immortelle, telle que sont l'art, la science, la religion, la vertu, la tradition du beau et du bien sous toutes leurs formes. Ces œuvres-là, étant de tous les temps, il y a toujours eu, même aux plus tristes époques, il y aura toujours des vocations pour les hautes intelligences et des devoirs pour les nobles cœurs.

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

Chaque année il est d'usage de vous rendre compte des travaux que vous avez accomplis. La série de ces comptes-rendus est maintenant considérable, et elle formerait à elle seule plusieurs volumes. C'est là que l'on peut lire l'histoire active de l'Académie ; c'est là que l'on peut se rendre compte de ses efforts pour élever le niveau intellectuel de ce pays, efforts qui obtiennent surtout du succès quand les temps sont calmes, quand d'autres préoccupations n'interrompent pas les travaux de l'esprit, essentiellement amis de la paix.

De 1845 à 1860 nous ne trouvons presque pas de lacunes ; de 1861 jusqu'à présent il n'y en a pas, sauf celle de force majeure 1870. Nous sommes donc en progrès sur la période précédente, celle qui va de 1831

à 1845, époque la moins féconde en travaux au sein de notre Société, comme on l'a souvent constaté.

La pensée nous est venue de faire un tableau de ces travaux, de 1817 à 1886, et peut-être mènerons-nous à bonne fin cette étude qui ne manquerait pas d'intérêt pour Arras. Reproduire les rapports serait double emploi et même chose insuffisante. En effet, sur soixante-sept rapports qu'il devrait y avoir depuis la séance publique de 1818, on n'en trouve en réalité que quarante-deux, et il y a eu vingt-cinq années qui n'ont pas eu de rapports. Ce serait donc, on le voit, chose insuffisante, et d'ailleurs cela manquerait de clarté. Il vaut mieux, semble-t-il, faire une liste des noms, avec mention de ce qui est attribuable au dossier de chacun. Ce sera une nomenclature utile, propre à exciter l'émulation. Ce sera d'ailleurs justice, et chacun sera reconnu d'après ses œuvres.

Mais j'oublie que j'ai à vous rendre compte des travaux de l'année 1885-86 : je l'oublierais volontiers, je vous l'avoue, et volontiers j'insérerais une lacune, si vous vouliez bien me le permettre, car pour mon compte j'en suis aujourd'hui à mon dix-huitième rapport, 1870 n'en ayant pas eu, et tout ceci devient terriblement monotone. Et pourtant je fais un simple compte-rendu et je ne puis pas inventer : il faut donc que je me résigne à cette monotonie, fort involontaire, je vous assure, et que je recommence encore une fois mon annuelle nomenclature. Elle est peu variée cette année et nous avons eu souvent, dans nos séances hebdomadaires, les mêmes travailleurs, on peut bien le dire, infatigables.

Bon nombre de nos séances ont été occupées par M. Deramecourt. M. Deramecourt publie en plusieurs volumes tout un ouvrage considérable sur l'histoire du

clergé du diocèse actuel d'Arras pendant la Révolution. J'ai dit le diocèse dans sa circonscription actuelle, telle que l'a faite le Concordat. Donc il n'y a pas seulement l'histoire de l'ancien clergé d'Arras; il y a encore celle du clergé de Boulogne et celle du clergé de St-Omer, sans parler de bien des parties d'autres anciens diocèses.

M. Deramecourt entre dans tous les détails les plus circonstanciés, et comme dans ces détails se présentent parfois des faits très importants, surtout ceux qui appartiennent à la grande histoire, tels que les actes de l'illustre Asseline, dernier évêque de Boulogne, on comprend que l'Académie aime à se rappeler ces faits, ainsi qu'une foule d'autres, moins importants en eux-mêmes, mais instructifs et dignes d'attention par le groupement.

Et puis, c'est de l'histoire du pays, et l'histoire du pays intéresse toujours. M. Deramecourt nous procure donc un véritable plaisir en nous lisant son livre avant de le publier, et parfois même sur les épreuves. C'est l'étude rétrospective d'une période terrible, marquée par d'admirables dévouements. Avec lui nous nous promenons en Allemagne, en Angleterre, dans nos villes et surtout dans nos campagnes; avec lui nous arrivons au Concordat, et nous assistons aux luttes nombreuses qui le précédèrent et le suivirent. C'est là du temps parfaitement employé.

M. Ricouart nous a donné aussi beaucoup de bonnes séances. Le sujet qu'il a choisi et qu'il continue avec une persévérance qu'on ne peut trop louer, est aride, difficile. Souvent on ne peut pas conclure; mais c'est toujours un grand mérite de chercher la vérité, même quand elle se dérobe et vous laisse dans des doutes qui ne veulent absolument pas s'éclaircir. L'origine et la signification

exacte, et surtout prouvée, des noms de lieux, c'est fort difficile à trouver, et c'est pour cela qu'il y a grand mérite à chercher avec un acharnement plein de constance. Plusieurs origines sont certainement expliquées : pourquoi n'arriverait-on pas à expliquer les autres? Voilà ce que dit notre Collègue, et il a raison, et sa persévérance aura du succès. Dire que tout sera expliqué serait assurément téméraire ; mais certainement des lueurs seront projetées sur certaines parties et d'autres parties seront découvertes. S'il y a encore lutte sur plusieurs points, cette lutte sera féconde, puisque c'est toujours des luttes de ce genre que la vérité se dégage.

M. de Linas a bien voulu nous consacrer plusieurs séances. Elles sont toujours du plus haut intérêt. C'est ainsi que d'abord il nous a rendu compte de l'Exposition d'Anvers. L'Académie, vivement intéressée aux détails donnés par lui sur cette Exposition, notamment sur le caractère d'imitation qui signale un grand nombre des produits d'apparence artistique, était heureuse d'apprendre que la comparaison faite avec la dernière Exposition française n'est pas au désavantage de la France.

MM. de Sède et P. Lecesne ajoutaient aux explications de M. de Linas des explications et des jugements analogues.

Une autre fois, M. de Linas, sur l'invitation de ses Collègues, donnait une véritable conférence sur l'émaillerie.

Il exposait les divers procédés employés pour fixer sur le métal des couleurs soumises à l'action du feu. Le cloisonné, le champlevé, la niellure, le translucide, le travail sur relief, la peinture vitrifiée, tout était passé

en revue dans tous les détails, tant pour Byzance que pour l'Allemagne et pour Limoges. Des dessins et des chromolithographies élucidaient, comme toujours, les démonstrations de M. de Linas, qui ajoutait des notions du plus haut intérêt sur les bijoux égyptiens, comme aussi sur les émailleurs nomades et sur les émaux improprement appelés gallo-romains. Une autre fois, à l'occasion d'un ouvrage de M. Munty sur les précurseurs de la Renaissance, il établit les vrais principes au point de vue de l'étude de la nature et venge plus d'un ancien maître de l'ignorance prétendue du dessin correct dont certains enthousiastes les ont témérairement accusés.

Ce n'est pas avec moins de justice que M. de Linas rend compte de l'ouvrage de M. Paul Allard sur les premiers siècles chrétiens, et plus tard de celui de M. Godefroid Kurt sur les Origines de la civilisation moderne. Ces comptes-rendus, comme bien d'autres travaux de M. de Linas, la plupart sur des sujets artistiquès, sont lus et relus dans la *Revue de l'Art chrétien*, où des gravures et chromolithographies sont mises généreusement à sa disposition, notamment pour ses belles études sur les crucifix.

M. de Linas suit d'ailleurs avec assiduité nos séances et rien ne lui échappe, soit qu'il s'agisse d'établir la sûreté des témoignages de la Bible, soit qu'il y ait à traiter des questions d'art industriel.

Souvent aussi M. A. de Cardevacque nous a entretenus de sujets pleins d'intérêt.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la devise fameuse des rats et des chats il nous a prouvé, par une foule de documents, qu'il n'y avait rien de fondé sur ce point avant le siège d'Arras de 1640.

Le *Castrum nobiliacum*, expliqué par M. Terninck, fut aussi l'objet d'une communication.

C'est ainsi encore qu'il nous a fait connaître, dans ses détails, tout un épisode de l'histoire de la garnison d'Arras lors de la Révolution de 1830, à propos du séjour que fit à cette époque dans notre ville celui qui devint si célèbre plus tard et qui s'appela le général Cavaignac.

Parfois aussi M. de Cardevacque nous donna les prémices de ce qu'il faisait imprimer, toujours sur des sujets relatifs à Arras.

M. de Hauteclocque nous a entretenus dernièrement des manuscrits que possèdent nos archives spéciales, et ce, en réponse à la demande du Ministre de l'Instruction publique. Antérieurement, il nous avait rendu compte du congrès de la Sorbonne, puis de l'exposition et du congrès d'Amiens. Il nous a donné encore quelques notes d'un intérêt réel sur l'administration du baron de Lachaise.

M. Lecesne a parlé de l'origine de Jean de la Vacquerie, à propos d'une étude publiée par M. Brassart, de Douai, et M. Cavrois a joint ses renseignements à ceux de M. Lecesne, le tout-à la satisfaction de l'Académie. M. Lecesne nous a donné également une excellente communication à l'occasion d'un livre sur Louis XIV et Strasbourg, dont il nous a fait un compte-rendu remarquable.

M. le Gentil vient de nous donner une excellente étude sur la confrérie des ménétriers de la Sainte Chandelle. C'est une véritable résurrection, si l'on peut ainsi parler, et personne n'avait plus de notions exactes sur cette corporation. Les documents à l'appui, souvent même le texte lui-même de ces documents forment le

texte du récit. M. le Gentil a fait revivre à nos regards cette confrérie fort digne d'intérêt, et a ajouté une bonne Notice à toutes celles qu'il nous a depuis longtemps données sur Arras.

M. Leloup a entretenu l'Académie d'un sujet bien actuel, la crise économique. Il a étudié cette crise, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, et il en a indiqué les causes. Dans une seconde conférence, il a étudié la crise monétaire et complété ainsi son premier sujet. L'étude très remarquable de M. Leloup a vivement intéressé l'Académie, et, sur son invitation, l'auteur a rédigé sa thèse, qui va paraître dans nos Mémoires.

C'est pour ne pas être incomplet que je mentionne ici une relation que j'ai faite de la polémique soulevée dans le Limousin à propos du lieu de naissance de saint Vaast.

J'ai aussi à mentionner un compte-rendu, par M. de Sède, d'un livre sur saint Bertrand de Cominges, par notre sympathique correspondant M. le baron d'Agos.

Au reste, il est bien reconnu que rien n'est indifférent à nos Collègues et que des discussions s'établissent souvent, auxquelles beaucoup prennent part, à la suite des lectures qui se produisent. J'aurais pu commencer par où je finis. En effet, c'est dès le commencement de cette année académique qu'un savant de Paris, qui nous appartient aussi, M. Bergaigne, est venu assister à une de nos séances et nous a donné sur les monuments du Cambodge, appelés Monuments Kmers, des notions du plus haut intérêt. Ces monuments appartiennent à la civilisation brahmanique. Ils sont tous compris entre le VIIe siècle de notre ère et le XIIe. Ils portent beaucoup d'inscriptions, dont la publication est déjà commencée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Naturellement beaucoup de questions et de réponses ont suivi cette conférence, dont le souvenir est encore vivant, et dont la mention servira, si l'on veut, de bouquet à ce long rapport.

Notre concours de cette année n'a pas été heureux. La Commission spéciale me charge de vous dire qu'il n'a pas eu de résultat. Aussi l'Académie a-t-elle maintenu le même programme pour le Concours de l'an prochain. Ce programme contient de belles questions, que nous serions heureux de voir traiter.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Paul LAROCHE

Messieurs,

J'ai tardé à produire, au grand jour de vos séances solennelles, le titre précieux que je dois à votre bienveillance, estimant convenable de laisser passer le temps de solitude et de recueillement que l'usage, resté fidèle aux Ordonnances de nos Rois (1), accorde au deuil de celui qui a perdu l'auteur, le guide, le modèle de sa vie.

Toutefois, lorsque j'entendis, il y a un an, ici même, cet éloge qu'un fils seul avait peut-être le droit de ne pas trouver excessif, ces paroles émues et affectueuses consacrées par deux de vos éminents Collègues à celui que je pleure, il m'en a coûté de ne pouvoir obéir à mon élan filial et leur adresser aussitôt, en mon nom et au nom des miens, le merci de nos cœurs.

N'oubliant pas d'ailleurs que c'est en témoignage suprême de vos regrets, de votre amitié pour mon Père,

(1) *Ordonnance du Roy concernant les deuils*, du 23 juin 1716. 2 p. in-4°, Arras, C. Duchamp, 1716

que vous avez voulu, presque au lendemain de sa mort, m'ouvrir si libéralement vos rangs, vous me permettrez d'invoquer sa chère mémoire en répondant à votre appel, d'abriter sous son patronage ma faiblesse et mon insuffisance; sous ses enseignements vénérés, ce que j'essaierai de vous dire du livre dont il m'inculqua l'amour; ce que j'essaierai de vous dire de M. Caron dont il me fit le disciple et dont vous avez daigné m'accorder le fauteuil.

Cicéron-Zéphir-François Caron naquit à Bouvigny, le 8 décembre 1796 : le singulier patron, prince des orateurs latins, évoqué comme un génie bienfaisant sur son berceau, devait lui porter bonheur. Dans son pays natal, on raconte encore aujourd'hui que le jeune Caron s'esquivait de la maison paternelle pour se rendre à l'école, sacrifiait à des acquisitions de livres une montre de famille, et, plongé dans ses lectures, oubliait plus d'une fois au milieu des champs la fuite des heures.

Un peu plus tard, à l'âge où les enfants maudissent trop souvent les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, il ouvrait un Aulu-Gelle, et, séduit par les grâces du style et du conteur, ne le quittait qu'après l'avoir achevé. Toute sa jeunesse studieuse fut digne de ces débuts, et, pour n'en citer qu'un seul témoignage, il obtint au collège de Lens, en 1814, la décoration royale du Lys « pour récompense de ses succès ».

Après avoir pendant quelques années cherché sa voie et fait même une tentative pour être admis à l'Ecole Polytechnique, il se consacra à l'enseignement : maître d'études au collège d'Arras, régent de septième au collège de Bergues, il revint bientôt dans notre ville professer la même classe, peu après la sixième, puis la troisième et

enfin la seconde : cette longue et méritoire carrière fut récompensée dès 1856 par les palmes d'officier d'Académie, que celles d'officier de l'Instruction publique devaient suivre en 1862. Si jamais on n'entendit M. Caron exprimer le regret d'avoir abandonné sa chaire de professeur, du moins il parlait volontiers de ses élèves, dont beaucoup, en vérité, lui faisaient et lui font honneur ; ils n'auraient pu, du reste, puiser leur science à une source plus pure et plus classique.

A ses trente années de professorat devaient succéder trente autres années vouées à la Bibliothèque d'Arras : à l'exemple de son prédécesseur, M. Fortin, il y débuta par un acte de désintéressement en faveur de M. Bacouël, nommé conservateur honoraire : « M. Bacouël, écrivait-il en effet (1), touchera son traitement entier : je ferai la besogne. C'est un service que je rends volontiers à un ancien collègue que j'estime et qui a besoin de ce secours. » .Ce sacrifice dura huit ans.

La première qualité du bibliothécaire, ce me semble, c'est de connaître et d'aimer les richesses qui lui sont confiées. M. Caron eut au plus haut degré la science et l'amour des livres, ne se lassant pas de les voir, de les étudier, de les approfondir, d'en respirer l'atmosphère, de vivre dans leur société, et ne quittant ceux de la Bibliothèque que pour revenir à ceux du logis ; pendant les vingt dernières années de sa vie, les livres lui permirent de trouver son foyer moins désert et devinrent sa seule pensée : jusque sur son lit de mort, à l'heure suprême, sa main errante semblait encore retenir et classer ses chers volumes

(1) Lettre au comte du Hamel, Préfet du Pas-de-Calais.

La passion du livre règne en maîtresse, aussi victorieusement que d'autres, sur les cœurs : ni les érudits, ni les poètes, ni les grands hommes, ni les aimables esprits n'ont manqué parmi ses servants et ses panégyristes. Heureux ceux qui, dans cet amour où tout, pour ainsi dire, est éthéré et immortel, ne s'arrêtent pas à l'unique matière, et élèvent leurs regards jusqu'aux horizons plus purs où le livre est si loin de la terre qu'il touche presque au Ciel !

Le second devoir du bibliothécaire, c'est d'être le guide, l'aide, l'initiateur de ceux qui viennent emprunter aux trésors dont il a la garde. Sans ignorer les apparences défavorables et les préjugés qu'il me faut combattre, je manquerais à ma conscience, je manquerais surtout à la gratitude personnelle que je dois à mon Maître si je ne disais, d'après ce que j'ai vu pendant les quatre ans que j'ai vécu à ses côtés, que M. Caron fut fidèle à cette obligation. Sans doute il eût voulu écarter les visiteurs oiseux dont l'unique but était d'admirer l'incomparable vaisseau de notre Bibliothèque Saint-Vaast ou d'occuper une de leurs heures vides en feuilletant un volume quel qu'il fût; sans doute aussi je l'ai entendu répondre avec indignation à un vieillard dont les cheveux blancs contrastaient tristement avec la démarche et qui venait lui reprocher d'avoir refusé à son fils un livre corrupteur! Mais quand j'aurai ajouté que l'ancien professeur du Collège accueillait toujours avec bienveillance les écoliers qui demandaient à la Bibliothèque des facilités pour leurs études; quand je vous aurai montré M. Caron cherchant et cherchant plusieurs jours des documents en faveur d'inconnus qui, froidement reçus au premier abord, lui avaient paru des travailleurs; quand j'aurai fait appel à

ceux, à tous ceux qui ont rencontré, auprès de cet homme savant et modeste, des indications, des avis, des conseils, un concours dont leurs œuvres ont souvent profité et que plus d'un a tenu à reconnaître publiquement, je pense que j'aurai justifié mon éloge.

Assurément quand aujourd'hui, dans la salle de lecture de Saint-Vaast coquettement transformée, on est accueilli avec cette bonne grâce charmante, cette courtoisie empressée qu'on ne se lasse pas de mettre à l'épreuve, il n'est que juste de constater et de saluer les progrès accomplis ; mais, de même qu'il est inique de dénigrer le présent au profit du temps qui n'est plus, *laudator temporis acti*, il ne me paraît pas plus équitable d'oublier les services des morts et de les rendre victimes des perfections des vivants

Accueilli dès 1848 dans votre Compagnie où se trouvait satisfait, selon l'expression de son premier discours, son amour pour les livres vivants, M. Caron fut l'un des plus fidèles à vos rendez-vous de chaque semaine. Honoré à maintes reprises de vos suffrages comme Vice-Chancelier et Chancelier, il remplit parmi vous, comme à la Bibliothèque, ce rôle discret mais souvent utile qui s'accordait si bien avec sa nature. Deux ou trois rapports sur vos travaux et sur les concours de poésie sont signés de son nom : une très remarquable traduction des Pensées de Varron affirme encore son travail personnel ; mais dans le *Journal de dom Gérard Robert*, la *Chronique de Bauduin*, l'*Ambassade de dom Sarazin*, les *Observations de Charles de Wignacourt*, le *Livre des Rentes de 1382*, le *Mémorial de 1354* et ces *Notices et Extraits de livres imprimés et manuscrits* publiés par ses soins avec une fidélité si

minutieuse, vous chercheriez inutilement la main du modeste ouvrier : elle se trahit pourtant dans quelques lignes consacrées à la mémoire de M. Harbaville et dans cet avant-propos expliquant habilement l'absence de notes et de commentaires, par ce dilemme que ces notes n'apprendraient rien aux savants qui liront ces vieux textes, encore moins à ceux qui ne liront ni le texte ni les notes !

J'arrive à son meilleur titre de gloire, ses *Recherches sur les livres imprimés à Arras*, publiées de front avec le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque*. Je n'oublie pas le précieux concours que lui apportèrent, pour le Catalogue des Manuscrits, les Notes du grand Quicherat ; pour la Bibliographie d'Arras, l'universel M. d'Héricourt, infatigable comme le sont de tradition nos Secrétaires généraux, et d'autres collaborateurs non moins ardents. L'honneur n'en reste pas moins à M. Caron d'avoir planté dans le désert les premiers jalons, d'avoir dirigé les premières découvertes et montré la route à ceux qui, nombreux, je l'espère, voudront continuer et compléter ses travaux !

Si en effet le bibliophile cherche le livre convoité, en cachette, pour lui seul, comme l'avare empile loin de tous les yeux ses trésors, le bibliographe ne se trouve jamais assez de compagnons, sachant combien il faut de sondages et de coups de pioche avant que l'on puisse rassembler tous les anneaux enfouis et épars de la chaine qu'il s'agit de reconstituer sans lacune. Que d'efforts, que de fouilles, parfois en pure perte ! Que de déceptions et de découragements, mais quelle ivresse apporte le plus léger succès ! — J'en appelle à la longue et laborieuse expérience de celui qui nous a ressuscité l'Artois

souterrain (1) ! — J'en appelle encore aux hardis soldats de notre Génie, quand, il y a dix-huit mois, dans un de nos faubourgs, ils interrogeaient, anxieux, les entrailles de la terre pour essayer de retrouver, à temps, la vie d'un homme de cœur (2). Toute notre cité suivait, jour par jour, heure par heure, minute par minute, les progrès de leur travail et nul de nous ne saurait jamais oublier l'immense oppression de joie qui étreignit nos âmes, quand on nous cria : Il parle ! ni ce réveil que nul astre n'eût pu rendre plus splendide, quand Dieu, couronnant cette lutte de dévouement entre l'ouvrier enseveli pour sauver son camarade et les braves soldats risquant leur vie pour l'arracher à la mort, leur fit connaître, et à toute une famille dans l'angoisse, les transes indicibles d'une résurrection.

Parfois, au contraire, il semble que le Ciel se rit de nos peines et ce que nous appelons le hasard vient à côté de nos efforts maladroits nous révéler les secrets longtemps poursuivis. — C'est ainsi qu'une pierre fortuitement ébranlée nous rendait, il y a trente-huit ans, dans un caveau muré de Saint-Vaast, les cercueils de ses plus illustres Abbés. — C'est ainsi, s'il me faut parler de moi, qu'après avoir demandé à nos Registres aux Bourgeois, aux Archives départementales, aux actes poudreux

(1) M. Auguste Terninck.

(2) Le lundi 16 février 1885, à Saint-Nicolas-lez-Arras, M. Norbert Dambrine, aidant un ouvrier à sortir d'un puits en mauvais état, se trouvait englouti par un éboulement : des travaux furent immédiatement organisés. Le mercredi matin, on crut entendre la voix du malheureux : « Dépêchez-vous ; j'étouffe ! » Le vendredi seulement, à deux heures du matin. on réussit à le dégager et à le remonter.

oubliés dans les études des notaires, quelques traces de l'existence de nos anciens libraires et imprimeurs, je dois aujourd'hui à une circonstance fort inattendue, presque sans travail, tout au moins sans mérite, l'histoire du premier peut-être, du plus fécond certainement de nos imprimeurs, Guillaume de la Rivière.

On savait que, le disputant par l'éclat aux plus illustres familles de typographes, aux Alde, aux Elzévir, aux Estienne, aux Barbou, aux Didot, l'emportant sur toutes par la durée, la descendance de Plantin survivait glorieuse et honorée en Belgique ; on savait encore que, par une fortune sans exemple, leur hôtel, leur palais d'Anvers, était la demeure même où Christophe Plantin avait dirigé les seize presses mentionnées par Guichardin et imprimé cette Bible polyglotte dont le grand effort faillit un instant entraîner sa ruine, mais lui valut par contre ce titre de suprématie sur les typographes, *Architypographus*, qu'il garde seul devant la postérité. — Toutefois la galerie de tableaux et la maison princière avaient depuis longtemps fait oublier l'atelier et c'est par un sourire respectueux, tel qu'en provoquent les fantaisies des centenaires, que fut accueilli, en 1865, dans les librairies de Paris, le Prospectus du Missel de l'imprimerie Plantinienne, augmenté et adapté au siècle présent. D'ailleurs les curieux essayaient en vain de pénétrer les mystères qu'ils devinaient derrière ces murs vénérables et plus d'un, *non ignota loquor*, après avoir entrepris le voyage dans un espoir téméraire, dut se contenter d'admirer de loin la châsse sans en pouvoir reconnaître et toucher les reliques.

Pourtant, un jour, on apprit en Belgique avec orgueil, dans le monde des lettres, avec le plus sympathique

intérêt, que la ville d'Anvers avait acquis, au prix d'un million, je crois, l'hôtel de la place du Marché au Vendredi, le Musée Plantin-Moretus. Le premier, le fils d'un imprimeur d'Arras, M. Léon Degeorge, signala les trésors livrés ainsi aux regards et à l'étude de tous (1) ; tandis que M. Max Rooses, lauréat du concours de 1876 en l'honneur de Plantin et nommé, par une juste récompense, Conservateur de son Musée, le coordonnait, le mettait en valeur et en doublait par sa science et son affabilité les attraits et les enseignements. Ainsi guidés et accueillis, les visiteurs se sont succédé par milliers et l'an dernier, où l'Exposition universelle rassemblait dans ce troisième port du monde les merveilles et les curieux de l'univers, rien, je ne crains pas de répéter ce que j'ai entendu sur les routes même du Tyrol, rien n'y parut plus extraordinaire et plus admirable que cette épave d'un autre âge, que ce témoin qui triomphe depuis trois siècles du temps et de la mort. Pompéï et Herculanum offrent un unique spectacle, mais on n'y salue et on n'y rencontre que des cadavres. A Anvers, au contraire, c'est la vie qui circule sous nos yeux émus.

De leurs toiles classées parmi les chefs-d'œuvre du grand art flamand, dans ces appartements de famille ou de réception qu'ils n'ont jamais quittés, Plantin, sa femme, ses gendres, ses amis, paraissent prêts à descendre au-devant de l'étranger ; dans ces salles du rez-de-chaussée que les mêmes fenêtres n'ont pas cessé d'éclairer, que les mêmes statues de Madones dominent comme jadis, il semble que tout attende l'heure et

(1) *La Maison Plantin à Anvers* ; in-8°, Bruxelles, 1877 ; la troisième édition vient de paraître à Paris.

la reprise du travail ; que ces caractères assemblés vont sous d'agiles doigts refaire la Bible polyglotte ; que Juste-Lipse, reprenant sa place en son fauteuil pieusement conservé, continuera tout-à-l'heure l'épreuve interrompue ; que ces presses enfin, mieux respectées que celle de Gutemberg, multiplieront, sous leurs efforts répétés, ces livres au frontispice desquels, sous le compas d'or, se lit la noble devise : *Labore et constantia.*

Si des ateliers nous passons à l'étage supérieur, d'autres étonnements nous attendent : sous ces vitrines, les bois gravés, les cuivres, dont plusieurs dûs à Rubens, dont quelques-uns n'ont jamais été employés, les initiales capricieusement ornées, forment un résumé saisissant des livres d'art si nombreux publiés par Plantin et parmi lesquels un Artésien doit citer ceux de Charles de l'Ecluse. Plus loin sont ces ouvrages eux-mêmes dans leurs plus exceptionnels exemplaires et une réunion de manuscrits qu'envierait plus d'un dépôt public : enfin nous apparaissent, couchées dans leurs suaires de parchemin, les archives trois fois séculaires de l'imprimerie et de la librairie Plantinienne.

Je parle de suaires, mais sous ces suaires, plus puissants que les philtres si vantés de l'Egypte et du Pérou, se conserve encore la vie ou du moins le sommeil qu'il ne tient qu'à nous d'interrompre.

Ainsi, pour me borner à mon humble sujet, les *Correspondances* me livreront neuf lettres autographes des la Rivière et la minute de plusieurs réponses qui leur furent adressées d'Anvers. Ces lettres, non-seulement nous confirment la parenté de Guillaume de la Rivière avec Jeanne Rivière, femme de Plantin, mais nous attestent encore les bons et affectueux rapports qui se

poursuivirent entre les gendres de Plantin et ses neveux et petits-neveux.

Les fils de Guillaume de la Rivière, élevés au collège des Jésuites d'Arras, rédigent pour les Moretus des lettres latines, dont les périodes cicéroniennes leur font honneur ainsi qu'à leurs maîtres : ils y joignent des pièces de vers, soit du professeur de rhétorique à la louange de Juste-Lipse, soit de leur propre composition : je me reprocherais de ne pas citer, parmi ces dernières, une élégie de 564 vers latins, consacrée par Guillaume fils à son cousin Moretus, à l'occasion de l'ordination de son professeur. Parmi les envois d'une nature toute différente, vous me pardonnerez de mentionner celui fait aux cousines d'Anvers d'un pain épicé, renommé déjà, paraît-il, en 1611. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette correspondance ne néglige pas les questions d'affaires, le travail personnel ou les déboires de Guillaume de la Rivière et la part qu'il prit, ne pouvant s'en charger lui-même, à la publication de l'*Académie des hommes illustres* de Bullart.

Plus modeste mais non moins fécond en renseignements, le *Livre des Ouvriers*, après nous avoir présenté Jean d'Arras, pressier à Anvers, dès 1561, que la ville de Metz compte parmi ses premiers imprimeurs, témoignera des années passées par Rivière dans les ateliers de Plantin, de sa besogne jour par jour, de son salaire, des livres travaillés par ses mains : almanachs à 2,500 exemplaires, livres d'heures, bréviaires, missels et, parmi les chefs-d'œuvre, le *Corpus juris civilis* et la Bible. — Le *Compte des libraires d'Anvers* nous montrera Guillaume associé avec son beau-frère Jean Mollyns pour tenir dans cette ville une petite librairie, qu'en novembre 1576

les Espagnols pillent et dévastent. — Le *Registre des imprimeurs* nous fournira, à son tour, en cette même année 1576, l'attestation de l'écriture de Plantin que « Guillaume Rivière, âgé de 28 ans, né à Caen en Normandie, a été interrogé sur le fait de l'imprimerie et trouvé expert tant à composer que principalement à gouverner la presse ».

Le catalogue des *Libri Venales* nous permettra de passer en revue toutes les publications de l'époque ; car il n'est pas, pour ainsi dire, un libraire de renom qui ne fût en relation avec la Maison d'Anvers, en Espagne comme en Angleterre, en Hollande comme en Allemagne, comme en France : j'en trouve cinquante-deux, à Paris seulement, et onze à Arras. Aussi que de livres disparus ou ignorés ne possèdent que cette mention de leur existence éphémère, et que de notes précieuses peut y relever le bibliographe, soit pour l'histoire littéraire en général, soit pour la contrée, quelle qu'elle soit, qu'il habite !

Je n'aurai garde d'oublier ce *Grand Livre* et ce *Journal* qui commencent en 1555 et poursuivent sans interruption le dénombrement minutieux à l'excès, nous ne saurions nous en plaindre, de tout ce qui sort de l'imprimerie Plantinienne comme de tout ce qui y entre, caractères, encre, livres, vieux parchemins, vins, or ou argent.

Dès 1558, le grand évêque d'Arras, Richardot, est au nombre des clients de la maison et en reçoit, en compagnie de traités de théologie, de bréviaires et de classiques, un « pottequin d'encre à imprimer ; » dès 1558 également, maistre Charles de l'Escluse s'y fournit d'ouvrages de science et de livres de délassement tels que les *Fables* d'Esope et les *Amours* de Ronsard ; dès 1590, notre abbaye de Saint-Vaast et Jean Sarrazin y font leurs

acquisitions « au prix des libraires », tandis que Claude de Buyens, Jean Bourgeois le Vieil, Jean Bourgeois le Jeune, Thomas et Nicolas Dacquin, Gilles et François Bauduin, Robert Maudhuy, Florens Dauchel et Nicolas Bayard, prédécesseurs et contemporains de la Rivière, se disputaient les écoliers et autres acheteurs de livres de la bonne ville d'Arras. Ces acheteurs étaient-ils trop rares ou mauvais payeurs, je ne sais, mais presque tous nos libraires voient, sur les registres d'Anvers, leurs comptes, reportés d'année en année, échouer tristement au livre des *Mauvaises Dettes*.

Moretus, s'acheminant vers Arras en 1579, prend ces comptes avec lui « sans espoir de retirer » et sa défiance n'est pas trompée! Claude de Buyens et Jean Bourgeois le Jeune lui répondent, il est vrai et tout permet de croire à leur sincérité, s'être acquittés entre les mains de la fille de Plantin, Magdeleine Beys. — Mais le petit-fils de Jean Bourgeois le Vieil, auquel est rappelée une dette de 166 florins, n'en paiera rien pour n'avoir rien hérité de son grand'père. — Nicolas Bayard est devenu soldat et est tout pauvre. — Thomas et Nicolas Dacquin n'ont rien payé non plus. — Quant à Gilles Bauduyn, il a répondu n'avoir eu aucun compte de livres, et sur la présentation des lettres par lesquelles il avait demandé les livres, ne pouvant alors nier les avoir reçus, voulait parjurer de les avoir payés : il revint plus tard à de meilleures dispositions et resta quitte le 13 novembre 1634. — Florent Dauchel, lui, était mort, mais le premier sergent d'Arras désintéressa les Moretus, sauf 6 florins gardés pour sa peine. — Robert de Maudhuy lui-même, le rival souvent heureux des la Rivière, reste cloué au pilori des *Mauvaises Dettes* pour 234 florins et les la

Rivière y figurent à ses côtés, nous prouvant ainsi qu'au XVIIe siècle, si nos auteurs n'étaient pas riches, nos imprimeurs ne le furent pas davantage.

Pourtant, en retour et en paiement des envois d'Anvers, composés surtout d'ouvrages, mais où je relève aussi tout un matériel d'imprimerie fourni à Rivière en 1591, lors de son installation et comprenant plusieurs caractères, une grande gravure de sainte Marguerite, une presse et un tonneau d'encre, nos imprimeurs d'Arras ne cessaient d'expédier à Plantin force tonneaux de parchemin et, ce qui nous intéresse davantage, les livres publiés par eux à Arras. De 1567 à 1634, il est facile de dresser ainsi une liste qui, certainement, n'est pas complète, mais qui, du moins, possède tous les caractères de l'authenticité : plus de cent cinquante titres d'ouvrages y figurent et, grâce aux indications très précises des registres d'Anvers, permettront, ce semble, avec le temps, de reconstituer petit à petit toute notre librairie artésienne.

Pour plus des deux tiers, elle est l'œuvre des presses de la Rivière, bien qu'arrivé le dernier il ait dû, dans des conditions assez précaires, créer de toutes pièces son imprimerie : nous le voyons, en effet, dès son entrée dans notre ville, en compagnie de Charles Poullet, d'Ecoivres, qui, employé comme lui dans les ateliers de Plantin, l'attira sans doute à Arras, solliciter de notre Magistrat non seulement l'exemption de guet et de garde, mais encore le don d'une maison pour s'y établir. Les échevins qui, quelques années plus tard, devaient accorder 100 florins à Ferry de Locre et à Gazet pour leur avoir dédié un de leurs ouvrages, et 12 florins à

Nicolas Bruyant, le grand mathématicien d'Arras (1), pour son calendrier ou journal, un *Annuaire* peut-être, de l'an 1625, se contentèrent de participer pour 30 livres à l'installation de Guillaume. Les Abbés de Saint-Vaast paraissent l'avoir encouragé plus généreusement, car il leur témoigna une reconnaissance qui ne se démentit jamais et il se mit à l'œuvre, maniant lui-même la presse avec cette perfection qu'il avait apportée longtemps au service de Plantin, et avec une activité incessante qu'il transmit à ses fils. En quarante ans, les deux générations des la Rivière produisirent plus de volumes que leurs successeurs en deux siècles : bréviaires et livres d'heures, livres d'histoire et de médecine, *Voyages* de Villamont, dont les éditions se succédaient sans lasser nos pères, classiques et traités de théologie ou de piété dont les titres nous paraissent aujourd'hui si étranges : *les Soulas et Conforts de l'Ame chrétienne* (1593), *les Erres de Philaret* (1611), *le Mantelet de l'Epoux* (1602), *le Cabinet des Dames* (1602), *la Prélature des Vierges sacrées* (1602), *la Tourterelle de Viduité* (1605), *le Fouët de l'Académie des Pécheurs* (1597), et ce *Réglement provisionnel pour les personnages se rangeant à la profession d'ermites* (1597) !

J'en passe, et des meilleurs et des plus rares, mais ne puis oublier la *Somme* de S. Thomas (1610) et les *Œuvres* de Cassien (1628)... le Cassien dont les éditeurs disaient avec fierté que tout l'univers en attendait la publication et dont trois cents exemplaires au moins prirent le

(1) « Nicolas Bruyant, astrologus et mathematicus Atrebatensis, natus MDLXXII X Aprilis, denatus MDCXXXVIII XII Jul. » lit-on sur son portrait gravé par P. Pontius d'après Van Dyck et encadré par cette flatteuse devise : *Sapiens superat astra.*

chemin d'Anvers: le S. Thomas dont Ferry de Locre remarque que Paul Boudot ne pouvait le confier à un imprimeur plus soigneux.

Ce compliment, presque tous les travaux des la Rivière l'ont, d'ailleurs, mérité. Souvent un frontispice gravé d'un réel mérite, toujours un titre à l'aspect correct et élégant, recommandent à première vue leurs volumes. Comme marque de leur maison, le Bon Pasteur alterne avec cette gracieuse et symbolique vignette où la rivière serpente à travers les vallées d'Artois en les fécondant: *Madent a flumine valles.* — Parfois la dédicace est signée par l'imprimeur et témoigne de la finesse de son esprit ou de l'énergie de sa doctrine, celle de l'Ovide (1), entre autres, où il déclare qu'il préférerait remplir sa librairie des plus viles ordures que d'y admettre un ouvrage répréhensible et que, quant à lui, en rira qui voudra, ajoute-t-il, s'il se décidait jamais à produire un mauvais livre à la lumière, ce serait à la lumière active d'un feu dévorant, *nempe vulcano darem luculento.* Certains livrets de circonstance paraissent même pouvoir être attribués à la Rivière, par exemple, les *Aventures de l'an 13* où, réunissant les faits principaux arrivés en la 13e année de chaque siècle, il essaie de rassurer ses concitoyens au début de l'année 1613.

1640 réservait aux uns et aux autres de plus terribles réalités, celles du siège d'Arras. Ce siège mit-il à mal les presses et les caractères de l'imprimerie? Toujours est-il que nous connaissons à peine deux ou trois productions des la Rivière entre cette date et la mort de Guillaume

(1) *P. Ovidii Nasonis et Auli Sabini Heroidum Epistolæ*, in-18, 1633.

fils, arrivée en 1673 (1). Il est vrai qu'on dut tout naturellement renoncer à réimprimer le livre français à Arras, quand l'occupation française, multipliant les rapports des provinces et des villes, permit à nos aïeux de recevoir presque immédiatement ce que publiaient Paris ou Lyon et rendit tout à la fois impossibles et inutiles les contrefaçons. Nous ne pouvons oublier d'ailleurs que sous bien des aspects, l'Artois eut autrefois un éclat, une importance dont il ne nous reste que le souvenir, cher à notre filial orgueil.

Lors même que le nom des la Rivière disparut tout-à-fait de la maison abritée sous l'enseigne du Bon Pasteur, leur atelier ne se ferma pas, et aujourd'hui encore, seul parmi tous ceux qui précédèrent la Révolution, il reste vivant (2). Son chef (3) fait partie depuis longtemps, Messieurs, de votre Société, se jouant tour à tour avec la même verve et la même aisance des difficultés de la lyre et des finesses de la plume. Si chez le doyen écouté de notre presse locale, le livre paraît un peu négligé, c'est la loi presque générale de ce temps où le journal règne en maître, sinon en despote. En 1791 déjà, Mirabeau (4) observait que la lecture des papiers publics

(1) Trois fils de Guillaume de la Rivière furent imprimeurs : Guillaume, qui ne quitta pas la maison paternelle ; Jean-Baptiste, qui essaya, en 1616, de fonder une librairie à Hesdin, mais revint presque aussitôt s'associer avec son frère ; Jean, qui épousa, en 1609, Françoise Michel, fille d'un imprimeur de Mons, et s'établit à Cambrai : il y mourut en 1626, et la préface qu'il avait préparée pour le *Traité de la Perfection* de Rodriguez porte la signature des deux curateurs de la maison mortuaire.

(2) *L'Imprimerie à Arras*, par M. Louis Cavrois ; Arras, 1878. Tableau de la succession des imprimeurs d'Arras.

(3) M. le baron de Sède de Liéoux, directeur du *Courrier du Pas-de-Calais*.

(4) Mirabeau à J.-F. Major, 27 janvier 1791 (*Nouvelle lettre d'avis*, par J.-F. Major, Bar-le-Duc, 21 mai 1791, p. 7).

avait presque fait tomber la librairie. Que dirait-il aujourd'hui et proclamerait-il l'âge du papier le plus néfaste ou le meilleur de tous? Ni l'un ni l'autre, je crois.

Si j'osais, en effet, Messieurs, vous dire sur ce point toute ma pensée, moi qui, élevé dans le culte du livre, suis devenu par devoir le serviteur et l'ouvrier du journal, je doute fort que les écrivains de nos gazettes consentissent à échanger leur sceptre paisible contre les honneurs durables du livre ou les émotions du discours. A leurs yeux, le journal résume l'un et l'autre : le livre que l'on emporte avec soi, que l'on ouvre dans ses moments de loisir, que l'on quitte aujourd'hui pour le reprendre demain... et le discours qui, s'inspirant des circonstances et gagnant peu à peu les cœurs, réfute, persuade et entraîne. Le journal a rétabli, sur des bases incomparablement plus larges, le *Forum* antique : au lieu d'un auditoire changeant, volage, un jour présent et attentif, le lendemain, distrait ou absent, toujours restreint, le journal ne possède-t-il pas un public fidèle, choisi, illimité?

Les heures de recueillement sont à lui; à lui le foyer même, et les influences de la famille, s'il lui plaît d'en faire ses alliés, décupleront sa puissance : cette puissance, Démosthène et Cicéron peuvent en être jaloux, car elle a entraîné plus d'une fois victorieuse des armées de cent mille lecteurs, et quand, par elle, les âmes sont élevées, les cœurs sont grandis, les saintes ardeurs de la patrie et du devoir excitées encore et propagées, je ne puis que m'incliner devant sa force mystérieuse. Il est certes des triomphateurs qui sont montés au Capitole sans avoir aussi bien mérité de leur pays.

Mon admiration devant les conquêtes du journal ne saurait me faire oublier les perfections du livre, surtout devant vous, Messieurs, qui, par vos travaux et vos

concours, ramenez pour l'imprimerie artésienne les beaux jours d'autrefois. Les ouvrages des Membres de votre Société et ceux que vous avez inspirés font assurément bonne figure auprès de ceux de nos Ancêtres et mon ambition, je vous l'avouerai, se trouvait satisfaite à la pensée de l'immortalité que m'assuraient quelques-uns d'entre vous, de même que les Gazet, les Ferry de Locre et les Guichardin préservent à jamais de l'oubli le nom de Maudhuy et de la Rivière.

Mais puisqu'il vous a plu m'élever jusqu'à vous et faire de l'imprimeur votre collègue, vous me permettrez, ainsi que dans les grandes solennités on sort de leurs vieux écrins les bijoux conservés à travers les âges, d'emprunter mon remerciement au premier discours de réception que je trouve dans mes annales de famille, à celui que le grand-oncle de mon bisaïeul (1), Boileau, prononçait, il y a deux siècles (2), devant votre sœur aînée, l'Académie française, et de vous dire, après lui, que « je viens « parmi vous avec la volonté d'étudier, avec la volonté « d'apprendre. Heureux si par mon assiduité à vous « cultiver, par mon adresse à vous faire parler, je puis « vous engager à ne rien me cacher de vos connaissances « et de vos secrets. . . . .

« Plus heureux encore si, par mes respects et par « mes sincères soumissions, je puis parfaitement vous « convaincre de l'extrême reconnaissance que j'aurai « toute ma vie de l'honneur inespéré que vous m'avez « fait. »

(1) Geneviève Boileau, sœur du grand satirique, épousa, en 1651, Dominique Manchon, dont la petite-fille, Marie-Françoise Manchon, devint, en 1741, Madame Dubois de Fosseux.

(2) 1er juillet 1684.

DISCOURS

DE

M. le chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Genéral

en réponse au Discours précédent

MONSIEUR,

Avec une modestie qui vous honore et que nous connaissons depuis longtemps, vous prétendez que, si l'Académie d'Arras vous a choisi comme l'un de ses Membres, ce choix est dû à votre famille et non à vous-même.

Permettez-moi de vous dire très simplement, dût cette première affirmation étonner ceux qui nous écoutent : Eh ! bien, oui, l'Académie vous a choisi à cause de votre famille, ce qui n'empêche pas d'ajouter aussitôt une seconde affirmation qui ne détruit pas la première : elle vous a aussi choisi pour vous-même.

Elle vous a choisi pour votre famille, ai-je dit d'abord. Ou plutôt elle ne vous a pas choisi, vous étiez désigné de la façon la plus claire, et vous deviez, bon gré mal gré, si l'on peut s'exprimer ainsi, devenir notre Collègue.

Il y a des prédestinations dans ce monde. Il y a des qualités, malheureusement il y a aussi des défauts, qui se perpétuent de génération en génération, par une sorte

de loi de transmission originelle; des aptitudes, des goûts innés, des dispositions à rendre au pays tels services déterminés ; et votre famille est un exemple frappant de la vérité de cette théorie qui, du reste, peut s'expliquer par bien des raisons, notamment par l'influence de la première éducation.

Votre famille, Monsieur ! mais elle se confond, à la lettre et sans compliments, avec l'Académie elle-même. Votre digne Père a laissé dans l'Académie des souvenirs qui jamais ne s'effaceront. Votre ascendant, Dubois de Fosseux, a été longtemps l'âme de l'Académie à la fin du siècle dernier. Avant lui, votre autre ascendant fut un des quarante fondateurs de la Société, et le vingt-huitième fauteuil fut, dès 1738, occupé par Dubois de Duisans. C'est à l'origine même de l'Académie que vous vous rattachez par des titres de noblesse littéraire tout à fait remarquables, et je me hâte de dire de suite que ce ne sont pas seulement des titres, mais des actes.

En effet, si nous trouvons M. de Duisans sur la première liste des Académiciens, nous ne le trouvons pas inactif.

Dès 1740, nous le voyons, avec un autre Collègue, chargé de rendre compte de la Bibliothèque germanique. En 1744, il est Directeur : il s'occupe activement des affaires de l'Académie auprès du Gouvernement ; il prononce un discours remarqué ; il est tout à l'accomplissement de ses importantes fonctions.

Jusqu'en 1788, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, il est toujours à l'œuvre, avec cette persévérance, avec cette constance calme qui caractérise les vôtres, et la mort seule est assez forte pour l'arracher à ses travaux.

Déjà, depuis 1762, il avait pour collègue Dubois de

Fosseux, votre autre ascendant maternel, et pendant vingt-six ans votre famille avait eu concurremment deux représentants à la fois dans notre Société. Oh! oui, Monsieur, votre famille est bien *nôtre*, et vous pouvez dire aussi que l'Académie est *vôtre* et vous appartient, dans toute la rigueur du mot.

Dubois de Fosseux se fit connaître surtout par ses discours, par son amour pour la lecture.

« O lecture, s'écrie-t-il quelque part, ô lecture! aliment « de notre âme, flambeau de notre vie, tu nous tiens lieu « de la plus aimable compagnie; tu rends supportables « la solitude la plus affreuse et la plus triste captivité; « tu charmes enfin tous les dégoûts et toutes les peines « de la vie. »

Et il lisait, toujours la plume à la main, et il composait lentement ce recueil manuscrit qu'il a laissé, recueil de 36 volumes in-4° de 700 pages chacun, contenant 34,727 numéros d'extraits ou analyses de ses lectures.

Vous savez mieux que personne, Monsieur, quelles furent ses richesses bibliographiques, vous qui venez de réunir en un volume les titres de ses innombrables Mémoires, Traités, Brochures, Feuilles sur toutes matières, mais particulièrement sur l'Artois. La seule nomenclature des titres de cette collection pieusement conservée par vous forme un volume in-8° de 200 pages en petit texte.

Dans ses discours, la banalité ne règne pas: on y remarque même une originalité et une finesse d'observation qui se traduisent d'une manière hardie. C'est ainsi que, dans celui sur le Bonheur, il émet cette pensée, que pour être heureux, il faut deux conditions: la probité, la médiocrité. Or, par médiocrité, qu'entend-il?

« Non seulement il faut la médiocrité de fortune, il faut « encore celle de condition, de caractère, de sensibilité ; « il faut de plus n'avoir pas trop d'esprit ni de « connaissances... » Assurément, si la maxime est dure, peu honorable pour l'humanité, si on peut dire qu'elle est pénétrée d'*humour* à un degré extrême, elle suppose de l'ironie, de la finesse, de l'observation, beaucoup d'esprit, trop d'esprit, par conséquent, pour qu'il fût heureux lui-même.

Le discours sur le Malheur a des remarques analogues. Aucun de ses autres discours n'est banal : plusieurs sont satiriques, tous de bon goût.

Mais c'est surtout comme Secrétaire de l'Académie qu'il fut actif et toujours occupé de ses fonctions. Succéder à notre infatigable et si intelligent Harduin n'était pas chose facile. Dubois de Fosseux lui succéda. Il ne le fit pas oublier, et tel n'était pas son but ; mais il lui succéda dignement. Dans sa courte carrière de Secrétaire, de 1785 à 1791, il écrivit tout près de 14,000 lettres (13.856) : il mit l'Académie en communication avec beaucoup d'autres Sociétés, il donna une impulsion magnifique à ses travaux.

Nous le retrouvons à Paris en 1817, lors du rétablissement de la Société. Il allait mourir : il ne pouvait plus rien lui-même ; mais il regrettait de ne pouvoir désigner immédiatement votre digne Père, encore trop jeune pour le remplacer, et cette désignation anticipée, cette indication naturelle devait devenir une réalité. N'ai-je pas raison de vous dire, Monsieur, que votre famille est prédestinée, au point de vue académique, et qu'*il était écrit* que vous nous appartiendriez ?

La vie de M. Laroche est encore là sous nos yeux. Lui

aussi aima les livres. Il les aimait tant, que, lorsqu'il nous présidait, il arrivait chaque vendredi armé de toutes les publications reçues dans la semaine. Or, ces publications, il ne se contentait pas de les déposer sur le bureau, comme on fait toujours : il les analysait, il en rendait compte, car il les avait toutes lues, et il remettait souvent à l'un ou à l'autre de nous celle qui pouvait lui plaire ou lui être utile pour ses travaux. Il s'occupait de l'Académie avec un zèle admirable, le zèle des vôtres, et il avait pour ses collègues une affection sincère. Je pourrais vous citer ici plus d'un fait, des circonstances touchantes, des marques de bonté et des mouvements du cœur que l'on n'oublie pas ! Oh ! oui, Monsieur, vous aviez un père excellent, et nous comprenons que vous soyez toujours si ému quand vous parlez de lui. Mais aussi, vous marchez sur ses traces, et voilà pourquoi je puis vous dire enfin que nous vous avons choisi pour vos mérites personnels.

N'avez-vous pas travaillé avec intelligence une matière difficile, les Incunables de notre Bibliothèque? N'avez-vous pas publié une Notice excellente sur le P. Ignace? Personne ne le connaissait bien, et vous nous l'avez présenté avec tous les renseignements désirables, sur son nom, sa famille, lui-même et ses travaux. Ceux qui si souvent consultent son immense recueil à la Bibliothèque savent maintenant à qui ils ont affaire, et c'est à vous qu'ils sont redevables de cette douce amitié. Ces jours derniers, ne mettiez-vous pas encore en lumière l'immense collection de pièces de Dubois de Fosseux? N'êtes-vous pas un grand ami des livres? N'est-ce pas là ce qui vous a rapproché tout d'abord de M Caron, dont vous avez pris les leçons et dont vous avez fait, au point de vue spécial de la

connaissance des livres, un éloge mérité? Avec le zèle constant qui caractérise les vôtres, vous êtes appelé à rendre de nombreux services à l'Académie, et vous les lui rendrez, nous y comptons tous. Les mérites de vos ascendants n'excluent donc pas vos mérites propres : ils les complètent et les font mieux ressortir.

Vous avez fait de M. Caron un éloge mérité, vous ai-je dit. Laissez-moi ajouter seulement un mot à cette saine appréciation. M. Caron n'était pas un bibliophile, au sens étroit du mot : à Paris, aussi bien qu'à Arras, M. Caron était considéré comme l'homme qui connaissait le mieux les livres. Sans doute, il appréciait une belle édition, mais il estimait bien davantage une bonne édition, une édition exacte. Quant à sa connaissance de ce que contenait les livres, il était sur ce point véritablement étonnant. Vous l'avez dit, du reste, il était apte à donner aux travailleurs les conseils les plus précieux sur les livres à consulter. C'est que toute sa vie il avait lu, sans grand ordre peut-être, mais avec une curiosité intelligente. Ses lectures étaient classées dans son esprit, et il avait tant lu et comparé, instinctivement en quelque sorte et sans but bien apparent, qu'il savait où étaient les utiles notions, les choses sérieuses et étudiées; aussi laissait-il là les demi-notions, les choses légères, les à peu près, et donnait-il aux visiteurs de la Bibliothèque des conseils du plus haut prix.

Vous avez été assez heureux pour vivre pendant plusieurs années dans la société habituelle de ce grand ami des livres ; il n'est pas étonnant que vous aussi vous les aimiez, et que vos aptitudes natives aient trouvé là leur complet développement.

Quand vous nous parlez du livre, Monsieur, vous avez des accents émus, et c'est justice.

Par le livre, en effet, les hommes communiquent partout avec les hommes, ne trouvant plus d'obstacles ni dans l'espace, ni dans le temps. Par le livre, les idées et les notions sur toutes les branches du savoir humain se transmettent de générations en générations. Par le livre, la vérité se connait et se propage, à une condition, toutefois, c'est que le livre ne soit pas infidèle à sa haute mission et n'enseigne pas l'erreur.

Vous l'avez dit, d'ailleurs : vous avez cité cet imprimeur sérieux d'Arras, qui déclarait que jamais un livre offensant la vérité ou les mœurs ne sortirait de ses presses. Vous l'avez dit encore implicitement, en louant si fort, louanges bien méritées, l'édition de la Bible, le livre des livres, le livre par excellence, de cette Bible polyglotte, la gloire de l'imprimerie d'Anvers, mère de l'imprimerie d'Arras. C'est qu'elle est belle, dans ses huit volumes in-folio, avec ses magnifiques caractères grecs, hébreux, syriaques, son papier monumental, son encre aussi noire qu'il y a trois siècles, cette polyglotte, moins complète que celle de Paris qui vint quatre-vingts ans plus tard, mais plus artistique, plus maniable et imprimée avec un goût parfait. Il n'est pas étonnant que l'imprimerie d'Arras, fille de l'imprimerie d'Anvers, ait eu elle-même tant de goût et ait produit de si beaux livres.

Nous ne vous suivrons pas sur ce terrain : vous avez dit tout ce qu'il y avait à dire dans un discours sur ce sujet, que vous voudrez reprendre certainement, afin d'en faire un livre, qui sera le bienvenu, croyez-le, et célébrera une des gloires de notre chère ville d'Arras.

Et vous-même, Monsieur, soyez le bienvenu parmi

nous. Continuez de venir à nos séances, où déjà nous avons le plaisir de vous voir depuis une année. Sans doute vous nous préparez encore quelque aimable surprise : nous l'acceptons d'avance, sûrs qu'elle sera la digne et utile continuation des travaux des Laroche père, des Dubois de Fosseux et de Duisans.



LE BONHEUR

Lecture faite par

M. Edmond LECESNE

Membre résidant.

I

Au sein de cette mer qui vit périr Egée,
Une île se dessine en croissant allongée :
C'est Samos, aux rochers menaçants, dont les bords
Paraissent refuser tout accès au dehors ;
Mais une anse profonde ouvrant cette ceinture,
Y donne une retraite aussi large que sûre.
L'intérieur étale aux regards étonnés
D'une douce oasis les sites fortunés :
Des coteaux ravissants et de gais pâturages,
La brise parfumée et le ciel sans nuages
Y charment l'existence et provoquent l'amour :
C'est un berceau de fleurs dans un nid de vautour.
Là, dans les temps anciens, un homme, de pirate
Devenu souverain, le tyran Polycrate,
Par son habileté sut fonder un Etat
Qui, pendant quelque temps, brilla d'un vif éclat.
C'était lorsque la Grèce entre elle mal unie
Méconnaissait sa force, et que sur l'Ionie
Les Perses, comme un flot de l'Iran descendus,

Ne s'étaient pas encore en vainqueurs répandus.
Polycrate, voyant le monde sans défense,
Sur des pays vacants établit sa puissance :
Il comprit le premier quel immense ascendant
Donne Neptune à ceux qui tiennent son trident.
Au loin il opéra des descentes heureuses,
Et tout autour soumit ces îles si nombreuses,
Qui semblent des bijoux par les flots caressés
Sa fortune devint énorme, et ses succès
Furent pour un moment si grands, qu'en sa folie
Il se voyait régner sur l'Europe et l'Asie.
Pour augmênter encor l'éclat de sa splendeur,
Ce prince de forbans aspirait à l'honneur
D'encourager les arts et la philosophie,
Et de favoriser surtout la poésie :
On dirait qu'il avait pressenti Périclès.
Dans ce but, il aimait à voir à ses côtés
Tous ceux qui s'étaient fait quelque nom remarquable,
Et les invitait même à s'asseoir à sa table.
Un jour, qu'à son souper il avait sans façon
Convié Pythagore ainsi qu'Anacréon,
« Savez-vous, leur dit-il, la faveur étonnante
Que vient de m'accorder la fortune constante ?
A mon doigt regardez ce magnifique anneau ;
Il est de mon trésor peut-être le plus beau.
Il fut longtemps porté par les rois d'Assyrie ;
A leur chûte, il resta caché dans l'Arabie :
C'est là qu'il fut trouvé par un riche marchand,
A qui je l'ai payé trois cents talents d'argent.
C'était, vous le voyez, une chose bien rare,
Et j'y tenais beaucoup. Un caprice bizarre
Vint s'emparer de moi : jamais aucun chagrin
N'avait rompu le cours de mon heureux destin.
Pour éprouver comment il agite la vie,

Dans ma tête passa soudain la fantaisie
De m'en faire au moins un. Visitant les travaux
Qu'on exécute au port, pour donner à ses eaux
Le tutélaire abri d'une digue puissante,
Je jetai mon anneau dans la mer écumante.
Je me blâmai bientôt de cet entraînement,
Et mon bijou perdu me causa du tourment.
Mais admirez combien, soigneuse à me complaire,
La fortune envers moi craint de sembler contraire :
L'autre jour, des pêcheurs prenaient un gros poisson,
Qu'ils s'empressaient de vendre aux gens de ma maison,
On trouva mon anneau dans le corps de la bête,
Et moi, je le remis au doigt en grande fête.
Est-il, je le demande, un mortel plus heureux ?
Dites, mes chers amis, qu'en pensez-vous tous deux ? »
Anacréon vida sa coupe toute pleine
D'un nectar généreux venu de Mélitène,
Et puis, s'accompagnant sur sa lyre de Cos,
Aux désirs du tyran répondit par ces mots :

La fortune aime le courage :
Elle n'est pas aussi volage
Qu'on s'empresse de la juger ;
Et, pour se la rendre fidèle,
Il faut savoir lui couper l'aile
Sans faiblesse et d'un cœur léger.

Recherchons l'or dont l'influence
Donne la gloire et la puissance
Et fait éclore la grandeur.
Ce talisman ouvre la porte
Du gai plaisir qui nous emporte
Dans les régions du bonheur.

Du vin aussi chantons les charmes :
C'est lui qui chasse les alarmes
Et qui nous montre tout en beau.
Sans la jouissance infinie
Qu'il répand sur toute la vie
La terre serait un tombeau.

Vantons surtout ce bien suprême
Que souvent Jupiter lui-même
Est venu chercher parmi nous :
L'amour qui pénètre nos âmes
Des plus délicieuses flammes,
L'amour qui nous subjugue tous.

Plutus vous verse ses richesses,
Eros vous comble de tendresses,
Bacchus enivre vos festins :
Ces divinités protectrices
Vous resteront toujours propices ;
Prince, comptez sur les destins !

Pythagore, à son tour, prit ainsi la parole :
« Ne prêtez pas l'oreille à ce discours frivole ;
Nul homme, tant qu'il vit, ne doit se dire heureux,
Car nul n'est à l'abri de ces travers affreux
Qu'à répandre sur nous le sort paraît se plaire.
Combien en connait-on qui purent, sans misère,
Garder tous les trésors de leurs prospérités ?
Les plaisirs de Bacchus ne sont que vanités,
Et l'Amour pour devise a choisi l'inconstance.
Peut-on plus sûrement compter sur la puissance ?
Regardez les débris qui jonchent l'univers :
Ce ne sont en tous lieux que sinistres revers,
Que trônes renversés, que vastes hécatombes :
Auprès de la grandeur on ne voit que des tombes.

Les hommes sont des loups qui se mangent entre eux
Et que sont devenus ces empires fameux
Qui, pendant quelque temps, ont ébloui le monde?
L'Egypte, cette terre en merveilles féconde,
A vu ses Pharaons tomber sous les Hycsos
La ville de Priam, si fertile en héros,
Disparaît aujourd'hui sous l'herbe des collines,
Et peut-être bientôt périront ses ruines.
Babylone, qui fut l'astre de l'Orient,
En une nuit reçut les lois d'un conquérant.
Ainsi les biens qu'on croit avant tout enviables
N'offrent le plus souvent que chûtes lamentables.
Il en existe un seul qui bannit les tourments
Et qui reste à l'abri de tous les changements :
Ce bien qui peut nous rendre heureux, c'est la sagesse !
Il n'est pas de puissance, il n'est pas de richesse
Qui vaille autant que lui. Pour se le procurer,
La peine et la fatigue, il faut tout endurer.
De nous cette sagesse est à peine connue :
On la trouve, dit-on, plus entière obtenue
Par de savants penseurs chez les Egyptiens
Et les initiés des cultes indiens.
Je veux aller près d'eux éclaircir ce mystère,
Et je le chercherai jusqu'au bout de la terre.
Mais, avant mon départ, permettez un conseil
A celui qui, voyant un lustre sans pareil,
Craint que tant de grandeur ne soit un peu fragile :
Prince, ne laissez pas la fortune indocile
Egarer vos regards de son éclat trompeur ;
Pensez toujours, pensez que les traits du malheur
Frappent trop fréquemment les têtes les plus hautes.
On doit, lorsqu'on gouverne, éviter toutes fautes.
De deux périls surtout j'ose vous avertir :
Des Perses et des Grecs sachez vous garantir ;

Entre ce double écueil voguez avec prudence,
Ne compromettez rien par votre impatience
En calmant votre cœur, de gloire trop épris,
Je crois de vos bienfaits avoir payé le prix. »

II

Dix ans sont écoulés : la fortune inouïe
Qui comblait Polycrate était évanouie.
Contre Sparte il avait tramé de noirs complots,
Et celle-ci. bravant l'inclémence des flots,
Résolut de punir cet excès d'arrogance.
Elle sut avec art susciter la vengeance
Des pays qu'il avait tant de fois dévastés ;
Leur flotte fit subir des affronts répétés
A celui qui des mers croyait tenir l'empire.
Samos fut en péril, et du haut d'un navire
Le tyran dut combattre ainsi qu'un matelot.
Il chassa l'ennemi ; mais le frêle pivot
Sur qui de son pouvoir reposait l'édifice
Ressentit de ce choc un grave préjudice.
Pour réparer sa perte, il rechercha l'appui
Du satrape Orestès : il espérait par lui
Avec le roi de Perse entrer en alliance.
Ce traître l'attira dans une conférence,
Et là, contre tout droit, le retint prisonnier.
Traité sans plus d'égards qu'un pirate grossier,
De la croix on lui fit subir l'ignominie.
Pendant les quelques jours qui lui restaient de vie,
Une fois son cachot s'ouvrit subitement
Pour deux hommes d'aspect tout à fait différent :
L'un était un vieillard, au visage sévère,
Aux yeux étincelants, à la démarche austère ;
Une couronne d'or sur ses cheveux brillait,

A son vêtement blanc la pourpre se joignait :
Ce personnage était prêtre des Erynnies ;
Avant que du bourreau les mains fussent rougies
Du sang des condamnés, il devait auprès d'eux
Etre, par ses conseils, l'interprète des dieux.
De l'autre visiteur, moins fière était l'allure ;
Il portait un manteau d'une étoffe de bure,
Il avait à la main un de ces gros bâtons
Qu'emploient les voyageurs dans leurs excursions.
L'étude et la pensée avaient par leur passage
Déposé sur son front des rides avant l'âge.
Tout en lui dénotait le travail de l'esprit.
Ce visiteur était Pythagore ; il apprit
Par la rumeur publique, en parcourant l'Asie,
Que Polycrate était captif à Magnésie.
Il avait obtenu de pouvoir lui parler,
Et dans son abandon venait le consoler.
Le prince, en les voyant, sentit couler ses larmes,
Et de cette manière exprima ses alarmes :
« Suis-je pas des mortels le plus infortuné ?
Pour un parfait bonheur je semblais être né ;
Tout m'avait réussi : j'avais en abondance
La richesse, l'éclat, la gloire, la puissance ;
J'ai vu cette grandeur à ce point aboutir
Que dans le monde entier mon bras s'est fait sentir,
Hélas ! j'ai tout perdu : par ses lâches colères
Orestès m'a réduit au comble des misères.
Jadis triomphateur, aujourd'hui prisonnier,
Le premier des humains, j'en deviens le dernier.
Au moins, si respectant la majesté suprême,
On m'offrait un trépas digne du diadème,
Je pourrais me résoudre à ces durs changements ;
Mais, en mourant, subir d'ignobles traitements,
Succomber sur la croix, finir comme un esclave,

N'est-ce pas du malheur le signe le plus grave ?
La fortune aussi haut n'a voulu m'élever
Que pour dans le néant plus bas me renverser.
Faut-il donc après soi laisser toute espérance,
Et ne rien conserver en perdant l'existence ? »
Quand Polycrate eut dit, le ministre des cieux
Fit entendre sa voix d'un ton majestueux :

Cessez une plainte inutile :
Votre prospérité stérile
Jamais ne se rétablira.
De votre grandeur éclipsée
Que reste-t-il ? une fumée
Qui bientôt se dissipera.

Nul ne peut éviter l'orage
Qui détruit tout sur son passage
Lorsque le destin le prescrit.
Vous subissez la loi fatale,
Cédez à la force brutale :
Il le fallait ! C'était écrit.

Tout se termine avec la vie.
Ces biens qui causent tant d'envie,
En mourant nous les perdons tous.
Quand l'œil se clôt à la lumière,
Nous ne retrouvons que poussière,
Nous n'avons plus rien devant nous.

Longtemps la fortune fidèle
Vous fit une part assez belle
En vous accordant ses faveurs ;
Maintenant elle vous retire
Ce qui vous portait au délire :
Sachez accepter ses rigueurs.

Caron vous attend dans sa barque,
Rhadamanthe, Minos, Eaque
Vont vous juger. Point de pardon !
Désormais vous avez pour maître
Le dieu de l'Enfer, et votre être
Tout entier dépend de Pluton.

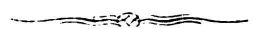
Dès qu'il eut terminé, Pythagore en ces termes
A son tour répondit : « Prince, les âmes fermes
Ne craignent pas la mort, car ce n'est pas la fin
De tout, ce qu'ici-bas gouverne le destin :
C'est le commencement d'une nouvelle vie,
Qui doit bientôt encor d'une autre être suivie.
Nous mourons pour renaître Un éternel agent
Donne à notre existence un état immanent.
Bientôt vous subirez les lois inévitables
De la force qui fait de nos corps périssables
Le principe incessant de transformations
Le monde restauré par ces mutations,
Avec le temps imprime à la nature humaine
Vers un heureux progrès une marche certaine.
Nous valons beaucoup mieux que les hommes grossiers
Qui dans notre Univers ont paru les premiers.
Nos successeurs vaudront encor mieux, et la Grèce
Arrivera peut-être, en s'amendant sans cesse,
A donner à sa race un mérite si grand
Qu'elle fera partout sentir son ascendant.
Et même, ceux qu'on nomme aujourd'hui des barbares
Se verront éclairés de lumières moins rares,
Et deviendront enfin aussi civilisés
Que les peuples qui sont au premier rang placés.
Allons plus loin encor : serait-ce une utopie
De vouloir que le ciel à la terre se lie ?
Mais, pour effectuer un tel rapprochement,

Le plus grand des humains serait insuffisant.
Il faut qu'un Dieu chez nous consente à se produire,
Qu'il nous montre la voie et daigne nous instruire.
Cet espoir est sans doute à quelques-uns venu :
J'ai vu dans l'Orient le dogme reconnu
De l'émanation d'une céleste essence
S'incarnant pour combler cette énorme distance
Qui subsiste entre nous et la divinité,
Et doter les mortels de l'immortalité.
Si cet heureux miracle un jour se réalise,
Si quelque Dieu nous fait cette grande surprise,
De l'enfer nous pourrons enfin nous affranchir
Et l'avare Achéron se laissera fléchir.
Ainsi, quand nous sondons cette riche matière,
A nos yeux par degré se montre la lumière ;
Nous y trouvons surtout des consolations
Qui soutiennent le cœur dans ses afflictions :
Cette étude à la fois instruit et fortifie.
Orestès sans pitié vous arrache la vie.
Malgré lui triomphant vous sortez du tombeau,
Et vous reparaissez dans un être nouveau.
Vous déplorez ici votre infortune extrême,
Elle va vous conduire au sein du bonheur même,
Et la croix qu'on répute un supplice infamant
N'est pas un déshonneur quand on est innocent.
Peut-être aussi le ciel deviendra la patrie
Où dans l'éternité coulera notre vie :
C'est là que nous devons aller tous. J'ai l'espoir
Qu'en ces lieux fortunés nous pourrons nous revoir. »



SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1887.



HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des Maisons conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Cartes de l'Artois entre le XIe siècle et le XVIIe, avec les divisions politiques, religieuses, administratives et judiciaires

---

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1887. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 9 juillet 1886.

Le Secrétaire-général,
L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président,
DE MALLORTIE.



II

LECTURES

faites dans

les Séances hebdomadaires.



L'ATELIER

DE

C. DUTILLEUX

Son Enseignement. — Ses principaux Elèves

PAR

C. LE GENTIL

Membre residant

✠

Quel fut l'atelier de *Doncre* ? Quels furent les élèves, les artistes ou les amateurs qui le fréquentèrent ?

Voilà deux questions auxquelles nul ne pourrait aujourd'hui répondre. Et pourtant, Doncre n'était pas le premier venu, il n'est point mort depuis longtemps, la ville regorge de ses œuvres, et nous sommes les fils de ses contemporains,

Un tel oubli ne saurait, certes, se redouter pour Dutilleux, ses deux biographies étant là pour s'y opposer (1).

(1) *Constant Dutilleux, sa vie et ses œuvres*, par *Gustave Colin*, 1866, brochure grand in-8°, Arras, Brissy.

Notice sur Dutilleux, par *C. le Gentil*, 1866, brochure grand in-8°, Arras, Courtin.

Voir également *Constant Dutilleux*, par *Ernest Chesneau. Peintres et statuaires romantiques*, Paris, 1880, Charavay frères, pages 169 à 199. Bien que faite principalement à l'aide des deux brochures précitées, cette notice est d'un haut intérêt, parce qu'elle prouve que l'auteur a jugé Dutilleux digne de figurer au nombre des Maîtres romantiques de l'époque.

Mais bien que dans la première, où l'on a traité plus de l'artiste que de l'homme, et que dans la seconde, où l'on a considéré l'homme plus que l'artiste, beaucoup ait été dit sur l'un et sur l'autre, une étude peut être encore intéressante, voire même utile, touchant l'atelier, l'enseignement et les principaux élèves du Maître.

En relevant, à propos de ces personnes et de ces choses, une foule de particularités restées dans l'ombre, cette étude comportera forcément certaines redites.

L'Académie voudra bien les entendre favorablement.

Dutilleux, en effet, a eu l'honneur de lui appartenir.

Aux collègues qui l'ont personnellement apprécié, elles rappelleront d'agréables souvenirs; pour ceux qui ne le connaissent que vaguement, par tradition, et qui n'ont point lu ses biographies, elles seront une révélation.

Donc cette étude la voici :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

En 1830, le chef d'une institution importante à Arras (1), *M. Seiter*, ayant pensé à lui donner pour professeur de dessin un sien parent et ami, on vit arriver un jeune homme svelte, d'une taille au-dessus de la moyenne, à la physionomie intelligente, expressive, sympathique ; au regard tour à tour scrutateur ou perçant, rêveur ou mélancolique : à l'abondante chevelure noire.

C'était Dutilleux. Il avait 23 ans.

Quoique sortant de l'atelier d'*Hersent*, il appartenait corps et âme à cette jeune phalange dite *romantique*.

(1) Elle avait pour siège la vaste maison de la rue de l'Arsenal que vient d'acheter la Municipalité et qui depuis une trentaine d'années avait été transformée en caserne de gendarmerie.

débordante de sève, audacieuse, brillante, novatrice, qui protestait contre les sécheresses et les raideurs de la *classique* école de *David*, aussi énergiquement que celle-ci avait réagi contre les grâces maniérées, mais néanmoins séduisantes, de *Boucher*, de *Vanloo* et de toute la pléiade si française, si charmante et si charmeresse des Maîtres du siècle dernier.

Plein de l'enthousiasme, des aspirations généreuses, du désir de bien faire qui bouillonnaient dans les âmes d'élite à « cette époque que *Théophile Gauthier* a fièrement déclaré devoir rester comme une des époques climatériques de l'esprit humain (1), » il allait imprimer à la ville un élan artistique dont nous avons profité tous et dont elle se ressent encore aujourd'hui.

Son premier logis fut une petite maison, rue de *la Paix*, où il transforma en atelier une chambrette garnie de ses pochades du Louvre et de ses études à l'estompe, faites d'après nature chez Hersent ou chez *Suisse*.

(1) L'assertion du prince des critiques modernes est assurément exagérée, et nul ne s'avisera de comparer l'époque de 1830 avec les beaux temps des siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV; mais il faut reconnaître que fut très remarquable la période qui donna,

Pour la littérature : *Lamartine*, *Casimir Delavigne*, *Alfred de Musset*, *Victor Hugo*, *Châteaubriand*, *Guizot*, *Alfred de Vigny*, *Michelet*, *Balzac*, *Frédéric Soulié*, *Alexandre Dumas*, *Eugène Sue*, *Jules Sandeau*, *Georges Sand*, *Théophile Gauthier*, *Ste-Beuve*, etc.

Pour les beaux-arts : *Géricault*, *Eugène Delacroix*, *Ingres*, *Decamps*, *Lehman*, *Louis Boulanger*, *Ary Scheffer*, *Roqueplan*, *Diaz*, *Riesner*, *Achille* et *Eugène Devéria*, *Alfred* et *Tony Johannot*, *Corot*, *Paul Huet*, *Théodore Rousseau*, *Barye*, *Préault*, etc.

Pour la musique : *Rossini*, *Bellini*, *Donizetti*, *Meyerbeer*, *Auber*, *Halévy*, *Boïeldieu*, *Paganini*, *la Malibran*, etc.

Puis il habita une autre maison, rue des Promenades, où un atelier un peu plus grand lui permit de recevoir quatre élèves.

MM. Sauveur, qui devint bon lithographe; *Dubar*, qui mourut à l'école des Beaux-Arts, section d'architecture; *Wagrez*, qui se fit un nom à Paris, et *Grimbert*, le futur possesseur d'une admirable *Suzanne au bain*, de *Rubens* (1), et le futur auteur de la copie de la grande *Adoration des Mages*, d'Anvers, qui se voit maintenant à la cathédrale.

Ce local devenant insuffisant, Dutilleux alla occuper une maison plus importante, détruite aujourd'hui, et qui se trouvait sise rue *St-Jean-en-l'Estrée*, près la porte charretière de l'hospice.

Là s'organisèrent deux ateliers.

L'un au premier, pour les dames, ouvert de midi à une heure; où venaient M[lles] *Parmentier*, *de Chipilly*, *Calluaud*, *de Sautereau*, *Cumming*, *Boistel*, *Billet*, *Traxler* sœurs et M[mes] *Laire* et *Dominique Desgardins*.

L'autre au second, ouvert de neuf heures du matin à sept ou huit heures du soir, où se joignirent aux anciens élèves, MM. *Liénard*, *Bertin*, *de Milan d'Astis*, *Leclercq*, *Delaporte* et *Deusy*.

Les débuts de Leclercq furent si brillants et donnèrent des espérances telles, que parlant de lui, Dutilleux écrivait joyeusement et généreusement : « J'ai fait un élève plus fort que moi. »

(1) Ce tableau, dans lequel on voit les deux vieillards, Suzanne avec l'éclatante carnation des rousses, une grande buire et un grand plat d'or ciselés et repoussés dans le genre des *Cellini*, une fontaine de pierre surmontée d'un amour et un paon dont la queue est aussi éblouissante que dans la nature, est réellement l'un des plus beaux morceaux de couleur qui se puisse rencontrer.

Les figures ont au moins la dimension naturelle.

A ce travail opiniâtre, *improbus*, qui, s'il ne triomphe pas de tout, ainsi que le prétend le poète antique, surmonte au moins les difficultés de métier, Leclercq joignait l'aptitude et l'exécution ; c'était donc, ou du moins ce paraissait être un vrai tempérament d'artiste. Ses premiers tableautins sont réellement intéressants ; certains d'entre eux pourraient même se confondre avec ceux de Dutilleux, dont il avait adopté les tendances, dont il s'était assimilé le faire et dans la voie duquel il marchait complètement. Ce à quoi le Maître ne restait point insensible ; ce qui même le flattait, sans qu'il s'en aperçût trop ; les autres élèves tâchaient bien d'en faire autant, car l'enseignement les entraînait, seulement ils le faisaient avec moins de crânerie et de dextérité.

A côté de Leclercq marchait Delaporte, qui fort bien doué aussi, s'adonna particulièrement à la nature morte, qu'il traita supérieurement ; devint excellent professeur de dessin, et qui, malgré ses soixante-douze ans, conservant l'intégrité de la vue et la fermeté de la main, continue à peindre, à Senlis, où il s'est retiré, chez l'un de ses fils, ses chères natures mortes, incidemment même le portrait et le paysage.

Venait ensuite Charles Deusy ; mais malheureusement il ne tarda point à abandonner un art qui l'aurait appelé à de prochains succès.

Quant à l'enseignement du Maître, il était ce que l'on devait attendre de celui qui, touchant ses études au Louvre, alors qu'il travaillait à l'atelier d'Hersent, écrivait : « J'ai chez moi des pochades de tous les *Rembrandt* de la galerie. »

Longtemps, en effet, ce terrible homme « à face et

tempérament de lion (1), » puissant toujours, étonnant parfois, fantastique même, qu'il maniât ses brosses de peintre ou sa pointe d'aqua-fortiste, éclipsa tous autres dans l'esprit de Dutilleux.

Il se fût abstenu de le dire sans cesse, que ses portraits, ses figures, ses intérieurs souvent répétés alors, eussent suffi à le pleinement démontrer.

Tout cela était systématiquement *convenu*, en tout cela l'effet de *clair obscur* était systématiquement recherché.

Aussi ses tableaux offraient-ils invariablement des tons fauves et rissolés, des noirs opposés aux parties qu'il s'agissait de faire ressortir.

Aussi l'exécution consistait-elle en empâtements dans les lumières, en glacis roussâtres et généralement bitumineux dans les portions intentionnellement éteintes ou sacrifiées.

Aussi, quand l'œuvre était suffisamment sèche, le tout se trouvait-il recouvert de sauces, d'huile grasse ou cuite, plus ou moins colorées, destinées à harmoniser l'ensemble en lui donnant l'aspect un peu monochrome des toiles vieillies et enfumées.

Ce système allait au point, que d'une étude d'après un plâtre, il écrivait : « Fais attention que cette bosse n'est pas blanche, mais jaunie par une *dizaine de couches d'huile à quinquet*, opération qui donne aux bosses, en les conservant, un ton tranquille que j'aime beaucoup. »

Il en était de même pour ses paysages, compositions d'école et d'atelier, à l'effet piquant, à l'arrangement pittoresque, dans lesquels certaines préoccupations de *Ruysdaël* étaient dominées par l'influence de Rembrandt.

(1) Colin, page 24.

De Rembrandt qu'aimait Dutilleux, non-seulement en lui-même, mais avec la patine, du temps, de la crasse et des vernis superposés.

Dans cet ordre d'idées toujours, quittant l'atelier au soleil couchant, il sortait avec ses élèves pour leur montrer, en campagne, que les terrains, que les arbres même sur le ciel étaient d'une tonalité bitumineuse ; leur disait : « Quoi que vous fassiez, il faut vous monter la tête (1) et brûler la toile ; » puis les ramenant à l'étude, il exécutait des croquis avec une encre mélangée de bistre ou de terre d'ombre, afin qu'ils eussent cet aspect roussâtre qui lui plaisait tant.

Quelle exagération, dira-t-on peut-être; c'est vrai, mais Dutilleux n'avait guère alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, l'âge de l'enthousiasme et de l'exclusivisme. Et ce qu'il faisait sous l'empire de cette manière de voir était déjà d'une telle force et d'une telle originalité, que l'on a pu se demander s'il n'était pas regrettable qu'il l'eût modifiée ? Et si, bien plus que par ses traductions ou interprétations de la nature, sa personnalité ne se fût pas affirmée en ce goût fantaisiste autant que s'affirmèrent celles de *Charlet*, d'*Adrien Guignet*, de *Decamps* même, dans leurs genres respectifs (2)?

Ne quittons pas l'atelier de la rue St-Jean-en-l'Estrée sans ajouter que Dutilleux y recevait les visites de *Daverdoingt*, l'Ingriste, à qui l'on doit le *Martyre de*

(1) « Si je ne suis pas agité comme le serpent dans la main de la pythonisse, je suis froid ; il faut le reconnaître et s'y soumettre. Tout ce que j'ai fait de bien a été fait ainsi. » *Agenda d'Eugène Delacroix.*

(2) C'est une question que se posent encore certains amateurs.

Sainte-Ursule des dames Ursulines, l'*Annonciation* de Saint-Nicolas-en-Cité, la *Vierge* de la chapelle épiscopale, la *Coupole* de la chapelle absidale de la Cathédrale; de *Toursel*, plein d'avenir, s'il ne s'était abîmé en abstractions, où son intelligence finit par sombrer; du comte *de Tramecourt*, généreux Mécène, résumant en sa personne les qualités distinctives du gentilhomme, de l'artiste et du collectionneur; de *Tavernier*, le savant dessinateur; de *Chalandon*, l'humoristique caricaturiste; de *Sanson*, le brillant lithographe; de son associé *Collette*, qui a couronné une série de tours de force par sa lithographie une *grande Fête au château* (Musée d'Arras), que l'on peut sans désavantage mettre en parallèle avec les meilleurs morceaux de *Mouilleron*; de *Grigny*, « l'héritier direct des sublimes maçons du moyen-âge (1), » qui devait construire les *chapelles* des *dames Bénédictines*, des *dames Ursulines*, ainsi que les *églises* d'*Oisy*, de *Genève* et de *Notre-Dame de Valenciennes*; de *Détrez*, qui mourut professeur à l'Académie de dessin de Valenciennes; de *MM. Amédée Boistel, Adalbert Cuvelier* et *Charles de Linas*, amateurs vraiment dignes de ce nom.

Deux ans plus tard, Dutilleux s'établissait définitivement au n° 69 de la rue *Saint-Aubert*, et maître chez lui, cette fois, car il avait acheté la maison, il y faisait construire un véritable atelier au-dessus du premier étage d'un quartier de derrière s'élevant au fond d'un petit jardin.

Mesurant 7 mètres 1/2 de long, 5 mètres 1/2 de large et environ 6 mètres de haut, cet atelier, qui avait sur le jardin une porte-fenêtre condamnée et deux fenêtres

(1) Dutilleux, discours de réception à l'Académie.

constamment fermées sur les jardins taillés dans celui de l'ancien *refuge Saint-Eloy,* tirait son jour du côté du nord par une ouverture large mais très basse, si bien qu'il se trouvait d'autant plus assombri que la lumière y était encore en partie absorbée par les teintes rembrunies des parois intérieures.

Cela sentait toujours son Rembrandt et l'intention de faire des œuvres de *parti-pris*, avec plans nettement accusés et oppositions aussi fermes que possible.

Au-dessous se trouvait une pièce plus petite, disposée en atelier pour les dames.

Le départ de la rue Saint-Jean-en-l'Estrée pour la rue Saint-Aubert a été figuré dans une spirituelle caricature de M. d'Astis; on y voit le Maître vieilli à plaisir, emportant sa boîte, sa palette, ses brosses, traînant son chevalet, suivi d'Edmond Leclercq et d'autres élèves que, les mains dans les poches, regarde narquoisement défiler l'auteur du dessin.

En 1839, Dutilleux, qui avait toujours professé la plus vive admiration pour *Delacroix*, dont il disait en 1830 : « Il existe un peintre, un véritable peintre, maintenant le seul qui ne copie point : c'est Delacroix; voilà mon grand homme; » lui envoya Leclercq, qu'à cette recommandation l'illustre Maître, si violemment contesté alors, si décrié même par les brosseurs, admit au nombre de ses disciples.

Ce fut à partir de ce moment que les succès de Leclercq se ralentirent et que son talent parut même faiblir un peu.

Pourquoi ?

Beaucoup plus amoureux de « l'emphase (1) » et de

(1) *Agendas* de Delacroix.

l'éblouissant éclat de Rubens que du clair obscur et des pénombres de Rembrandt, Delacroix qui, comme *Paul Veronèse*, n'admettait pas de noirs et ne voulait point de bitumes, exigea que Leclercq modifiât sa palette et son exécution ; ce qui dérouta ses habitudes et son œil.

Puis, délaissant le paysage, son véritable élément, peut être, il perdit du temps à battre les buissons, faisant tantôt du genre, tantôt des scènes militaires, tantôt de la peinture d'histoire à laquelle son éducation première l'avait peu préparé.

Enfin il se pourrait qu'il y ait eu une autre raison.

Boulanger, malgré sa valeur réelle, a, suivant un critique, sensiblement baissé lorsqu'il eut cessé de fréquenter *Victor Hugo*. Ce peintre des fantasmagories, n'étant qu'un foyer que le poète alimentait de son bois.

Un phénomème analogue ne se produisit-il pas chez Leclercq lorsqu'il ne sentit plus à son côté son premier Maître, qu'il se vit privé de ses encouragements, de ses conseils, de ses inspirations?

N'éprouva-t-il pas alors de l'incertitude, du vide, ne manqua-t-il pas d'initiative et n'oscilla-t-il pas indéfiniment, par suite, sans jamais reprendre son ancien aplomb ?

Nous serions tenté de le croire.

Sans doute, il fit encore d'estimables choses, même en paysage, entre autres la *Vue de St-Eloy* (1), dans laquelle l'architecture est traitée de main de maître ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il ne dépassa plus le niveau qu'il avait atteint à son départ d'Arras, et qu'il ne retrouva ni cette verve, ni cette fougue qui le caractérisaient jadis et qui semblent avoir été plus empruntées que personnelles.

(1) Collection de M. le Gentil.

Ce fut en 1848 que notre confrère de Barreau et collègue de Magistrature, M. Boistel, voulut bien nous présenter à Dutilleux ; et voici ce qu'à cette époque était l'atelier où, pendant plus de quinze ans, nous devions revoir presque journellement le Maître qui nous avait charmé par son accueil et séduit par son caractère.

A droite en entrant, se trouvait une grande table surchargée de tout un attirail de peintre : fioles, flacons, brosses, pinceaux, couteaux, palettes, *et cætera* ; plus loin, dans un retrait à demi-clos de tentures rouges en velours d'Utrecht était, flanqué d'un squelette et du mannequin d'études, un beau bahut de chêne à abattant, renfermant les albums, dessins et gravures.

Entre les deux fenêtres de la paroi suivante, existait une autre table couverte de livres religieux ou profanes, français, latins ou grecs.

En face de la baie distribuant le jour régnait, sur des rayons et dans une étagère, une série de grès de Flandre, de faïences de Hollande sur lesquelles s'accrochait la lumière, de verroteries, de statuettes, moulages de l'antique ou du moyen-âge, et d'autres curiosités.

Au-dessous, un vaste canapé recouvert de velours vert attendait les visiteurs.

A gauche de la porte se remarquaient une magnifique toile de l'école italienne, attribuée au *Guerchin*, représentant *Vénus et l'Amour*, toile qu'après avoir quitté la ville, Dutilleux vendit à peu près 2,000 francs au fournisseur habituel de M. *Lacaze*, M. *Lamotte*, qui en obtint, paraît-il, un très grand prix (1) ; un portrait de jeune fille, par

(1) Exposée en vente rue d'Amiens, au décès de M. *Leblanc*, ancien maître d'armes, cette toile avait été achetée 5 fr. par un brocanteur pour le compte de Dutilleux.

Mirevelt, un peu fatigué, mais encore fort beau (appartenant aujourd'hui à *M. Seiter*) ; une superbe copie exécutée par Dutilleux de la Vierge de *Van Dyck*, dite *aux donateurs* (nº 137 du Louvre, aux mains de son fils Pierre) ; un paysage de *Corot*, datant de 1846 (en celles de son fils Paul) et un assez beau Christ de provenance inconnue.

Puis au long des murs et jusqu'à la naissance du plafond peint en gris et construit en berceau, tout ce que n'occupaient point les objets que nous venons de spécifier était couvert d'études, d'ébauches et de toiles diverses.

Dans l'atelier, se trouvaient quelques fauteuils en velours vert, pareils au canapé ; quelques chaises, le chevalet du Maître, ceux des élèves et leurs tabourets.

Des reproductions, les unes partielles, les autres complètes, de cet atelier, ont été conservées :

1º Par une photographie due à l'écrivain *Limousin* ;

2º Par deux dessins de *M. Alfred Robaut* représentant, l'un, mine de plomb rehaussée d'aquarelle (1856), Corot au chevalet ; l'autre, mine de plomb encore, Dutilleux debout peignant la grande toile que possède M. *Vasselle*, derrière l'artiste, deux élèves, *Charles Desavary* et *M. X. Dourlens* (25 octobre 1857) ; et deux dessins de *M. Debuissy* (1869-1870) à l'estompe et au crayon noir ;

3º Par six peintures de Desavary : Dutilleux cherchant des couleurs sur une table, œuvre tellement réussie que *Pierre Petit* en a offert 3,000 fr. à M. Seiter, son propriétaire ; Dutilleux au chevalet ; Corot au chevalet ; Corot au chevalet encore ; l'atelier avec Mme Desavary ; une séance du *Conseil de la Société artésienne des Amis des Arts*, que fonda Dutilleux en 1855, qui eut pour présidents d'honneur : *Delacroix*, *Corot*, *Barye*, et pour membres honoraires : *Préault*, *Paul Huet*, *Millet*, *Baron*,

Jules Breton, Chifflart, Diaz, Jules Noël, Armand Dumarescq, Louis Auvray, Emile Thomas, Collette et quantité d'artistes distingués, peintres, graveurs ou statuaires.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

a dit quelque part certain sentencieux misanthrope ou utilitaire.

Est ce vérité ou paradoxe? qu'importe. Ce qui, en fait, reste indubitable, est que la variation se trouve la règle commune des hommes, y compris les artistes.

Chez ces derniers cela s'explique, non-seulement par les réactions intellectuelles, les changements de goût, les différences d'âge, les états de santé; mais encore par l'influence qu'exercent les choses, les circonstances et les personnes, abstraction faite des questions de mode et d'argent; ceux qui y sacrifient servilement étant moins des artistes que des industriels.

Dutilleux subit la loi commune, et il la subit tellement que rien ne ressemble moins à une de ses toiles de 1835 qu'une de ses toiles de 1860.

Comme *sentiment*, du sombre, son point initial, il passa au clair, délaissant les noirs et les tons jus de réglisse pour les blondeurs et la gamme argentée.

Comme *exécution*, au glaireux des glacis il substitua la transparence des fonds ; aux habiletés de métier, aux artifices de brosse, un faire plus simple et plus tranquille.

Sans rechercher ici les raisons multiples de cette transformation, à laquelle ses relations plus fréquentes avec Delacroix et sa liaison surtout avec Corot ne furent pas étrangères, constatons qu'elle ne s'opéra point sans transition.

En 1848, Dutilleux qui, depuis quelque temps déjà

parlait au moins aussi souvent de *Claude Lorrain* que de Ruysdaël, conservait encore traditionnellement dans ses paysages composés à l'atelier, les repoussoirs, la recherche de l'arrangement à effet, certains procédés de métier ; mais il les éclairait davantage et commençait à s'éloigner des conventions d'école pour se rapprocher de cette nature à laquelle il devait ensuite tout sacrifier, même la *Ronde de nuit* et la *Leçon d'anatomie* de Rembrandt, qu'il laissa pour aller aux environs d'Amsterdam étudier des sites n'offrant pourtant rien de bien varié et de bien pittoresque. (Voir en ce sens le *Paysage avec ruines* (1) qu'il envoya au Salon et la *toile avec cheval noir*, au Musée).

Rembrandt, pour qui il conserva une prédilection qui ne se démentit jamais, commençait aussi à lui apparaitre comme un génie à admirer plus qu'à imiter, et le maître qui devenait son objectif était Van Dyck.

C'est dans ce goût et sur fonds absolument noirs encore qu'il exécuta deux portraits remarquables.

Celui de *M. Damiens* (1846), grandeur de nature, dont la touche est magistrale, et qu'en tant que force de modelé Dutilleux n'a pas dépassé (2).

Celui de *M. le Gentil* (1849), de dimension réduite, à la pose fière, résolue, d'un accent et d'un style que l'artiste n'a point surpassé davantage (3).

Ces portraits plaisaient à Dutilleux, qui s'y était particulièrement appliqué.

Au cours de l'exécution de celui de M. le Gentil, il lui écrivait :

(1) La première idée de ce tableau appartient à M. le Gentil.

(2, 3) Colin, pages 70 et 71. A cette même époque se reporte un fort beau portrait demi-nature de M. *Mercier*, rentrant un peu dans le genre de *Jordaens*.

« Je vous prie de ne point venir poser aujourd'hui, je pars demain pour Douai et je craindrais de commencer, dans l'incertitude de pouvoir terminer de suite convenablement ce que j'aurais entrepris.

« Notre œuvre est une de celles que je ne veux point manquer, *rater* rendrait mieux ma pensée. »

Répondant aux remerciments qu'on lui adressait à propos de cette toile, il écrivait encore qu'il avait fait de son mieux, mais trouvait toujours ses portraits bien pauvres, en pensant à ceux « des anciens Maîtres, de Van Dyck, » nouvelle preuve de sa préoccupation de ce dernier.

En 1850, Dutilleux, dont le faible pour les noirs disparaissait journellement, fit notablement agrandir la fenêtre de l'atelier, afin d'obtenir un jour plus diffus, des reflets plus clairs et de diminuer par là même l'intensité des ombres.

Ce fut alors qu'il exécuta le portrait de *Mme le Gentil*, éclairé en pleine lumière, sur fond de paysage, qui lui valut les félicitations de Daverdoingt ; et peu après celui de *Mlle le Gentil* enfant. Une tête blanche et rosée, une chemisette blanche, un fond gris perle, pas la moindre ombre nulle part, voilà le tableau ; impossible d'imaginer rien de plus frais, de plus séduisant que cette figure, « peinte avec des moyens si simples, a écrit M. Colin, qu'ils échappent à l'analyse (1). » De ces choses doucement venues en une fois, sauf quelques retouches, et laissant partout apercevoir la toile. Corot disait : « C'est un soupir, » un brahmane ajouterait « de fleur ! »

Le noir avait fini son temps ; un abîme sépare ces

(1) Page 80.



œuvres du premier portrait que Dutilleux fit de lui-même avec un si grand parti-pris, que posée de trois quarts, la tête semble de profil, tellement la partie ombrée se noie dans le noir du fond; et d'un portrait encapuchonné de mendiante, où les blancs sont remplacés par du jaune de Naples.

Vers 1852, Dutilleux inaugura pour le paysage ses études d'après nature, auxquelles il se livra désormais sans relâche, d'avril à novembre de chaque année.

A dater de cette époque il rompit définitivement avec le *poncif* et le convenu, pour ne plus traduire que la nature; emplissant d'air ses toiles, les baignant de lumière, sans souvenir ni souci de Ruysdaël, de *Huysmans* et des paysagistes flamands.

Aussi nous écrivit-il d'Amsterdam :

« Nous avons vu les paysages des peintres les plus renommés; merci, trois fois merci, nos peintres français valent un peu mieux que tous ces vieillards attifés, pomponnés, faisant la roue, fardés et rabachants. Je ne parle point de mon Corot, le dieu du paysage, mais *Rousseau*, mais *Troyon*, mais *Daubigny* mettent dans leurs œuvres une autre vie, une autre animation. »

Aussi adressait-il à M Colin l'admirable lettre où on lit ce passage :

« La voix des Maîtres me disait avec emphase: qui, mais l'ordonnance, mais le dessin et le rapport des lignes ! qui, mais la couleur, mais l'harmonie... de la ligne, de la forme, de la couleur, sans doute, je vous l'accorde, ce sont là des *moyens* pour arriver au but, soit, mais à la condition que tout cela soit tellement perdu, dissimulé, noyé, que, comme devant ma bonne nature, je n'aie pas à m'en inquiéter, à m'en soucier ..

« La ligne ! mais est-ce que je m'en occupe, est-ce que la vois? tous les contours sont émoussés, perdus, fondus, entremêlés ; la couleur ! mais elle ne se voit pas ; il n'y a là ni jaune, ni rouge, ni bleu, ni vert, ni gris, ni blanc. Il y a de l'air, de la lumière, de quoi me rendre fou de bonheur et de jouissance intime. Et il n'y aurait pas là de quoi faire un tableau ! »

Un jour Delacroix écrivit aussi à M. *Léon Peisse* :

« Ce *fameux beau*, que les uns voient dans la ligne serpentine, les autres dans la ligne droite, ils se sont tous obstinés à ne le voir que dans des lignes. Je suis à ma fenêtre et je vois le plus beau paysage : l'idée d'une ligne ne me vient pas à l'esprit ; l'alouette chante, la rivière réfléchit mille diamants, le feuillage murmure : où sont les lignes qui produisent ces charmantes sensations. »

Ce qui n'empêchait nullement Delacroix, lorsqu'il n'entendait plus chanter l'alouette et bruire la feuillée, de dire : « *Raphaël !* admirable balancement de lignes..., sans doute c'est à cela qu'il doit sa plus grande beauté : le *Jugement de Paris* de Raphaël, dans une épreuve affreusement usée, m'apparaît sous un jour nouveau depuis que j'ai admiré son admirable entente de lignes... Il n'y faut même pas trop penser, car on serait tenté de jeter tout par la fenêtre. » Et d'ajouter, lui le plus grand coloriste du siècle : « Sacrifiant la beauté au caractère, violentant la forme pour en tirer plus de vie et d'expression ; » en parlant du plus grand coloriste du monde : « *Titien :* gaucherie et magnificence..., est-ce que l'espèce de froideur que j'ai toujours ressentie pour le Titien ne viendrait pas de l'ignorance presque constante où il est relativement au charme des lignes (1). »

(1) *Galerie Bruyas*, pages 289, 392, 393.

Les compositions de Dutilleux se ressentirent naturellement de ses impressions, de cette identification avec la nature. Il y apporta néanmoins, nonobstant la lettre écrite dans un moment d'enthousiasme, ce balancement, cette élégance de lignes qui sont indispensables, qu'il prisait tant chez Corot (1), et ce style dont on ne peut se passer; mais cette science s'efforça de paraître naïve et de se cacher le plus possible sous l'aspect nature par lequel il voulait frapper.

Dans ses portraits, les modèles semblèrent poser moins, la nature y fut davantage prise sur le vif, peut-être le *galbe*, le *caractère* y perdirent-ils parfois, mais la ressemblance absolue y gagna toujours au point de vue surtout de l'attitude propre et de la physionomie (2).

On peut, à cet égard, consulter l'élégant portrait de *Mme Deusy*, assez réussi, assez distingué, assez irréprochable pour être confondu avec ceux de *Chaplin*, au temps où il était moins fantaisiste; et celui de *Mme Prevost*, resté un peu inachevé, et que M. Colin appelle le chant de cygne de son Maître.

Dutilleux, qui jadis mettait, même sur ses études de plâtre, une dizaine de couches d'huile à quinquet, écrivait alors, à propos du nettoyage des Rubens du Louvre, opération que pour notre compte nous nous permettons

(1) Dans une lettre bien postérieure à celle adressée à M. Colin, Dutilleux écrivait : « Je n'ai jamais vu un tableau de Corot qui ne fût beau, *une ligne qui ne fût quelque chose*. »

(2) A propos des portraits on trouve aussi dans les *agendas* de Delacroix : « Allons, soyons vrai, soyons simple ! Il faut faire abnégation de toute vanité pour être simple, si toutefois on est de force à l'être ; et l'homme d'esprit est toujours vrai, parce qu'il voit la sottise de ne pas l'être. »

de considérer comme désastreuse, parce qu'ayant été poussée trop loin, elle a enlevé les glacis et détruit les finesses des dernières touches :

« On a bien fait, fort bien fait de nettoyer, de remettre à neuf les Rubens. Voyons donc cette peinture telle qu'elle a été faite et voulue ; à force de voir les tableaux sous les affreuses couches de vernis plus jaunies les unes que les autres, nos *coloristes* n'ont plus voulu voir la nature qu'à travers un verre de couleur plus ou moins bistrée ; que le bon Dieu les bénisse, eux, leur sauce et leur jus de réglisse ! que l'on fasse la même opération sur les Ruysdaël, Huysmans et compagnie, et l'on finira peut-être par y retrouver aussi ces tons violets et roses que nous voyons aujourd'hui dans la nature et qui, je le présume, devaient aussi exister de leur temps. »

Il serait difficile de mieux brûler ce que l'on a adoré, et nous avions bien raison de prétendre que la transformation du Maître avait été complète, et que rien ne ressemblait moins à un Dutilleux de 1835 qu'à un Dutilleux de 1860.

Cette transformation se refléta dans ses élèves, dont aucun désormais ne produira quoi que ce soit ressemblant à ce que faisaient Edmond Leclercq, Delaporte et Deusy.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'enseignement de Dutilleux, bornons-nous à le synthétiser, en rappelant les principaux principes qui en faisaient la base.

« *D'abord la forme, ensuite la couleur* (1). »

(1) Delacroix disait dans le même sens : « La première et la plus importante chose en peinture ce sont les contours, le reste serait extrêmement négligé, que s'ils y sont, la peinture est ferme et terminée. » *Galerie Bruyas*, page 388. Préault disait également : « Le dessin est le soutien de l'art, la couleur en est l'ornement. »

Les impressionistes ont d'autres idées, pour eux la correction du contour, qu'Ingres appelait « la probité de l'art, » est une billevesée !

Et l'on sait ce qui résulte de cette émancipation.

Maxime infiniment juste. En peinture comme en autre chose s'impose forcément la règle *prius est esse, quam esse tale*. Un objet quelconque ne peut être jaune, rouge ou bleu qu'à la condition d'exister. Or c'est incontestablement la forme qui crée l'objet représenté ; la forme qui peut se passer de la couleur, et non la couleur qui, ne signifiant rien par elle-même, ne saurait se dispenser de la forme.

A l'aube, alors que nous n'apercevons pas encore la couleur des choses, au crépuscule, quand nous avons cessé de la voir, nous distinguons leur forme, la ligne enveloppante, et malgré l'uniformité des tons, cette forme, cette ligne, au défaut même des lignes enveloppées, suffit à nous renseigner. Ceci est un arbre, cela est un moulin, nous disons-nous, voilà une tour, un clocher, une maison.

Dans les dessins, grisailles ou camaïeux, nous nous rendons aussi fort exactement compte des choses figurées, encore qu'elles ne soient pas polychromées.

Elles sont sans doute moins saisissantes, incomplètes même, puisqu'offrant la couleur en même temps que la forme, la nature exige pour une représentation parfaite l'emploi de cette dualité ; mais il n'en reste pas moins certain que la forme est la cause génératrice de toute image, la condition *sine quâ non* de son existence.

C'est pourquoi Dutilleux se montrait intraitable à l'endroit de la forme, exigeant qu'elle fût juste, correcte, précise, que les contours dussent être habilement fondus, savamment perdus ou nettement arrêtés. Et c'est pourquoi, suivant la pratique *nulla dies sine linea*, dont, au rapport de Pline, Apelles donnait un continuel exemple, il prétendait que jamais on ne pouvait trop dessiner.

Tout au rebours de Decamps qui, raffolant des habiletés et des roueries, les prodiguait partout, Dutilleux qui, dans ses douze ou quinze dernières années, luttait contre l'adresse de sa main, proscrivait les *procédés* et leur cuisine, et de fait, l'œil autant que le goût s'en fatigue vite. On connaît l'histoire du *pâté d'anguilles*.

Pour lui, le procédé ne servait qu'à tuer l'inspiration, et quiconque se subordonnait au *faire* dégénérait en fabricant, en ouvrier.

Sa répulsion pour l'habilité allait au point de le conduire à développer, dans son discours de réception à l'Académie, — discours aussi profondément pensé que brillamment écrit, — cette thèse, que la science elle-même, « cette patiente et modeste économe du génie, bien qu'indispensable à tout artiste qui, sans elle, serait réduit à l'impuissance, ne saurait le créer ; et que le talent vraiment digne de ce nom ne peut procéder que du *sentiment*.

« Du sentiment, faculté éminente entre toutes, sans laquelle l'artiste ne saurait être, par laquelle seule il a quelque valeur.

« Du sentiment, qui n'est point le génie, sans doute, mais qui le guide et l'éclaire.

« Du sentiment, qui est encore moins la science, mais qui la devine par une intuition secrète, et souvent la devance.

« Du sentiment, auquel le travail le plus opiniâtre, les études les plus approfondies ne sauraient suppléer ! »

Manière de voir qui, au surplus, avait toujours été sienne, puisqu'au temps où il travaillait chez Hersent, il écrivait déjà :

« Il ne suffit pas de peindre pour être peintre, il faut

surtout sentir, frissonner et pleurer quelquefois à la vue des chefs-d'œuvre, c'est dans une exquise sensibilité qu'il faut chercher le talent. »

Doué, en effet, de la sensibilité propre aux organisations délicates et nerveuses, sensibilité développée encore par les rudes épreuves qu'il avait eu à traverser, Dutilleux devait forcément faire la plus large part au sentiment ; et, de même que saint Augustin s'écriait : *ama et fac quod vis*, il devait souvent répéter : Voyez la nature, interrogez-la, pénétrez-la, et quand vous serez arrivé à la comprendre et partant à l'aimer, faites, sinon ce que vous voudrez, du moins ce que vous pourrez.

« *Peinture, musique, poésie, architecture, en toutes les œuvres de l'esprit humain, tout réside dans les masses et rien ne vaut que par les détails : alliance terriblement difficile, qui seule peut constituer le beau.* »

Grandes vérités assurément et parfaitement formulées.

Quand en quelques heures un paysagiste a, dans une ébauche, déterminé ses plans, arrêté sa ligne de composition, fixé son effet, l'œuvre existe tout entière. Mais pour la faire valoir, il faut aborder le détail et l'exécuter de façon à ce qu'il ne détruise ni la spontanéité du premier jet, ni l'unité de l'ensemble et de l'intérêt qu'il doit offrir ; autant d'écueils à éviter et que rarement on évite, ainsi que le savent tous ceux qui ont essayé de la peinture ou qui en ont vu faire (1).

(1) De l'ébauche, Delacroix disait : « Un des grands avantages de l'ébauche par le ton et l'effet, sans s'inquiéter des détails, c'est qu'on est forcément amené à ne mettre que ceux qui sont absolument nécessaires. Le tableau étant arrivé par l'ébauche à un état satisfaisant, pour l'aspect, comme lignes, couleur et effet, si on continue à y travailler on perd la simplicité première. » *Galerie Bruyas*, page 387.

Pour ce qui est de l'exécution, Dutilleux voulait qu'elle ne fût ni lèchée, ni peinée, ni strapassée, ni violente, mais large et souple : « *Vigueur dans l'effet*, disait-il, *douceur dans l'exécution.* »

Persuadé que la peinture, la statuaire et l'architecture sont étroitement solidaires, qu'elles procèdent du même sentiment, des mêmes données esthétiques, et tendent vers un même idéal; non moins convaincu que la littérature, cette autre branche de l'art, est indispensable à l'artiste, Dutilleux complétait son enseignement technique en discourant avec ses élèves de ces choses dont il parlait sans phrases, mais avec cette éloquence qui part du cœur.

En hiver, quand on n'y voyait plus, quittant son chevalet, il allait s'asseoir au foyer, c'était le signal ; on faisait cercle autour de lui, et à propos d'une exposition artistique, d'un livre nouveau, d'une construction récente, d'un concert même, car la musique n'était pas exclue, la conversation s'engageait. Peu à peu on se taisait de façon à laisser la parole au Maître sans qu'il s'en aperçût trop; alors il traitait dogmatiquement soit de l'une des branches de l'art, soit de ceux qui l'illustrèrent.

En musique, *Beethoven* était son homme.

En littérature, il citait volontiers *Homère*, qu'il lisait dans le texte grec, *Virgile*, *Horace*, *Tacite*, *Saint Augustin*, l'*Imitation*, *Montaigne*, *Pascal*, *Bossuet*, *Corneille*, *Racine*, *Molière*, *Michelet* et *Victor Hugo*.

En sculpture, en statuaire, il admirait l'art égyptien, étonnant par le grandiose de ses constructions et la majestueuse immobilité de ses figures ; l'art grec avec *Ictinus*, *Phidias*, *Polyclète*, *Praxitèle*; le Gothique, ses fameux *Maîtres des œuvres*, et ses anonymes et mystiques

ymaigiers; la Renaissance si puissante par *Michel Ange*, qui en fut le Phidias (1) si gracieux, par *Jean Goujon*, qui en fut le Praxitèle (2).

En peinture, son thème favori, il ne tarissait pas.

S'étendant tantôt sur le prince des dessinateurs, *Raphaël*, « nom dont la douce euphonie éveille dans l'esprit l'idée complète de la grâce et de la beauté (3), » tantôt sur *Titien*. le prince des coloristes, sur *Paul Véronèse*, dont les *Noces de Cana* lui apparaissaient comme l'un des derniers mots, non-seulement de la peinture, mais encore de l'esprit humain; sur *Corrège*, le demi-dieu de la décadence; sur *Rembrandt*, qui ne le cède à personne par la magie de l'effet: sur *Van Dyck*, plus distingué que *Rubens*, mais infiniment moins fécond, moins éclatant, et qu'il faut reconnaître moins fort, en face du chef-d'œuvre de l'école flamande, l'incomparable tableau de la *chapelle absidale de St-Jacques d'Anvers*, toile dans laquelle le torse d'*Heléna Forman* éclipse comme intensité de couleur et trompe-l'œil de relief les meilleurs morceaux de Titien; sur l'aimable *Murillo* et le sombre *Velasquez*; sur *Le Sueur*, le séraphique auteur de la *Vie de Saint-Bruno*; enfin sur les Maîtres de l'école contemporaine, *Prudhon*, *Géricault*, *Delacroix* et *Corot*.

Delacroix qu'il appelait un « Géant, » une « Majesté (4). »

Corot dont il disait : « C'est un Colosse » et « le Dieu du paysage (5). »

Delacroix et Corot, qui se disputaient ses admirations autant qu'ils se partageaient son cœur, et touchant lesquels,

(1, 2) Voir le *Moïse* et la *Diane de Poitiers*.

(3) Discours de réception à l'Académie.

(4, 5) Lettres de Dutilleux.

absolu jusqu'à l'exagération, lui si tolérant en toutes choses, ne souffrait ni critique ni contradiction.

C'était avec fièvre qu'il parlait du navrant *Massacre de Scio*, du resplendissant *plafond de la galerie d'Apollon*, de la farouche *Médée*, de la pompeuse *Entrée des Croisés à Constantinople*, de l'effrayante *Bataille de Taillebourg*, et qu'il déclarait qu'au génie de Delacroix seul il appartenait de rendre les scènes les plus dramatiques et les plus échevelées de *Gœthe* et de *Shakespeare*.

C'était avec une tendresse infinie qu'il analysait les compositions antiques, éthérées, prestigieuses, idéales de Corot, dans lesquelles circulaient l'air et la lumière sous de merveilleux ciels, dont le secret était perdu depuis Claude Lorrain. Compositions peuplées de figures d'une telle grâce et d'une telle distinction qu'en les voyant on se rappelait involontairement les vers d'Horace:

Junctæque Nymphis, Gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede.

Au printemps, dans l'été, à l'automne, après l'étude, d'où il revenait sous des impressions parfois gaies, parfois mélancoliques, il entretenait ses élèves, non plus des Maîtres, mais de leur Maître à tous, la *Nature*, considérée par lui comme si supérieure à tout le reste, qu'à la plus belle des cathédrales il préférait, en tant que structure, la rigide robustesse d'un chêne ou la flexible gracilité d'un bouleau !

On conçoit facilement quelle influence un Maître si aimable, si fort, si entraînant devait exercer sur ceux qu'il formait et dont nous allons parler (1).

(1) En causant de l'atelier, M. Delaporte, qui nous a fourni beaucoup de renseignements dont nous avons profité, retrouvait l'élan de la jeunesse et nous disait : « Les plus belles années de ma vie sont celles que j'ai passées à l'atelier. »

Aux élèves de la rue St-Jean-en-l'Estrée qui l'avaient suivi rue St-Aubert, s'étaient successivement joints le comte *de la Fontaine* et MM. *Albert Prevost*, *Alfred Petit*, *Charles Goudemetz*, *Choquet* et *Lampérière*, connu par ses natures mortes traitées non avec la préciosité de *Philippe Rousseau*, mais dans la manière friande, facile et un peu décorative des petits Maîtres du siècle dernier qui ne dédaignèrent pas ce genre dans lequel ils eurent de si beaux succès.

Depuis 1848 nous connûmes à l'atelier :

M. *Gustave Colin*, distingué de suite par Dutilleux, qui sut si bien pronostiquer la notoriété que lui réservait un prochain avenir.

Faisant allusion à la haute stature de son élève, le Maître écrivait un jour : « Adieu; amitiés à tous, et surtout à mon cher Gustave, ce grand gaillard-là a pris une place à sa taille dans mon affection. » Une autre fois : « A mon arrivée j'ai vu Gustave, il marche à grands pas — sans calembourg — le soleil du midi l'embrase et l'exalte. Il est chauffé à blanc, ses toiles vont s'en ressentir; ce grand diable grimpe avec une ardeur sans pareille et ira haut. »

M. Colin ayant quitté Arras pour aller travailler dans l'atelier de *Couture*, et étant resté à Paris, où il est vite arrivé à se faire connaître, nous ne saurions trop renseigner sur ses principales œuvres ; disons seulement que notre Musée a de lui deux toiles importantes et remarquables : une *Corrida* vigoureusement éclairée par un plein soleil d'Espagne, et où grouille tout un monde; *la Barre de la Bidassoa*, drame saisissant et d'une unité telle que l'on ne sait ce qui est le plus à admirer du ciel

ou de la mer, traduisant tous deux la perturbation déjà causée par les prodromes de la tempête qui va se déchaîner ; et que l'artiste vient de faire un portrait fort ressemblant de notre vénéré collègue, M. l'archiprêtre *Envent*, portrait dans lequel l'éclat du costume de chœur et la richesse de l'étole ne nuisent point, — difficulté très habilement vaincue, — à l'importance, à la finesse et à l'intérêt de la tête.

Intelligence supérieure, organisation fiévreuse, M. Colin, à la fois prosateur, poète, critique d'art compétent et mordant polémiste alors même qu'il soutient un paradoxe, est certainement aussi fort comme littérateur que comme peintre ; aussi l'Académie lui a-t-elle conféré le titre de Membre honoraire.

Observateur sagace d'un grand goût et d'une grande finesse, M. *Xavier Dourlens* prit également une large place dans l'esprit de Dutilleux, qui le trouvait non moins harmoniste en peinture qu'en musique.

M. Dourlens a fait, en études sur nature aux environs d'Arras et en compositions d'atelier, considérablement de petites toiles et bon nombre de grandes, soigneusement détaillées, irréprochablement dessinées ; un échantillon de ces dernières se voit au Musée ; un autre, que nous préférons, chez M. *Paul Henry*. Toutes sont d'une exécution serrée, diamétralement contraire à celle des *Impressionistes*, d'un aspect aimable et doux, reposant l'œil du spectateur.

Ayant officieusement ouvert son atelier, sis d'abord rue des *Gauguiers*, puis rue de la *Fourche*, M. Dourlens y a reçu et dirigé un certain nombre d'artistes et d'amateurs, notamment MM. *Gonsseaume*, *Morel*, *Bochu*,

Bailly, Robert (*Armand*), *Degand, Delrue* et *Denœux*, de qui nous connaissons des paysages avec ciels remarquablement réussis (1).

Puissent ces Messieurs ne pas se laisser dévoyer par les délirants apôtres de la *peinture* dite *de l'avenir* et rester intimement persuadés :

Que la négation de toutes les traditions admises par toutes les écoles et que le contre-pied de tous les procédés employés jusqu'à ce jour constituent, non un système, mais une aberration doublée d'une absurdité.

Que la force et le beau ne se trouvent ni dans la brutalité ni dans l'extravagance.

Que le mérite d'une toile n'est nullement en raison directe de ce qu'elle peut offrir d'houspillé et d'abracadabrant.

Qu'une juxtapposition plus ou moins bavochée de *taches* plus ou moins sales ou plus ou moins criardes, qu'une série de torchements de brosses plus ou moins bizarres n'accusent ni sentiment ni exécution.

Que le placage au couteau n'est point un progrès sur le travail du pinceau.

(1) Bâti à l'entrée et sur une partie de l'emplacement de la nef médiane de l'antique église Védastine de la *Chapelette au Jardin*, l'atelier de M. Dourlens, où se voient une assez belle *Justice de Salomon* de l'école flamande et dans le genre de Jordaëns ; des toiles de Corot, Dutilleux, Edmond Leclercq, *Petit-Wéry* ; etc , un bahut flamand, des faïences, des antiquités gallo-romaines, d'anciennes armes ; etc., rappelle, par le choix de son ameublement, l'atelier que le Maître s'était fait construire rue St-Aubert.

La *Justice de Salomon* doit provenir de la collection de l'un des arrière grands-oncles de M. Dourlens, M. *Berguigne*, qui travailla dans l'atelier de Rubens, et de la collection de qui provenaient également presque tous les beaux dessins se trouvant maintenant au Musée d'Arras.

Et que « le réalisme, ainsi que l'a proclamé Préault, — un dur pourtant — n'a jamais été que le *fumier de l'idéal* (1) »! De l'idéal, sans lequel, a dit Delacroix : « Il n'y a ni peintre, ni dessin, ni couleur. »

M. *Thépaut* s'est acquis une réputation de coloriste, et c'est surtout comme tel que l'a apprécié son biographe, M. *Léonce Viltart*, dans un travail qu'a couronné l'Académie (2).

La plus estimée des toiles portant sa signature est le *Moulin de Villiers*, étude d'après nature, achetée par le Musée, et qui, chose particulière, ne rentre ni en tant que tonalité, ni en tant qu'exécution, quelques parties exceptées, dans la manière habituelle du peintre.

A côté de cette œuvre, il convient d'en citer une autre, de dimensions réduites, mais charmante, *la Petite-Place et l'Hôtel-de-Ville*, que M. Thépaut offrit à l'Académie.

M. *Desavary*, qui devint, en 1858, le gendre de Dutilleux (3) et fut le Benjamin de l'atelier, y révéla dès son entrée, la facilité surprenante, peu explicable même, avec laquelle il abordait indifféremment toute espèce de travail, le crayon, la plume ou la brosse à la main. En un clin d'œil, ce qui eût demandé à d'autres plusieurs heures, se trouvait parachevé.

Le Maître n'en revenait pas et affirmait n'avoir jamais rencontré pareille aptitude, semblable célérité.

(1) Préault méprisait le réalisme au point de dire : « Rien n'est plus bête que le *naturel absolu.* »

(2) *Jules Thépaut*, artiste peintre. — 1885, brochure in-12, Sueur-Charruey, Arras.

(3) 8 septembre 1858, mariage de Charles-Paul Desavary et de Marie-Pauline Dutilleux.

Et cette exécution si prompte était exceptionnellement adroite.

Bon, aimable, enjoué, d'une humeur toujours égale, Desavary riait parfois en travaillant de sa façon d'expédier la besogne : « Au lieu de me demander des photographies, disait-il alors, — car il était aussi photographe, — demandez-moi donc des dessins ou des peintures, ce sera tout aussi vite fait. »

Sans la moindre hésitation, il entreprenait les choses les plus compliquées, et sans s'y reprendre, les menait à bonne fin. On peut, comme spécimens en ce genre, voir à l'Académie une *Vue cavalière d'Arras*, où ne manquent ni un pignon, ni une cheminée ; et au Musée, la *Grand'Place par un jour de marché*, toile dont on ne saurait dire trop de bien. Œuvres qui resteront et auront ultérieurement un immense intérêt historique et archéologique.

Inné ou inculqué par Dutilleux, l'amour de la nature était infini chez Desavary, qu'elle se présentât sous forme d'intérieurs, de fleurs, de monuments, de natures mortes ou de paysages.

Comme intérieurs, nous rappellerons son *Bazar Kaskir*, fait en Egypte, et sa *Séance du Conseil de la Société artésienne des Amis des Arts*.

Comme paysages : sa *Vue de Blois*, une perle ; ses *Pierres d'Acq*, son *Panorama de Lucheux* et surtout son *Chemin de la chapelle de St-Quilien*. Heureusement choisi au printemps de l'année, ce motif, traité dans une tonalité douce, blonde, chatoyante, a inspiré sans conteste à Desavary l'une de ses œuvres les plus aimables et les plus aériennes. On respire à l'aise dans cette campagne boisée, fraiche, accidentée, que le soleil du matin illu-

mine et dore, à travers les déchirures des nuages qu'il va bientôt dissiper. Desavary a produit peu de paysages aussi séduisants, et l'on s'explique parfaitement les honneurs de la cimaise qu'il eut au Salon de 1885 (1).

Comme natures mortes : les *Grives et piapias*, sur lesquels il donna ses derniers coups de pinceaux.

Enlevé avec un brio et une friandise de brosse véritablement rares, ce morceau fut exécuté alors que le pauvre artiste était presque mourant. L'un de ses amis, M. *Tétin*, lui apportant le produit de sa chasse, qu'il pensait pouvoir aiguiser son appétit, l'engagea à en déjeuner. Desavary, qui ne se sentit ni le goût ni la force de manger ces oiseaux, trouva encore assez de courage pour les peindre. Il le fit lestement, vaillamment, suivant son habitude, et pour jamais il déposa sa palette.

Comme monuments : sa *Porte des Tintinelles, à Laon*, son *Quartier abbatial du palais de St-Vaast* et sa *Petite-Place avec l'Hôtel-de-Ville*, morceau de choix que nous regrettons d'avoir laissé enlever par un étranger.

Son talent de dessinateur et de lithographe était supérieur encore à son habileté de peintre. Il suffirait, pour s'en convaincre, de se reporter à une *Masure à Saint-Laurent*, au crayon noir (à M. le Gentil); à une *Audience du tribunal*, à la mine de plomb (à M. *Trannoy* père) ; à une *Séance de chimie au théâtre*, à la plume et mine de plomb, avec rehauts d'aquarelle (à M. Desavary fils), et à la *Brebis préférée*, lithographie d'une exécution à la fois si souple, si libre et si charmante qu'il joignit au Chemin de St-Quilien pour la même exposition.

(1) Cette jolie toile a été achetée par la meilleure élève de Desavary, Mme *Paul Périn*.

Excellent humaniste et lauréat attitré du collège d'Arras, Desavary écrivait aussi facilement qu'il peignait et dessinait. Certains discours d'ouverture pour les séances annuelles de la Société artésienne des Amis des Arts, qu'il rédigea sur un coin de table, en s'occupant de ce qui se passait à l'entour, donnant des ordres à ses écrivains, faisant des recommandations à ses lithographes, ne laissent rien à désirer.

Aussi considérable que variée, l'œuvre de Desavary comprend, sans une foule de choses oubliées, 2,188 pièces, se décomposant comme suit :

Peintures d'après nature, compositions, copies, portraits et dessins catalogués par lui, 1,397.

Albums, dessins importants, Egypte, 90; Etaples et divers, 89 ; Bretagne, 92 ; militaires, 89 ; environs et divers, 47 ; d'après des peintures, 99 ; dessins d'après Delacroix et les Maîtres du Luxembourg, 200.

Lithographies d'après Corot, Dutilleux, G. Colin, *Dameron*, 10.

Fac-simile lithographiques de Corot, 75 (1).

Indépendamment des leçons particulières qu'il donnait à Arras et au dehors, Desavary avait deux cours de dessin : l'un chez les dames Bénédictines, l'autre à l'école municipale, qui lui valut les palmes académiques.

A côté des élèves, devenus des artistes, ont travaillé à l'atelier, MM. *Octave Petit*, *Albéric de Galametz*, *Ramelet*, *Rambure*, *Lallart*, *Charles Vast*, *Eugène Cuvelier* et *Gottran*, qui eux, se sont contentés de rester amateurs.

L'atelier, — où, au cours des travaux de la chapelle des dames Bénédictines, était fréquemment venu *Bien*, le

(1) Renseignements fournis par Mme Desavary.

doux créateur de sa jolie statuaire, — recevait deux fois par an la visite de l'illustre et bon Corot, qui, au printemps et dans la saison d'hiver, venait passer quelques jours près de son cher Dutilleux.

A part le temps qu'au renouveau il consacrait aux études d'après nature dans les environs de la ville, aux heures où son ami se trouvait libre, Corot ne quittait guère l'atelier, où il était permis aux habitués, qu'il traitait avec la familiarité la plus cordiale, de lui voir exécuter ses merveilleuses compositions et de charmantes petites bluettes qu'à la veille de son départ il leur distribuait généreusement.

Une anecdote à ce propos. Corot ayant perdu le canon de sa clef de montre, en fit chercher un autre chez l'horloger le plus proche, M. *Bacouël*, qui s'empressa de l'ajuster. Au moment de partir, le Maître, qui n'avait plus pensé à cette réparation, se la rappela subitement et envoya demander à M. Bacouël ce qu'il lui devait. Celui-ci ayant répondu rien. « Fort bien, dit Corot, mais j'entends m'acquitter, » et prenant un petit panneau, il y brossa immédiatement une fantaisie que M. Bacouël reçut, qu'il conserve toujours et dont il aura un fort beau prix, s'il consent un jour à s'en défaire.

Assez souvent aussi on voyait à l'atelier un neveu de Dutilleux, M. *Alfred Robaut*, — qui épousa la fille aînée du Maître (1), — dessinateur et lithographe hors ligne, ainsi qu'en témoigne son œuvre entière, et écrivain distingué, comme l'attestent ses articles dans le *Monde illustré*, l'*Illustration*, l'*Art*, la *Galerie contemporaine*, etc., et l'important ouvrage in-quarto, qu'avec la collaboration

(1) 16 mai 1853, mariage d'Alfred Robaut et d'Elisa Dutilleux.

de MM. *Chesneau* et *Calmettes* il publia sur Delacroix, en l'enrichissant de *douze cents* gravures dans le texte et hors texte.

La réputation de M. Robaut, — très connu déjà dans la région du nord, — s'établit à Paris par une série de *soixante-quinze fac-simile* de dessins ou croquis à la plume ou au crayon, d'Eugène Delacroix, travail étonnant qui émut le monde artistique (1).

Plus tard, en 1879, il exposa au Salon une magnifique lithographie de l'*Education d'Achille*, de Delacroix, d'après le tableau par lui légué à *Francis Petit*; incomparable composition où figures, montagnes, nuages galoppent à l'unisson comme emportés dans un tourbillon vertigineux et irrésistible.

Exécutée avec intelligence, amour et aussi avec une habileté rarissime, cette lithographie, où se retrouve le faire de Delacroix, à ce point qu'on pourrait la lui attribuer, était d'un mérite si transcendant, qu'elle valut tout ensemble à M. Robaut, l'une des deux places d'honneur au Salon des gravures, où on la voyait à la cimaise, en face de la fameuse eau-forte de *Courtry* (*Milton aveugle*, d'après *Muncacksy*); une médaille votée à l'unanimité par le Jury, dont les onze membres ne comptaient pourtant qu'un lithographe; une souscription à 200 exemplaires par l'administration, et la commande faite par l'Etat pour le Ministère des Beaux-Arts de la reproduction des

(1) « Impossible, dit M. Chesneau, en sa notice sur Delacroix, au volume des *Peintres et statuaires romantiques*, de pousser plus loin l'illusion du trompe-l'œil. L'imitation des différents procédés, plume, crayon noir, mine de plomb, des accidents même et des stries du papier vergé, amèneraient infailliblement une méprise entre l'original et la reproduction, si l'on n'était prévenu. »

peintures décoratives de Delacroix au Palais Bourbon, dans le salon du Roi (1). Travail qu'il opéra ultérieurement avec autant de succès et qu'il exposa en 1881.

Depuis lors, M. Robaut prépare sur Corot un livre analogue à celui qu'il a publié sur Delacroix.

L'atelier des dames ayant été supprimé, Dutilleux dut consentir à donner quelques leçons en ville.

Ses principales élèves furent Mlle *Harlé d'Ophove*, Mlles *Louise* et *Marie Fresneau*, Mlles *Marie* et *Clémence Pinta* et Mme *le Gentil*, qu'il appelait « sa fille aînée, » bien qu'elle fût la dernière venue.

Il appréciait assez son œil et son sentiment, — ce en quoi il s'accordait avec Corot, préconisant « sa conscience et sa sincérité, » — pour dire d'elle, dans une lettre de 1860 : « J'ai le plus vif désir de voir la nouvelle œuvre de mon éminente élève ; » dans une autre du 2 novembre, même année, qu'elle avait une « douceur Raphaëlesque ; » dans une autre encore du 6 mars 1861, après avoir vu une étude de dimension sensiblement supérieure aux précédentes : « Hosanna, nous n'avons plus qu'à admirer, le ciel à lui seul est un chef-d'œuvre. Bravo. Voilà une élève qui fera honneur à son Maître ; je baise la main qui fait d'aussi jolies choses. »

Parmi les toiles de Mme le Gentil, il faut citer deux *Vues de St-Laurent et d'Arras*, prises du haut du mont St-Laurent ; une *Vue d'Arras avec St-Eloy* dans le fond, prise de Thilloy, et une *Vue des Alpes d'Aix-lez-Bains, à Chambéry*.

En janvier 1860, Dutilleux, qu'appelaient à Paris Corot

(1) C. le Gentil, *M. Alfred Robaut et l'œuvre de Delacroix*, 1879, brochure in-8°, de Sède, à Arras.

et Delacroix, finit par consentir à s'arracher à sa famille, à ses amis et à quitter l'atelier où il avait peint environ un millier de toiles, dont 150 portraits, et fait 5 à 6,000 croquis à la mine de plomb, à la plume, avec ou sans rehauts de couleur, et un certain nombre de fusains.

Ses croquis à la plume ou au roseau, avec rehauts de couleur à l'huile, — genre qui lui était exclusivement propre, — exécutés rapidement sur papier torchon ou papier d'emballage, au moyen de légers frottis et de quelques accrochages, produisaient en tant que transparence, richesse de tons et aspects imprévus, des résultats surprenants

De ses fusains, — dont plusieurs figurent avec honneur aux Musées de Lille et de Douai, — ce qu'a dit M. *Ernest Chesneau*, en son volume : *Peintres et statuaires romantiques*, donne la mesure de l'estime en laquelle on doit les tenir (1).

« Avec sa modestie, il y attachait si peu d'importance, qu'un de ses confrères qui les estimait à leur valeur et dont le nom figure en ce livre en bonne place, contraint par les exigences du professorat de distribuer de nombreux modèles originaux, obtint de l'artiste artésien l'autorisation d'en signer quelques-uns et de les présenter comme s'ils étaient de sa main. »

Allusion dans laquelle il a été facile de reconnaître *Paul Huet*, le premier des artistes que ce livre cite, et conséquemment « en bonne place. »

Devenu celui de Desavary et de ses élèves, l'atelier eut encore quelques beaux jours quand Dutilleux y revint, en compagnie de Corot; jours néanmoins assez

(1) Notice sur Dutilleux, page 186

mélancoliques pour nous, qui savions quelle devait être leur peu de durée.

Puis Corot y revint seul..., mais si grande que fut la place qu'y tint l'illustre Maître, elle ne put combler le vide fait par l'absence désormais éternelle de l'ami regretté, à la mémoire duquel tous étaient restés fidèles..., à une exception et à une défection près.

L'un de ceux pour qui Dutilleux avait eu beaucoup de bienveillance, oublia bientôt ses encouragements, ses conseils, voire même ses bienfaits.

Un autre alla infiniment plus loin.

Ambitieux de figurer au Salon, il pria, supplia son ancien Maître de retoucher ce qu'il allait se risquer à envoyer. Malgré sa répugnance pour une complaisance de cette nature, Dutilleux eut la faiblesse de la consentir. Grâce à ces retouches, peut-être, l'envoi fut admis, et son auteur se fit porter au catalogue comme élève de... Corot!

Pas de commentaires.

Ce fut dans une de ses dernières visites à l'atelier que Corot y créa la séduisante *Rosée de mai,* si fraîchement embaumée des vapeurs du matin, qu'il offrit généreusement à notre Musée et qui bien qu'enlevée en moins de deux heures, avait trouvé amateur disposé à la payer 8,000 francs.

Enfin l'atelier se ferma définitivement lorsque Desavary le quitta, vers 1876, pour aller habiter sa maison nouvelle.

Debemur morti nos nostraque.

Dutilleux a prématurément disparu. Ses biographies ne laisseront point oublier ce que ne peuvent rappeler ses œuvres.

Desavary est tombé plus prématurément encore.

Deux discours ont bien été prononcés sur sa tombe par MM. *Deusy* et *Boutry* (1), différents articles lui ont bien été consacrés par MM. Viltart (2), le Gentil (3) et de Galametz (4), sans parler d'autres articles anonymes ou pseudonymes (5) dans les feuilles locales; mais ces feuilles que chaque jour apporte et qu'emporte chaque jour :

Quæ dispersa volant rapidis ludibria ventis

ne sauraient conserver un nom.

Espérons donc que la notice nécrologique depuis si longtemps attendue finira par paraître et rendra à l'infatigable travailleur la justice qu'il mérite à tant de titres.

Quant à l'*Atelier*, converti maintenant en mansardes, ces lignes, si quelque jour elles trouvent asile quelque part, en perpétueront le souvenir.

(1) *Courrier du Pas-de-Calais*, 14 juin 1885 ; *Avenir*, 16 juin.

(2) *Courrier du Pas-de-Calais*, 12 juin.

(3) *Courrier du Pas-de-Calais*, 4 août, 29 août.

(4) *Pas-de-Calais*, 9 septembre.

(5) *Pas-de-Calais*, 12 juin; *Artésien*, 14 juin; *Courrier du Pas-de-Calais*, 23 août; *Carillon d'Arras*, 5 septembre.

✠

RÉSUMÉ DES RECHERCHES

relatives à la

CULTURE DE LA BETTERAVE

EFFECTUÉES A LA

Station agronomique du Pas-de-Calais depuis 1869

Par A. PAGNOUL

Membre résidant

Une centaine de sucreries existaient dans le Pas-de-Calais il y a un certain nombre d'années. Ce nombre, qui n'était plus que de 74 en 1884, descendait à 62 en 1885.

Malgré cette décroissance rapide, notre département avait encore produit, en 1885, plus de 600 millions de kilog. de betteraves, répartis sur près de 22,000 hectares de terre et représentant une valeur de 12 à 13 millions.

On voit donc que l'industrie sucrière, malgré la crise qu'elle subit depuis plusieurs années, n'a pas cessé de remplir chez nous un rôle de premier ordre. C'est toujours un centre de mouvement considérable qui répand la vie sur nos campagnes et communique son activité à nos houillères et à une foule d'industries annexes.

On comprend donc que notre Académie continue à se

préoccuper de la marche de cette industrie et à suivre avec intérêt ses transformations et ses progrès. M. Parenty, dans une période déjà lointaine, vous a retracé son histoire. Aujourd'hui vous avez désiré vous entretenir de la partie agricole de cette industrie, c'est-à-dire de la culture de la betterave ; je viens donc, pour répondre à ce désir, vous présenter un résumé rapide des travaux et des recherches qui ont été effectués à la Station agronomique pour l'amélioration de cette plante.

Il y a un certain nombre d'années, 1,000 kilog. de betteraves, coûtant 20 fr., renfermaient 70 à 90 kilog. de sucre, dont on ne pouvait péniblement extraire qu'une cinquantaine de kilog., mais le sucre valait alors 70 fr. le quintal. Aujourd'hui l'industrie peut en extraire le double d'un même poids de betteraves, grâce aux progrès de la culture qui produit des racines contenant 130 à 150 kilog. de sucre par tonne et grâce aussi aux perfectionnements apportés aux méthodes d'extraction qui, par l'emploi de la diffusion, de l'osmose et d'autres procédés, permettent d'obtenir sous forme cristallisable près des neuf dixièmes de ce sucre.

Ce double progrès agricole et industriel permet à la sucrerie de livrer aujourd'hui à 35 fr. et au-dessous un produit qui en valait il y a quelques années plus de 70, tout en payant 25 fr., 30 fr. et au-delà la tonne de betterave, dont le prix autrefois ne dépassait pas 20 fr.

Les progrès accomplis dans la culture de cette plante ont exigé des travaux et des recherches de différente nature ; ils réclamaient le concours de la chimie et de la pratique agricole et surtout la reproduction d'expériences multipliées, attendu qu'il ne suffisait pas de démontrer, mais encore de faire accepter la démonstration faite. La

Station agronomique devait être naturellement appelée à participer à ce travail, c'est ce que nous avons fait depuis 1869 dans la mesure de nos forces et de nos ressources.

Nos expériences ont été faites, depuis l'origine, sur un champ de peu d'étendue annexé à la Station et aussi presque chaque année, avec l'obligeant concours de quelques cultivateurs, sur d'autres points du département et sur des terres de différentes natures.

Influence de la distance.

Nous avons d'abord recherché dès la première année l'influence du rapprochement des plantes dont l'importance est reconnue partout aujourd'hui dans la pratique agricole. On n'admettait guère alors que quatre ou cinq betteraves au mètre carré parce qu'on obtenait ainsi de grosses racines de 1 à 2 kilog., n'exigeant pour l'entretien et pour l'arrachage que peu de dépenses de main-d'œuvre.

Cependant, ayant fait l'analyse de betteraves de même nature cultivées dans les mêmes conditions, mais à petite et à grande distance, je trouvai pour les premières 14,5 pour 100 de sucre et pour les autres 11,9. Les premières, il est vrai, étaient plus petites, mais le poids moyen ne pouvant être diminué de moitié lorsque le nombre devenait double pour un même espace, il devait résulter du rapprochement un rendement plus fort et par suite, pour une double raison, un accroissement fort important dans la production du sucre à l'hectare.

On a objecté d'abord que le rapprochement des racines devait donner lieu à un plus grand épuisement du sol. Or il faut remarquer ici que le sucre n'étant qu'une

combinaison de charbon et d'eau, ses éléments sont pris exclusivement à l'air et que, par suite, son élaboration ne se fait aucunement aux dépens du sol. La plante ne prend au sol que les matières salines et azotées qu'il faut lui restituer à l'état d'engrais et qui, au point de vue de la fabrication, constituent les impuretés de la racine. Or, ayant recherché la proportion des sels alcalins dans les racines à grande et à petite distance, j'ai obtenu pour 100 de sucre, dans les premières 7,0 de ces sels et 2,2 seulement dans les autres. Les betteraves à petites distances étaient donc tout à la fois plus riches, plus pures et moins épuisantes.

En représentant par un tracé graphique les variations progressives de la richesse en sucre et en sels alcalins, on obtient deux courbes qui sont presque symétriques, c'est-à-dire que l'une monte lorsque l'autre descend. Les proportions de sucre et de sels varient donc toujours à peu près en sens inverse. Il en est de même des matières azotées, comme l'a démontré M. Dehérain et comme je l'ai également constaté.

Chaque année, depuis 1870, ces faits ont reçu de nouvelles vérifications. La plus frappante est celle que m'a offerte un champ situé à Brienon, dans le département de l'Yonne. La levée s'étant faite très mal, les plantes se trouvaient très irrégulièrement disséminées au milieu de vides nombreux, ce qui avait occasionné une contestation entre le fabricant et le cultivateur. Je prélevai trois échantillons, l'un au milieu d'un groupe très serré, l'autre au milieu d'un groupe plus espacé et enfin une racine monstrueuse complètement isolée au milieu d'un espace vide. Les poids moyens étaient pour les deux premiers lots : 838 gr., 1,482 gr., et pour la racine

isolée, 6.300 gr. ; or, la détermination des richesses saccharines a donné 16,0, 9,3, 6,7 et celle des sels alcalins 0,634, 0,665, 0,894.

Les premières étaient donc des racines exceptionnellement riches, tandis que la dernière n'aurait pu être acceptée dans une sucrerie. Il faut ajouter cependant que ce champ avait dû recevoir des doses exagérées d'engrais, car les différences résultant de la distance sont rarement aussi considérables.

L'influence favorable du rapprochement est donc aujourd'hui complètement admise par la pratique agricole et on ne trouve plus guère de champs de betteraves sur lesquels le nombre des plantes soit inférieur à 10 au mètre carré.

Variations inverses du sucre et des sels.

La variation en sens inverse du sucre et des sels a particulièrement été confirmée d'une manière très nette par M. Leloup sur 43 lots de betteraves d'origines diverses. Les résultats, groupés en quatre séries, donnent en effet :

Richesse en sucre.	Sels alcalins p 100 de sucre.
—	—
9.16	8.21
11.12	5.89
11.92	4.39
14.17	3.18

Influence d'un excès d'azote.

L'exagération des engrais azotés est aussi l'une des principales causes de l'affaiblissement de la richesse saccharine et de l'accroissement des sels alcalins dans la racine. Ainsi, dans le cours de l'année 1873, deux

parcelles qui n'avaient reçu aucun engrais depuis plusieurs années ont été semées en betteraves, la première sans aucun engrais, la seconde avec une forte dose de sulfate d'ammoniaque, c'est-à-dire avec de l'azote seul, sans aucune matière saline. Nous avons obtenu pour le poids moyen des racines :

Sur la première parcelle. . .	368 gr. ; sur la seconde :	867
Pour la richesse en sucre. . .	13.3	10.5
Pour la proportion des cendres alcalines .	0.339	0.677

Ainsi, l'azote introduit avec excès dans la seconde parcelle a complètement modifié la constitution de la plante en diminuant la proportion de sucre et en doublant celle des matières salines et, par conséquent, aussi celle des matières organiques diverses dont la formation doit être liée à l'assimilation des matières minérales.

Ces résultats se confirment encore en 1874 sur deux parcelles, dont l'une reçoit de l'azote et l'autre de fortes doses d'engrais salins sans azote. Cette dernière donne des racines qui contiennent deux fois moins de sels alcalins que la première. Ainsi, la formation des combinaisons salines s'accroît dans la racine, non en proportion des sels, mais en proportion de l'azote introduit dans le sol.

On prétendait alors que la betterave, dans certaines contrées où elle était cultivée depuis longtemps, ne pouvait plus donner que des résultats fort inférieurs à ceux qu'on en obtenait à l'origine de la sucrerie, que le sol était épuisé par l'abus de cette culture et que l'industrie sucrière serait un jour obligée d'abandonner ces contrées qu'elle avait rendues si prospères. Nous avons toujours combattu cette idée en disant qu'on se méprenait

sur la cause du mal, que si le sol se trouvait épuisé, les rendements seraient moindres mais que la betterave n'en serait que plus riche, que l'appauvrissement de la plante résultait au contraire de l'abus des engrais et surtout des engrais azotés, c'est-à-dire de la trop grande fertilité communiquée au sol en vue d'obtenir des rendements exagérés et que de bonnes graines et une culture rationnelle nous permettraient d'obtenir des betteraves aussi riches que celles des Allemands. C'est ce qu'ont complètement confirmé les résultats obtenus dans ces deux dernières années.

Plusieurs expériences faites en 1877, me conduisaient à ce résultat que la même betterave, cultivée d'une part à petite distance et avec des engrais convenablement appropriés, et d'autre part à grandes distances et avec des doses exagérées d'engrais, donnaient :

	Rendement.	Sucre pour 100.	Bénéfice.
	—	—	—
Dans le premier cas . .	53,320 k	12,82	883 fr
Dans le deuxième cas . .	40,740	11,11	282

Fumier, engrais chimiques et nitrates.

Mais quels sont les engrais les mieux appropriés à la betterave ? L'emploi du fumier a longtemps prévalu et les engrais chimiques jusqu'à ces dernières années n'ont été accueillis qu'avec beaucoup de méfiance, non-seulement par les cultivateurs, mais aussi par certains fabricants. C'est qu'en effet les matières étrangères qui constituent, au point de vue de la fabrication, les impuretés de la racine, se transforment pour la plupart en cendres alcalines pendant la calcination, de sorte qne ces impuretés peuvent être approximativement évaluées par la proportion

des sels alcalins obtenus en calcinant la plante. De là un préjugé qui a longtemps persisté contre les engrais chimiques qui, étant aussi désignés sous le nom d'engrais salins, étaient supposés devoir introduire ces sels dans la plante.

Nous avons, en conséquence, cultivé des betteraves sur deux parcelles voisines, l'une avec du fumier, l'autre avec engrais chimiques, afin d'en déterminer les cendres, et c'est précisément la première qui nous a toujours donné, avec la richesse la plus faible en sucre, la proportion la plus forte de cendres. C'est qu'en effet le fumier n'est qu'un engrais salin associé à quelques matières organiques azotées et non azotées et que si on lui retire ses 80 pour 100 d'eau, il rentrera dans la catégorie de la plupart des engrais industriels dits complets.

La guerre faite aux engrais chimiques s'adressait surtout au nitrate de soude, dont les cultivateurs faisaient, il est vrai, un usage exagéré, et on peut le dire, presque frauduleux en l'introduisant dans le sol pendant la dernière période de la végétation. Or, il est bien constaté aujourd'hui que le fumier peut introduire dans la betterave, au moment de la récolte, beaucoup plus de nitrates que ne le fera l'emploi judicieux de ces sels eux-mêmes.

Les engrais chimiques, et particulièrement les nitrates comme source d'azote, l'emportent sur le fumier parce qu'ils sont plus rapidement assimilables. C'est dans les feuilles, en effet, que se trouvent les organes générateurs du sucre ; il importe donc que leur développement soit rapide et qu'elles présentent dès le mois de juin une large surface à l'action de la lumière solaire. Or, l'assimilation

du fumier exige des transformations préalables qui la rendent plus difficile et plus lente ; il doit subir, comme l'ont démontré MM. Schlœsing et Muntz, une fermentation particulière désignée sous le nom de fermentation nitrique destinée à transformer son azote organique en azote nitrique, seule forme sous laquelle l'azote puisse probablement être absorbé par les plantes. L'abus du fumier, surtout s'il est mis après l'hiver, équivaut donc à une addition de nitrate introduit à la fin de la saison. Il provoque, dans la dernière période de la végétation, un développement tardif toujours funeste à la richesse, attendu que les feuilles nouvelles ne trouvant plus alors dans une lumière affaiblie et de courte durée la force qui leur est nécessaire pour produire le sucre, cette production va moins vite que le grossissement de la racine, d'où résulte son appauvrissement. En outre, les nitrates récemment absorbés n'ont pas eu le temps de se décomposer entièrement et une partie se retrouve inaltérée dans la racine, et par suite dans les produits qui en sont extraits. C'est ce qui a lieu, surtout lorsque le mois de septembre est chaud, humide et couvert, comme nous l'avons particulièrement démontré en 1874. Les résultats obtenus ont encore été représentés par un tracé graphique ; or, pour le rendement en poids, la courbe de la parcelle au fumier qui reste d'abord inférieure à celle des engrais chimiques, la croise le 10 août et s'élève rapidement au dessus jusqu'à la fin de septembre, tandis que pour la richesse saccharine, la courbe des engrais chimiques se maintient au dessus de celle du fumier pendant toute la durée de la végétation.

Comme exemple de cette influence funeste du fumier employé à forte dose, nous pouvons citer encore certaines

betteraves cultivées par les laitiers d'Arras qui, disposant d'une grande quantité de fumier, sont souvent portés à en abuser sans avoir besoin de recourir aux engrais artificiels. M. Leloup m'avait signalé ces betteraves comme étant, en général, de qualité très inférieure. Voici ce que m'a donné l'une d'elles, choisie, il est vrai, parmi les plus mauvaises. Je mets en regard, comme terme de comparaison, la composition d'une racine de bonne qualité cultivée avec engrais chimique au nitrate, en proportion convenable :

		Avec fumier.	Avec engrais chimique.
		—	—
Poids		4,920gr.	820gr.
Sucre pour 100 de betteraves.		4,42	13,51
Sels alcalins	id.	1,026	0,402
Nitrates	id.	0,728	0,042

La racine qui n'avait pas reçu de nitrate en contenait donc dix-sept fois plus que celles qui en avaient reçu.

Chlorures.

Les chlorures absorbés par la plante ne paraissent remplir aucun rôle dans la formation de ses tissus, ils se retrouvent sans altération dans les cendres, et la plante paraît en absorber d'autant plus que le sol en contient davantage. C'est ce que j'ai pu constater souvent en introduisant dans les engrais des quantités variables de ces sels. Je citerai particulièrement l'observation faite à ce sujet sur des racines provenant de la Limagne d'Auvergne et qui m'avaient été adressées à l'occasion d'un concours. Je trouvai dans ces betteraves des proportions exceptionnellement élevées de chlorures, et j'en conclus que ces sels devaient exister en très grande

abondance dans les terres de la Limagne. Or, la vérification de ce fait fut signalée quelque temps après par M. Truchot, professeur à la Faculté des sciences de Clermont, dans un travail qu'il publia sur la composition des terres de l'Auvergne.

Potasse et soude.

Mais les chlorures peuvent être à base de potasse ou de soude, et il importe de distinguer ces deux substances, au point de vue des phénomènes de la végétation.

La potasse et la soude sont des bases alcalines qui présentent de très grandes analogies chimiques et qui, dans beaucoup d'opérations industrielles, peuvent se substituer l'une à l'autre. En est-il de même dans les végétaux, dont les cendres contiennent toujours en abondance au moins l'une ou l'autre ? D'importantes expériences faites par M. Péligot avaient démontré que certaines plantes ne s'assimilent que la potasse et excluent complètement la soude et j'ai constaté ce même fait pour la pomme de terre. On retrouve dans ces plantes d'autant plus de chlore que l'on a introduit plus de chlorure de sodium dans le sol, mais ce chlore s'y trouve à l'état de chlorure de potassium.

Remarquons en passant que l'on pourrait expliquer ainsi l'action stérilisante du sel marin sur les terres. La potasse disponible se trouvant alors absorbée par la plante à l'état de chlorure, les nitrates ne peuvent plus se former qu'à l'aide de la soude, et comme sous cette forme ils ne sont plus absorbables, la plante se trouve dans l'impossibilité de s'assimiler l'azote, qui est l'élément le plus indispensable à son développement.

La betterave est moins exclusive; elle accepte la soude, mais elle admet cependant de préférence la potasse. En analysant les cendres provenant de betteraves cultivées, les unes avec des sels de soude, les autres avec des sels de potasse, je constatai que dans les premières la potasse était encore en proportion deux fois plus forte que la soude et que cette proportion devenait huit fois plus forte dans les autres.

Une expérience faite sur deux parcelles ayant reçu, l'une du chlorure de sodium, l'autre du chlorure de potassium, me donna sur la seconde une richesse saccharine beaucoup plus élevée.

Dans une autre expérience, la richesse saccharine n'a pas été très différente, mais la production totale du sucre à l'hectare, qui a été de 5,081 kilog. avec la potasse, n'a été que de 4,690 kilog. avec la soude.

La potasse paraît donc préférable à la soude dans la culture de la betterave et nous allons voir ce fait confirmé par des expériences plus récentes.

Acide phosphorique.

L'acide phosphorique forme, avec l'azote et la potasse, l'ensemble des principes les plus indispensables à la nourriture des plantes, mais la plupart de nos terres du Pas-de-Calais n'en manquent pas, car il s'y trouve généralement dans une proportion supérieure à 0,1 pour 100, proportion qui nous a paru suffisante dans beaucoup de cas, comme l'a également constaté M. Dehérain sur les terres de Grignon ; aussi les expériences relatives à l'emploi des phosphates nous ont rarement donné des résultats bien concluants. En 1877 cependant, j'ai pu,

grâce à l'obligeant concours de M. Delattre, cultivateur à Aix, faire quelques essais sur une terre dont la richesse en acide phosphorique était inférieure à 0,1, et nous avons pu constater nettement sur ces terres l'influence salutaire d'une addition de superphosphates. En ajoutant ces sels aux nitrates nous avons obtenu une richesse saccharine plus élevée et, ce qui est particulièrement à noter, une proportion moindre de nitrates dans la plante et de carbonates alcalins dans ses cendres. Ces derniers faits m'avaient conduit à admettre que le rôle de l'acide phosphorique consiste à dégager l'acide nitrique de ses combinaisons alcalines, en rendant ainsi plus facile sa décomposition, et par suite, la formation des principes azotés auxquels il doit donner naissance, principes qui sont destinés à accomplir dans la feuille le travail nécessaire au développement de la plante et surtout à la formation du sucre. La présence des phosphates alcalins constatée par M. Péligot venait à l'appui de cette hypothèse que confirme encore une explication analogue donnée par M. Joulie. Quel que soit, d'ailleurs, leur mode d'action, ils remplissent un rôle absolument nécessaire dans les phénomènes de la végétation et en supposant même que la terre en fût convenablement pourvue, il serait toujours mieux de les faire entrer dans la composition des engrais employés, afin de restituer au sol l'acide phosphorique qui lui est enlevé par les plantes. Leur prix est d'ailleurs peu élevé, leur excès ne peut nuire, comme pourrait le faire un excès d'azote, et ils restent en général fixés au sol en constituant une réserve pour l'avenir. Seulement, il serait peut-être préférable, dans ce cas, de substituer aux superphosphates rapidement assimilables, des superphosphates naturels, dont l'action est plus lente, mais qui coûtent moins cher.

Essais dans le cours de la végétation.

Des essais ont été faits pendant le cours de plusieurs années pour suivre les transformations de la plante et les rapprocher des conditions météorologiques de chaque période. La plus complète de ces expériences a été effectuée en 1883, sur un hectare de terre, avec le concours de M. Blondel, fabricant de sucre à Neuville-Vitasse. Les analyses ont été faites tous les dix jours et ont porté sur le sucre, l'azote, les cendres alcalines et l'acide phosphorique, non-seulement de la racine, mais aussi des feuilles. On notait en même temps, pour les dix jours écoulés, les températures de l'air et du sol, la pluie et les heures de soleil.

Ces expériences nous ont démontré que les circonstances favorables à l'accroissement de la richesse saccharine sont défavorables à l'absorption des matières salines, et réciproquement, que dans les périodes de pluies abondantes et de basses températures, les courbes qui représentent l'accroissement en poids de la racine s'élèvent rapidement, tandis que celles qui représentent la richesse saccharine s'abaissent, que le contraire a lieu dans les périodes de chaleur et de sécheresse ; enfin que la lumière solaire a une influence marquée sur la production du sucre. En 1883, par exemple, cette production se trouve sensiblement ralentie du 11 au 31 juillet ; or, dans cette période de vingt jours, il n'y a eu que 77 heures de soleil, tandis que ce nombre a été de 145 dans la période précédente et de 113 dans la suivante.

En examinant les chiffres qui donnent la production du sucre à l'hectare, en 1883, sur le champ mis en

expériences, dont la richesse et le rendement ont été exceptionnellement élevés, on peut établir trois périodes: du 21 juin au 21 juillet et du 19 septembre au 29 octobre, la production moyenne du sucre à l'hectare a été environ de 400 kilog. par dizaine de jours, tandis qu'elle s'élève à près de 1,400 kilog. du 31 juillet au 9 septembre.

Quant aux nitrates, leur poids total, pour les racines et les feuilles, s'élève, du 21 juin au 21 juillet, de 28 à 115 kil. à l'hectare, et il n'est plus, malgré le grossissement continu de la racine, que de 41 kilog. le 20 août et de 30 kilog. le 29 octobre. Les nitrates disparaissent donc bien en se transformant dans les tissus de la plante.

En résumé, nous avons pu conclure de ces expériences que les conditions météorologiques les plus favorables à la betterave seraient, dans la première période de la végétation, un temps chaud et clair avec un sol suffisamment humide; de la fin de juillet au commencement de septembre, un ciel pur donnant une abondante lumière: dans la dernière période, un temps froid, sec et clair.

Influence des températures.

Nous avons aussi cherché à rapprocher des conditions météorologiques, les résultats obtenus chaque année, depuis dix-sept ans, au double point de vue du rendement et de la richesse, mais cette comparaison est fort difficile. Les résultats dépendent, en effet, tout à la fois de l'abondance des pluies, de leur distribution aux différentes époques, des températures moyennes et extrêmes, de la nébulosité, de l'intensité de la lumière, etc. Or, toutes ces circonstances agissent simultanément pour favoriser ou pour entraver, soit le développement de la plante,

soit l'élaboration du sucre, de sorte qu'il est fort difficile de distinguer et de préciser le rôle spécial de chacune. Cependant, en comparant les observations météorologiques de chaque campagne avec l'évaluation des récoltes depuis 1870, il nous a paru que la somme des températures de mai, juin, juillet avait une influence prédominante sur le rendement et que la température de septembre avait une influence très accentuée sur la richesse. En représentant, en effet, par des tracés graphiques les variations du rendement et des températures de mai, juin, juillet, on obtient deux courbes presque parallèles, tandis que les variations de la richesse et de la température de septembre donnent deux courbes à peu près symétriques.

Culture continue.

Nous avons recherché aussi depuis dix-sept ans ce que peut donner sur un même sol une culture continue de betteraves. Deux parcelles du champ d'expériences ont reçu la betterave sans interruption depuis 1870, l'une avec engrais chimique complet, l'autre sans aucune espèce d'engrais et on a déterminé chaque année, sur les racines récoltées, le rendement et la richesse, ainsi que les carbonates et les chlorures alcalins. Le rendement sur la parcelle à engrais chimiques se maintient jusqu'à la fin en ne subissant que les oscillations résultant des conditions météorologiques de l'année. Sur la parcelle sans engrais le rendement diminue dès la seconde année, et en 1886 il n'était plus sur cette seconde parcelle que le quart de ce qu'il était sur la première. La richesse saccharine, au contraire, reste presque toujours supérieure sur la parcelle sans engrais, tandis que la proportion des

sels alcalins y est toujours inférieure. Cette expérience prouve donc bien encore que la mauvaise qualité de nos betteraves ne tenait pas à un épuisement de nos terres.

Influence de la lumière.

C'est dans la feuille que s'élabore le sucre. MM. Corenwinder et Viollette ont, en effet, démontré l'influence funeste de l'effeuillage au point de vue de la richesse saccharine. M. Dehérain, comparant une betterave riche avec une betterave pauvre, trouve que le poids des feuilles pour 100 de racines est de 61 dans la première et de 20 dans la seconde. J'ai toujours trouvé moi-même, en opérant dans des circonstances très variées, que les organes foliacés sont beaucoup plus développés dans les plantes riches que dans les plantes pauvres.

Mais si les feuilles sont les organes producteurs du sucre, il leur faut, pour accomplir leur travail, une force qu'elles puissent mettre en œuvre et cette force est celle qui réside dans la lumière solaire. J'ai cherché à vérifier cette influence de la lumière par des expériences poursuivies pendant plusieurs années. Je n'en citerai qu'une seule dont la première partie a été faite du 26 juin au 2 août, et la seconde du 2 août au 13 septembre. Les betteraves soumises à ces expériences avaient été, les unes laissées en pleine lumière et les autres maintenues dans une demi-obscurité au moyen de cloches disposées de manière à laisser librement circuler l'air. Voici les résultats obtenus le 2 août :

	A la lumière.	Dans un demi-jour.
	—	—
Poids moyen des racines.	460gr.	21gr.
Sucre pour 100. . . .	9,45	1,66
Sels alcalins, id. . . .	0,764	1,451
Nitrates, id. . . .	0,113	1,197

Le 2 août, les betteraves ayant la composition donnée par la première colonne de ce tableau ont été soumises à la seconde partie de l'expérience et ont donné le 13 septembre :

	A la lumière.	Dans un demi-jour.
	—	—
Poids moyen des racines.	1,017gr.	667gr.
Sucre pour 100. . . .	10,42	4,69
Sels alcalins, id. . . .	0,560	1,420
Nitrates, id. . . .	0,050	0,551

Ainsi la lumière semble non-seulement nécessaire à la production du sucre, mais encore à certaines transformations telles que la décomposition des nitrates, de sorte que si ces sels sont absorbés lorsque son action commence à se ralentir, ils se retrouvent intacts dans la racine.

J'ai vérifié les mêmes faits pour la pomme de terre. Dans les plantes soumises à une demi-obscurité, la végétation s'est trouvée presque arrêtée: le poids des tubercules y était dix fois plus faible que dans les plantes exposées à la lumière et la proportion des nitrates s'y trouvait onze fois plus forte. Le sol n'avait d'ailleurs reçu que des tourteaux qui ne contiennent pas de nitrates.

L'élaboration du sucre par les feuilles avait été contestée par Claude Bernard, qui attribuait ce rôle aux racines, mais la question paraît aujourd'hui définitivement résolue en faveur des feuilles par les remarquables expériences qui viennent d'être poursuivies pendant plusieurs années à la ferme de Joinville, par M. Aimé Gérard.

Expériences de grande culture.

Dans le cours des trois années 1884, 1885 et 1886, nous avons pu, grâce au concours de M. Dellisse, faire, dans le canton de Béthune, des expériences très nombreuses et sur une échelle plus étendue. Elles ont porté, en effet, en 1884, sur 48 parcelles de plusieurs ares chacune ; en 1885, sur 330 parcelles formant une étendue de 17 hectares ; en 1886, sur 134 parcelles prises sur une étendue de 24 hectares. En 1886, deux autres champs d'expériences ont été établis, l'un à Vaulx-Vraucourt, dans la partie sud-est du département, avec le concours de M. Lefebvre ; l'autre à Offekerque, dans la partie nord-est, avec l'aide de M. Gorain. Toutes ces expériences ont eu principalement pour objet la comparaison de différentes variétés de betteraves, de différents modes de labours et de diverses formules d'engrais. Ce nombre considérable de résultats nous a surtout montré combien il faut se garder de tirer des faits observés des conclusions trop précipitées et combien il est utile de multiplier les expériences afin de parvenir à dégager les influences dominantes des causes accidentelles avec lesquelles elles se trouvent plus ou moins confondues. Sans entrer dans le détail des chiffres, nous nous bornerons à dire que les principales conclusions déduites de l'ensemble de ces recherches tendent à confirmer les différents principes que nous venons d'énumérer. L'influence dominante est celle de la race, comme l'a toujours prétendu M. Péligot, et après lui M. Dehérain. Le rapprochement des plantes augmente la richesse et même le rendement ; l'abus de l'azote augmente le rendement et diminue la richesse et la qualité ; la potasse paraît plus favorable que la soude

9

à la production du sucre. L'emploi des phosphates n'a plus qu'une action douteuse sur les terres qui en sont convenablement pourvues ; l'enfouissement des engrais est préférable à leur épandage superficiel comme l'avaient déjà très bien établi MM. Derome et Pétermann.

Autrefois, le seul engrais employé était le fumier qui, étant un engrais complet fournissait tout à la fois au sol le nécessaire et le superflu. Aujourd'hui, par suite des nécessités nouvelles et des transformations opérées dans la culture, il faut des engrais supplémentaires qui font sortir l'argent de la caisse du cultivateur et qui constituent même une de ses plus lourdes charges ; il devient donc nécessaire qu'il sache si cet argent déboursé en engrais lui sera remboursé avec bénéfices en produits récoltés. Or, l'expérience faite avec soin sur quelques parcelles pourra seule le lui apprendre ; il ne mettra plus au hazard l'azote, l'acide phosphorique ou la potasse sans savoir si le sol les réclame et il constatera que sur une terre suffisamment riche l'emploi de quelques-uns de ces corps dans la culture de la betterave peut cesser d'être rémunérateur.

Expériences faites dans le sable.

Mais une autre question plus générale consiste à rechercher ce que réclame la plante elle-même, indépendamment des conditions dans lesquelles elle se trouve. Or, il faut pour ce genre d'expériences un sol absolument stérile. En effet, l'addition d'une matière fertilisante sur un sol riche pourra ne produire aucun effet, non pas parce que cette matière sera inutile à la plante, mais parce que celle-ci en trouvera une quantité suffisante dans la terre où elle est fixée Les expériences dans cette voie ne peuvent donc être faites que dans des proportions fort restreintes, c'est-à-dire dans des pots à fleurs. Or, il nous a été possible, toujours avec le concours

de M. Dellisse, de les faire dans des proportions beaucoup plus larges pendant le cours des deux années 1885 et 1886. M. Dellisse a consacré à cet usage 15 bacs appartenant au matériel de son usine et ayant chacun une capacité de 1200 litres. Ces bacs ont été remplis d'un sable pur, plantés de 15 betteraves et arrosés avec des engrais de différentes natures. Les résultats sont ici parfaitement tranchés et les conclusions sont nettes et précises. Nous n'en citerons que quelques-unes.

Le rendement a été nul sur le bac sans engrais ; il a été maximum avec l'engrais complet au nitrate de soude; la suppression de la potasse l'a diminué de 7 pour 100.

Avec l'engrais complet au sulfate d'ammoniaque le rendement est moindre et la suppression de la potasse donne une diminution de 50 pour 100, d'où l'on peut conclure que l'une des deux bases est nécessaire, c'est-à-dire que l'azote n'est utilement assimilable qu'à l'état de nitrate.

La suppression de l'acide phosphorique abaisse le rendement dans le rapport de 147 à 8; les phosphates naturels le relèvent un peu, les scories phosphatées le relèvent davantage. Ces phosphates sont donc sensiblement assimilables.

Avec l'azote seul le rendement est presque nul.

En recherchant la production du sucre dans chaque bac, on trouve qu'avec l'engrais complet au nitrate de soude, la suppression de la potasse a abaissé cette production de 50 pour 100, qu'avec les engrais au sulfate d'ammoniaque cette production a été abaissée de 60 pour 100 par la même cause.

La substitution de la soude à la potasse, non-seulement diminue la richesse saccharine, mais elle augmente en même temps les impuretés de la racine.

Les nitrates se trouvent, non-seulement dans les racines

cultivées au nitrate de soude, mais aussi dans celles qui n'ont reçu que du sulfate d'ammoniaque, ce qui confirme l'absorption de l'azote sous la forme nitrique

Concours de betteraves.

Enfin, je terminerai en citant les conclusions qui peuvent se déduire, au point de vue des progrès accomplis, des 2,362 analyses de betteraves effectuées à la Station agronomique pendant les deux dernières années 1885 et 1886, tant pour les deux concours betteraviers que pour des recherches diverses. En recherchant les résultats obtenus dans le cours des années antérieures, j'ai trouvé que la moyenne du degré densimétrique devait être à peu près 4,8. Or, cette moyenne s'est élevée à 5,5 en 1885 et à 6.3 en 1886

Ce progrès considérable accompli depuis deux ans a été rendu possible par les perfectionnements apportés à la culture de la betterave, par une connaissance plus complète des lois qui président à son développement et surtout par les efforts de nos grands producteurs de graines, tels que les Vilmorin, Desprez, Simon-Legrand, Dervaux, Carlier, Laurent-Mouchon, etc., qui jusque-là, s'étaient efforcés en vain de faire pour la France ce que les Allemands faisaient chez eux avec tant de succès. C'est, qu'en effet, une condition manquait pour que ces efforts ne restassent pas stériles. L'agriculture avait bien entre les mains toutes les armes nécessaires, mais il fallait créer une situation qui lui permît de s'en servir. C'est ce qu'a fait la loi de 1884 ; c'est elle qui a été la cause déterminante du progrès accompli, mais on peut dire que la situation nouvelle qui en est résulté pour l'agriculture et l'industrie sucrière s'écroulerait le jour où cette loi qui l'a créée serait elle-même atteinte.

ÉTUDES

sur

LES NOMS DE LIEU

du département

DU PAS-DE-CALAIS

(Extraits)

Par M. L. RICOUART

Membre résidant.

Quand on parle des noms de lieu, le mot étymologie vient aux lèvres des auditeurs. Ils ont lu sans doute les fantaisies grotesques des savants qui ont essayé jadis d'interpréter les noms de village, et ils s'apprêtent à rire de bon cœur en écoutant des étrangetés inédites.

Mais il faut s'entendre sur le mot étymologie. Il ne s'agit plus, dans la question des noms de lieu, de découvrir ce qu'ils signifient, mais plutôt de constater ce qu'ils ont été aux époques anciennes et par quelles variations ils ont passé de leur thème primitif à la forme actuelle. On arrive par ce procédé à localiser les faits d'histoire sur le terrain qui leur convient ; à déterminer, étant connue la situation vraie d'un village, dans quelles conditions s'y est livrée une bataille ; à ne plus placer en Artois des localités du Vexin ou du Vermand ; en un mot, à rétablir la vérité historique et géographique et à faire justice des légendes.

Ce n'est pas que, parallèlement, on ne puisse expliquer le nom de lieu. Mais pour en établir la signification, il

faut, étranger à tout système, s'appuyer sur l'histoire du pays, les principes de la langue française et, par-dessus tout, le bon sens.

On jugera mieux par quelques exemples et de la voie suivie et du résultat obtenu.

HUGY.

Ce n'est pas la première fois que l'on discute la véritable forme de la locution « le pont d'Ugy. »

Les annuaires, les dictionnaires des postes, les cartes, même celle de l'état-major, l'écrivent en trois mots, Pont du Gy, et nomment le Gy la rivière qui passe sous le pont. En conséquence, Gy a été traduit par Gistum, gîte, hôtellerie, vu, disait-on, qu'il y a toujours quelque cabaret à chaque extrémité d'un pont. Gist, gît, serait devenu Gy par corruption. Le hameau étant donc le Gîte, ou le Gy, la rivière en aurait pris son nom, comme celle qui passe à Souchez et Carency s'est appelée la Souchez et la Carency. Tout n'est pas mal imaginé dans cette conjecture ; mais elle pèche par la base. Gy ne vient pas de Gistum ; le cours d'eau n'a jamais eu d'autre nom que celui de rivière de Duisans ou d'Etrun, et le nom du pont doit s'écrire Pont d'Ugy, locution composée de la préposition *de* s'élidant sur le mot dissyllabique Ugy.

Les chartes originales de l'abbaye d'Etrun, et notamment le privilège de Robert, évêque d'Arras (1119), mentionnent la terre de Usgi parmi les propriétés du monastère. La bulle confirmative du pape Innocent IV (1252) dit que l'abbaye possède « ex dono Alelmi Atrebatensis

medietatem aquæ in plancis de Uisi usque ad Duisanz. » On ne peut mettre en doute que Usgi et Uisi ne soient identiques et que le pont n'existât à cette époque, construit en bois comme la plupart des ponts du moyen-âge. On disait « les planques Uisi » comme la planque Noyelle ou la planche Mibray.

En 1234, nous voyons un Eustachius de Wysi assister à la vente faite par Gamelo, « dominus de Longovado » (Louez), à l'église de Marœuil, d'une terre au lieu-dit le « Croket de le Caucie »

En 1273, une charte d'amortissement de Robert d'Artois nous montre encore l'abbaye d'Etrun propriétaire dans le village de Wysi. En voici l'extrait en ce qu'elle a de curieux : Aalis, dame de Lontwez, « adont femme monsignor Huon de Pas, » constate la vente faite par Gilles, chatelain d'Arras, « au couvent de Marœul, d'un mez qu'il tenait d'elle à Wysi, tenant d'une part à l'abbesse d'Estruem, de l'autre au mez Pierron, *mute en tierre* (1), et de l'autre au mez Gamelon, *loqueteur* » (Cart. de Marœuil).

(1) Mute en tierre est un nom de métier. C'était l'ouvrier qui plaquait l'argile, mélangée de courte paille, sur une claie d'osier ou sur des lattes clouées aux poutrelles, pour obtenir ce que l'on appelle encore de nos jours un mur en torchis.

Muter, muteler sont des mots picards signifiant étendre l'argile ou le mortier sur une surface. Les lieux-dits la Mutelotte, la Mutelette, la Muterlotte, la Mutellerie, la Mutellière, etc., sont des champs argileux ou des terrains d'où l'on extrait la terre poteresse.

Quant à Gamelon, loqueteur, ce n'était pas un loqueteux, c'est-à-dire un mendiant déguenillé, puisqu'il était propriétaire d'un mez, mais un chiffonnier, commerçant à son aise, dont le métier était jadis très lucratif. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore, dans la saison des cerises, le loquetier promener son âne de village en village, en échangeant ce fruit contre la ferraille et les débris de toute nature.

En 1329, le même cartulaire nous fournit une charte relative à « un abruvoir (1) venant de la rivière d'Estren.»

En voici le texte dans ce qu'il a d'intéressant pour nous : « Lettres de l'abruvoir venant de la rivière d'Estreum. « Tasse du Busquet, par le grace de Diu humble abbeesse « d'Estroen et tout li couvens de che meisme lieu, salut « en notre Signeur. Sachent tous que comme li abbé et li « couvens de l'églize de Marœul aient une maison seant « à Wisy entour de laquelle il y a plusieurs fossés à « yaues, et li dit religieux nous aient priet et requis que » nous voisissions consentir à che quil peussent abuvrer « du courant de notre rivière les fossés dessus dis... »

Ces relations continuelles de voisinage entre Louez, Etrun et Marœuil démontrent que Usgi, Uisi, Wysi désignent un village tout proche et que ce village est Ugy.

Mais en voici une preuve plus convaincante. C'est une charte de Jean, sire de Loncwes, commençant en ces termes : « Sachent tout que comme li religieux, abbé et « couvent de Mareul emprès Arras ayent une maison « située en lieu et en le ville qu'on dit Wisi d'a les « Estreun... » C'est un accord entre le sire de Louez et l'abbé de Marœuil par lequel celui-ci s'engage à ne plus faire paître les bestiaux de sa ferme d'Ugy dans les prés de Louez, moyennant quoi on le tient quitte de certaines redevances et corvées. Ajoutons qu'en marge de ces chartes le scribe a écrit Usy. Le cartulaire date du milieu du XV[e] siècle.

Les exemples de Usgi (1119) ; Uisi (1252) ; Wysi (1324); Wisy (1329) ; Wisi d'a les Estreun (1363) pourraient suffire pour établir l'identité du lieu et la forme du nom.

(1) Il faut entendre ici par *abruvoir* une tranchée pratiquée à la rive pour inonder les prairies.

Mais il faut faire voir que la forme Ugy a été employée jusqu'à la fin du siècle dernier et qu'elle s'est corrompue à une époque toute récente.

En 1676, le procès-verbal d'adjudication de la terre et seigneurie de Duisans, jadis aux Bourbons, puis aux d'Egmont, en faveur du sieur Dubois, dit : « La première « portion du côté du pont d'Ugy, contenant trois « mesures... Item, les places où souloient être deux « molins a eaue, l'un audit Duisans, à mouldre bled, et « l'autre à l'orgeoise, au pont d'Ugy... Item le droit de « pesche depuis le pont d'Ugy jusques à Agnez. »

Gérard Robert, dans son journal (1475), dit « le pont d'Uisy ; » Maillard, *Coutumes d'Artois* (1739), Hugy, village et son pont. »

Approchons nous encore du temps présent. Le registre aux arrêts d'Arras, 1791, porte « le pont d'Ugy. »

Depuis, la lettre H parasite est venue se placer en prosthèse dans certains documents, et bien inutilement, puisqu'elle n'est point aspirée. Cette forme se rencontre dans les annuaires dont les auteurs, afin de n'être pas en défaut, ont fait figurer à la fois le pont du Gy et Hugy.

Veut-on une explication savante de ce nom? Un certain Drusus, lieutenant de César, étant occupé au siège d'Hermaville, l'antique Hermopolis, jeta un pont sur la rivière pour se relier au camp d'Etrun. De là Pons Drusiacus, Pont Drugy, par corruption Pont d'Ugy. Devant cette étymologie, on ne peut que s'incliner et avouer son impuissance.

Il est donc suffisamment prouvé que l'on doit dire le hameau d'Ugy ou d'Hugy et non pas du Gy, et que la rivière du Gy n'est que la rivière d'Etrun ou de Duisans et non le Gy, ce qui serait une dénomination propre, servant à désigner le pont jeté sur le cours d'eau.

ETRUN.

1053.	Estrum.	Cart. d'Aubigny.
1088.	Id.	Titres d'Etrun.
1104.	Estrom.	Cart. N.-D d'Arras
1119.	de Strummo.	Id.
1135.	Sancta Maria de Strumo	Id.
1141.	Struem.	Titres d'Etrun.
1155.	Stroem.	Id.
1180.	Strumh.	Cart. N.-D. d'Arras.
1202.	Estruem.	Titres d'Etrun.
1207.	Struhem.	Id.
Id.	de Strumis.	Id.
1272.	Estroem.	A. D. Fonds d'Artois.
1290.	Strumensis ecclesia.	Titres d'Hénin-Liét.
Id.	Estruem.	Cart. d'Aubigny.
1298.	Id.	Cart. de Marœuil.
1299.	Estroem.	Cart hôpital St-Jean.
1315.	Estrein (l'abbéesse d').	A. D. Fonds d'Artois.
1324.	Estrain l'Abbie.	Reg. des rec. d'Artois.
1332.	Struen.	A. D. Fonds d'Artois.
1363.	Estreun.	Cart. d'Aubigny.
1400.	Estren.	Titres de Cercamps.
1402.	Estrem.	Id.
1404.	Estroehem.	Id.
1442.	Estroen.	Titres d'Etrun.
1551.	de Estrunis, alias d'Estrun.	Id.
1570.	Estrum.	Titres de St-Vaast.
1635.	Id.	Titres d'Etrun.
1698.	Id.	Id.

Il est peu de noms qui aient exercé davantage la patience des étymologistes, mais qui aient fait inventer

des explications plus étranges. Sans tenir compte des formes anciennes et de l'analogie, on y a trouvé le mot grec ἑταιρια (1), sous prétexte qu'il y a eu dans le village un camp romain. Ailleurs, on a invoqué la proximité d'une voie romaine, la chaussée Brunehaut, d'Arras à Thérouanne, pour faire intervenir le mot *Strata*. Il suffisait de jeter les yeux sur les différentes formes d'Etrun pour y découvrir un radical tout différent. La persistance de l'M éloigne toute idée d'employer Strata, qui a fourni les Estrées, Etrée, Estréelles, la désinence féminine correspondant à celle du mot latin. Quand ce mot est entré en composition, il a donné Etréaupont, etc., où l'*e* représentant l'*a* du radical s'est toujours maintenu. Contre toutes les règles, il aurait disparu d'Etrun.

Ici la caractéristique est l'U, provenant de la prononciation *oe, eu*. Le thême est *Strumus, Stromus*, latinisation du saxon *Stream*, flamand *Strom*, eau qui coule rapidement, torrent, gouffre.

Qu'on étudie les formes anciennes des noms similaires et la position géographique de chacun des villages qu'ils désignent : ETROEUNGT (arr. d'Avesnes) ; ESTREUX (arr. de Valenciennes) ; ETREUX (Aisne, Vervins, Wassigny) ; ESTRUN (arr. de Cambrai) ; LESTREM (arr. de Béthune).

ETROEUNGT (Avesnes) :

1152. STRUEM.
1167. ESTRUEN.
1222. ESTRUEM.
1249. ESTROEN.
1349. ESTRUEN.

(1) Ἑταιρία ou Ἑταιρεία, amitié entre camarades ; association, confrérie.

S'est dit aussi Etrœungt la Cauchie ou la Chaussée, à cause de sa position sur la voie romaine de Bavay à Reims. Il est situé un peu au-dessous de la petite Helpe et de l'Helpe mineure. Deux cours d'eau venant, l'un de Roteleux, l'autre des environs de la Rouillie, se jettent dans l'Helpe au lieu même qu'occupe le village.

M. Mannier, qui fait sortir Etrœungt de Stre-hem, habitation sur la voie, prête lui-même des armes pour le combattre en disant que le P. Wastelin et M. Lebeau identifient Etrœungt avec le Duronum de l'Itinéraire d'Antonin. Car le tudesque *Stream* équivaut à peu près au gaulois *Dur, Dwr*, signifiant rivière. A ce propos, faisons observer que Duronum n'est pas Etrœungt, mais Dorengt, près d'Etreux (Aisne).

ETREUX (Aisne) :

1114. ESTRON.

1189. ESTRUEN.

1207. ESTRUEM.

1561. ESTREUZ.

La forme Estron de 1114 s'applique bien à Etreux et non pas à Etréaupont qui est un Estrée.

Il est situé sur le canal du Dauphin, qui réunit l'Oise à la Sambre, à l'endroit où vient s'y jeter le Segril, venant de la Neuville-lez-Dorengt et au-dessous du confluent de ce canal avec le Noirieu, autrement dit canal de Braon.

ESTRŒUX (Valenciennes) :

1107. ESTRUM.

1139. Id.

1200. STRUEM.

Id. ESTRUEM.

1450. ESTROEN.

Il est bâti sur l'un des ruisseaux qui, venant l'un de Saultain, l'autre de Curgies, se réunissent un peu au-dessus de la route dite des Postes, qui mène de Famars à Quarouble. Si minimes que soient les cours d'eau, ce n'en est pas moins un confluent.

Estrun (Cambrai) s'est dit :

881. Strum. Annales Vedastines (éd. Dehaisnes, p. 311).
Id. Stroms. Annales Bertiniennes (Id. p. 286).
1122. Estrung.
1142. Strunium.
1349. Estreun.

Il est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à peu de distance du confluent de ce fleuve avec la Sensée. C'est celui qu'on peut le mieux comparer à Etrun (Arras), qui est au confluent de la Scarpe et de la rivière d'Ugy. Comme Etrun, il a son camp romain, excellente position de défense qui commande les rives de l'Escaut en même temps que celles de la Sensée. C'est là que Louis III, après la victoire de Saucourt, construisit un château de bois afin de protéger le pays contre les attaques des Normands, en utilisant pour cela l'emplacement de l'ancienne forteresse romaine (881).

Lestrem (Béthune) :

1140. Strumo in pago Bethuniensi.	Cart de Saint-Bertin.
1165. Lestrom.	Id.
1222. Lestruem.	C. de St-Barth. de Béth.
1282. Strueem.	Cart. de Saint-Bertin.
XIII[e] s Estroem.	Arch. dép., f. d'Artois.
Id. Estruem.	Id.
1322. Lestreum.	Cart. de Saint-Bertin.
1360. Lestroem.	A. D., ranç. du roi Jean.

On voit qu'il a conservé la forme germanique à cause du voisinage du pays flamand et qu'il ne diffère des autres Estruem qu'à cause de l'article qu'il s'est incorporé, comme cela a eu lieu dans Lesterps, de Stirps ; Lespesse, de Spissa; Lierre, de Hedera, etc. Topographiquement, il est absolument dans les mêmes conditions, étant situé au confluent de la vieille Lawe et du Turbotté avec la Lawe navigable, un peu au-dessous de l'endroit où cette rivière se jette dans la Lys.

On peut encore comparer Etrun au Ström de la Suède (1275), paroisse de Danmarkir, près d'Upsal.

Etrun est donc l'équivalent de Condé. Le germain Stream y remplace le Condate gaulois. Tous deux signifient lieu où deux cours d'eau se réunissent en confluent et mélangent leurs flots avec rapidité et tourbillon.

LES BOIRY

BOIRY-St-MARTIN et BOIRY-Ste-RICTRUDE

367. In villa Bareio, in prædio suo. — Vie de Sainte Rictrude (Mabillon).

877. In pago Atrebatensi villam Bariacum. — Diplôme de Charles-le-Chauve pour Marchiennes.

1024.	Bairiacum.	Cartulaire de St Vaast.
1178.	Rictrudis villas.	Aub. le Mire. Dipl. belg.
1267.	Bairi.	Arch. dép., fonds d'Artois.
XIIIe s	Bairi Ste Roitrude.	Ibid.
1304.	Bairi St Martin.	Ibid.
1352.	Bayri.	Ibid.
1429.	Bairi Ste Rostrus.	Registre des recev. d'Artois.

Bariacum, Bareium ont fourni indifféremment Barry, Berry, Boiry.

Barry (Belgique) : 1186, Bairie.

Berry-au-Bac (Aisne) : ixe s., Baireius ; 1156, Bairi, Bayri ; 1284, Bairiacum.

Choisir, au milieu d'un grand nombre d'exemples qui confirment la règle, un exemple isolé qui constitue l'exception, est un procédé que réprouve la logique, sinon la bonne foi. C'est ce que l'on a fait, en excipant d'une forme trouvée dans le cartulaire d'Aubigny, pour donner à Boiry une interprétation forcée. On a donc tiré Boiry de Boheries, en basse latinité, Boheria, Boeria, Booria, Boria, provenant de Bovaria, où la langue du moyen âge a pris Boverie, Bouherie et Boire, dans le sens de manoir. Mais les formes Bariacum, Bareium, Bareius sont du ixe siècle et n'ont pas attendu pour naître le passage du latin au roman, lequel n'existait pas encore sous les Carolingiens.

D'ailleurs, ce Boheries du cartulaire d'Aubigny désigne le Boury, situé entre Berguettes et Ham.

Le radical ne peut être différent de celui de Baralle, Barleux (Somme), Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, etc. C'est le vieux mot gaulois Bar, en basse latinité, Barum, Barium, enceinte fortifiée au moyen de palissades.

BOIRY-NOTRE-DAME

C'est le troisième Boiry qui a pour thème Bariacum, comme Boiry Ste Rictrude et Boiry-St-Martin ; mais au lieu de faire partie des villages sub tutelâ Stæ Rotrudis, il appartenait, ainsi que l'indique son nom, au chapitre de Notre-Dame de Cambrai.

C'est là-dessus qu'on s'est appuyé pour lui attribuer le mot Buricellum, employé dans un des récits de Baldéric. Je vais combattre cette attribution, mais je ne me donnerai pas la peine de réfuter l'opinion qui fait de Buricellum le petit Boiry, Boiry-Ste-Rictrude, bien que Le Glay, auteur très compétent en ces matières, dise qu'il n'y a pas de motifs pour que ce soit Boiry-Notre-Dame plutôt que l'un des trois autres Boiry du diocèse de Cambrai. Je ne vois dans cette phrase qu'un doute défavorable au Boiry précité.

C'est sur l'affirmation de Colveneer qu'on a fait de Buricellum, Boiry, sans aucune preuve à l'appui. Cette preuve, on a cherché depuis à la créer, mais comme la mauvaise foi ne se suppose pas dans les auteurs auxquels je fais allusion, il y a eu pour cela une raison que voici :

Dans une certaine période de notre histoire littéraire, quand un enthousiasme généreux poussait les esprits vers les régions inexplorées du moyen-âge, les écrivains ne se faisaient pas scrupule, étant donné un fait intéressant d'histoire, d'ajouter au récit des ornements étrangers, voire même d'inventer tout un épisode On voulait, au moyen d'une légende agréablement racontée et entourée d'un cadre pittoresque, faire passer sur ce que le fait en lui-même avait d'aride pour tout autre que l'érudit. Par le temps qui court, nous ne voulons plus d'intermède inutile qui retarde nos pas vers la découverte de la vérité toute nue, et nous sommes obligés de réagir contre cette méthode désastreuse d'il y a soixante ans, en combattant les erreurs qu'elle a fait naître et que notre silence consacrerait. Je parle surtout des éléments étrangers qu'on a introduits dans les récits sans se douter de leur portée. Prenons pour exemple le texte sans

interpolation de Balderic racontant l'insulte faite par Hugues d'Oisy à l'évêque Lietbert, texte que je traduis avec la plus scrupuleuse fidélité :

« L'Evêque, malgré tout le mal que ne cessait de lui faire Hugues d'Oisy, supportant tout avec patience, parcourait sans peur son diocèse, bénissant les églises qui n'étaient pas consacrées et accomplissant les autres œuvres de son ministère. Or, il se fit que dans l'exercice de ce labeur, il arriva dans un certain village nommé Buricellum où il bénit l'église qu'il avait à consacrer ; et qu'après la consécration, s'étant fatigué à confirmer, même les hommes, il dut y passer la nuit. Hugues avait eu vent de la chose et, prenant avec lui ses complices, il parvint à la maison où l'évêque, déjà couché, abandonnait au repos ses membres fatigués, et les portes brisées, quelques hommes qui s'opposaient à son entrée étant tués, il arriva jusqu'à la chambre où couchaient l'évêque, Wibold, son prévôt, et ses chapelains. Wibold s'appuye contre la porte; mais seul contre plusieurs, la porte enfoncée, il tombe mort de la main d'Hugues lui-même. L'évêque, tel qu'il était couché, avec sa chemise seulement, est saisi sans vergogne par le meurtrier hors de sens, emporté à Oisy dans cet état de nudité et retenu prisonnier sous bonne garde. »

La vie de Lietbert (A. SS. Boll., 23 juin), remaniée par le moine Rodulphe, du St-Sépulcre de Cambrai, emprunte le récit de Balderic sans y rien changer.

Or, on a trouvé moyen d'introduire dans ce récit que l'évêque a couché dans la manse du chapitre. C'est affirmer que le chapitre de Cambrai possédait des biens à Buricellum et planter un jalon pour arriver à dire que ce village est Boiry.

Ecoutons un chroniqueur racontant le même fait : « Nonobstant, l'évêque Lietbert ne laissait à chevauchier parmi son éveschié, dont avint une fois que l'évêque Lietbert vint à une ville nommée Buriciel, et était travaillé du chemin et demeura là ceste nuit. Ledit Hugues étant averti vint hastivement dans la dicte ville avec gens d'armes et rompit les portes où estait logié l'évesque et occhit pluisieurs de ses gens, et vint à l'huis de la chambre de l'évesque que Messire Wibaul, son prévost, défendait vaillamment, et alla ledit Hugues prendre l'évesque en son lit et l'emmena à son chastel à Oisy et par forche le tint là longtemps. »

Pas plus de mention que dans Balderic ou Rodulphe de la manse du chapitre.

Cette interpolation paraît tout d'abord n'avoir que peu d'importance. Mais comme elle tend à faire considérer Boiry-Notre-Dame comme le théâtre de l'attentat, elle a eu des conséquences regrettables, pour ne pas dire plus.

Pour moi, Buricellum ne dérive pas de Bariacum et n'a rien de commun avec Boiry-Notre-Dame. Il est le diminutif de Borice, qui est Boiry-Becquerelle, et Buricellum est devenu dans la suite Borceolum. La forme française Buriciel qui en est sortie n'a pu produire que Burchiel, Borcheul et Bourchieul. Bourcheuil est un hameau de Dourges, jadis paroisse, détruit pendant les sièges de Douai, 1712-1715, et qui n'a jamais repris son importance d'autrefois. Il était, comme Boiry, du diocèse de Cambrai, Lietbert ayant été l'avant-dernier évêque, de 1050 à 1076, qui ait eu sous sa crosse les deux diocèses de Cambrai et d'Arras, dont la séparation n'eut lieu qu'en 1093.

On pourrait m'objecter l'éloignement de ce lieu du

siège épiscopal. Mais c'est là, au contraire, une raison qui vient à l'appui de mon hypothèse. Il est évident que l'évêque n'eut pas si longtemps « chevauchié parmi son éveschié » si le lieu eut été aux portes de Cambrai; et il serait étonnant que dans une paroisse où le chapitre aurait eu une propriété particulière, on eût attendu jusqu'en 1064 pour la consécration de l'église; il serait plus étonnant encore que l'évêque fut obligé, dans une paroisse voisine de sa résidence, de donner la confirmation, *etiam hominibus*, ce qui ne peut se produire que dans une localité éloignée, où la visite de l'évêque, vu l'étendue du diocèse, n'a pas eu lieu depuis un grand nombre d'années.

Je disais que prendre Boiry au lieu de Bourcheuil pour lui attribuer Buricellum pouvait avoir de graves conséquences. On va le voir. A Boiry-Notre-Dame, la propriété qu'on a appelée manse du chapitre a son histoire. Elle est passée à l'état de ferme. On dit quel en a été l'acquéreur au jour de la main-mise sur les biens du clergé. Rien n'y manque. Mais on ne s'arrête pas là. En 1855, en creusant le corps-de-logis pour égaliser le terrain, voilà que dans la cuisine, pièce d'entrée, on découvre cinq cadavres à vingt ou vingt-cinq centimètres du pavé, et, dans une chambre contiguë, encore un cadavre. Sans aucun doute, ce sont les victimes du seigneur d'Oisy. Ici c'est le prévôt Wilbold, là ce sont les valets de l'évêque massacrés en défendant leur maître. On lève les corps pour les transporter au cimetière où, selon les expressions textuelles de l'historien, on put donner, *après bientôt trois cents ans*, une sépulture

chrétienne aux restes de ces infortunés martyrs. Passons sur cette suprême ignorance des dates qui place Hugues d'Oisy et le bienheureux Lietbert au milieu du XVIe siècle et les rend contemporains de la prise de Thérouanne par les Espagnols. Mais est-il possible que les survivants de la suite de l'évêque, que Balderic dit être ses chapelains, n'aient point enterré en terre sainte un personnage tel que le prévôt et qu'ils aient enfoui à vingt-cinq centimètres de profondeur les corps de ceux qui venaient de se faire tuer pour eux? Dire que ces ossements sont bien conservés (des squelettes de l'an 1064, enterrés dans une cuisine ou un vestibule !) supposer que depuis cette époque toutes les habitations du village n'ont pas été renversées, incendiées, bouleversées de fond en comble, c'est n'avoir aucune idée des effroyables et continuelles guerres qui se sont déchaînées sur le pays. Il est probable que la ferme du chapitre, pendant une de nos plus sombres époques, aura été transformée par la soldatesque en un véritable coupe-gorge ; les martyrs trouvés sous les carreaux de Bourlon sont des marchands dépouillés, des passants attardés ou des bandits supprimés.

Voilà pourtant, si l'on n'y prenait garde, comme se bâtissent les légendes que les siècles nous transmettent en leur donnant la consécration de la durée. C'est un article de journal, un fait-divers de la troisième page, accepté et tenu pour vrai par lès contemporains, qui vient enrichir les martyrologes. Que devient tout cela, si ce n'est pas à Boiry, mais à Bourcheuil que le sang fut répandu et que les corps furent ensevelis ?

BOIRY-BECQUERELLE

1154.	Borich.	Cart. de N.-D. d'Arras.
XIIe s.	Borice.	Cartulaire de St-Vaast.
1236.	Becquerel et Bourich.	Titres du chap. d'Arras.
1239.	Bourich.	Arch. dép., fonds d'Art.
1259.	Beckerel, Boric.	Id.
XIIIe s	Bourich.	Id.
1429.	Becquererel et Bourich.	Id.

On voit, par les variantes du nom, qu'on ne peut l'assimiler aux autres Boiry, qui sortent de Bariacum ou Bareium. Une certaine ressemblance provenant d'une prononciation défectueuse, a transformé Borich en Boiry.

Le radical est Bos, bœuf, suivi d'une terminaison indiquant en cette villa un rassemblement d'animaux de l'espèce bovine, une bouverie. La basse latinité a pour exprimer cette idée Boeria, Booria, d'où le français du moyen-âge a pris Boverie, Bouherie et Boire. Ce dernier mot avait à cette époque le sens général de prædium.

Les noms de lieu, qui contiennent ce mot plus ou moins modifié, sont nombreux et leurs anciennes formes ne laissent aucun doute sur leur signification. Les Boheries, Bourie, Boirie sont évidemment des Buheria. Mais la forme la plus fréquente se termine en *esse*, *esche*, *ecq*, etc. Donnons pour exemple Bouresse (Vienne), qui vient de Boericia et a porté aussi le nom de Bubalicia, synonyme exact, Bubalus étant l'équivalent de Bos.

Comparer Bourresches (Aisne), Bourrache (Meurthe), Bourrex (Ariège), Boresse (Charente-Inférieure), Boreske (Drôme), Borest (Oise), Bourecq (Norrent-Fontes), le Botritium de la Chronique d'Hariulphe; Bouret-sur-Canche

(Auxi-le-Château); Bouresse (Vienne), Sylva sanctæ Mariæ, quæ vulgò dicitur Boerecia, 904 ; villa Boericia, 936; Bubalitia. 1016; Bubalicia, 1085; Boerethia, 1147, Boeresse. 1236. Boheries (Aisne), la Bourie (Vienne), la Boirie (Charente-Inférieure), le Boury (Ham).

Le cartulaire de Notre-Dame d'Arras mentionne avec Geldulficurtis sa dépendance Borec ou Borech. Geldulficurtis, Geldelcurt, cum appendice Borech, est Gueudecourt, (Combles, Somme). Ce Borech, comme Borich, Boiry-Becquerel, représente un Boericia, parc à bœufs. Le nom a disparu ; mais la localité la plus voisine de Gueudecourt est un village dit Les Bœufs, ce qui est évidemment la traduction exacte ou du moins la reproduction de l'idée figurée par Borech.

BOURET-SUR-CANCHE

1150.	Bourech.	Cartulaire de Cercamps.
1179.	Borrez.	Titres de Cercamps.
1190.	Borrec.	Ibid.
1225.	Borres.	Ibid.
1234.	Borrais.	Ibid.
1260.	Bourich.	Arch. dép., fonds d'Artois.
1298.	Bourrech sur Canche.	Titres de Cercamps.
1429.	Bourech sur Canche.	Arch. dép., fonds d'Artois.

L'analogie des formes permet d'assimiler ce nom à Boiry. S'il est discuté, c'est à propos de l'attribution qu'on lui a faite jusqu'ici du Botritium de la Chronique d'Hariulphe. Cette attribution est tellement bien acceptée, que Quicherat lui-même identifie les deux noms. Il y a là une erreur grave qu'il est indispensable de relever.

Le Botritium en question est Bourecq (Norrent-Fontes).

BOURECQ

Ce village est cité en 1093, dans les titres de l'abbaye de Ham, sous la forme Borrec.

La Chronique d'Hariulphe, dans l'énumération des biens de l'abbaye de St-Riquier, dit: « In Terguanensi territorio Rollenicurtem et Botritium, Guatenaas in prædicto loco... In pago Targonensi Botritium et Rollenicurtem. . Botritium in pago Terragonensium... » Elle ajoute que de ce Botritium dépendent « villam Teones, villam Neudum, villam Albitrium, villam Guadanniam. »

L'*Histoire de St-Riquier*, par l'abbé Henocque, place Botritium à Bours-en-Ternois, Quicherat à Bouret-sur-Canche. Le premier, comme Malbrancq et Aug. Longnon, a mal traduit Terguanensi pago et a cru y voir le Ternois. Le second s'est laissé entraîner par la considération de voisinage entre Bouret et St-Riquier, erreur commune qui a fait grand tort à la science des noms de lieu.

En effet, si l'on étudie les mots Terguanensi, Targonensi, Terragonensium, on voit que le chroniqueur, d'origine latine, ou, si l'on veut, neustrienne, n'a pu reproduire sur le parchemin le son véritable du *W* tudesque, et que selon l'usage des scribes du temps, il l'a remplacé par le son guttural représenté par *Gu*. Substituons à ce *G* le *W* normal et nous obtiendrons Terwanensi, Tarwonensi, Terrawonensium qui désignent, non le pays de Ternois, mais le pays de Thérouanne.

Or, in prædicto territorio, c'est-à-dire dans ce pays de Thérouanne, se trouve Guatenaas, dans lequel, si nous substituons encore le *W* au *G*, nous trouvons Watenaas, reproduit sous cette forme dans le cartulaire de St-Bertin, et désignant Watten, situé en plein pays flamand. Watten,

villam Guadanniam, comme il est dit en 831, dépendait de Botritium et les revenus qu'on en tirait servaient à l'entretien des moines qui habitaient ce Botritium, ainsi que ceux de Teones, Neudum, Albitrium. Etant donné que Teones représente Thiennes (Nord), Neudum, Saint-Ricquiers (Flandre occidentale), et Albitrium, Alveringhem (id.), ce n'est pas dans le Ponthieu ou le Ternois qu'est situé Botritium.

Ajoutons qu'il ne peut y avoir de doute sur l'identification de Watten avec Guatenaas. Une charte de Robert le Frison, 1093 (Mir. II, 3, ch. 18), dit : « Bernoldus fratrum in ecclesiâ sanctorum Nicolaï et Richarii in loco qui dicitur Watana præpositus... » Il y avait donc à Watten un prieuré ou une prévôté de St-Riquier en 1093, et la Chronique d'Hariulphe a été écrite en 1088.

Botritium est Bourecq, canton de Norrent-Fontes, arrondissement de Béthune. Son église est encore sous l'invocation de St-Riquier, qui est l'objet d'un pèlerinage assidu. Bouret-sur-Canche a pour patron saint Léger et appartenait à l'abbaye de Cercamps. Bours-en-Ternois a pour patronne sainte Austreberthe et dépendait jadis de la manse épiscopale d'Arras.

Il faut donc traduire Botritium in pago Targonensi par Bourecq au pays de Thérouanne.

BAVINCOURT

Comme tous les noms en *court*, Bavincourt a pour premier composant un nom d'homme, Bavo, Bavon. C'est à tort qu'on lui a attribué la forme Bavelaincourt qui appartient soit à Bavelincourt (Somme), soit à Blavincourt (Avesnes-le-Comte) ; à tort aussi la forme

Bayencourt, qui désigne Bayencourt (Somme) ou Bancourt (Bapaume). L ne disparaît jamais des variantes anciennes, à moins qu'il ne suive *a, e, u,* auquel cas il laisse le son de *au, eu, ou.* Bavonis n'a pu donner Bayon ou Bayen, pour la raison qu'il ne contient au radical ni D, ni G, qui ait, dans la contraction, amené le son de i ou une mouillure. Bayenghem, Bayencourt, Bayonvillers viennent de Baginus, Baïnus, Bain. Si Bavonis s'est transformé, il n'a pu le faire que par une contraction simple due à la disparition du V. En voici un exemple. On trouve dans Raoul Glaber : « Henricus Saxonum rex, ædificavit monasterium in Saxoniæ loco qui dicitur Bavonis Berch, id est Bavonis mons; linguâ enim theutonicâ Berch mons appellatur (1007). » Or, Bavonis Berch est devenu Bavenberg, Baenberg, aujourd'hui Bamberg.

Bavo se retrouve dans Bavincourt (Somme); le Bavincourt, hameau de Brêmes ; Bavinchove (Nord).

C'est une chose fort délicate que l'attribution d'un nom ancien à une localité moderne. On court le risque de dénaturer les faits historiques et de les transplanter, pour ainsi dire, en des régions auxquelles ils sont étrangers. Les erreurs ainsi commises sont en grand nombre et l'on est moralement obligé de les combattre, en demandant, toutefois, pardon à leurs auteurs de la grande liberté que l'on prend de les contredire. Le nom de Bavincourt nous fournit l'occasion d'une controverse. En effet, on a fabriqué à son sujet toute une histoire.

En 936, un parti de Hongrois se serait avancé jusqu'en ce village. Le curé du lieu, Adalgaire, aurait été chargé de chaînes, et sa délivrance aurait fourni matière à une légende miraculeuse.

Cette date de 936 est déjà fort douteuse. Baldéric place l'attaque de Cambrai par les Hongrois en 956, d'autres chroniqueurs, en 926. Quoi qu'il en soit, les Hongrois, quittant l'Italie, où leurs bandes avaient été secourir Bérenger, se jetèrent sur la France, pillant et dévastant les campagnes sur leur passage. Cette horde de cavalerie légère vint se briser contre les remparts des villes de Bourges, au midi, de Reims et de Cambrai, au nord. L'archevêque de Reims, Artoldus ou Arthaldus, fit prudemment transporter les reliques des saints dans la métropole, se rendit en toute hâte auprès de Hugues de France, et de là suscita, pour s'opposer à la marche de l'ennemi, Arnould de Flandre, Sifroid de Guines et d'autres seigneurs du nord. Leurs soldats, dit Malbrancq, « ne in hæc inferiora descenderent eos arcuêre, » c'est-à-dire les empêchèrent de descendre dans ce que l'on appelle le bas pays. Mais toute la Champagne et ses environs furent en proie au pillage.

Ici se place la légende du curé Adalgaire et les miracles des saints Rémois. Je laisse parler Flodoard : « Quand naguères la Gaule, notre patrie, fut, en punition de nos péchés, livrée au glaive des Hongrois pour en être déchirée, quelques-uns de ces barbares, pénétrant dans le monastère de Saint-Basle, trouvèrent les cellules des moines à peu près vides, les clercs s'étant réfugiés dans la cité avec les reliques de leur patron. Ils y établirent leur camp, qui devint le rendez-vous général de tous les pillards. L'un de ces mécréants, voulant monter sur l'autel consacré à St-Martin, posa la main sur l'angle de cet autel, et cette main adhéra de telle sorte à la pierre qu'elle ne put en aucune façon s'en détacher. Et comme les siens ne voulaient point le laisser là, ils

coupèrent le marbre à coup de hache tout autour de la main et ils emmenèrent l'homme qui emporta malgré lui ce fragment de la table d'autel désormais inséparable de sa personne. Bien plus, à ce que racontèrent des prisonniers revenus de captivité, il retourna dans sa demeure, le bras, desséché pour toujours, portant son éclat de pierre, preuve parlante de la puissance de saint Basle. »

Or le monastère de Saint-Basle était situé à Viriziacum, maintenant Verzy, près de Reims, là où finit la Champagne rémoise et commencent les bois dits de la Route, « ubi nemus obumbrat Rigesium, » à l'endroit où la forêt étend son ombre sur Rilly.

Malbrancq, d'après Flodoard, mentionne l'homme à la pierre et fait le récit d'un autre miracle. En voici le texte latin, que je reproduis afin de faire comprendre la corrélation qui existe entre les deux légendes :

» Ad Remos, in divi Basoli æde, Hungarus dexteram aræ admovens ità sensit inhærentem, ut partem lapidis quæ tenacissime palmam ac digitos corripuerat necesse fuit incidi. De Bavonis curte (ita enim ejus ecclesiæ villam nuncupant) presbyter Adalgarius in vinculis compedibusque ferreis undique adstrictus, vidit nocte qui, reseratâ catenâ, moneret cieretque ad fugam capessendam; sed veritus in sæviores manus incidere, ad alteram noctem tergiversatus est, quâ rursùm eâdem specie voceque animatus per medios evasit hostes (l. 2, ch. 33). »

On ne peut tirer de ce texte d'autres conclusions que celles-ci : In D. Basoli æde, c'est le monastère de Saint-Basle; ad Remos, près de Reims ; de Bavonis curte, c'est le Bovonis curte de Flodoard ; villa ejus ecclesiæ,

c'est une villa ou ferme dépendant de l'église de Reims. Ecclesia signifie la réunion des fidèles sous la conduite d'un pasteur. Au moyen-âge il a désigné le siège épiscopal, la cathédrale, le chapitre. Les églises rurales portaient le nom d'Altare. On aurait dit alors : Altare Sanctæ Mariæ de Bosco (Ruisseauville) et Ecclesia Sanctæ Mariæ Atrebatensis. Bovonis curte était donc un bien du chapitre de Reims, et si l'on veut consulter les archives municipales de cette ville, on trouvera dans la liste complète des propriétés de ce chapitre le village de Bouvancourt, sur la route de Reims à Fismes.

On a donc eu tort d'attribuer Bovoniscurte à Bavincourt (Pas-de-Calais).

Les erreurs de cette nature ne manquent jamais de se produire quand on extrait de la chronique un passage qui, se rattachant aux lignes précédentes, leur emprunte sa véritable signification. Isolé, le fait prend un autre aspect, et les conséquences qu'on en tire sont nécessairement erronées.

Après la légende religieuse, voici venir la légende politique.

Hugues Capet et Arnould de Flandres se seraient livré une bataille sanglante sur le territoire de Bavincourt. Je ne verrais pas d'inconvénient à accepter le fait si l'on indiquait la source où on l'a puisé. Mais j'ai consulté à ce sujet tous les chroniqueurs de ce siècle sans y trouver mention de ce combat. Les documents contemporains de la prétendue bataille sont très concis et les débuts des premiers Capets sont peu connus. Aussi l'expédition de Hugues Capet contre Arnould le Jeune est-elle le plus souvent confondue avec celle de Lothaire contre Arnould le Vieux. Certains historiens compilateurs ne lui

accordent qu'un petit nombre de lignes; d'autres, comme D'Oudegheerst, la nient positivement et n'admettent que la guerre d'Hugues de France et de Lothaire contre la Flandre, trente-deux ans auparavant; et c'est à cette expédition de 965 qu'ils attribuent les faits de guerre qui se sont accomplis en 987. Comment oser affirmer un détail quand on a lieu de douter de la réalité du fonds?

Quoi qu'il en soit, en acceptant la date de 987, tout ce qu'on sait de la campagne se résume dans ce passage de Guillelmus Calculus (Guill. de Jumièges): « Hugo arma movens cum validâ hosticâ manu Attrebatum illi abstulit et cuncta municipia quæ citra flumen quod vocatur Lis tenebat... » et dans cette traduction quasi littérale que contiennent les Chroniques de St-Denys: « En la nouveleté que le roi Hues fut coronez en la manière que vous avez oï, ne li vot obéir Arnous li cuens de Flandre; dont li rois assembla grant ost et alla sor lui et li toli tout Artois et tous les chastiaux et les forteresces que il avoit sur une iaue qui a nom Lis. »

C'est donc sur la Scarpe d'abord, sur la Lys ensuite, que s'est porté l'effort, c'est à-dire sur les frontières naturelles de la Flandre, objectif de l'attaque. Si la rencontre dont on parle s'est produite, c'est dans cette région, et l'on pourrait avec quelque raison la placer à Bovincourt, près de Mons-en-Pévèle, qui serait dans les conditions stratégiques voulues. Mais ne serait-il pas plus rationnel de fixer l'époque de la bataille de Bavincourt au moment de la guerre entre Hugues et Charles de Lorraine, quand Hugues vint se briser piteusement, *turpiter*, dit la Chronique de Sigebert, devant les murailles de Reims? Ce serait, en ce cas, le Bovonis curtis du prêtre Adalgaire qui aurait été le théâtre de la

lutte. Pure conjecture, comme pour tout ce qui regarde l'histoire de ce temps, quand l'Eglise n'y est pas intéressée. Je me garderais bien de rien affirmer puisque les textes à l'appui font complètement défaut.

Tirons néanmoins de tout cela une moralité. L'historien a toujours tort d'écrire : « On dit que tel fait s'est produit, » sans discuter le pour et le contre, ce qui édifierait le lecteur sur la possibilité de ce fait. Cinquante ans plus tard le même sujet se présente de nouveau, traité à un autre point de vue ou simplement reproduit par un nouvel écrivain, lequel supprime la forme dubitative « On dit, » et les générations suivantes considèrent le fait comme avéré. C'est ainsi que s'établissent les légendes les plus extravagantes ; c'est ainsi que nos ancêtres ont cru fermement que Francus, fils d'Hector, avait choisi la province de Champagne pour y fonder une nouvelle Troie, et que de nos jours on croit encore que les Anglais ont inventé la poudre.



COMPTES

DE

L'HOPITAL St-JEAN-EN-L'ESTRÉE D'ARRAS

et des

Hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay

Première moitié du XIVe siècle.

L'Académie d'Arras a bien voulu, il y a deux ans, donner l'hospitalité de ses Mémoires au « Cartulaire de Saint-Jean-en-l'Estrée » ; je complète ce travail par un compte de cet hôpital, auquel je joins des extraits des comptes de la même époque des hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, fondés, le premier par la comtesse Mahaut, le second par Thierry d'Hireçon. Jusqu'à présent, on a peu ou point publié de comptes des maisons hospitalières de la première moitié du XIVe siècle ; si arides qu'ils paraissent être, ces documents ne sont pas cependant dépourvus d'intérêt : ils fournissent sur l'organisation des hôpitaux, leurs ressources, leur personnel, leur mobilier, sur les prix des denrées alimentaires, des détails précis et souvent utiles à recueillir. Avec leur aide, j'ai essayé de rechercher quel pouvait être, à cette date, le régime de ces trois hôpitaux : cette petite étude terminera cette série de documents.

Jules-Marie RICHARD.

Compte de l'hôpital St-Jean-en-l'Estrée d'Arras (1)

(De la S. Remy 1312 à la S. Remy 1313).

Chest li contes de toutes les rechoites et revenues, despens, frais et misses de le maison S. Jehan en l'Estrée d'Arras, commenchiet a recheveir, a fraiier et a mettre le jour S. Remy qui fu l'an M III^c et XII jusque par tout I an ensievant, fais par maistre Huon de Boves, lieu tenant de maistre de le dite maison et Jehan de Denier boursier et grenetier.

Et premierement. *Rechoite.*

Dou restat qui estoit deus a le dite maison S. Jehan dou conte de l'année d'antan, LXI lb. XIX s. I d.

Rechoite de rentes en deniers et en capons. Premierement, dou paage de Bapalmes, et sont deu a le dite maison S. Jehan a IIII termes en l'an, II^c lb. Des menues rentes en deniers que pluisseurs gens doivent a le dite maison a IIII termes, LXV lb. XIII s. VIII d. De XXII capons de rente dont on rabat VII capons, des quez li demisselle de Chanle en a eu IIII qui li sont deu de rente cascun an et li dame de Bailloes III, demeurent XV capons vendus a pluiseurs fuers XI s. IIII d. De VIII mencaudées de terre seans au Maisnil le Bouciel donnée a rente pour tout l'an, L s. Des mars (2) d'Estohaing dont on soloit conter III^c mencaus d'avaine en rechoite d'avainne LXV lb.

Somme de ces rentes III^c XXXIII lb. XV s.

Rechoite de blé. Dou restat de blé qui demoura au conte

(1) *Archives du Pas-de-Calais*, A. 887.

(2) Des mars, c'est-à-dire de la récolte produite par les ensemencés du mois de mars, tandis que le blé est ensemencé à l'automne précédent.

de l'année devant ceste LX mc. de blé. De le cense d'Estohaing VI^c mc. de blé. De le cense de Baillœl II^c XXX mc. de blé. De Laignicourt IIII^xx XIII mc , croist et descroist. Des mœllins d'Athies en Vermendois IIII^xx mc. de blé. Des menues rentes de blé que pluisseurs gens doivent LXXI mc. et demi et les II pars d'un boistel de blé. De le terre de Dury on n'en conte nient au blé pour ce que on en contera chi apres le march. De le terre de Croisilles on n'en conte nient pour ce que on en conte en le somme de blé des menues rentes par desus. De le terre qui fu Raoul XXIIII mc. et boistel et demi de blé. De blé oublié a conter en l'anée d'antan de cruture de menues rentes VI mc. de blé.

Somme de toute rechoite de blé, conté le restat, XI^c LXIIII mc. et demi, boistel et demi et les II pars d'un boistel.

Despens de ce blé. Pour blé dont on a fait pain et fleur ceste anée, fraiiet en le maison VI^c XIII^xx XV mc. de blé. Pour meuture de ce blé paiiet au maunier a raison de V mc. dou cent maure, XXXIIII mc. et demi et I boistel. Pour defaute de blé des menues rentes qui sont perdu a le maison V mc. et III boist.

Somme de despens de blé et de defaute de rentes VII^c XXXV mc. et demi. Einssi demeure de blé IIII^c XXXV mc. boist. et demi et les II pars d'un boistel. Vendu de ce blé. Dou blé des mœllins d'Athies en Vermendois IIII^xx mc., vendus XI lb. XII s. VI d. Dou blé des menues rentes et d'autre blé vendu ceste anée III^c X mc. boist. et demi et les II pars d'un boistel, a pluiseurs fuers, valent IIII^xx XVIII lb. et XXII d. o.

Somme de blé vendu III^c IIII^xx X mc. boistel et demi et les II pars d'un boistel qui valent CIX lb. IIII d. o.

Einssi demeure de blé deu a le maison XLV mc.

Rechoite d'avainne. Dou restat d'avainne qui demoura au conte de l'anée devant ceste IIII mc et demi et II b. Des muyages d'Athies en Vermendois IIII^xx mc. De III^c mc. d'avainne de le cense d'Estohaing on n'en conte nient ci pour ce con en a conté par desus en rentes en deniers. De

le cense de Laignicourt xxxv mc. d'avainne. Des menues rentes xii mc. boistel et demi et les ii pars d'un boistel. De le terre qui fu Raoul on n'en conte nient a marc pour ce que on en a conté par desus en rechoite de blé. De le terre de Dury xxiiii mc. d'avainne. De le terre que Medame de Croissilles tient, on n'en conte nient pour ce con en a conté en menues rentes.

Somme de toute rechoite d'avainne, parmi le restat de l'anée devant ceste, vii^{xx} xv mc. et demi iii boist. et demi et les ii pars d'un boistel.

Despens de ceste avainne. Pour le rente qui est deue a Baillœs ii mc., pour les ques ii mc on paiie xviii boist. fourmenteres.

Item vendu de le dite avainne. Del avainne des muyages d'Athies en Vermendois iiii^{xx} mc. vendus xi lb. xii s. vi d It. del avainne des menues rentes de Laignicourt et de Dury lxxiii mc. et demi boistel et demi et les ii pars d'un boistel, vendu a pluisseurs fuers xxvii lb. viii s. ix d.

Somme de toute cele avainne paiie a rente et vendue vii^{xx} xv mc. et demi iii b. et demi et les ii pars d'un boistel, qui valent en deniers xxxix lb. xv d.

Item rechut dou censier d'Estohaing pour iii^{c} de veche, vendu le cent xv s., valent lx s. It. dou dit censier x caretées de fuerre fraiiet en le maison. Dou censier de Baillœl ii caretées de fuerre fraiiet en le maison.

Rechoite d'aumosnes et d'autres revenues. Dou terçoel vendu ceste anée, viii lb. iii s. vi d. Des vies dras des malades, xvii lb. xvi s De ii^{c} iiii^{xx} une lb. de pennes de porc, cxii s. vi d. Dou raport Sainte Bride, xxi s iii d. Des esqueances (1) dou cors Juliane Wastele, iiii lb. De Colart Frekin, l s. De Raoul de Bapalmes, iiii lb. ii s. Des escaances dou cors mons. Simon de le Parosce, cv s. Des escaances

(1) C'est-à-dire des choses échues à la maison par suite du décès des frères et des sœurs de l'hôpital qui héritait de leur mobilier.

dou corps Jehan de le Hale, XLV s. De vies keutes vendues, LXXVS. De vies linceus vendus XV s. (1). De saute de blé IIII d.

Somme de ces revenues LV lb. VII d.

Somme de toute rechoite VI^c lb. LV s. III d. o.

Despens et misses de la rechoite devant dite par le tans devant dit.

Et premierement rentes paiies. Pour le rente dou prestre qui cante a le capele XV lb. As capelains de Notre Dame, XLVI s. A Boine Hane Cosset, XXIIII s. Et pour IIII capons, XXXII d. A Estroem, LX s. VIII d. Au capitle N. D. d'Arras, XIIII s. VI d. A Saint Vaast, XXIIII s. X d. A le demisiele de Chanle, IIII s. VIII d. As hoirs Barbe Dorée, XXVIII s. Et pour IIII capons, XXXII d. Al hoir de le Tieulloie, IIII s. Au signeur de Longastre, V s. A Robert de Courchele, VIII mc. d'avainne, racaté le mc. V s. VI d., XLIIII s. Pour l'obit Marien Alarde, II s. Pour III mc. d'avainne de gaule de le terre de Hees, XX s. VI d. Pour l'abeye de Premy, VII s. VI d. Pour l'obit Jakemon de Gaverele, XVIII d. Pour II mc. et demi de blé dou cens madame d'Artois que li terre qui fu Raoul doit, on n'en conte nient en cest conte pour ce que on n'en a nient paiiet. Pour le rente que li terre qui fu le Mulete doit en blé, en deniers et en capons nient, pour ce que li rentiers le paie. Pour le rente de Kyam, II d. Pour l'obit Le Gaye en pain, en vin et pour chire, XXXII d.

Somme pour rentes, XXIX lb. XIIII s. V d.

Salaires paiiés. Au prestre qui cante a le capele emmi le sale pour ceste anée, C s. Au barbier, XXVIII s. Pour III varlés, LX s. Pour III meskines, LX s. Pour le clerc des capeles, LX s. Pour le painne dou bouchier qui a tué ceste anée CIIII pourchiaus, pour cascun IIII d., XXXIIII s. VIII d. Pour le clerc qui fait les estrais et les contes, XX s. Pour le caucemente celui qui va au mœllin, IIII s. Pour XLIX fournées de pain quire, IIII s. le fournée, IX lb. XVI s.

(1) *Keute*, couette ; *linceul*, drap de toile.

Somme pour salaires xxviii lb. ii s. viii d.

Despens de bouche. Pour pluiseurs venredis de l'an a cascune personne, i d. au venredi, iiii lb. xvi s. vi d. Pour vigiles de sains, et premierement pour le vigile S. Simon et S. Jude, a cascune personne i d., xxxi d. Pour le vigile de le nuit de Toussains, a cascune personne i d., xxxi d. Pour le jour de Toussains, a cascune personne malade et hetie, viii d., xxxvi s. viii d. (1). Pour le pitance de le nuit S. Martin, a cascune personne malade et hetiet une pinte de vin, xvi s. viii d. Pour le pitance S. Aignien, xxxi d. Pour le vigile S. Andrieu, xxxi d. Pour le nuit del an pour les malades xii los de vin, viii s. Et pour haities x los, vii s. iiii d. Pour le pitance de le Candelier faite en vin, viii s. Et pour le vigile a cascune personne v d en lieu de chars, xii s. vi d. Pour vin de Pasques, ix s. iiii d. Pour le vigile S. Marc, xxvii d. Pour les iii junes dou quatortempre de decembre a cascune personne iii d., vii s. vi d. Pour les pitances de Rouvisons, xv s. ii d. Pour vi pitances de le semaine de le Pentecouste a cascune personne xii d., xxvi s. Pour les pitances dou quatortempre de le Pentecouste, vi s. vi d. Pour le pitance dou jour S. Jehan bouli en l'ole, pour xix los de vin, xii s. viii d. Pour le vigile S. Jehan Baptiste, xxvi s. Pour le vigile S. Pierre et S. Pol a cascun v. d. en lieu de chars, x s. x d. Pour le vigile S. Jakeme et S. Christophe a chascune personne v d. en lieu de chars, x s. x d. Pour le vigile S. Laurent a cascun v d. en lieu de chars, x s. x d. Pour le vigile de le mi aoust a cascune personne v d. en lieu de chars, xi s. v d. Pour le vigile S. Bertremieu a cascune personne v d. en lieu de chars, xi s. iii d. Pour le vigile de le septembrece, xxvii d. Pour le pitance dou jour N. D. en septembre a cascune personne xii d., xv s. Pour le vigile S. Mahieu a cascune personne v d. en lieu de chars, xi s. iii d. Pour les iii junes dou quatortempre S. Mahieu a cascune

(1) Cela fait 59 « malades et haities. » — *Haitiés*, bien portants.

personne III d., VI s. IX d. Pour quaresmiaus de freres, de sereurs et de malades XLIII s. Pour fighes, pour amandes et pour herens pour le quaresme, VII lb. V s. Pour I flael de fighes pour les malades, XXVI s. Pour pluiseurs pitances données as freres et as sereurs dont on rechoit les rentes Pour le pitance maistre Adam dou Gardin de X mc. de blé, LX s. Pour le pitance le signeur de Croissille de IIII mc. de blé et IIII mc. d'avainne XXIIII s. Pour le pitance maistre Lambert Le Jouene de V mc. de blé, XXII s. VI d. Pour le pitance Le Paniote, XXX s. Pour le pitance Le Coulombe de III mc. de blé, XII s. Pour le pitance Le Mulete L s. Pour les deniers que on donne cascune semaine as malades, une semaine plus et l'autre moins, et leur a on donné en ceste anée par XXXIX semaines, VII s. le semaine, et par VI semaines XIIII s. le semaine, et par VII sem. X s. le sem., XXVI lb. VII s. (1). Pour crutures que on donne as malades deseure leur VII s. en chars, en poulles, en vin et en autres cozes, LXXI s. Pour CIIII pourchiaus achatés à pluiseurs fuers, IIII^{xx} XIII lb. XIII s. VIII d. Pour IIII^{xx} XV porées de cresson et de menues herbes, IIII lb. XV s. Pour LXX porées de porions, XXXIIII d. le porée, IX lb. XVIII s IIII d. Pour les deniers des avens que on donne a cascune personne I d. le jour, LXII s. Pour les œs de Pasques a cascune personne VI d, XIII s VI d. Pour parfais de pitances que li ville d'Arras et li caritaule donnent as malades et as heties XXVII s. VI d. Pour IX^{c} et XVII los de lait, VII lb. XII s. X d. Pour IIII^{c} lb. d'ole, IX lb. II s. Pour II^{c} XXV lb. et III quarterons de bure, LXXVI s. VIII d. o. Pour XIIII mc. et demi de sel, IIII lb. IIII s. VIII d. Pour IX milliers et II^{c} de laigne, LV lb. IIII s. Pour LIIII mc. de brese, IIII lb. XIX s. Pour XLV sas de carbon, XX d.

(1) Dans d'autres comptes, cet article est ainsi désigné : « Pour deniers que on baille cascune semaine a le prieure pour faire avoir as malades ce que mestier leur est avœc les pourveances de le maison... »

le sac, LXXV s. VI d. Pour sieu, pour candelles, pour coton et pour fachon, XXXVIII s. IX d. Pour aus, pour oignons et pour persin, XV s. IIII d. Pour XXXII los et demi de moustarde, XXIX s. IX d. O. Pour XLVIII mc. et I boistel de pois, XV lb. XVI s. III d. Pour VIII^xx V los de vrejus, LV s. VIII d. Pour chars de buef et de mouton pour tout le kemmun en lieu de chars de porc le jour de Toussains, de Noel, de Pasques et d'autres jours LX s. IIII d. Pour le pitance de le nuit dou Noel XXX d Pour le pitance dou jour de Noel pour tout le commun, XXII s. IIII d.

Somme de ces despens de bouce II^c IIII^xx lb. IX s. I d.

Frais kemuns. Pour IIII^xx XVI cors porter enfouir, II d. le cors, XVI s. VIII d. Pour pluiseurs voies faites par les freres de le maison ceste anée pour les besoignes de le maison, LXXII s. III d Pour pluiseurs menus messages envoiies en pluisieurs lieus pour les besoignes de le maison, IX s. III d. Pour le defaute de menues rentes en deniers, II s. Pour pluisieurs cozes achatées. Pour nates pour le capele, pour les refroitoirs des hommes et des dames, VI s. VI d. Pour XXXVIII batoirs, LIII d. Pour XVIII aunes de napes, XX s. Pour I coler a porter cors enfouir, IIII d. Pour une verriere d'arcal misse as greniers, X s Pour I bloc a tailler chars sus et la ou on les partist, XXX s. Pour II^c et IIII aunes de toille, X d. l'aune, VIII lb. X s. Pour une mine a mesurer avaine, XI s. IX d. Pour ramons, IIII s. VIII d. Pour lin, XIII s. et VII d. O. Pour III quarterons d'escueles pour les malades, III s. Pour V bulletiaus, XII s. VII d. Pour I coutel de quissine et II coutiaus boissars, VI s. IX d. Pour corde a pendre buées et pour servir as malades et a lever le carpentage, V s. IX d O. Pour I orçoel (1) pour les capeles, VI d. Pour une eskiele, XVI d. Pour I noef entonnoir a boulie, pour mandes, pour une raffle, I souflet et une pele, XI s. III d. O. Pour orpin, V s. VII d. Pour capiaus de sains, III s. VI d. Pour parkemin a faire lettre et rolles as contes, V s. Pour I matrologe faire u quel sont contenu pluiseur obit que on doit faire pour pluiseurs personnes qui ont fait leur aumosnes

(1) Bénitier.

a le maison, v s. Pour arbres eshonniner, II s. Pour les despens Jehan Gourdoin de Laignicourt, XIII d. Pour planter saille, III d. Pour mettre homme vivant et morant en terre que on tient de S. Vaast, XIII s. Pour une confirmation escrire, XII d Pour priiaus refaire, III s. II d. Pour III chirografes de le cense de Baillœl et pour courtoisie faite as eschevins qui les rechurent, XIIII s. Pour entasser laigne, VII s. Pour chire a seeler, XV d. Pour herbe éparse es capeles a pluiseurs haus jours, XXX d. Pour XII mc. de cendres, XLVIII s Pour mesurages de grains, pour portages, amenager et maletautes, XIIII s. IIII d. o. Pour le luminaire de le capele, III s. VIII d. Pour courtoisie faite as mauniers, as fourniers et a le maisnie de le maison, a le heloire (1) et à Pasques III s. IIII d. Pour pluiseurs œuvres de cuvelerie faites as estieus de le maison LIII s. II d. o Pour refaire les verrieres de le capele, IX s. Pour pluiseurs refaitures de pos, de paiieles, de cauderons et de bachins, pour bendes de fer, pour serrures, pour cles, pour kevilles de fer misses a pluiseurs lieus de le maison ceste anée, XXXIII s. VI d. Pour le luissiel (2) Julienne Westele, VI s. Pour III lb. de chire pour sen luminaire, VI s. VI d. Pour offrandes, XI d. Pour se fosse, XII d. Pour le luissiel Raoul de Bapalmes, V s. IX d. Pour sen luminaire, VI s. IX d. Pour offrandes, X d. Pour se fosse, XII d. Pour le luissiel mesire Simon de la Parosce, VIII s. Pour sen luminaire, VI s. VI d. Pour offrandes, XI d. Pour se fosse, XII d Pour le luissiel Jehan de le Hale, V s. Pour sen luminaire, VI s. VI d Pour offrandes, X d. o. Pour se fosse, VIII d. Pour vin presenté par II fois as freres (meneurs) qui ont fait sermons as jours S. Jehan, V s. II d.

Somme de frais kemuns XXXVIII lb. XXX d.

Œuvres Et premiers, estoffes pour le maison. Pour XXVIII kievrons mis au comble de le sale, VIII s. le kievron, XI lb. IIII s. Pour gistes, pour plates, pour mairien dont on fait bouques, pour ais de caisne misse a le sale et pour autre mairien mis en pluisseurs lieus de le maison, IIII lb. V s.

(1) Aux étrennes

(2) Cercueil.

iiii d. Pour ii milliers et v^{c} de late de caisne viii s. le cent et pour vi^{c} d'autre late, xi lb. vii s. Pour xiiii^{m} et vii^{c} de claus achates a pluiseurs fuers, iiii lb. iii s. v d. Pour vii^{m} de tieulle misses a ces œuvres, xv s. le millier, cv s. Pour fes tures, pour careus et pour arestiers, xii s. vi d. Pour viii cartées de savlon, x d. le caretée, xv s. Pour xxxvi sas de cauch xv d. le sac, xlv s. Pour x caretées d'argille et de blanc bray, vii s. Pour ii^{c} de pieres, viii s. Pour estain et saudure as fourniaus de le quisine, v s. vi d. Pour tilleurs et osiers mis as praiiaus, iiii s. ii d.

Somme de ces estoffes, xli lb. xxiii d.

Journées d'ouvriers. Pour lxiiii journées de carpentiers qui ont ouvré a le salle et a pluiseurs lieus de le maison pour l'un plus et l'autre moins, c et xii s. Pour lxxvi journées de couvreurs et de manouvriers, ii s. vi d. par jour pour couvreur et pour manouvrier, ix lb. x s. Pour vii journées d'un machon et de sen manouvrier qui ouvrerent as fourniaus de le lavenderie, a le seu des pourchiaus et ailleurs, xvii s. vi d. Pour replonner les fourniaus des quisines, v s. iiii d. Pour pluiseurs journées de manouvriers qui ont ouvré as seus des pourchiaus et netoiiet pluiseurs lieus, xiiii s. viii d. Pour vi journées et demie d'un vigneron qui a ouvré as vignes vi s. vi d. Pour torkier, plakier et enduire en pluiseurs lieus, xi s. iiii d.

Somme de ces journées, xvii lb. xvii s. iiii d.

Pour iiii^{c} pies de mures fais a Baillœl, iiii lb. v s Pour vi^{c} et demi de piere misse a ces mures, xxvi s. Pour voiture de cele piere, viii s. viii d.

Somme pour ces œuvres de Baillœl, cxix s. viii d.

Somme de tous despens, misses et œuvres, iiii^{c} lv lb. vii s. vii d.

Ensi demeure que on doit a le maison vii^{xx} vii lb. vii s. viii d. o.

Et de blé xlv mencaus.

Extraits du compte fait à la Saint-Remy, 1333 (1)

Pitances a tout le commun tant malades comme heties.

Pour le pitance dou jour de Toussains, pour moust et pour auwes, xix s. Pour le pitance Saint Aignien, a cascune personne i d. et as mainies une obole, xxii d. Pour le pitance de le nuit S. Martin, a tout le commun, tant malades comme heties, xix los de vin, x s. ii d. Pour le pitance de le nuit de l'an, tant malades comme heties xviii los de vin, x s. x d. Pour le pitance des Rouvisons a cascune personne iii d., vi s. viii d., parmi les maisnies. Pour le pit. dou jour S. Jehan bouli en l'ole faite a tout le commun xviii los de vin, viii s. vi d. Pour vi pitances de le semaine peneuse a le Pentecouste, a cascune personne vi d., et pour vi maisnies cascune iii d., x s. vi d. Pour le pit. dou jour S. Jehan decolascé, viii s. vi d. Pour le pit. de le Cartaude faite en auwes et en moust (2) pour tout le commun, malades et heties, xxii s. Pour parfais de pitances que li ville et li caritaute de le carité N. D. des Ardens ont fait au commun del hospital, tant malades comme heties, xxiii s. xi d. Pour les iii junes du quatuortempre de decembre a cascune personne iii d. et as maisnies iii ob., v s. iii d. Pour les iii junes du quatuortempre de Pentecouste v s. iii d. Pour les iii junes du quatuortempre S. Mahieu v s. vi d. — Somme vi lb. xvii s. xi d.

Pitance que aucun frere, sereurs et autres personnes ont faites qui ont laisset rentes et terres al hospital sur quoy on les prent. Pour le pitance Margot de Douvrin faite le vi[e] jour apres le S. Denys, v s. Pour le pit. monsgr Alart de Croisilles et medame se femme faite le jour des ames, de iiii mencaus de blé et de ii mencaus d'avaine, xxvi s. Pour le pit. Colart Frekin faite u quart jour apres le jour des ames, ii mc. de

(1) Arch. du Pas-de-Calais, A. 889.

(2) Le *Ménagier de Paris* donne plusieurs recettes pour la préparation du « moust. » Tome ii, p. 181 et 235.

blé de IX s. Pour les pit. signeur Robert Crespin et dame Maroie Loucharde se femme faite l'une II VIe jour apres le jour des ames, de le quarte partie des pourfis de XVI mencaudées de terre seans a Carenchi et a Villers qui sont arrentées hiretaulement VII lb. l'an a Simon du Leu, XXXV s. It. pour le seconde pit. faite pour les dites personnes le jour S. Jehan euwangeliste, XXXV s It pour le tierce pitance faite le XVe jour d'avril, XXXV s. Et pour le quarte pit. faite le quint jour apres le S. Barnabé, XXXV s. Pour le pit. maistre Lambert le Jouene faite le jour S. Aubert et Ste Luce V mc. de blé, XX s Pour les pit. Emmain Paviote faite l'une le nuit S. Thomas l'apostle et l'autre le tierch jour devant le Nativité S. Jehan Baptiste, XXX s. Pour le pit. et obit demis Marien Coulonne faite lendemain dou jour S. Thomas l'apostle, III mc. de blé XII s. Pour le pit Aelis Ravane faite le premier jour de l'an, VIII s. Pour II pit Ysabel Mulete l'une faite le VIe jour apres le Thiephaine et l'autre le jour S. Martin con dist air boullant, XL s Pour l'obit Marien Le Liniere fait le jour S. Grigore et pour IIII pit. faites as malades et au commun en pur vin et avœc chou doit on livrer as capeles del hospital vin pour administrer et servir as messes et les prent on sour V mencaudées de terre seans es terroirs de Buignastre et d'Escout, et doit li premiere pit. estre faite le jour N. D. en march, li seconde al Ascension, le tierche a le S. Jehan Bapt. et li quarte le jour des ames, IIII mc de blé et II mc. et le tierch d'un mc. d'avaine, vaut XXVII s. VIII d. Pour le pit. Colart Frekin faite le jour N. D. en march XXX d., I pain d'un denier et I capon de XII d., vaut tout III s. VII d. Pour le pit. maistre Adam dou Gardin faite le jour S. Marc Evangeliste X mc. de blé de XL s. Pour le pit. maistre Huon de Boves faite lendemain dou jour S. Jehan boully en l ole XXXVI s. Pour le pit. Agnes de Bappaumes faite lendemain des octaules S. Pierre et S. Pol XX s. Pour le pit demis. Œude de Henin commenchie nouvellement a faire a tout le commun VI mc. de blé de XXIIII s. — Somme XXII lb. XV s.

Extraits de divers comptes de St-Jean-en-l'Estrée.

Pour IIIIc XI aunes de toile pour faire linceus, XVI d. l'aune, XX l. XIIII s. VIII d.

Pour coton, XVI d.

Pour I soufflet, II s.

Pour cendres a buer, IIII l. V s. VI d.

Pour batoirs, II s.

Pour persin et ysope a planter, V d.

Pour orpin a faire le couronne S. Jehan, IX s. I d.

Pour IIII peniaus de fil d'arcal mis as fenestres des greniers, XVI s.

Pour IIIc que pos que terins pour les malades, XXII s. VI d.

Pour refaiture de keutes, de couvretoirs, de keutepointes et linceus, V s. V d. (1307).

Pour pommes a beneir, IIII d.

Pour I molloir a poivre, III d.

Pour I coutel boissart pour le cuisine, XVII d.

Pour VIII auges a couchier les enfans des adjutes, III s. IIII d.

Pour une nate al autel de le capele de le sale, XX d.

Pour IIIc et XXX aunes de toile dont on a fait linceul as malades, IX d. l'aune, VIII lb. XII s. VI d.

Pour VIII aunes de toile a faire cendriers, IIII s. VIII d.

Pour refaire le verriere derriere l'autel de le sale III s. (1311).

— Pour une paiele de fer pour servir de feu as capeles, II s. VI d.

Pour I cauderon accaté a porter boullie as malades, VIII s.

Pour le messel de le capele de le sale, XXII s.

Pour toile a faire kemisses a ce messel, XIX d.

Pour reloiier ce messel, II s.

Pour renluminer le crucefis de cellui messel, XII d.

Pour le paulme que Sains Jehans tient, refaire et renluminer, II s. X d.

Pour herbe esparse a pluiseurs festes en le capele, II s.

Pour vin présenté par III fois as freres preeceurs qui ont fait sermons a S Jehan par III fois, VI s. IIII d. (1312).

— Pour un contreseel a seeler les lettres a envoier hors, XVI d.

Pour VII aunes de canevach a faire un cendrier, IIII s. XI d. (1318).

— Pour une saliere d'estain pour le refrotoir des hommes. VI d.

Pour capiaus pour les Sains le nuit S Jehan, V s. (1319).

— Pour vaissiaus de terre a saler char, VIII d.

Pour XXI aunes de grosse toile, pour faire cendriers, sas et estendeles, l'aune X d., XVII s. VI d.

Pour I bachin barboir, VI s. IIII d.

Pour refaire le louche trauwée de le cuisine, IIII d (1321).

— Pour CCCCXXIX l. de burre, IX l. XI s. X d.

Pour II^m CCC d'oignons, X s. XI d.

Pour XXXVI los de lait, IX s.

Pour XL los de verjus, XIX s. VII d.

Pour CCC los d'ole, VIII l. III s.

Pour XXX mencaus de sel, XII l. XVII s.

Pour XXI mencaus et I boistel de pois, XIIII l. IX s. XI d. (1323).

— Pour XXXIX mencaus, III b. de pois, XVIII l. XII s.

Pour IIII mencaus de sel, XXVI s.

Pour CCCLVII l. de burre, VI l. VII s. II d.

Pour V^c L los d'ole, XIII l. X s. VI d.

Pour CIIII^xx et XII los et demi de verjus, IIII l. IIII s. II d.

Pour XX los de moustarde, XX s.

Pour XII^xx III aunes de toile a faire lincheus pour malades, IX l. III s. (1324.)

— Pour estoupes pour les malades, XIII d.

Pour une nœve paiiele pour baignier ens les enfans des adjutes, XVIII s.

Pour II candelers de keuvre, XX d.

Pour I nœf carel a escauder pourchiaus, VI s. VI d.

Pour I corbison pour le prieuse, XIIII d.

Pour I escumoir et un broceron a cauderon, XXXII d.

Pour I cent de louces pour les malades, XI d

Pour CCCCLXVII l. de burre, VIII l. XII d.

Pour CCCXXXIIII los de verjus, XXXV s. V d.

Pour XII^c XXXV los de lait, II d. le lot, X l. V s. X d.

Pour XLVIII mencaus de pois, XVIII l. VII s. VII d. (1333.)

— Pour VIII livres d'estoupes pour les navrés, XXVII d.

Pour unes baignoires pour les adjutes, X d.

Pour LVII mencaus de pois, XII s. III d.

Ponr XXIIII mencaus III boist. de sel, VII l. V s. VIII d.

Pour CCCCLV l. I quartier de burre, VII l. X s. X d.

Pour XII^c XC los de lait, II d. le lot, X l. XV s.

Pour CCCIIII^XX los et demi de verjus, IIII l. VII s. IIII d.

Pour le crois de le capelle refaire o lequelle on donne le pais, VI d. (1336.)

Objets mobiliers achetés pour l'hôpital St-Jean à Hesdin (1322).

Chest che que sires Jehans Bridouls a rechut par le main du bailliu de Hesdin et de Jakemon Cornille en pluiseurs coses qui demeurent en le maison Diu que madame d'Artois a fait faire a Hesdin en garnison et en pourveanche (1)

Premièrement, pour une vake, a Jehan Ruffin d'Auchy, XXXV s. VI d.

Item, a Jakemon de Crois, pour une vake, XLVII s.

A Raoul Masolt de Villemain, pour une vake, XXXVII s.

A Pierron Lorage, pour X moutons, IIII lb VI s. VIII d.

A Colin Psaleman, pour une huche et II cours eskamiaus, XI s.

(1) *Arch. du Pas-de-Calais*, A. 408.

A Jehan de Brally, pour II huches, XXX s.

A Aelis de Lenzens, pour II huches, LVIII s.

A Flechin, pour III eskamiaus et II paire de hestaus, XV s.

Audit Flechin, pour I huchel pour le maistre de le maison et pour un autre huchel pour le privilège warder, XX s.

A Jehane le parkeminiere, pour un huchel pour les aournemens de le capele, XVIII s.

A Pierron le cuvelier, pour I tonnel a boulie et I cuvier a buer, V s.

Audit Pierron, pour I tonnel a vregus, I buffet a mengier sus, une paniere pour minchier porées, III s.

A Robert le cuvelier, pour I tonnel a boulie et une seille, V s. II d.

A Pierron le potier, pour I cent de pos de terre, IIII s. Pour III canes de terre et III moussiers, IX d.

A Agnes le potiere, pour III pos de terre, XII d.

Pour une corbeille, et une aumosniere a couvrechel, et un van, a Baudet le vannier d'Auchy, V s. VI d.

Audit Baudet, pour II corbeilles, II s.

Pour XXV terins, XII d.

A Aymon l'escuelier, pour cent et demi d'escueles, I cent de platiaus, VI s. le cent, sont, XV s.

Audit Aymon, pour I cent de hanas de bos et deus paeles, V s. Pour VIII fissieles et une pilette, XVIII d.

Audit Aymon, pour II auges, III s.

A Jehan le tourneur, pour III tailles, IIII grans plas pour mangier char, desnichent de taillois de bos, une pilette, I broioir de poivre et des salieres de bos, XIII s.

Pour I tonnel faire a mettre pain a vis sur che, X s.

Pour II cuves a baigner les femmes, VIII s.

Pour une cuve pour les enfans baigner, II s. VI d.

Pour I cuvier pour buer, IIII s.

Pour tonnel a lessive, IIII s.

Pour I seille, XVI d. Pour II seyaus, II s. VI d.

Pour une cherainne, II s. VI d.

Pour I fisselier a III piés, XVI d

Pour I auget a mettre dessous le tonnel a boulie, XVIII d.

A Pierron Le Maunier et Jehan Le Bœf, pour II tonniaus wys a faire cuves pour saler chars et mettre frine, IX s.

A Symon Danvin, pour III cauderons loyés et arrés, XXX s.

Audit Symon, pour III seymiaus, X s.

A Seclin, pour I gravet a sakier char de pot et une rastiere, XII d.

A Willaume de Caveron, pour II coutiaus minchoirs et I de cuisine, IIII s. VI d.

Audit Willaume, pour I coutel a tailler pain sur le broïiet (1) et une cuignie, V s.

Pour I fourkie et une pele, III s.

Pour V quayeres, II s. VI d.

Pour XVI ramons, VI d.

Pour I cent de louches, XII d.

Pour I mortier et I pestel, V s.

Pour II panieres, VIII d.

A Wautier le lanternier, pour III lanternes et III lampes, III s.

A Bernart Boulart, pour III pouliettes pour les lampes, XII d.

A Ernoul Alissandre, pour I quarteron de coton a faire meches et II lampes, XIII d.

Pour I lot d'ole, II s.

Pour buletiaus et III louches potieres, a Anssel le merchier, IX s IIII d.

Pour une estamine et IIII batoirs, XX d.

A Ansel le merchier, pour unes taules le maistresse et pour megnich pour le huche buletoire, XII d.

Pour une payele de fer, V s. VI d.

A Pierron le merchier de Saint-Pol, pour X aunes de perse

(1) Pour faire une broie a tailler sus le pain des povres (1322. — *Bibl. nat.*, ms. fr. 8533).

toile pour les courtines del autel, xi s. viii d. Pour vi rubans, xii d.

A Jakemon le merchier, pour v aunes de fringes pour les courtines de le capele, iii s. iiii d.

A Maroie Milequine, pour iii aunes de toile lau les capes et li aournement del autel de le capele sont envelopé, iii s. vi d.

A Isabel de Wayl, pour x nattes a mettre sous les piés des povres, xii d.

Pour un bachin pour mettre desous les povres en leur lis, vi s.

A Marguerite Le Secke, pour une huche, xxv s.

A Robert le cuvelier, pour i cuvier pour laver mains et i couvrechel a mettre sus, xvi d.

Pour i cuvier a piés pour rechevoir l'yaue qui en kerra, ii s.

Pour une nœve paniere, x d.

Pour i cuveron pour laver les piés des malades, xiiii d.

Pour i seel pour porter l'yaue, viii d.

Pour une flouriere, xviii d.

Pour une grande corbeille a Baudet le vanier, iii s. vi d.

Somme de toutes ches parties, xxxi lb, iiii s. ii d.

Extraits de divers comptes de l'hôpital d'Hesdin.

1° Mobilier, ustensiles, etc.

A Aloul le cordier, pour corde mise entour les lis des malades del hospital a mettre nappes sus et autres dros linges, vi s. viii d.

Pour iii louches de fer, l'une pour le pot du fournel et l'autre pour drechier (1) les malades a mengier, v s.

Pour iii lampiers, dont li uns est en le capele, li secons

(1) Servir les malades.

en le sale et li tiers es aisemens, VI s. (1323. — Ms. fr. 8533).

— Pour II casiers a warder viandes, V s.

Pour I buletel a faire les fouaches, XVIII d.

Pour II godés d'estain et II salieres, IIII s.

Pour V augnes de canevach a faire estendeles a couvrir le paste et pour faire escourcheus a prestrir, VIII d. o. pour l'augne, III s. IIII d o.

Pour une boiste de bois faire, et pour les carnieres, a mettre *Corpus Domini*, et pour une autre boiste a mettre pain a canter, XVI d.

Pour un tamiset a couler sausse, III d.

Pour II keuvrefus, XII d.

Pour II corones acatées le nuit S. Jehan pour le dortoir et pour le sale, II s. VI d. (1324. — A 890.)

— Pour buches de bos et batoires a battre les buées, XXII d.

Pour platiaus et escueles et pour hanas de bos aveuc les malades, III s. X d.

Pour buletiaus et estamines a couler sausses, XXII d.

Pour le faiture de II soufflés, pour les cleus et les viroles et les buhos, IIII s.

Pour mesures d'estain, I lot et I demi lot, I pinte et demie pinte, et I demi lot a mettre en le capele, X s.

Pour II louches de fer, V s. IIII d. Pour I coutel mincheoir, VIII d. Pour une fourkete de fer pour le fournel, VII d.

Pour VI voirres, XII d.

Pour poterie de terre prins a Pieronne le potiere, XI s. III d. (1326).

— Ouvrage de mengnien (1) fait par toute l'anée. Pour refaire pos et paieles et le caudiere del ajusterie et les autres oustix del ostel, VIII s.

Item, pour refaire sarpes, cuignies et louches, IIII s.

(1) Chaudronnerie.

Item, pour esmaurre les coustiaux, les cuignies et les autres choses del ostel, XII d.

Item, pour refaire keutes et lincheus et couvertoirs par toute l'anée, IIII s.

Item, pour refaire pos d'estain, XVIII d.

Item, pour cuvelerie faite par toute l'anée par Pierron le cuvelier, XV s.

Pour ruban a refaire les courtines de le capele et pour aniaus a pendre lesdites courtines, II s.

Pour II pos d'estain a mettre les sausses del ostel, V s.

Pour III coutiaus dont on minche les porées del ostel, III s.

Pour II keulloirs a keullir le fruit del ostel, II s.

Pour une caienne de fer a pendre le lavoir de le sale, XIII d.

Pour candelier de bos, V d.

Pour refaire le keminée de fer qui est devant les malades en l'iver, XX d.

Pour une mande a mettre pisson de douche yaue, XVIII d. (1333.)

— Pour XVI augnes de canevach pour faire le buleterie lau on bulette le ferrine, et pour faire chendriers a faire les buées, VII d. o. l'augne, X s.

Pour II corbelles et II corbellons pour mettre le paste del ostel, VII s.

Pour II auges à mettre le char quant elle est cuite, et autre cose, XII d.

Pour fioles et voirres, XII d.

Pour une petite paielette pour faire papin pour les petis enfans en l'ajusterie, II s.

Pour II ventes a venter fu, XII d. (1334).

— Pour II^c XIIII aunes de toile acatée a Wautier de Caveron a faire lincheus pour le pourvanche del ostel, VII d. o. l'aune

l'une par l'autre, vi l. xiii s. ix d. De lequelle toile on fist xx paire de lincheus pour l'ostel, et si en fist on essuioirs pour pendre en le sale et escourcheus et estendeles pour le drechoir. Pour le faiture, vi s.

Pour couronnes faites d'orpin, viii d.

Pour unes taules a escrire les besoignes del ostel acatées a Arras, iii s. vi d.

Pour i reuetel et i buletel a buleter le ferine del ostel, v s. (1335).

— Pour i mortier a faire sausses, x s.

Acaté iiii paieles nœves et iii cauderons neus, vii s. vi d. avœkes xxxii s. del aumosne le Roy qui fist al ospital quant il fu a Hesdin (1).

Pour vi aunes de canevach a faire essuioirs pour pendre en le sale a essuier les mains et pour essuier les escueles, vii d. l'aune, iii s. vi d.

Pour une brouette, iiii s. Pour une fauchille, vi d.

Pour une aumosniere, xii d.

Pour ii hestaus a seir le mait au pain, xii d. (1336).

— Pour une brouete acatée pour broueter fiens et pour l'aisement de le maison, pour ferer ledite brouete et faire le forte et boine, vii s.

Pour i grant feriœl de cœvre pour mettre yaue cauffer au fu et pour mettre char cuire quant on veut, xxx s.

Pour hanepiaus pour boire les malades, escueles et platiaus et louches pour toute l'anée, v. s.

Pour louches de bos pour toute l'anée, iiii d.

Pour ii aunes de canevach pour faire ii estendeles pour couler le lait et pour couvrir les compenages quant on les porte ou markiet, ii s. v d.

Pour iiii kaieres, i s. xvi d. (1341).

(1) Le roi Philippe VI vint à Hesdin en septembre 1335 : les comptes des dépenses faites à cette occasion sont conservés en A 548 et 549.

2° Alimentation.

Che sont mises et frait pour despens de bouche par semaines ordenaires commenchans le dismenche XXI^r jour de juing l'an MCCCXXXII (1).

Le semaine commenchant le dymenche xxviii[e] jour de juing. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine x s. le setier, valent xx s. Pour vin, xi s. viii d. o. Pour char fresque, iii s. Pour pisson, vi s. xi d. o. Pour œs, ii s. vi d. Pour pain blanc, iii d. Pour cherises et noys, iii d. Pour moustarde et goudale, ii d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine i mouton que on acata en le warenne.

Somme de ches parties xlv s. ii d

Et y eut chele semaine cascun jour l'un par l'autre viii povres, des quiex il y eut ii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xxvi[e] jour de juignet. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine, x s le setier, valent xx s. Pour vin, x s viii d. o. Pour char fresque, xi s. Pour pisson vii s. ix d. Pour pourvanche de poules, xvii d. Pour œs, ii s. iii d. Pour pain blanc, v d. Pour pumes et noys, iiii d. Pour porée, ii d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus

Somme liiii s. iiii d. o.

Et y eut toute le semaine chascun jour l'un parmi l'autre xv povres, des quiex il y eut iiii acoukies.

(1) L'année financière, à l'hôpital d'Hesdin, se compose de 52 semaines groupées par quatre, le comptable additionnant les dépenses de chacun de ces groupes Ne voulant pas reproduire toute cette partie des comptes, qui est très longue, je prends la deuxième semaine de chacun de ces treize groupes

Le compte ci-dessus (1332-1333, *Arch. du Pas-de-Calais*, A 891) est le premier que je connaisse donnant pour chaque semaine la moyenne quotidienne des malades présents à l'hôpital.

Le semaine commenchant le dymenche xxiiie jour d'aoust. Pour ii setiers de blé accatés pour le semaine, viii s. le setier valent, xvi s. Pour vin, xv s. vii d. Pour char fresque, xiiii s. x d. Pour i connin, vii d. Pour pisson, iiii s. vi d. Pour œs, ii s. vi d. Pour pain blanc, viii d. Pour raisins, iiii d. Pour moustarde, ii s. o. Pour nois, i d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Somme lv s. vii d. o.

Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre xiiii povres, des quiex il y eut iii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xxe jour de septembre. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine vii s. iii d. le setier, valent xiiii s. vi d. Pour vin, x s. ii d. Pour char fresque, ix s. viii d. Pour pisson, vi s. vi d. Pour une ewe, xii d. Pour pourvanche de poules, iiii s. ii d. Pour œs, ii s. Pour pain blanc, iii d. o. Pour moustarde, i d. Pour porée, o. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine un pourchel de le pourvanche del ostel. Somme de ches parties xlviii s. ix d.

Et y eut toute chele semaine l'un par l'autre xvi povres, des quiex il y eut iii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xviiie jour de octembre. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine, ix s. le setier, valent xviii s. Pour vin, xii s. ii d. o. Pour char fresque, xi s. ii d. Pour pisson, vi s. iiii d. Pour pain blanc, vii d. Pour œs, iii s. Pour moustarde, ii d. Pour goudale, iiii d. Pour porée, ii d. Pour porter le pate au four et le pain raporter et cuire tartes, viii d. Et pourvanches que dessus. Somme lii s. vii d. o.

Et y eut chele semaine chascun jour xvi povres, des quiex il y eut iiii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xve jour de novembre. Pour ii setiers et une mine de blé acatés pour le semaine, vii s. le setier, valent xvii s. vi d. Pour vin, ix s. iiii d. Pour char fresque, viii s. viii d. Pour pisson, xii s ii d. Pour œs, ii s. vi d. Pour pain blanc, v d Pour porter le pate et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine ii moutons de le pourvanche del ostel. Somme l s. xi d.

Et y eut toute le semaine cascun jour l'un par l'autre xvi povres, des quiex il y eut iiii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xiiie jour de decembre. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine, vii s. le setier, valent xiiii s. Pour vin, viii s. ix d. o. Pour char fresque, ix s iiii d. Pour pisson, vii s. vi d. Pour œs, ii s. vi d. Pour pumes, viii d. Pour pain blanc, iiii d. o. Pour moustarde, iiii d. Pour porter le pate au tour et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Et tua on chele semaine ii moutons de le pourvanche del ostel. Somme xliii s. x d.

Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre xv povres, des quiex il y eut ii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche x^e^ jour de jenvier. Pour ii setiers et plaine mine de blé acaté pour le semaine ix s. le setier valent xxii s vi d. Pour vin, x s. ix d. o. Pour char fresque, xiii s. iii d. Pour connins et poules, ii s. iii d. Pour pisson, vi s. iii d Pour œs, ii s. iiii d. Pour pumes, x d. Pour pain blanc, iiii d. o. Pour moustarde, iiii d. Pour goudale, vii d. o. Pour cresson, ii d. o. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanches que dessus. Somme lx s. i d.

Et y eut toute le semaine cascun jour l'un par l'autre xix povres des quiex il i eut iii acoukies

Le semaine commenchant le dymenche VIIe jour de fevrier. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VII s. IX d. le setier, valent XV s. VI d. Pour vin, VI s. III o. Pour char fresque, X s. Pour I capon, XII d. Pour pisson, VI s. Pour œs, XXII d. o. Pour pumes, XV d o. Pour pain blanc, VII d. Pour moustarde et goudale, IIII d. Pour porter le pate au four et le pain raporter et cuire le tarte, VI d. Et pourvanche que dessus. Somme XLIII s. II d. o.

Il y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre XV povres, des quiex il y eut II acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche VIIe jour de march. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine, VIII s. VI d. le setier, valent XVII s. Pour vin, X s. X d. Pour pisson, XX s. X d Pour pumes, II s. X d. Pour pain blanc et bugnés, VII d. o. Pour goudale, XV d Pour moustarde et cresson, VI d. Pour porter le pate au four et le pain raporter IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme LIIII s. II d. o

Et y eut toute chele semaine l'un par l'autre XXI povres, des quiex il y eut III acoukies.

Le semaine commenchant le IIIIe jour d'avril. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VIII s. II d. le setier, valent XVI s. IIII d. Pour vin XII s. XI d. o. Pour char fresque, XII s. VI d. Pour pisson, IX s. VI d. Pour pumes, III d. Pour pain blanc, VI d. Pour moustarde, II d. Pour cresson, IIII d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme LII s. X d.

Et y eut chele semaine cascun jour l'un par l'autre XV povres, des quiex il y eut III acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche IIe jour de may. Pour II setiers de blé acatés pour le semaine VIII s. X d. le setier, valent XVII s. VIII d. Pour vin, XI s. I d. Pour char fresque, XIIII s. II d. Pour poules, XII d. Pour pisson, VII s.

vi d. Pour œs, ii s. iiii d. Pour pain blanc, vii d. Pour moustarde, i d. Pour cresson, vii d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Somme liiii s. viii d.

Et y eut chele semaine l'un par l'autre xvi povres, des quiex il y eut iiii acoukies.

Le semaine commenchant le dymenche xxxe jour de may. Pour ii setiers de blé acatés pour le semaine viii s. iii d. le sestier, valent xvi s. vi d. Pour vin, v s. ix d. Pour char fresque, vii s. vi d. Pour oysons, xii d. Pour poules, xvi d. Pour pisson, iiii s. iiii d. Pour œs, ii s. v d. Pour pumes, ix d. o. Pour pain blanc, ix d. Pour moustarde, i d. Pour cherises, iiii d. Pour porter le pate au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Somme xli s. iii o.

Et y eut toute le semaine cascun jour l'un par l'autre xv povres, des quiex il y eut ii acoukies.

Semaines extraites de divers comptes.

Le diemanche derrain jour de juing (1325), pour ii sestiers de blé acatés pour le semaine xv s. le sestier, valent xxx s. Pour vin, xii s. Pour char, xii s. vi d. Pour œus, ii s. viii d. Pour pisson, v s. v d. Pour pain blanc, ii d. Pour pois en cosse, pour fruit et moustarde, xiiii d. Pour paste porter au four et le pain raporter, iiii d. Et ne compte point de char de bacon ne de pois ne de feves, vrejus, ne vin egre, ne espisses, ne de autres choses de quoy je fay et ai fait pourvanches pour le vivre del hostel et en compte en gros. Somme de le semaine, sans les pourvanches, lxiiii s. iiii d. o.

Le diemenche xviie jour de juingnet, pour ii sestiers de blé accatés pour le semaine xviii s. le sestier, valent xxxvi s. Pour vin, xxii d. o. Pour char de bœf, de porc et de mouton,

v s. III d. Pour poisson, XXIII d. o. Pour poules, XXXII d. Pour œs, XXVII d. Pour aus, v d. Pour porée, II d Pour giest, II d. Pour porter le paste au four et raporter le pain et cuire tartes et flans, VI I d Et si a on despendu de le char de bacon de le pourvanche del ostel que je ne mech nient en compte par semaines, mais je le mech es pourveanches faites pour les vivres del ostel. Somme de le semaine LII s. III d.

Le diemenche XX[e] jour de octembre, pour II sestiers de blé acatés pour le semaine X s. II d. le sestier, valent XX s IIII d. Pour vin, XIII s. IX d. Pour char de beuf et de mouton, III s. IIII d. Pour II widecos (1), VIII d. Pour œus, III s. VII d o. Pour pisson, VI s. II d. Pour pain blanc, III o Pour porée, moustarde et fruit, III s. IIII d. Pour porter paste au four et le pain raporter, IIII d. Et est asavoir que je conte si peu en char chele semaine pour chou que je fis tuer ledit diemenche I pourchel de chiaus que je avoie au Bos de pourvanche. Somme de le semaine, LI s. VIII d.

Le diemenche XX[e] jour de novembre, pour II sestiers et plaine mine de blé acatés pour le semaine XV s. VIII d. le sestier, valent XXXIX s. II d. En vin, XI s VII d. En car de mouton, IIII s. En I oissel de riviere et en II plouviers, XIX d. En œs, XVIII d. En poisson, IIII s. IX d. En pain blanc, III d. En moustarde et en fruit, X d. Pour paste porter au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine, LXIIII s.

Le diemenche XII[e] jour de jenvier, pour II sestiers et plaine mine de blé acatés pour le semaine X s. le sestier, valent XXV s. Pour vin, VIII s. VI d. Pour claré pour le maistresse, VIII d. Pour char, II s. Pour poules, III s. III d. Pour œus, II s. VI d. o. Pour pisson, V s. Pour pain blanc, fruit et moustarde, XIIII d. Pour figes, nois et galetes, IX d. Pour paste

(1) Bécasses.

porter au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine XLIX s. III d (1).

Le diemenche IXe jour de frevier, pour II sestiers et plaine mine de blé acatés pour le semaine IX s. VI d le sestier, valent XXIIII s. IX d. Pour vin, IX s. III d. Pour pisson et herens, XIX s. I d. Pour pain blanc et buignies, II s. III d. o. Pour pumes et nois, IIII s. o. Pour goudale, cresson et mies, XXIII d. Pour paste porter au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine, LX s. VIII d. (2).

Le semaine commenchant le diemenche XVIe jour d'octembre (1334), pour II sestiers de blé acatés pour le semaine X s. V d. le sestier, valent XX s. X d. Pour vin, XI s. IIII d. Pour char, XIII s. II d. Pour poules et conins et I witecoke, II s. IIII d Pour une awe, XII d. Pour pisson, VIII d. Pour œs, III s Pour pain blanc, VI d. Pour moustarde, III d. Pour porter le paste au four et le pain raporter. Et pourvanche que dessus, somme de le semaine LX s. IX d. Et y eut toute chele semaine chascun jour l'un par l'autre XVIII povres, des qués il y eut III acoukies (3).

Le diemenche XXIXe jour d'octembre (1335), pour II sestiers et plaine mine de blé acaté pour le semaine XII s. III d., valent XXX s. VII d. Pour vin, XIX s. I d Pour char, XII s. X d. Pour une petris, IIII d. Pour connins, XVI d. Pour VII anettes acatées pour le pourvanche del ostel cascune V d. l'une par l'autre, II s. XI d Pour pisson et herens, IX s. V d. Pour œs, III s Pour pain blanc, XV d. Pour moustarde, V d. Pour goudale II d. Pour I fromage, VI d. Pour porter le pate au

(1) La dernière semaine de ce mois monte à 4 l. 3 s. 11 d. « Et monte tant pour chou que on fist pitanche chele semaine as povres de vin, de char et de poulaile, pour le jour des quaremmiaus »

(2) Compte de 1325-1326. — A 890.

(3) Compte de 1334-1335. — A 891.

four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanche que dessus. Somme de le semaine, IIII l. II s. III d. Et y eut tant chele semaine pour che que fu jour de le Toussains et jour des ames, quar on fist pitanche as povres ches II jours de pain, de vin, de char et de rost. Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre XXIIII povres, des quiex il y eut II acoukies (1).

Le semaine commenchant le diemenche XXIX[e] jour d'octembre (1340) qui fu III jours devant le Toussains. Pour III sestiers de blé pour le semaine tant pour l'ospital comme pour le maison du Bos (2), du blé de nos terres du Bos auquel blé nous ne mettons nul pris. Pour vin, XX s. V d. Pour XIX pieches de char de bœf et de mouton accatées l'une par l'autre, VI s. VII d. Pour loustourgies (3), IIII d. Pour pisson, XII s. X d. Pour œs, IIII s. Pour pain blanc, XXIII d. Pour moustarde, goudale XXI d. Pour porter le paste au four et raporter le pain, IIII d. Et pourvanches que dessus. Somme de le semaine, XLVIII s. II d. Et eut tant chelle semaine pour le jour de Toussains et le jour des ames que ont fist pitanche as povres de vin, de rost et de pain blanc. Et fu li ros des ewes que nous aviemes de pourvanche.

Le semaine commenchant le dimanche XXI[e] jour de jenvier, pour II sestiers et une mine de blé (*comme ci-dessus*). Pour vin, XI s. XI d. Pour XVI pieches de char de buef et de mouton acatées l'une par l'autre, V s. VII d. Pour I lievre, XII d. Pour pisson, II s. Pour porter le paste au four et le pain raporter, IIII d. Et pourvanches que dessus. Et tua on chelle semaine II pourchiaus de pourvanche del ostel, de quoy on fist bacons. Somme de le semaine, XXXII s. II d. Et y eut

(1) Compte de 1335-1336. — A 891.

(2) Boisjean, canton de Campagne, ce lieu est désigné ailleurs « la maison du Bos mons. Jehan. »

(3) Peut-être *Losturgne*, sorte d'oiseau (Gloss. de M. Fr. Godefroy).

toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre xii povres, des quiex il y eut ii acouquies.

Le semaine commenchant le diemenche xxv[e] jour de march, pour ii sestiers et une mine de blé (*comme dessus*). Pour vin, xii s. ii d. Pour pisson et herens cakes, xxviii s. i d.

Pour iii l. de figues, xv d. Pour pain blanc, xiii d. Pour porée et cresson, xiiii d. Pour goudale, ii s., et y eut tant de goudale pour le maingnie qui junoient. Pour porter le paste au four et le pain raporter, iiii d. Et pourvanche que dessus. Somme de le semaine, xlvi s. i d. Et y eut toute chele semaine cascun jour l'un par l'autre viii povres et une acoukie (1).

3° Jardinage.

A Constant de Puille, pour priers, melliers, vi pixkiers et pour vingnetes, lxvi s. A Bergenehewe, pour xvi pumiers, xxx s. A Jehan le potier, pour xviii pumiers et xxiiii melliers, xxx s. Pour xii melliers, iii priers et ii pumiers, xvi s. A Jehan Foukeri, pour iiii pumiers, iii s. Pour xvi proungniers, vi s. A Mahiuwet de Douway, pour vii proungniers et i bretonnier, iii s. A Engeran de la Basée, pour iii proungniers, iii vingnetes et xl cauretes, iiii s. iiii d. A Pieret de Keus, pour xi proungniers, xii d. A le femme Godefroy Balet, pour v prougniers, ii s. Pour frasiers a planter en le montaingne, acates a Pierot Paillet et Aelis Paiele, xii d. Pour iiii cens de rosiers a Pieron Prier, pour l'acat et pour le planter, iii s. Pour vi boistiaus de feve a planter el dit garding, iiii s. vi d. Pour i quartier de lingnuise a semer, ix s. iiii d. Pour iii res de aus a planter, xviii d. Pour poret et oignonnete a semer, v s. Pour persin, bouraches, creson, orlain a semer, xii d. (2) (1324)

(1) Compte de 1340-1341. — A 892.

(2) *Prier*, poirier. *Mellier*, mêlier, néflier. *Pixkier*, pêcher. *Vingnete*, jeune vigne. *Pumier*, pommier. *Proungnier*, prunier. *Bretonnier*, m'est inconnu, peut-être arbre fruitier originaire de

— Pour une lb. d'oignonete, II s. VI d. Pour une lb. de poret, XVI d. Pour betes et arrapes, IIII d. (1). Pour frasiers a planter, XXII d. Pour un quartier de feves a planter, XXXII d. Pour planter ches dites feves et pois u dit gardin par Ysabelet Le Cointe et par II femmes, XVI d. Pour X fais tant de bourées comme de reme pour ramer les pois et pour closture, XX d. Pour I ouvrier qui fouy les aires udit gardin par V jours, VII d le jour, II s XI d. A Lœraine pour XVIII jours que il ouvra, et avoit du pain et du potage en maison, III s. A Helot, pour sarkeler frasiers et rosiers et tous ortillaiges, par XXVI jours, V d. le jour, X s. X d. (1326).

Pour semenche de poret, ongnonnette, bestes et perresin et pluiseurs d'autres semenches pour semer udit gardin, V s. Pour IIII boistiaus de feves pour planter udit gardin, II s. Pour semer lesdites semenches et planter feves, II s. III d. Acaté u markiet III pumiers pour planter udit gardin, IIII s. Pour perches a vignes prinses en le maison au prevost et au forestel pour faire les vignes del ostel, XVI s. Pour fiens acaté pour mener es aires et u gardin, III s. Pour mener ledit fiens et le fiens qui estoit fais al ospital parmi les aires et le gardin, par Jehan d'Arras qui ouvra pour che faire et pour refaire les degrés de le montaigne, XXVI journées, VI d. le jour, XIII s Pour fouir les aires dudit gardin et espardre le fiens udit gardin et pour parer le montaigne, et esrachier les ronces, II povre vallet, cascun XXVI journées et demi, IIII d. le jour pour cascun aveukes leurs despens, XIII s. III d. Pour sarcler les aires du gardin par II femmes, qui y ouvrerent

Bretagne. *Caurete*, inconnu. *Frasier*, fraisier. *Lingnuise*, graine de lin. *Res de aus*, panier d'ail : en Bas-Maine et dans l'Ille-et-Vilaine, la « resse » est un grand panier assez plat, une « ressée » est un panerée. *Oignonette*, petit oignon. *Persin*, persil *Orlain*, orvale (toutebonne) ?

(1) *Bete*, betterave. *Arrape*, arrache ? (*Ménagier*), arroche.

cascune pour che faire VIII jours IIII d. le jour pour cascune, v s. IIII d. Pour Guillemine qui y ouvra pour che faire, et pour sarcler les frasiers de le montaigne dudit gardin XVIII journées, II d. le jour aveuc sen despens, III s. Pour tailler et lier les vingnes del ostel par Guillot le vigneron de Biauvoisins qui y ouvra pour che faire XVI jours, x d. le jour, XIII s. IIII d. Pour Moyses et ses fiz qui ouvrerent u gardin del ostel pour queurre une fontaine au bout del ospital devers le gardin, et pour essaner les fossés du gardin et remplir le fontaine, y ouvrerent cascun pour che faire VII jours XII d. le jour cascun, XIIII s. Pour refaire praiaus et le cayere de le montaigne par I ouvrier qui y ouvra III jours et demi, VIII d. le jour, II s. IIII d. Pour amener les praiaus a faire ledit ouvrage, XIIII d. Pour I ouvrier qui ouvra al ospital pour esbrankier les saus (1) du gardin et pour abattre ent, III jours, VIII d. le jour, II s. Pour faukier l'erbe du gardin d'esté et de wain (2), VI s. IX d. (1333).

Pour sauge nostrée (3) pour planter u gardin, IX d. Pour esrachier les ronches de le montaigne et refaire les degrés de ledite montaigne et planter sus entour les rives du vivier et pour refaire praiaus et cayere de ledite montaigne et pour abrouter croon sur le pont d'emmi le court, y ouvrerent doy ouvrier pour che faire, cascun VIII jour, VIII d. le jour cascun, x s. VIII d. (1336.)

(1) *Saus*, saules.

(2) L'herbe de regain.

(3) Sauge indigène, commune.

Compte de l'hôpital de Gosnay.

(De la S. Vaast 1339 à la S. Vaast 1340) (1).

Che sont li compte Miquiel Belline, garde et gouverneur del hospital de Gonay, fait du jour Saint Vaast ou mois de juille l'an MCCC XXXIX jusques parmi tout le iour Saint Vaast l'an XL.

Recepte.

Du restat que le dis Mikieus dubt par le fin de son compte fait par devant cestui, LXIIII l. v s. IX d.

Des rentes en deniers et en chapons que pluiseurs rentiers de Henin-sus-Quageul (2) doivent chascun ou hiretablement audit hospital au terme de Noel, pour le Noel l'an XXXIX en deniers VII s IIII d. et en chapons IIII chapons, vendu le chapon XII d , sont sur tout XI s. IIII d.

De XVI livrées de rente que madame d'Artoys, dont Dieus ait l'ame, avoit assigné a prendre chascun an audit hospital sour le winage de Bethune tant comme li femme qui fu Jehan Le Joule de Lens viveroit, et apres son deces on les doit prendre sour le partie de le fourfaiture ledit Jehan, que li vefve dudit Jehan soloit tenir ou temps que elle vivoit, et les prent li dis hospitaus sour le dite fourfaiture, et sont assigné sour LI mencaudées de terres seans u terroir de Lievin qui sont a rentes hiretablement a pluiseurs personnes et a divers pris, XV l. XVII s. XI d. ob.

Item y a de le dite rente qui fu a le dicte vefve en argent II s. XI d. ob. et VII capons, vendu le capon XII d., une poille VI d., et VIII mencaus d'avaine III s. le mc., sont sur tout XXXIIII s. V d. ob.

Somme IIII[xx] II lb. IX s. VI d.

(1) *Arch. du Pas-de-Calais.* — A 894.

(2) Hénin-sur-Cojeul.

Recepte de blé. De XI mencaudées des terres dudit hospital advesties de blés qui ont esté despoillies en l'aoust l'an XXXIX, sy y a eu de blé soiiet VII^{c} garbes et de blé piquiet V^{c} garbes qui ont esté batues, sa rendu chascuns cens des soiies VIII mencaus et I quartier, et chascuns cens des pikies III mencaus et demi, font en somme, parmi VI quartiers de grayn a la quariier, LXXVI mc., III quart.

De le rente que madame d'Artoys, dont Diex ait l'ame, donna chascun an hiretablement audit hospital a prendre sour le terre de Coges tel blé que les terres portent au terme de Toussains VIII^{xx} mencaus pour le terme de Toussains l'an XXXIX.

De le rente que ma dite dame donna audit hospital, que pluiseurs personnes de Henin sus Quageul doivent au terme de le Saint Remi XLIX mc. de blé a VI d. pres du milleur pour le terme de le Saint Remy l'an XXXIX, XLIX mencaus.

De blé accaté pour le despens del ostel en ceste année dont on comptera de l'argent ens es mises ci après ensivans XXXII mc. et demi.

Somme de blé VII^{xx} XVIII mencaus I quartier.

Despens de blé. Du restat que li hospitaus dubt par le fin du compte fait devant cestui, XIIII mencaus.

Premier. pour les despens del ostel dudit hospital du jour S. Vaast l'an XXXIX jusques au jour S. Remi ensivant ou quel terme ot XI semaines, VI quartiers le semaine. Item de le S. Remi jusques a le S. Vaast l'an XL, ou il a XLI semaines, II mencaus pour semaine, font en somme IIII^{xx} XVIII mc. et demy.

Au magniers de Fouquerœlle pour sen salaire de maurre le blé despendu pour tout l'an, III mencaus.

A pluiseurs povres gens pour blé qui leur fu donné pour Dieu le jeudi absolut, VI quartiers.

Au vacquier qui warde les vacques, pour le warde des bestes del ospital en aoust, I quartier.

Pour semer a blé VIII mencaudées et I quarterée des terres del ospital pour le semence de blé VI mencaus (1).

Somme VI^xx III mencaus et I quartier.

Vente de blé. Pour le vente de XLIX mencaus de blé de le rente de Hennin de ceste anée, vendu à Arras en plain marquiet XIIII s. le mc., valent XXXIIII l. VI s.

Somme par soi.

Somme de tout blé vendu et despendu VIII^xx XVIII mencaus I quart.

Ainsi me doit li hospitaus de blé XIIII mencaus.

Rechoipte d'avaine et d'autres tremois. Du restat d'avaine qui demoura en garnison au compte dudit hospital darrainement fait devant cestui, IX^xx IIII mencaus I quartier.

De le rente que madame d'Artois, dont Dieus ait l'ame, donna hiretablement chascun an sour le terroir de Coges a prendre a le Saint Andriu, IIII^xx mc. d'avaine pour le terme de le S. Andriu l'an XXXIX.

De le rente que ma dite dame donna audit hospital que pluiseurs personnes de Henin sur Quageul doivent au terme de le S. Remi XXIIII mc. et demi d'avaine pour le terme de le S. Remi l'an XXXIX, XXIIII mc. et demi d'avaine.

De VII mencaudées et demie des terres dudit hospital advesties de mars, despoillies al aoust l'an XXXIX, y ot II^c garbes d'avaine qui furent batues, et rendi le cens X menc. d'avaine, sont XX mencaus.

Item, y ot sour les dites terres IIII^c LXXV waras de pois qui rendirent XIIII menc. et I quartier.

(1) Cet ensemencement produisit, à la récolte d'août 1341, 1030 gerbes qui donnèrent 95 mencaus de blé « parmi II mencaus de blé de groyn. » C'est donc un rendement de 16 pour 1. (Compte de la Saint-Vaast, 1341. — A 894.)

Je me propose d'ailleurs d'analyser, dans une étude spéciale, les documents agricoles de cette époque, conservés au trésor des chartes d'Artois.

Item, y ot sour les dites terres IIIᶜ waras de veche et de bregerie qui fu batue, CL waras qui rendirent IIII mencaus.

Somme d'avaine, parmi le restat, IIᶜ XXVIII menc. III quartiers.

Et de pois XIIII menc. I quartier.

Et de bregerie (1) IIII menc. et de veche IIIᶜ waras.

Despens d'avaine et d'autres tremois. Pour semer a march tant a avaine comme a autres tremois XI mencaudées des terres dudit hospital, si y ot semé d'avaine III mencaus.

Pour faire grumel pour le pourveance del ostel pour tout l'an, d'avaine I menc. et demy.

Pour le despens des poulles del ostel et des vacques quant elles ont veellé et pour les alans et venans II menc. et demi d'avaine.

Pour semer de tremois XI mencaudées des terres dudit hospital en pois parmi ce que despendu en fu en l'ostel, dont il y eut despendu III menc. et III quart , et VI quart. de semés, sont V menc. et I quart. (2)

It. pour semer sour les dictes terres de bregerie II menc. et demi, et despendu en fu I menc. et demi, sont IIII mencaus.

It fu semé sour les dictes terres VI quartiers de veches qui furent accaté dont on comptera ci desous.

Vente d'avaines et de tremois. Pour le vente de XXIIII menc. et demi d'avaine des rentes de Henin sur Quageul VI s. VI d. le menc. sont VII l. XIX s.

Pour le vente de XIII menc. d'avaine des terres dudit hospital, vendu V s. le menc., sont LXV s.

Pour le vente de IX menc. de pois des terres dudit hospital, XII s. le menc., sont CVIII s.

(1) Sorte de grain employé dans la fabrication de la bière

(2) La récolte de ces « mars » fut mauvaise : « de XI mencaudées des terres dudit hospital advesties de mars en y eut VIII mencaudées toutes wastées avec des gens del ost (armée), et sour les autres III mencaudées, recueilliet IIᶜ L waras de pois qui furent batu et rendirent V mencaus. » (Compte de la S. Vaast 1341).

Pour le vente de iiic de veche dudit hospital et les bestes en despendirent ie, vendu le cent de le rendue (1) xvi s., sont xlviii s.

Pour le vente d'un mulle de foin du pré de le maison, vendu l s.

Somme xlvi menc. et demi d'avaine vendue et despendue.

Somme en argent de vente de tremois xxi lb. x s.

Ainsi demeure d'avaine en garnison ixxx ii menc. et i quartier.

Et ne demeure nul autre tremois.

Pour le vente de xxix viaures de laine v s. le viaure vii l. v s.

Somme de toute recepte en deniers viixx v lb. x s. vi d.

Mises et despens pour ledit hospital faites par le tamps dessus dit, pour vivres et garnisons et autres pluiseurs missions.

Premiers. Pour x quartiers de sel accatés a Bethune pour le pourveance del ostel, a x s. le mencau, sont xxv s.

A Jehan de Buveri pour pumes accatées pour toute l'anée, xx s.

Pour iii pourcheaus dont on fist iii bacons et pour le char d'un bouvel, accaté sur tout iiii l. x s.

Pour xl lb. de candeilles de buef, viii d. le livre, et iii lb. de candeilles de cire, xl d. le livre, xxxvi s. viii d.

Pour battre l lb. d'oille, i tourn. pour livre valent a parisis iii s. iiii d.

Pour iiie de blans herens accatés a pluiseurs fois en le herenghison a divers pris, ix s.

Pour auls et oignons pour tout l'an, vi s., et pour xiii los de vergus, v d. le lot, xi s. v d.

Pour iiic de herens sors pour quaresme et iic de cacque herenc a pluiseurs fois a divers pris, xxix s.

Pour poisson accaté par pluiseurs fois v s., et pour viii lb. de fighes x d. le livre sont sur tout xi s. viii d.

(1) Religieuse chargée du service intérieur de l'hôpital.

Pour faire grumeler vi quart. d'avaine pour faire grumel, ii s.

Pour xxxii mencaus de blé et demi qui furent accaté a Bethune pour le despens del ostel xii s. iiii d. le mencaus, xx l. x d

Pour xxxiiii moutons accatés tous nus environ le Pentecouste quant il furent tondu, pour l'ostel, viii s. le pièce, vallent xiii l. xii s.

Pour le vin des boines nuis et pour le vin des sainnies pour tout l'an, xx s.

Pour le vin de vii povres femmes gisans d'enfant qui en ceste anée ont gut d'enfant chascune i mois oudit hospital dont li nom sont escript au dos de cest rolle ensamble le nom des autres malades, pour chascune v s pour vin ledit mois, sont xxxv s.

Pour fouraige accaté pour les bestes del ostel en ceste anée a pluiseurs fois, lxx s.

Pour gros bos a faire fuille accaté a le vefve Mahiu de Lattre, xxx s

Pour ledit gros bos hauwer, pour l'amener al ospital et pour le despichier, ix s. vi d

Pour x^{c} de fagos de laigne pour l'ostel pris au bos de Bruay ix s. le cent, parmi le voiture, sont iiii l. x s.

Pour i nœf tonnel a vergus et reffaire les cuviers et tonniaus par Jehan le cuvelier, pour tout l'an, x s.

Pour reffaire les vaisseaus de quœvre et d'arrain par Jehan le caudrelier, pour tout l'an, viii s.

Pour reffaire les couvretoirs de penne del ostel et pour ii peaus d'ourle, vii s. vi d.

Pour retenir les draps linges et langes del ostel pour toute l'anée, x s.

Pour xl livres de lin pour le pourveance del ostel vi s. le livre, xx s.

Pour le façon et tissage de lxv aunes de toille a faire linceus et nappes, ii d. l'aune, x s. x d.

Pour le salaire du barbier de rere et de sainnier, pour toute l'anée, III s.

Pour VI quartiers de vece accatés a Bethune pour semer VII s. le mencau, sont V s. VI d.

Pour le voiture de IX menc. de pois mener a Bethune qui la furent vendu, IIII d. pour mc., III s.

Pour herbe pour les vaques pour tout l'an, XX s.

Pour IX aunes de drap pour une robe pour le maistre, V s. VI d. l'aune, et XVIII d. pour tondage, LI s.

Pour IIII aunes de blanquet, III s. l'aune, et pour estoffes a le dicte robe, II s. sont XIIII s.

Pour une penne pour le dite robe X s., et pour III paire de cauches pour ledit maistre XII s., sont XXII s.

Pour VI paire de saullers pour le maistre III s. le paire et III paire pour le rendue, XL d. le paire, XXVIII s.

Pour cuir a reffaire saullers et pour les reffaire par pluiseurs fois pour tout l'an, IX s.

Pour le salaire du chappellain qui cante au castel et al ospital pour tout l'an, a le part del ospital VIII lb.

Pour le salaire du sergant qui warde le justice a Henin sups Quageul pour toute l'anée, XX s.

Pour le salaire du vallet qui warde les blanques bestes del ostel pour tout l'an, XXXIIII s.

Pour le salaire de le meskine del ostel pour toute l'anée, XLII s.

Pour les despens du maistre fais par pluiseurs fois qu'il a alé et venu en ceste anée a Bappalmes, a Henin sur Quageul, a Arras, a Lievin, a Bethune et en pluiseurs autres lieus pour les besoingnes, XXX s.

Pour parkemin et salaire de clerc pour les comptes faire et coppiier et pour le papier del ostel pour tout l'an, XX s.

Pour rente que li hospitaus doit chascun an au castel de Gonay au terme Saint Remi pour IX quarterées et III quarterons de terre, IX quartiers et III quarterons de blé, XV s. le menc., valent XXXVI s.

Pour le rente d'un courtil seant à Gonay deue al abbé de Marrœil audit terme v s. vii d.

Pour xiiii capons le quart et le xvie d'un capon deus audit castel au Noel, xii d. le capon, xiiii s iii d. iii poit.

Somme iiii^{xx} vii l. xiiii s. ii d.

Autres mises faites pour messonner les biens, cultiver les terres dudit hospital et pluiseurs autres missions.

Pour soiier et loiier xi mencaudées des blés des terres dudit hospital, iiii s. vi d. le mencaudée, sont xlix s. vi d.

Pour messonner vii mencaudées de tremois, iii s. vi d. le mencaudée, sont xxvi s. iii d.

Pour le louage de ii cars pour ii jours pour acariier les blés et les tremois dessusdis, vi s. pour chascun car par jour, sont xxiiii s.

Pour iii hommes qui entasserent par ii jours les grains des terres dessus dictes, et pour i autre ouvrier qui mist les grains à point pour i jour, xii d. chascun par jour, sont vii s.

Pour pikier vi menc. d'esteulles (1) iii s. pour le menc. et pour le voiture viii s. sont xxvi s.

Pour renghillier (2) xi mencdées de fourmenteriex, xviii d. pour menc., valent xi s. vi d.

Pour ahaner viii mencaudées et i quarterée de terre u il a blé a despoillier al aoust l'an xl, xii s. pour le mencaudée, valent iiii lb. xix s.

Pour le salaire du semeur qui sema lesdites terres, iii s. viii d.

(1) Paille, chaume.

(2) Semer (?) Du Cange traduit *rengellage* par couvrailles, mot qui, selon Littré, désigne encore les semailles dans quelques contrées.

A Roussel le manouvrier pour faire esseus (1) entour lesdis blés et ruios par II jours, xx d.

A Pierrot Rollant pour battre LXXV mencaus de blé et XXXVIII mencaus et III quart. de tremois, III d. pour le mc. de blé, et I d. et ob. pour le tremois, sont XXVI s. x d.

Pour ahaner a march XI mencaudés des terres dudit hospital pour requœillir audit aoust l'an XL VI s. pour le mencaudée et III s. VIII d. pour le semeur, soit LXIX s. VIII d.

Pour le luiage de III kars pour kariier les fiens del ostel sour les terres as camps par II jours, v s. cascun par jour sont XXX s.

Pour le salaire de III ouvriers qui querquierent les dis fiens par II jours, VIII d. chascun par jour, et pour ledit fiens espardre II s., sont VI s.

Pour fouir les courties del ostel par IIII jours, Jehan Loir VIII d. par jour, sont II s. VIII d.

Pour fauquier, fener et admener al ostel le foin d'une medée et III quarterées de pré, VII s.

Pour demi mui de cauch livré al ospital, VII s.

A Tassart de Romblay, couvreur de thieule, pour couvrir al ospital par v jours, lui et sen valet II s. par jour, sont x s.

A maistre Jehan Hanique, lui et sen vallet, pour ouvrer as pippes par VI jours, II s par jour, XII s.

Pour sarqueller VIII mencaudées de blé et XI mencaudées de mars, II s. pour chascune mencaudée, XXXVIII s.

Somme XXII l. XVI s. x d.

Somme de toutes mises, CX l. XI s.

Ainsi demeure que Mikiex doit al ospital XXXIIII l. XIX s. VI d.

(1) Rigoles, fossés.

Et doit d'avaine ix^xx ii mencaus et i quartier.

Et li hospitaus doit de blé xiiii mencaus.

Ce sont li nom des femmes qui ont jut d'enfant oudit hospital en ceste anée.

Isabiaus du Sart
Isabiaus Rousselle
Maroie Le Maistresse
Maroie de le Haie — chascune i mois entier.
Isabiaus de Wespes
Maroie Hanotelle
Jehanne Lilohaise

Ce sont li nom des personnes qui ont jut malade ceste anée audit hospital.

Mehaus li Cuvelliere	i an.
Margos de le Haie	viii mois.
Gillote li Couwée	iii mois.
Margos li Vesriere.	vii mois.
Pierre Wailles	xiiii semaines.
Jehans Candeille	ix semaines.
Pierres Lorreaus	v semaines.
Flandrine	vi semaines.
Isabiaus du Bos.	v semaines.

ÉTUDE SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR

DE

L'HOPITAL S[T]-JEAN-EN-L'ESTRÉE D'ARRAS

et des

Hôpitaux d'Hesdin et Gosnay

dans la première moitié du XIV[e] siècle.

I.

Le Cartulaire de l'hôpital St-Jean-en-l'Estrée d'Arras, conservé aux archives de cet établissement, est un gros volume in-4°, en parchemin, dont la partie la plus ancienne a été écrite en l'année 1393 A la suite on a copié quelques chartes du XV[e] siècle, puis on a ajouté des cahiers de papier contenant divers documents d'une date plus récente, et d'un caractère différent, tels que règlements, professions de foi, devis d'ouvrages, etc.

La plus ancienne charte remonte à l'année 1183 ; dépassant un peu les limites de la rédaction du Cartulaire, je me suis arrêté à l'année 1427 : j'ai analysé toutes les pièces comprises entre ces deux dates, et transcrit les plus importantes ; autant que possible, les copies ont été collationnées aux originaux et j'ai pensé pouvoir intercaler à leurs places quelques actes intéressants déposés à l'hôpital ou aux archives départementales.

Les premiers de ces documents se rapportent à la fondation de l'hôpital par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et Isabelle de Vermandois, sa femme, aidés dans cet acte de bienfaisance par plusieurs bourgeois d'Arras, dont les noms et le souvenir ont été justement conservés à côté de celui du comte de Flandre. D'autres pièces sont relatives aux propriétés de l'hôpital, que vient accroître constamment la générosité des comtes d'Artois et des habitants d'Arras ; elles offrent un intérêt réel pour l'étude du droit, de l'agriculture, de la topographie, du régime des populations rurales aux environs d'Arras ; d'autres encore fournissent, sur les maîtres et maîtresses de l'hôpital, sur les pitances et les distributions fondées en faveur des malades, de curieux détails. Ces chartes émanent de sources diverses, des chancelleries de Philippe d'Alsace et de Ferrand, comtes de Flandre, des papes Honorius III, Grégoire IX, Jean XXII, du roi Philippe-Auguste, des comtes d'Artois, des évêques d'Arras, des abbés de Saint-Vaast ; de nombreux actes, passés devant des échevinages ruraux, nous révèlent les formalités employées par ces petites magistratures pour leur donner un caractère indélébile d'authenticité et de notoriété.

Les comptes annuels de Saint-Jean-en-l'Estrée ne sont pas conservés aux archives de l'hôpital. Pour la première moitié du XIVe siècle, j'en ai pu consulter douze appartenant aux archives départementales du Pas-de-Calais, et quatre à la Bibliothèque nationale de Paris ; le plus ancien se rapporte à l'année écoulée de la Saint Remy 1304 à la Saint Remy 1305, — je n'en connais pas qui lui soit antérieur — le dernier de cette période est arrêté à la Saint-Remy 1342. Ces comptes sont présentés

par les administrateurs de l'hôpital, le maître, le boursier, le grenetier, parfois la prieure. Ils se divisent naturellement en deux parties, recettes et dépenses. Les recettes se composent de l'excédant du dernier compte, du revenu des terres, des rentes, des fondations, payable en argent ou en denrées, de la vente des grains et autres produits agricoles non consommés dans la maison, de quelques aumônes et menus droits ; en tête de cette partie figure la rente de 200 livres fondée par le comte de Flandre, et assignée en 1270 par le comte d'Artois sur le péage de Bapaume (1). Les dépenses peuvent être divisées en un certain nombre de chapitres qui se reproduisent à peu près constamment et presque toujours dans le même ordre dans tous les comptes : 1° rentes et obits ; 2° salaires, comprenant le « prestre qui chante à le chapelle emmi le sale », le barbier, trois valets, trois servantes, le clerc des chapelles, le clerc « qui fait les estrais et les comptes », le salaire du boucher et du valet qui cuit le pain ; 3° dépenses de bouche, comprenant tous les frais faits pour l'alimentation du personnel, auxquels il convient d'ajouter les grains et bestiaux qui figurent en nature dans les recettes et sont consommés dans la maison ; 4° frais communs, enterrements, achats d'objets mobiliers, chapitre de dépenses très variées ; 5° œuvres, réparations, travaux ; enfin, dans plusieurs comptes, les frais de voyage du personnel, quelques achats de terres ou de rentes, et ces dépenses imprévues qui apparaissent inévitablement de temps à autre au budget d'une grande administration (2).

(1) Cartulaire, nos 2 et 27.

(2) Voir le compte de 1312-1313, publié in-extenso qui peut servir de type de cette comptabilité.

La situation de l'hôpital est d'ailleurs très prospère pendant cette première moitié du XIVe siècle : le tableau suivant des recettes et dépenses montre que chaque exercice se solde par un excédant de recettes.

ANNÉE (1)	RECETTES (2)	DÉPENSES
—	—	—
1305	1,553 l. (dont 117 l. d'excédant) .	587 l.
1307	1,606 l. (Exc. 10[illegible] l.)	1,322 l.
1309	691 l. (Exc. 91 l.)	587 l.
1310	641 l. (Exc. 103 l.)	570 l.
1311	589 l. (Exc. 70 l.)	522 l.
1312	564 l. (Exc. 67 l.)	502 l.
1313	601 l. (Exc. 61 l.)	455 l.
1314	685 l. (Exc. 147 l.)	?
1318	1,423 l. (Exc. 606 l.)	659 l.
1319	1,259 l. (Exc. 763 l.)	413 l.
1321	1,575 l. (Exc. 999 l.)	497 l.
1323	1,803 l. (Exc. 1,132 l.)	536 l.
1324	1,869 l. (Exc. 1,267 l.)	512 l.
1333	769 l. (Exc. 201 l.)	636 l.
1336	1,008 l. (Exc. 395 l.)	731 l.
1342	1,430 l. (Exc. 311 l.)	?

Il n'en fut point malheureusement de même pendant la seconde moitié du XIVe siècle, où les établissements hospitaliers, comme toute la société française, durent prendre leur part des misères de la guerre de cent ans (3).

(1) L'année inscrite dans ce tableau est celle de la reddition du compte : ainsi 1305 représente l'année commencée à la Saint-Remy (1er octobre) 1304, finissant à la Saint-Remy 1305.

(2) Je n'ai porté dans ce tableau que les *livres*, supprimant les *sous* et *deniers*. — Il convient de rappeler que les recettes comportent toujours l'excédant du dernier compte.

(3) Cartulaire, n° 88.

II.

A côté des comptes de St-Jean-en-l'Estrée, les Archives de Pas-de-Calais et la Bibliothèque nationale, conservent quelques comptes du même temps des hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, fondés le premier, par la comtesse Mahaut, le second par Thierry d'Hireçon avec l'aide de la comtesse d'Artois.

Les comptes de Saint-Jean d'Hesdin présentent cette particularité d'être établis non pour une année, mais pour cinquante-deux semaines, d'où cette conséquence que de 1325 à 1336, l'année comptable arrêtée d'abord au 30 juin en vient à se terminer au 16 juin (1); aussi voyons-nous bientôt cet usage réformé, et à partir de 1340 l'année financière commence et se termine au jour de la Toussaint. A Gosnay, le terme adopté est la Saint-Vaast, en juillet.

Les recettes de l'hôpital d'Hesdin se composent à peu près des mêmes éléments que celles de Saint-Jean en-l'Estrée : une rente de 100 livres sur le péage de Bapaume, des rentes diverses, des produits agricoles consommés dans la maison ou vendus à son profit, quelques dons ou menus profits. Les dépenses usuelles peuvent être ramenées à quelques chapitres : 1° « mises pour pourveances de bouche », achats de provisions, viandes, poissons, légumes, vins, épices, etc.; 2° dépenses de bouche détaillées et additionnées chaque semaine, avec la mention du nombre des pauvres et des femmes en

(1) Cette année courut du dimanche 18 juin 1335 au dimanche 16 juin 1336, le comptable mentionne cet écart : « et tressali un jour pour que bissextre kéy chele anée. »

couches nourris à l'hôpital, « et y eut chele semaine cascun jour l'un par l'autre XII povres, desquiex il y eut III acoukies » ; 3° pourvéances, de bois, charbon, paille, huile, etc. ; 4° dépenses pour le bétail de l'hôpital, le jardin, les vignes ; 5° réparations, travaux divers à l'hôpital ; 6° achats d'outils et d'objets mobiliers ; 7° œuvres et travaux de culture au moulin de Molinghehem, aux terres d'Ivergny et d'Aix ; 8° frais de voyage, s'il y a lieu ; 9° dépenses du personnel, de la maîtresse, des servantes et familiers, du médecin, du barbier, du fossoyeur, etc.

Les comptes de l'hôpital St-Jean de Gosnay présentent un caractère particulièrement rural. La vente des bestiaux, du blé, de l'avoine, des autres produits agricoles forme la meilleure partie de ses ressources ; aussi les frais de culture sont-ils assez considérables ; le chapitre des dépenses comporte, comme dans les autres hôpitaux, les salaires du personnel, la nourriture et les soins des malades, les distributions aux pauvres, les frais d'outillement, de réparations, etc.

La situation financière de ces deux hôpitaux est d'ailleurs prospère, un seul compte pour chacun, sur les huit ou neuf que nous possédons, se solde en déficit, et à Hesdin, on garde dans quelque coffret, comme une réserve pour les mauvais jours, cent livres parisis en faible monnaie léguées par Thierry d'Hireçon (1). Le tableau

(1) « Et demeurent audit hospital les C lb. feule monnoie que li evesques Terris laissa. » *Arch du Pas-de-Calais*, A 891. — Ce legs avait été fait par Thierry dans son testament du 14 novembre 1328 : « Item, hospitali sive domui Dei de novo fundate et constructe apud Hisdinium per carissimam dominam meam, dominam comitissam Attrebatensem, lego centum libras paris. semel pro redditibus emendis ad sustentationem pauperum infirmorum et aliorum neces-

suivant présente, comme pour Saint-Jean-en-l'Estrée, l'état annuel des recettes et des dépenses.

Hôpital Saint-Jean d'Hesdin.

Année (1)	Recettes		Dépenses.
1324 . .	409 l. (Excédant	46 l.) . .	322 l.
1326 . .	460 l. (Exc.	99 l.) . .	287 l.
1333 . .	594 l. (Exc.	277 l.) . .	255 l.
1334 . .	580 l. (Exc.	339 l.) . .	295 l.
1335 . .	576 l. (Exc.	286 l.) . .	311 l.
1336 . .	459 l. (Exc.	265 l.) . .	248 l.
1341 . .	346 l.		342 l. (déficit 50 l.) (2)
1342 . .	506 l. (Exc.	4 l.) . .	369 l.

Hôpital Saint-Jean de Gosnay.

1326 . .	108 l. (Exc.	6 l.) . .	84 l.
1334 . .	92 l. (Exc.	40 l.) . .	111 l.
1335 . .	103 l.		96 l. (déf. 18 l.)
1336 . .	108 l. (Exc.	6 l.) . .	84 l.
1337 . .	148 l. (Exc.	24 l.) . .	96 l.
1340 . .	145 l. (Exc.	64 l.) . .	110 l.
1341 . .	127 l. (Exc.	34 l.) . .	98 l.
1344 . .	89 l. (Exc.	3 l.) . .	82 l.

Le prix du blé, fort variable à cette époque, est une des principales causes de ces inégalités de recettes.

sariorum dicte domus pro quibus volo et ordino quod administratores domus ejusdem teneantur facere celebrari per ydoneum sacerdotem in capella dicte domus, missam de defunctis ter qualibet ebdomada in perpetuum pro salute anime mee parentumque meorum. » *Id.*, Cartulaire du Mont Sainte-Marie de Gosnay, tome I, fol. 1, verso.

(1) Même observation que pour Saint-Jean-en-l'Estrée : ce chiffre est celui de la fin de l'année financière.

(2) De même que l'excédant est porté aux recettes de l'exercice suivant, le déficit figure en tête des dépenses et par conséquent dans leur total.

Tous ces comptes étaient vérifiés par « les gens des comptes en Artois », c'est-à-dire par les commissaires chargés de l'examen des comptes des baillis et receveurs d'Artois (1).

III

Les archives ne nous ont pas conservé les premiers statuts et règlements du personnel de St-Jean-en-l'Estrée. Mais autant qu'on en peut juger par les actes de donation et les chartes de réformation, ces statuts devaient être à peu près les mêmes que ceux qui régissaient les autres hôpitaux de Paris et du nord de la France. Le règlement de l'Hôtel-Dieu de Paris (2), comme certaines chartes de communes, avait servi de type à beaucoup d'autres ; entre tous d'ailleurs on retrouve des traits communs et des dispositions à peu près identiques, inspirées par la même pensée charitable et chrétienne.

Partout le personnel forme une sorte de petite congrégation chargée de la gestion des biens de l'hôpital et du service des pauvres et des malades, ayant au besoin sous ses ordres un certain nombre de domestiques ; ils portent les noms de frères et de sœurs, souvent ils sont liés par les trois vœux de la vie religieuse et toujours astreints à des règles qui leur rappellent le but de leur association, le service des malheureux, images touchantes

(1) On pourrait rapprocher de ces comptes ceux des maladreries de Lens et de Merck (aujourd'hui Marck), les premiers de 1311 à 1318, les seconds de 1306 à 1320, mais avec de nombreuses lacunes. Ils fournissent des détails intéressants sur les ressources et le régime intérieur de ces établissements.

(2) Félibien, *Histoire de Paris*, livre VIII. — On peut voir aussi les statuts d'Amiens, Noyon, etc., ceux de Troyes de 1263, ceux de Saint-Pol de 1265.

de Dieu sur la terre. Une petite miniature d'un manuscrit de l'hôpital de Montreuil-sur-Mer — où l'on retrouve l'office de la séparation des lépreux — représente un de ces malheureux couché à terre, à demi-nu : un homme vêtu de l'habit religieux se penche sur le pauvre ladre et l'embrasse, sa tête est ornée d'un nimbe crucifère, c'est le Christ qui, sous les apparences d'un humble hospitalier, vient ainsi secourir et aimer ce malheureux que repousse la société des hommes. C'est l'idéal de la vie hospitalière.

Des règles spéciales recommandent aux frères et aux sœurs certaines pratiques religieuses, la messe quotidienne, la confession, l'abstinence et le jeûne ; souvent, ils ne peuvent manger de la chair que trois fois par semaine : à Saint-Pol, ils n'ont, à leurs repas, qu'un plat, auquel le maître et la maîtresse peuvent quelquefois faire ajouter du fromage, des fruits ou des « herbes crues ; » les frères et les sœurs ont leur dortoir et réfectoire séparés, et les règlements prescrivent l'étoffe, la forme et le nombre des vêtements qu'ils doivent porter le jour et même la nuit (1). Les sœurs doivent être auprès

(1) De camelino bruno vestientur. Presbiteris unam robam clausam, in anno, de agnelis fourratam, et unam cappam clausam, et unam pellicam de agnelis, cum tribus paribus camisiarum et braccarum, et duas almucias de panno nigro agnelis fourratas habentibus singulis; totidem habebit clericus, excepta cappa, sed loco cappe habebit tabericium unum. Tantum habebit quilibet conversus quantum clericus, et tantum sorores juxta genus suum, excepto quod loco cappe et taberícii habebunt mantillos de agnelis fourratos et fascias secundum genus religionis ac vela nigra supra capita sua deportabunt. De calceamentis autem et aliis indumentis que non specificantur disponent de consilio nostro magister et magistra. Fratres camisiis suis et braccis induti dormient, et jacebunt et sorores in camisiis. (*Archives de l'hôpital de Saint-Pol*, copie du XVII[e] siècle). L'hôpital de Saint-Pol, d'après cette charte de 1265, contenait 60 lits, il était desservi par trois prêtres, un clerc, deux « laïcs convers, » six femmes ; il pouvait y avoir en outre des domestiques.

des malades autant que l'intérêt de ceux-ci l'exige, l'une d'elles doit les veiller pendant la nuit ; enfin des peines sévères, des réprimandes, des jeûnes et parfois la discipline, punissent toute violence de langage ou de geste commise par le personnel de l'hôpital envers les malades ou par les confrères entre eux.

Quelques-unes de ces dispositions sont inscrites dans la charte du duc de Bourgogne, datée du 7 juin 1438 (1), notamment l'obligation pour les sœurs de « servir devotement et benignement les povres malades, l'une après l'autre, comme sepmainieres, ou toutes ensemble, au besoing et necessité » ; le duc rappelle le but de la fondation destinée à « recevoir toutes povres créatures, femmes gisans d'enfans, et autres malades et membres de Dieu, les alimenter, gouverner, et administrer leurs necessités, ensevelir les trespassés, les enterrer en terre sainte, et autrement y faire les euvres de misericorde » ; s'inspirant des généreuses pensées de ses prédécesseurs, et des pieux désirs de sa femme, la duchesse de Bourgogne, il veut que « generalment tous malades languoreux, couchans au lit, et povres femmes gisans d'enfans soient receus audit hospital, sans que lesdits freres et sœurs en puissent refuser aucuns, si avant qu'il y ait lit, lieu et place pour les couchier, et leur soient administrés taut leurs necessités de vivre comme autres choses, selon les qualités de leurs maladies et faculté des biens d'icellui hospital, comme leurs sacremens de sainte église au salut de leurs ames par ceulx et ainsi qu'il appartiendra. »

Malgré l'austérité de ces prescriptions, le nombre des frères et des sœurs, notamment à Arras, tendait toujours

(1) *Cartulaire*, n° 127.

à s'augmenter, vivant des ressources de l'hôpital, et l'on pouvait craindre que ses revenus ne fussent ainsi, pour une part importante, détournés du but charitable que s'étaient proposé les fondateurs et les bienfaiteurs. De là, ces règles du concile de Vienne, en 1312, prescrivant de ne confier le gouvernement des hôpitaux qu'à des hommes probes et capables, qui emploieraient scrupuleusement leurs ressources au soulagement des malheureux (1). De là ces réformations fréquentes, limitant le nombre des frères et des sœurs. En 1285, c'est l'échevinage d'Arras qui réduit, par voie d'extinction, le personnel de Saint-Jean en-l'Estrée à quinze frères et trente sœurs, et ordonne l'expulsion immédiate des serviteurs et servantes inutiles ; c'est en 1338, le duc de Bourgogne qui opère une nouvelle réforme : il n'y aura plus que « wit freres, parmi le maistre, liquel gouverneront le temporel dudit hospital, et administreront ce qui y est à faire par le maniere acoustumée » et « douze femmes, parmi le prieuse, sereurs dudit hospital, lesquelles garderont et serviront les povres, les malades et les femmes gisans d'enfant par le maniere acoustumée ; » défense est faite de recevoir des gens mariés : « que nus homs maries qui ait femme vivant ne puisse estre receus a frere u dit hospital tant comme sa femme vive, ne ensement femme mariée qui ait mari vivant ne puisse estre recheue a sereur tant comme ses meris vive. » En 1364, la situation de l'hôpital était, paraît-il, assez précaire, ses ressources avaient beaucoup diminué par suite « des mortalitez et des guerres » ; la comtesse Marguerite, dans une charte dont nous n'avons, il est vrai, que la minute, réduit

(1) *Clementines*. De religiosis domibus : *Quia contingit*.

tout le personnel à quatre frères et huit sœurs. Enfin, en 1438, on comptait encore huit frères et huit sœurs, mais les longues guerres et les calamités de toutes sortes qui avaient marqué le commencement du XVe siècle avaient tellement appauvri l'hôpital, que le duc de Bourgogne, pour éviter qu'il « ne cheist en totale desolation et ruyne » dut imposer au personnel une nouvelle réduction et un règlement qui resta en vigueur jusqu'au milieu du XVIe siècle, époque où la maison fut remise aux religieuses de St-Augustin qui desservaient l'hôpital St-Julien de Cambrai (1). Un des articles de la réformation de 1438 fixe le nombre des frères à trois, dont deux prêtres, et celui des sœurs à sept ; d'autres leur imposent un serment, et déclarent qu'aucune sœur ne sera reçue âgée de moins de vingt ans et de plus de quarante et « non impotente ne debilitée de leurs sens ou membres. »

Les chartes et les comptes nous donnent les noms des maîtres de l'hôpital Saint-Jean pendant la première moitié du XIVe siècle : Simon Adam, puis Simon de la Paroisse exercent ces fonctions jusqu'en 1312 ; Hue de Boves succède à ce dernier et meurt en 1318, fondant dans son testament une pitance à distribuer le « lendemain du jour où Saint-Jehan bully en l'ole » ; il est remplacé par Jean de Mercatel ; celui-ci par Nicolas de Laon ; enfin on trouve Jacquemart Viellet ou Viollet avec le titre de maître de 1332 à 1342.

Sous les ordres du maître, des frères exercent les fonctions de boursier et de grenetier ; la maîtresse est

(1) On peut lire sur cette dernière et heureuse transformation l'intéressante étude de M. le chanoine Proyart: *Notice sur les établissements de bienfaisance de la ville d'Arras*, ap *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1846.

appelée la prieure : c'est le titre que porte Marguerite de Beaucaisne en 1336 et que l'on trouve sur un sceau de 1314 (1). Les hommes sont spécialement chargés du temporel de l'hôpital; les femmes, du soin des malades et du gouvernement intérieur de la maison.

Les comptes ne contiennent guères les noms des frères et des sœurs qui vivent de leur prébende et forment le personnel pour ainsi dire perpétuel et à demeure de l'hôpital ; mais d'autres personnes figurent dans ces documents, recevant à titre de rente ou de salaire, la rétribution des fonctions qu'elles exercent. Un prêtre reçoit 15 livres pour dire la messe tous les jours « à le chapelle de la maison » ; un autre 100 sous pour officier dans la salle des malades (2) ; le clerc des chapelles 60 sous, puis en 1333, quatre livres ; le clerc qui tient les écritures, 20 sous ; un barbier, 28 sous « pour rere et sainier » ; trois « mesquines » ou servantes sont payées ensemble 50 puis 60 sous, l'une d'elles reçoit 3 sous de gratification à l'occasion de son mariage (3) ; trois valets ont les mêmes gages que les servantes ; le boucher reçoit 4 deniers par porc qu'il tue.

Outre ces gages et prébendes, le personnel de l'hôpital reçoit sa part des pitances et gratifications : en vertu d'une fondation faite par la comtesse Mahaut, les frères et les sœurs ont droit chaque semaine, les mercredi, vendredi et samedi, à un denier pour chacun de ces jours où sans doute ils devaient prier pour elle d'une façon spéciale : on peut ainsi dans les comptes constater

(1) Demay. *Sceaux d'Artois*, n° 2865.

(2) Au prestre de le parroche N D. qui doit messe chascun jour à le capele de le maison, xv lb. — Au capelain qui dit tous les jours messe à le capele de le sale des malades, c s.

(3) Pour courtoisie faite à Isabel, mesquine de le sale quant elle se maria, III s. (1333).

leur nombre : en 1333, six frères et treize. puis quatorze sœurs touchent cette gratification.

Mahaut avait aussi, par lettres du 20 décembre 1320 (1), fondé une chapellenie ; le titulaire, à sa nomination, devait, sous peine de sept deniers par chaque manquement, célébrer quatre messes par semaine (2).

Enfin tous les ans, le budget des dépenses mentionne l'offrande faite aux prédicateurs des fêtes de saint Jean l'Evangéliste, saint Jean-Baptiste et saint Jean décolassé (3). Ce sont ordinairemeut des dominicains, des cordeliers ou des carmes. La fête du saint patron de l'hôpital d'Arras et de tant d'autres maisons hospitalières est d'ailleurs célébrée chaque année avec la plus grande pompe : on jonche de paille, ou d'herbes et de fleurs, les chapelles et les salles de l'hôpital, on repeint ou on répare la statue du saint, on la couronne d'un « chapel » de fleurs ou d'orfévrerie, et en dehors de l'église, la fête se continue dans les réfectoires par une bonne pitance et une distribution de vin.

Les hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, dédiés aussi à saint Jean l'évangéliste, ne renferment pas un personnel aussi

(1) Cartulaire, n° 53.

(2) Dès 1321, les comptes mentionnent cette fondation. « A un capelain qui cante pour madame d'Artois en le sale, de nouvel, c s. » (1321).

(3) Pour vin présenté par III fois as freres preeceurs qui ont fait sermons à S. Jean par III fois, VI s. IIII d. (1312). — Pour vin presenté es jours S. Jehan l'Evangeliste, S. Jehan Baptiste et S. Jehan decolassé as freres qui ont preschiet en l'hospital, V s. (1324) — Pour le prieur des carmes qui preecha le jour S. Jehan l'Evangeliste, II los de vin de XIIII d. Pour les prestres et les clers qui fissent l'office ledit jour, II s. (1333). — La Saint Jean décolassé est la fête de la décolation de S. Jean-Baptiste, 29 août.

nombreux. Le premier maître de l'hôpital d'Hesdin est maître Jean Bridoul, prêtre, puis de bonne heure il est remplacé par maître Martin de Noyellettes, que l'on trouve d'abord attaché comme clerc à la comptabilité du bailliage d'Hesdin, et qui resta à l'hôpital jusqu'au milieu du XIV[e] siècle ; il n'y a pas de frère dans la maison, mais un clerc, aux gages annuels de 40 sous, chargé de tenir les écritures et les comptes ; en 1334, Martin de Noyellettes recueille auprès de lui son neveu Martinet, pauvre enfant sans asile, pour lequel il paie une pension annuelle de 4 livres à l'hôpital (1). Martin reçoit par an 6 livres pour une robe. La maîtresse reçoit 30 sous, plus une robe fourrée : l'un et l'autre étaient évidemment logés et nourris par la maison. La maîtresse établie par la comtesse Mahaut étant morte, en 1336, est remplacée dans ses fonctions par une servante attachée depuis longtemps à l'hôpital, Maroie La Crasse, « laquelle est u lieu de le maistresse pour recevoir et servir les povres ; » mais elle n'en figure pas moins au rang des servantes. Celles-ci, au nombre de cinq, puis de quatre, reçoivent 40 sous par an chacune : Maroie La Crasse est payée 60 sous depuis la mort de la maîtresse. La « barbiere qui rest les malades » reçoit 20 ou 22 sous par an, le queux ou cuisinier 50 sous, le portier 50 sous : celui-ci, nommé André des Poulies, est en même temps préposé à la garde des malades.

Un chapelain spécial est chargé du service religieux de l'hôpital : en 1329, c'est Pierre de la Porte.

(1) Item, je paie du mien pour Martinet men neveu que je prins avuek mi a le saint Laurench l'an XXXIIII pour che que ses peres avoit se maison toute arse et ses choses, et ne savoit li enfes ou aler ne retraire, pour les despens de sen boire et de sen mengneir pour l'année, IIII lb. (1335).

Au compte de 1323-1324 figure le médecin Robert le mire, que je n'ai plus retrouvé les années suivantes (1). Une des servantes couche au dortoir et garde les malades. une autre en « l'ajuterie » avec les femmes en couches. Quelques valets, loués les uns à l'année, les autres pour un temps plus restreint, sont chargés du soin des bestiaux et des travaux aux jardins et aux champs, mais ils ne font pas partie de la « mesnie » spécialement attachée au service des malades.

Bien que nous ne connaissions actuellement ni l'acte de fondation ni le règlement de l'hòpital d'Hesdin, il est facile de constater que ce personnel présente la plus grande analogie avec celui que la comtesse appela, en 1327, à administrer son hôpital de Bracon, en Bourgogne, l'une de ses dernières fondations. Là il doit y avoir un maître, *rector*, chargé de l'administration des biens, du temporel de la maison, une maîtresse ayant sous ses ordres quatre femmes, deux pour le service des malades, une pour celui des femmes en couches, la quatrième est une servante qui prendra soin des vaches et autres animaux ; il y aura en outre un cuisinier et un portier. Le maître et la maîtresse peuvent augmenter le nombre de ces serviteurs s'ils le trouvent insuffisant. Eux-mêmes reçoivent chaque année 60 sous chacun, le premier pour ses chaussures et autres objets nécessaires. la maîtresse pour ses coëffes, ses chaussures et autres nécessités. et l'un et l'autre, des vêtements tous les deux ans (2).

(1) Pour maistre Robert le mire qui est venus en l'hospital pour les malades warir de pluseurs maladies, pour toute l'année, L s. (1325).

(2) *Arch. du Pas-de-Calais.* A 70. — Charte du 16 août 1327. Cet hôpital était fondé « ad suscipiendum, sustentandum, et cubandum Christi pauperes, infirmos, peregrinos, mulieres in puerpero acentes, et alia opera misericordie exercendum. »

A Gosnay, ce personnel est aussi restreint que possible: cette maison hospitalière est un des types de ces petits hôpitaux que la charité avait multipliés dans les campagnes comme dans les villes. Il est administré depuis sa fondation jusqu'en 1344 par Michel Beline qui prend le titre de « garde et gouverneur ; » comme les frères de Saint-Jean-en-l'Estrée, comme Martin de Noyelettes, il est prébendé, et les comptes ne portent d'autres dépenses à son égard que des vêtements et souliers, et de temps à autre quelques frais de voyage ; près de lui est une « rendue (1), » ou religieuse, fixée également et entretenue à l'hôpital qui lui fournit aussi souliers et robes ; une mesquine est payée à l'année 40 ou 42 sous ; un barbier 4 sous « pour rere et sainier » les malades ; un chapelain reçoit 8 livres par an ; le paiement du mire est mentionné de temps à autre si l'on a eu recours à son art.

IV.

Le nombre des pauvres et malades secourus dans les hôpitaux est assez difficile à évaluer ; les comptes cependant contiennent quelques données intéressantes sur ce sujet. Un état des hôpitaux d'Arras, dressé au temps de la comtesse Mahaut, constate que Saint-Jean-en-l'Estrée possède 32 lits « pour couchier les povres malades », 8 lits « en l'enfermerie pour couchier les obscurs malades », et 9 lits « en le chambre des femmes

(1) A l'hôpital St-Jean de Béthune, les frères et les sœurs portent les noms de « rendus, rendues. » Les archives du Pas-de-Calais possèdent, en A 895, plusieurs comptes de cet hôpital qui dépendait à la fois du chapitre et de l'échevinage de Béthune.

gisans d'enfant (1). » En décembre 1320, Mahaut avait fondé dix lits garnis de matelas, oreillers de plume, draps, couvertures, pour y coucher dix pauvres infirmes (2) : ces dix lits ne figurent pas dans l'état précité, qui paraît antérieur à cette date. Comme on peut le remarquer par les termes de l'acte de fondation, les lits établis par la comtesse d'Artois ne sont destinés à recevoir chacun qu'un seul pauvre, plusieurs statuts prescrivent également l'isolement des malades, et la disposition matérielle de certains hôpitaux, comme celui de Tonnerre, où chaque indigent avait sa cellule, était évidemment favorable à cette meilleure garantie de guérison et de propreté. On peut admettre que la règle générale était alors de ne placer dans chaque lit, autant que possible, qu'un malade, deux au plus ; mais si cette cohabitation ne devait être imposée aux malades qu'en cas de nécessité, il n'en était pas de même lorsqu'il s'agissait d'héberger des voyageurs ou des pauvres sans abri ; jamais alors l'hospitalité n'est refusée à qui frappe à la porte d'un de ces nombreux hospices que la charité des monastères et

(1) Li hospitaus S. Jehan en Estrée devant le Wez d'Amain d'Arras est fondés du comte de Phelippon de Flandres jadis et de me dame la comtesse se femme, et pour chou est il de droit a me dame, si sont XII hommes et XVII femmes, IIII varlés et III meskines qui servent les malades gisans et cheus de laiens, et sont par l'hospital XXXII lis pour coukier les povres malades, en l'enfermerie XIII lit pour coukier les obscurs malades, en le cambre as femmes gisans d'enfant, IX lit. Si ont environ IIII^c livres de terre ensi comme il l'ont eswardé, si comme il dient. (*Arch. du P.-de-C.*, A 899).

(2) Cartulaire, n° 53. — Les comptes mentionnent fréquemment l'entretien et la réparation des couettes, et l'achat de paille de blé pour les paillasses.

des séculiers avaient multipliés dans les villes et sur les routes fréquentées par les pélerins et les voyageurs (1). Aussi, ces maisons avaient-elles souvent des lits plus larges que ceux des hôpitaux et destinés à abriter plusieurs de ces malheureux.

L'état des hôpitaux d'Arras cite comme exceptionnellement grands les trente-quatre lits de l'hôpital Saint-Julien, où l'on peut coucher au moins quatre-vingt pauvres. A l'hôpital d'Audeffroy Louchart, au Grand-Marché, douze lits servent d'asile à vingt-quatre pauvres. Mais les hôtes de ces maisons ne sont pas des malades mais des voyageurs, des malheureux qui viennent chercher un asile pour la nuit (2), et à qui la charité chrétienne donne un lit, un bon feu et quelque nourriture.

Le comptable de Saint-Jean-en l'Estrée ne constate jamais le nombre des malades soignés pendant l'année, mais il enregistre avec soin le chiffre des décès, car il paye pour chaque corps deux deniers aux porteurs et cinq deniers au fossoyeur. Cette mortalité, qui atteint un chiffre assez élevé, laisse supposer que l'hôpital était

(1) Le privilège d'Hincmar, archevêque de Reims, daté de 870, énumère parmi les revenus de l'abbaye de Saint-Vaast, ceux affectés « ad hospitale pauperum » et « ad domum infirmorum. » (Cartulaire de Saint-Vaast, publié par M. le chanoine Van Drival, page 26.)

(2) L'hospitals Saint Julien..... a XXIIII lis biaus et blans pour herbergier toutes manieres de povres, et sont chil lit si grant qu'il n'est nulle nuis sans faute qu'il ne herberghent du mains IIII^{xx} povres, et ne se passent mie en cascun an pour XX lb. en toiles Si ont li povre des pois, du pain et du fu pour cauffer.

Li hospitaus au grant markiet fonda Audeffrois Louchart..... Si y a II personnes demourans qui vivent de chou qu'il ont et wardent chele maison, et XII lis. Si y herberghe on cascune nuit XXIIII povres. Si ont du pain et du fu pour cauffer se métiers est. (A 899).

très fréquenté et la population d'Arras alors fort considérable (1.) Voici le relevé de ces enterrements :

En 1307 (2) . .	94	décès.	En 1318. . . .	82	décès.
1309. . . .	208	—	1319. . . .	34	—
1310. . . .	134	—	1321. . . .	36	—
1311. . . .	158	—	1323. . . .	79	—
1312. . . .	139	—	1324. . . .	83	—
1313. . . .	96	—	1333. . . .	62	—
1314. . . .	134	—	1336. . . .	92	—

A Hesdin comme à Arras, les premiers comptes ne donnent que le chiffre des décès, 21 dans l'année finissant aux premiers jours de juillet 1324, 19 au compte de 1326. Mais un peu plus tard, le clerc chargé de la comptabilité mentionne à la fin des dépenses de chaque semaine, la moyenne des présences quotidiennes dans la semaine écoulée : « et y eut toute le semaine chascun jour l'un parmi l'autre xv povres, desquiex il y eut IIII acoukies. » Cette indication suffit pour établir chaque année le nombre des journées de malades et la moyenne quotidienne des présences. Ainsi, dans l'année 1332-1333, qui correspond au premier compte où j'ai trouvé ce renseignement, le total des journées de malades s'élève à 5,768 (3), dont 1,239 journées de femmes en couches, et le nombre des inhumations est de 16. En 1333-

(1) La Cité, alors distincte de la ville, avait son Hôtel-Dieu où l'on comptait trente lits, ; outre ces deux grands hôpitaux, on trouvait les maladreries, l'hôpital des Ardents et un grand nombre de maisons moins importantes où étaient reçus les infirmes et les malades.

(2) C'est-à-dire au compte de l'année finissant à la St-Remy 1307 et ainsi des autres.

(3) Ce chiffre est obtenu en additionnant les 52 moyennes hebdomadaires et multipliant le total par 7.

1334, on a 6,601 journées de malades, dont 1,036 de femmes en couches, et 14 décès; en 1334-1335, on a 7,602 journées, dont 1,092 de femmes en couches et 10 décès: en 1335-1336, on a 7,861 journées, dont 1,323 pour les femmes en couches, et 12 décès.

La moyenne quotidienne est d'ailleurs la suivante :

Compte de	1333 ; moyenne quotidienne . .	15,8.
—	1334	18,1.
—	1335	20,9.
—	1336	21,6.
—	1341	11,2.
—	1342	11,2. (1).

Ces deux dernières années présentent, la première 24 décès, la seconde 9 seulement. L'année 1334-1335, où la fréquentation de l'hôpital s'élève à un chiffre fort élevé, fut marquée par un froid très rigoureux; aussi le comptable mentionne-t-il la dépense occasionnée par « le grant plenté de povres trespassans qui venoient al ospital en l'iver pour le grant froidure qui faisoit. » Ce sont en effet les semaines d'hiver qui atteignent les moyennes les plus élevées; en janvier 1335, le chiffre s'élève à 28 et 29 présences quotidiennes et jusqu'à 33 et 35 en janvier et février 1336.

La proportion des femmes qui venaient accoucher à Saint-Jean d'Hesdin est relativement considérable ; on aurait leur nombre d'une manière précise, si l'on con-

(1) En 1337, on trouve un compte commencé le 15 juin et arrêté à la Toussaint 1337, contenant vingt semaines, la moyenne des présences quotidiennes est de 11,9 ; mais cette période ne comprend pas les mois d'hiver, où les hôtes de l'hôpital sont plus nombreux (*Bibl. nat.*, ms fr. 8,533).

naissait exactement le temps qu'elles y passaient ; on peut approximativement l'évaluer à quatre ou cinq semaines, car les statuts de divers hôpitaux prescrivent de les garder tout le temps nécessaire à leur complet rétablissement.

Le clerc de l'hôpital Saint-Jean de Gosnay, dont la comptabilité est, il est vrai, beaucoup moins importante, entre dans des détails plus circonstanciés : le plus souvent, il mentionne les noms des malades, la durée de leur séjour, leur décès, s'il y a lieu. Sur huit années, il n'y a que sept décès, dont quatre en 1340-1341. Le nombre des malades varie de sept à vingt par an ; celui des femmes en couches de quatre à neuf; celles-ci restent au moins un mois à l'hôpital, les malades y font généralement un séjour de plusieurs semaines, quelques-uns semblent y passer un temps très long : « Mahaus Li Cuveliere, I an. — Dame Gille Poulette en langueur XXVI semaines. » Pierrot Loriel y passe neuf semaines, puis un mois « en langueur. » Au compte de 1340-1341, figurent six « hommes des gens le duc de Bretaigne » qui y sont soignés pendant deux ou trois semaines, et « uns escuiers desdites gens, VI semaines et y morut »; le nom de cet écuyer, mort loin de son clocher dans ce petit hôpital de village n'est pas indiqué ; il appartenait sans doute au contingent conduit par le duc de Bretagne Jean III à l'ost contre les Flamands en 1340. Nul détail sur les maladies : une fois seulement le comptable enregistre cette dépense : « Pour Jaquemon de Herbeval qui eut un apostun qui fu taillies, pour le taillier et saner, X s. Pour le salaire d'un mire, pour warir I apostun que Miquiex Boutine avoit qui jut malades X semaines, III s. (1). »

(1) A. 893. — Compte de 1335.

Des distributions de blé sont faites aux pauvres pendant l'hiver, à chacun un quartier ou un demi quartier, selon les ressources de la maison ; c'est ce qu'on appelle donner « blé pour Dieu ès froidures del iver. » Dans l'hiver 1335-1336, le nombre des pauvres gens ainsi secourus s'élève à trente-cinq (1).

V

Rien ne reste des constructions faites pour ces trois hôpitaux aux XIII[e] et XIV[e] siècles ; à Arras cependant, des recherches attentives, des fouilles intelligentes ou servies par quelque heureux hasard devraient faire retrouver quelques substructions de cette époque, à laquelle on peut attribuer l'aménagement de tant de boves si intéressantes et d'une si bonne conservation. Les devis et marchés d'Arras n'ont pas été retrouvés ; à Gosnay, quelques comptes des œuvres nous apprennent que les travaux s'exécutèrent sous les ordres et sans doute d'après les plans de maître Thomas Harouet et qu'ils étaient terminés dans le courant de l'année 1324.

A Hesdin, le marché passé en 1321 entre la comtesse Mahaut et maître Jean Morant, permet de constater que l'hôpital comprenait pour sa partie principale, une vaste salle lambrissée, longue de cent soixante pieds, large de

(1) En 1333-1334, ils reçoivent chacun un quartier, et voici leurs noms : « Jehan Andriu, Maroie Andrieue, le clerc Galant, Margot de le Haie, Betrix de Buveri, Maroie Bourgue, Maroie Avaine, Jaquemart de Buveri, Aalis Le Cloppe, Jehan de Heding, Hain le couvreur, Robert Candeille, Jehan del Angle. Jehan Poillette, Mahaut Haniquille, Renier Jacart, Picart, Maroie Le Vielle, Gille Poillette, Mahaut Jovenele, Mahaut Belleaude, Sainte Poillette, Maroie Le Belle. » A 893

trente-quatre, que l'on peut comparer à celle de l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, construit quelques années plus tôt par la reine de Sicile. Dans son second testament, rédigé le jour de l'Assomption 1318, la comtesse d'Artois arrête la fondation et la dotation de cet hôpital, elle y veut placer quarante lits garnis et complets (1), nombre égal à celui des cellules de la grande salle de Tonnerre. Mais il est possible qu'après la construction de l'hôpital, ce nombre de lits projetés ait été un peu diminué ou qu'il ait compris ceux attribués à la chambre des femmes en couches, dites « adjutes. » L'hôpital d'Hesdin possédait en effet, outre sa grande salle, une chambre à leur usage, une autre pour la maîtresse, un logement pour le maître,

(1) Volo et ordino quod, ob mee et predecessorum meorum animarum remedium et salutem, unum hospitale fiat et instituatur in villa de Hisdinio in utiliori loco qui commode haberi poterit infra villam pro necessitate pauperum, in quo hospitali volo quod fiant et ordinentur quadraginta lecti stoffati seu perfecti pro pauperibus cubandis, volo etiam quod ibidem instituantur et fundentur due capellanie pro duobus capellanis qui ibidem desservient, quorum unus successive tenebitur celebrare unam missam quolibet die in eodem hospitali, cui hospitali lego ducentas libras annui et perpetui redditus percipiendas et habendas anno quolibet super emolumenta prepositure mee de Hisdinio tribus terminis videlicet in festo Omnium Sanctorum, Purificationis Beate Marie Virginis et Ascensionis Domini, distribuendas videlicet dictis duobus capellanis qui pro tempore dictis capellanis desservient, cuilibet eorum viginti libr. anno quolibet, qui quidem capellani per me et successores meos instituentur ibidem, et residuum ipsarum ducentarum librarum ad opus et sustentationem pauperum ibidem affluentium et necessitatum ac expensarum familie ejusdem hospitalis, pro quo hospitali faciendo et instruendo lego quingentas libras capiendas supra emolumenta comitatus mei Attrebatensis (*Deuxième testament de la comtesse Mahaut*, 15 août 1318. — A 63).

des lieux d'aisances, une cuisine, une chapelle, sans compter l'autel de la grande salle et tous les bâtiments nécessités par son organisation (1); cette installation, ce nombre de lits, suffisait amplement à sa destination, car la plus forte moyenne journalière qu'il m'ait été possible de constater s'élève à trente-cinq personnes, au mois de février 1336. « Le moyen-âge, dit Viollet-Leduc (2), montrait dans la composition de ces établissements de bienfaisance l'esprit ingénieux qu'on lui accorde dans la construction des monuments religieux. » et l'on ne saurait aujourd'hui douter de leur excellent aménagement. Mais, à l'exception des renseignements fournis par les comptes d'Hesdin, les documents sont muets sur les travaux faits à Arras et à Gosnay ; on trouve seulement çà et là, dans les comptes de Saint-Jean-en-l'Estrée, mentionnées quelques parties de l'édifice, la tour, la salle (3), le cloître, les dortoirs et réfectoires des frères et des sœurs, la cuisine, les chapelles, la « lavanderie, » etc. ; comme dans tous les hôpitaux de ce temps, un autel est établi à l'une des extrémités de la grande salle des malades.

Il n'existe pas d'inventaire du mobilier de ces trois hôpitaux, mais tous les comptes et quelques autres documents mentionnent l'achat de meubles et ustensiles divers, et l'on pourrait ainsi reconstituer leur mobilier. Lorsque la comtesse Mahaut fonde dix lits à Saint-Jean-en-l'Estrée, elle stipule qu'ils seront bien garnis de ma-

(1) *Une petite-nièce de saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois*, pages 263, 284, 400.

(2) *Dict. d'architecture*, v° Hôtel-Dieu.

(3) Des réparations assez importantes sont faites en 1313 au comble et à la couverture de la salle. A 887.

telas, traversins de plumes, linge et couvertures; aux comptes figurent de fréquentes dépenses pour achat de « linceuls (1), » couvertures, couettes de plume; certains statuts prescrivent même les règles à suivre pour tenir propres et confortables les lits des malades (2). Souvent des robes de drap ou de fourrure — véritables robes de chambre — sont mises à leur disposition afin qu'ils puissent se rendre « ès chambres necessaires » sans inconvénient pour leur santé. L'hôpital de Saint-Pol possède dix pelisses et dix aumusses fourrées d'agneau destinées à cet usage (3). Une précaution du même genre consiste à placer des nates sous les pieds des malades près de leurs lits (4). Leurs salles sont d'ailleurs toujours éclairées, et le même sentiment religieux qui porte les chrétiens à faire brûler une lampe devant l'autel, leur fait « fonder des lumières » pour éclairer les pauvres malades pendant leurs longues et pénibles insomnies (5).

Les comptes mentionnent plusieurs fois l'achat ou la ré-

(1) Draps de toile.

(2) Li liz des malades doivent estre nettement guardez, et y doit avoir coustes et coussins selonc la puissance del ostel. Li linciau doivent estre lavez une fois la semaine et tous les jours se mestier estoit. En touz les liz doit avoir deux couvertures et en yver trois, avecques les robes des malades. (Statuts de l'Hôtel-Dieu de Troyes, 1263, publiés par M. Guignard, Troyes, 1853.)

(3) Decem pellicie et decem almusie nigre de agnulis fourate ad usus pauperum, cum levantur ad latrinas, semper in domo preparentur, ne propter frigus aut aliud impedimentum mortem aut majorem infirmitatem incurrant.

(4) Pour VI nates à mettre desous les piés, XVII d. (Hesdin, 1324).

(5) *Cartul.* pièce nº 1 : fondation de Willaume Deucarnier.—Statuts de Saint-Pol : « Due lampades inter infirmos, sive tres si congruerit, de nocte semper ardeant, et tres semper in capella coram tribus altaribus nocte dieque. » — Achats de lampes et d'huile dans les comptes d'Hesdin.

paration de baignoires, consistant, on le sait, en de grandes cuves de bois ; on se baignait fréquemment alors, et l'usage du bain était surtout recommandé aux femmes sur la fin de leur grossesse et quelque temps après leurs couches : « trois fois la semaine l'en les doit baigner, » disent les statuts de l'hôtel-Dieu de Troyes. On a, à Arras, une sorte de chaudron pour baigner les enfants des femmes accouchées à l'hôpital (1). On trouve aussi quelques provisions et ustensiles à l'usage exclusif des malades : une assez grande quantité d'étoupes pour les blessés (2), « bachin pour mettre desous les povres en leur lis, » « cuveron pour laver les piés des malades, » bassins de toutes sortes, pour laver les mains, pour laver la tête, pour faire la barbe, « pos et terrins pour les malades, » et naturellement tous les ustensiles employés alors pour le service de la cuisine et de la table, couteaux à divers usages, poêles de formes variées, bouteilles d'étain, écuelles de terre ou d'étain, etc. ; à Hesdin, une cheminée de fer, sorte de réchaud sans doute, placée en hiver dans la salle des malades (3) ; dans tous les hôpitaux, un « tonnel à faire bouillie, » avec son entonnoir, son « auget à mettre dessous, » un « caudron à porter bouillie as malades, » etc. ; à ce mobilier, on pourrait ajouter celui que comportaient les services accessoires de l'hôpital, la buanderie, la

(1) Pour une nœve paiiele pour baignier ens les enfants des adjutes, XVIII s. (1335). — Pour unes baignoires pour les adjutes, X s. (1336).

(2) Pour estoupes pour les malades XIII d. (1336.) — Pour VIII livres d'estoupes pour les navrés, XXVII d. (1333.)

(3) Pour refaire le keminée de fer qui est devant les malades en l'iver, XX d. (Hesdin, 1333.)

vacherie, les jardins et les exploitations rurales. Les comptes fournissent là-dessus d'abondants détails.

L'alimentation du personnel et des malades était certainement l'objet d'un règlement qui n'a pas été retrouvé : on en connaît, pour d'autres hôpitaux, de fort précis sur cette matière, indiquant pour chaque saison, pour chaque semaine, pour chaque jour même, la composition des repas servis aux malades (1). Mais il convient d'ajouter que l'application de ces règles était subordonnée à leur état ; les femmes en couches et les gens gravement atteints reçoivent une nourriture spéciale : dans sa charte de fondation de l'hôpital de Bracon, la comtesse Mahaut veut qu'il leur soit donné, autant que possible, ce qu'ils demanderont.

Ces exceptions admises, les jours d'abstinence prescrits par l'Eglise sont scrupuleusement respectés, et ils formaient alors à peu près les trois septièmes de l'année.

(1) Voir notamment le règlement du XIII[e] siècle pour la maladrerie de la Madeleine à Saint-Omer, publié par M. Henri Loriquet (*Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, 130[e] livraison) ; — celui de l'Hôtel-Dieu de Gonesse en 1369, publié par M. Léopold Delisle *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 1859) ; — celui de l'hôpital de Bracon en 1327, encore inédit : « . . .. quod infirmi inter corpus hospitalis jacentes habeant cotidie de tribus ferculis, videlicet ad prandium de uno potagio et de uno ferculo carminum vel piscium, vel alterius cibi secundum dierum et loci conditionem pariter atque posse, in cena vero unum tale ferculum habeant quale magistra possibile videbit..... Alii vero infirmiores pauperes et mulieres in puerpero jacentes habeant quidquid petent possibile ad habendum, et de mane ante prandium in disjeunio comedent prout magistre videbitur faciendum, infirmorum omnium et mulierum in puerpero existentium modum vivendi tam in cibo et potu quam aliis necessitatibus magistre dicti loci committentes. » (*Arch. du Pas-de-Calais*, A 70.)

La viande de porc est la plus employée dans l'alimentation ; il est consommé chaque année à Saint-Jean-en-l'Estrée une centaine de ces animaux, à des prix variables, ne dépassant pas une livre en moyenne par tête. Voici le relevé de cette consommation, pour huit années :

En 1313 . .	104	porcs, valent ensemble	93 l. 13 s. 8 d. (1)
1318 . .	82	p.	82 l. 13 s. 8 d.
1319 . .	92	p.	72 l. 14 s. 6 d.
1321 . .	100	p.	57 l. 12 s. 4 d.
1323 . .	103	p.	82 l. 1 s. 8 d.
1324 . .	108	p.	97 l. 17 s.
1333 . .	118	p.	78 l. 12 s. 2 d.
1336 . .	126	p.	82 l. 13 s. 7 d.

Après le porc, la viande la plus employée est celle du mouton :

En 1318 . .	78	moutons payés ensemble	34 l. 7 s. 2 d.
1319 . .	39	m.	18 l. 11 s. 4 d.
1321 . .	49	m.	8 l. 7 s. 3 d.
1323 . .	46	m.	8 l. 13 s. 2 d.
1324 . .	33	m.	5 l. 7 s. 5 d.

On trouve aussi quelques bœufs et vaches, mais en quantité difficile à estimer, car ces animaux ne sont désignés qu'autant qu'ils sont achetés entiers et consommés à l'hôpital, un bœuf (14 sous) et huit génisses (113 sous) en 1321 ; dix-huit bœufs et génisses (18 l. 14 s.) en 1323 ; deux génisses (32 s. 10 d.) en 1324 ; et il convient de

(1) Il convient de rappeler que la journée d'un maître ouvrier se paye environ 2 sous à Hesdin, celle d'un ouvrier ordinaire de 12 à 18 deniers. Ces prix sont un peu plus élevés à Arras (Voir sur ce sujet *La comtesse Mahaut*, p. 260).

ranger dans cette catégorie de viande celle qui est désignée sous le titre de « chair », que l'on donne en pitance à tout l'hôpital ou à titre exceptionnel à certains malades, Les volailles entrent pour une certaine part, peut-être assez faible, dans la nourriture de l'hôpital : on en sert particulièrement aux femmes en couches pendant le carême. La bouillie, faite de farine d'avoine. les œufs, les pois, et autres légumes, le lait en grande abondance, le vin, la cervoise, le verjus, complètent cette alimentation, à laquelle on pourrait ajouter les « flaons » et pâtisseries de certains jours de fêtes. Les comptes de Saint-Jean-en-l'Estrée sont d'ailleurs, il faut l'avouer, très peu explicites sur ce sujet.

Les comptes d'Hesdin fournissent des détails plus abondants et pourraient compléter ceux d'Arras, car on ne saurait admettre une grande différence de régime entre ces deux hôpitaux. Les porcs, dont la viande forme là aussi la base de l'alimentation, sont achetés :

Au compte de	1324	au prix moyen de 20 sous	chacun
—	1326	. . . . 15 s (1)	—
—	1333	. . . . 14 s. 10 d.	—
—	1334	. . . . 15 s. 6 d.	—
—	1335	. . . . 24 s. (2)	—
—	1336	. . . . 14 s. et 10 d.	—

(1) En 1325-26, on achète neuf porcs au prix moyen de 15 s. 6 d., huit autres au prix moyen de 14 s. 10 d., neuf autres étaient à l'hôpital au commencement de ce compte : de ces vingt-six porcs on en mange huit « par pieches en iver, » on en vend sept, on en tue six « pour faire bacons, » on en mange trois entre Pâques et la Pentecôte ; il en reste deux à la fin de l'année.

(2) Ce prix plus élevé s'applique exclusivement à des animaux destinés « à faire bacons. »

Les autres aliments sont les suivants : bœuf désigné sous le nom de « bouvet, » génisse, vieille vache que l'on engraisse lorsqu'elle ne peut plus être utilisée comme laitière, lapins, poules, oies, oisons, bécasses, perdrix (rarement) ; harengs, poissons non désignés ; œufs ; fèves, pois, betteraves, bourrache, cresson, persil, oignon, ail, légumes mentionnés sous le nom général de « porée ; » avoine dont on fait « ferine pilée, » bouillie pour les petits enfants (1) ; fromage de Brie, de Beauvoisis, fromage sec ; épices diverses, gingembre, canelle, poivre, safran, cumin, grains de paradis, sucre blanc, sucre rosat, clous de girofle, cubèbe, moutarde, miel, amandes, riz, figues, « rikeulise » (réglisse) ; sel ; vinaigre ; huile d'olive ; vin, goudaille, verjus de raisin. quelquefois du cidre appelé verjus de pommes (2) ; pommes, poires, noix, cerises, pêches, fraises, etc. (3).

L'hôpital d'Hesdin, qui possède de beaux jardins et son domaine rural de Bois-Jean, entretient des vaches pour fournir du lait aux malades, et quelques porcs et bestiaux destinés à être consommés dans la maison, ou vendus à son profit.

Saint-Jean de Gosnay possède aussi un domaine rural dont les comptes donnent quelques renseignements sur l'agriculture en Artois ; deux vaches y sont entretenues pour fournir du lait aux malades ; quant à l'alimentation, les comptes, assez laconiques, n'ajoutent aucun détail

(1) Pour une petite paielette pour faire papin pour les petits enfans en l'ajusterie, II s.

(2) Pour battre XX los de verjus de pumes que nos mainsgnie du Bos eurent, II d. du lot, valent III s. IIII d.

(3) Voir les extraits des comptes d'Hesdin, relatifs à l'*alimentation*, publiés à la suite des documents sur Saint-Jean-en-l'Estrée.

nouveau ou intéressant à ceux que nous avons pu relever dans la comptabilité de Saint-Jean d'Hesdin.

VI.

L'hôpital d'Hesdin possédait un tronc, dont les aumônes servaient à donner aux pauvres et aux malades quelque pitance supplémentaire (1). Il est probable qu'une disposition semblable existait dans la plupart des hôpitaux. Au cartulaire de Saint-Jean-en-l'Estrée (2), on trouve, à la date de septembre 1204, une lettre de l'archevêque de Reims aux évêques de Soissons, Laon, Amiens, Tournai, Térouanne, Cambrai et Arras, leur recommandant de provoquer des aumônes en faveur de cet hôpital.

Cet appel à la charité en faveur des maisons hospitalières, sous quelque forme qu'il se fît entendre, ne restait jamais sans écho : le cartulaire et les comptes de Saint-Jean-en-l'Estrée témoignent de la générosité de la société des XIIIe et XIVe siècles envers les pauvres.

A côté des comtes de Flandre et d'Artois, de Philippe d'Alsace et d'Isabelle de Vermandois, du comte Ferrand, de la comtesse Mahaut, d'Eudes de Bourgogne, de la comtesse Marguerite, du duc Philippe-le-Bon, d'Eudes, abbé de Saint-Vaast, on trouve les noms de petits gentilshommes, de bourgeois d'Arras, de frères et de sœurs de l'hôpital : c'est d'abord Sauvalon Hukedieu, l'un des plus riches bourgeois d'Arras et d'une famille justement

(1) Et fist on chele semaine pitanche as povres d'argent que on avoit pris u tronc del ospital.

(2) Pièce n° 10.

honorée, attaché à la personne du comte de Flandre et l'un des instigateurs de la fondation : non content de donner de ses biens, il s'associe aux prières et aux bonnes œuvres de la confrérie naissante, avec Roger qui devint le premier maître de la maison, avec Willaume de Dohem et sa femme ; parmi les bienfaiteurs de cette première heure, on trouve Inglebert Louchart, lui aussi d'une des plus notables familles d'Arras, Aleaume Piedargent, Inglebert Boutellier, Bauduin Papin, Willaume Deucarnier qui, de concert avec sa femme, fonde une rente pour l'éclairage des malades ; puis, çà et là, dans les documents, Nicolas de Vraucourt, Elisabeth Corbes qui, renonçant à un procès contre l'hôpital, demande en grâce d'y être admise comme sœur, Wautier de Remy, Alard de Croisilles, chevalier, Marote Louchard, veuve de Robert Crespin, Gilles Porée et Marguerite du Sauchoy, sa femme, Marie Grarde, la confrérie de Notre-Dame des Ardents ; des frères et sœurs de l'hôpital, frère Colart Frékin, frère Jean de Denier que l'on trouve successivement grenetier et rentier de la maison, frère Hue de Boves qui avait exercé la maîtrise, sœur Marie Briquette, sœur Sainte Sauchelle et bien d'autres : tous ces bienfaiteurs donnent des terres ou de l'argent, dont le revenu doit être souvent employé à distribuer des pitances à certains jours, à charge de messes ou autres prières pour le donateur. La comtesse Mahaut, nous l'avons vu, avait fondé dix lits ; la dame de Blairville donne aussi un lit en 1318 (1) : Emme Warde-Avoir, un autre en 1333, et cette nouvelle est

(1) Pour amener un lit que li dame de Blareville donna a le maison, vi d.

accueillie avec tant de joie à l'hôpital qu'on donne une bonne « courtoisie » au messager qui la vient annoncer (1).

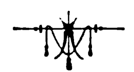
S'il fallait être complet dans cette énumération, il conviendrait d'ajouter tous les dons en argent ou en nature, dont le souvenir est le plus souvent perdu, parce qu'ils ne sont point périodiques, et parce que nous ne possédons plus que des débris des archives hospitalières. Dans les comptes de la comtesse Mahaut, on trouve encore un grand nombre de mandements et de quittances, pour aumônes aux hôpitaux et maladreries si nombreuses alors dans son comté d'Artois (2). Ces documents attestent à la fois la générosité de la bienfaisante comtesse et la charité des Artésiens, qui avaient multiplié dans des proportions inouies et soutenaient de leurs deniers et de leur dévouement ces asiles toujours ouverts à l'humanité souffrante « aux povres membres de Dieu » (3), aux malades, aux femmes enceintes, comme aux pauvres sans pain et sans abri (4).

(1) Pour courtoisie faite à Pierot du Dragon qui anoncha le lit que demiselle Emme Warde-Avoir avoit donné al hospital, XIII d.

(2) *La comtesse Mahaut*, chap. VII : les œuvres de piété et de charité.

(3) *Cartul.*, pièce n° 127.

(4) Domus hospitalis beati Johannis opud Attrebatum tantis habundat caritatis operibus, ut in ea nec lectus infirmo, nec panis famelico, nec quicumque petenti beneficium humanitatis subsidium denegetur (Lettre de l'archevêque de Reims, 1204).



III

NÉCROLOGIE



PAROLES D'ADIEU

prononcées sur la tombe de

M. le Chanoine Robitaille

le 1er décembre 1886

par

M. H. de MALLORTIE

Président.

Messieurs,

Si les fonctions de Président de l'Académie ont, à certains jours, leurs joies austères et leur noble satisfaction, elles nous imposent aussi parfois de bien douloureux, de bien pénibles devoirs. N'est-ce pas, en effet, Messieurs, un sujet de profonde affliction que de prendre congé, au nom de tous, par un adieu funèbre, d'un confrère aussi cher, aussi vénéré que celui que nous pleurons, et qu'on me permette d'ajouter, pour quelques-uns d'entre nous encore plus cruellement frappés, du compagnon aimé de leur sacerdoce et de leur vie ?

M. l'abbé Robitaille, chanoine titulaire, missionnaire apostolique, théologal et doyen du Chapitre, membre de l'Académie d'Arras, membre de la Commission des

Monuments historiques, est né à Fruges, chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, le 9 juin 1800. Il suivit jusqu'à 15 ans, la profession paternelle ; le vicaire de Fruges, ayant remarqué sa vive intelligence, lui donna les premières leçons de latin ; et après un an d'études, le jeune Robitaille entra au Collège de Saint-Bertin, et remporta, à la fin de l'année, dans la classe de quatrième, le 1er prix d'excellence ; il conserva dans toutes ses études secondaires cette place d'honneur qui cependant lui était vaillamment et quelquefois glorieusement disputée par M. Parenty, ancien vicaire général de ce diocèse, et qui fut aussi membre de notre Académie.

A sa sortie du Grand Séminaire où il *émina*. M. l'abbé Robitaille fut nommé curé à Audrehem, canton d'Ardres ; mais, peu de temps après, il fut appelé au professorat par Mgr de la Tour d'Auvergne, qui l'avait apprécié au Grand Séminaire.

Nommé, à 36 ans, grand doyen de Saint-Pol, il reprit alors cette existence d'apôtre déjà commencée à Audrehem, vie de travail obstiné, de bonnes œuvres et d'études, — fondant des écoles de garçons et de filles, — construisant des presbytères, restaurant des églises, ajoutant des nefs à celles qui étaient devenues insuffisantes, couronnant cette carrière féconde par l'œuvre admirable du Bon-Pasteur. Et au milieu de ces travaux, toujours infatigable dans le ministère, il prêchait, catéchisait, faisait de nombreuses missions, et composait des ouvrages de théologie, d'histoire, de science ecclésiastique.

Je ne puis avoir la pensée, Messieurs, de vous donner même simplement la liste de toutes ses œuvres. Qu'il me suffise de vous dire que dans toutes, et même dans

les opuscules les moins importants, M. Robitaille ne recherchait pas d'agréables délassements, mais que tous ses écrits ont été des actes de foi, de piété, d'édification et de sainteté. Il allait ainsi, fidèle à sa mission, à travers les difficultés, les obstacles, et même quelquefois les amers ennuis ; mais, que ces disgrâces lui vinssent des éléments conjurés ou de la part des hommes, son âme vaillante et douce les acceptait sans trouble, avec simplicité, avec obéissance, avec humilité.

Sa sérénité n'en était pas altérée, et sa résignation était prompte et facile ; car, Messieurs, se résigner, c'est mettre Dieu entre les chagrins, les douleurs, les injustices et soi ; — or, M. Robitaille sentait toujours, près de lui, la présence de Dieu ; et il reprenait son œuvre interrompue avec la même ardeur et le même dévouement.

M. Robitaille appartenait depuis 1856 à notre Académie où il avait succédé à M. Frédéric Degeorge. Dans notre Société, comme partout, il fut, autant que ses nombreuses occupations le permirent, un modèle d'exactitude et un travailleur. Nos Mémoires ont conservé un grand nombre de communications faites par lui sur des sujets très divers ; toutes se distinguent par un savoir précis, un sens droit, un goût sévère, une langue nette et sobre, élégante et ferme.

Savant et inébranlable dans ses doctrines, sage et modéré dans leur expression, juste et même bon pour ceux dont il ne partageait pas les idées ou combattait les croyances, cette sagesse et cette bonté ne faisaient qu'ajouter à l'autorité de ses écrits et de ses paroles.

La part qu'il prenait aux discussions de l'Académie était celle d'un esprit plein de mesure, de justesse et de généreux égards pour les situations et les personnes.

Il avait conservé jusqu'au dernier jour sa bienveillante affabilité, son aménité charmante, sa dignité sévère et douce à la fois, aussi bien que toute la force et toute la vivacité de son esprit. On aurait pu lui appliquer cette pensée d'un poète grec : Ils ne sauraient vieillir, ces sages dont l'âme s'est toujours nourrie de la lumière divine.

La participation de M. le chanoine Robitaille à nos travaux a donc été considérable et son influence bienfaisante. Sa mort, aujourd'hui si douloureusement ressentie, laissera dans notre Académie un grand vide et de longs regrets.

L'Académie n'oubliera pas cet excellent confrère, ce savant théologien, ce vrai philosophe chrétien, philosophe par l'élévation de son esprit et la dignité de son caractère, qui n'avait jamais pour ses confrères, dans le cœur, que de bonnes pensées ; à la bouche, que de bonnes paroles. C'est à l'Académie qu'il appartient de lui adresser, la première, du seuil des célestes espérances, les suprêmes paroles et le dernier adieu.

Heureux ceux qui ont le rare privilège de laisser après eux d'aussi purs et d'aussi nobles souvenirs. Heureux ceux qui ont su cultiver et féconder ces dons du Créateur et qui, sur le point de remettre entre ses mains leur âme immortelle, ont le droit d'espérer qu'ils ont accompli leur tâche et bien rempli leur journée.

Monsieur le Chanoine,

Le Christ, quand il accomplissait sur la terre sa mission divine, appelait à lui les petits, les déshérités, les malheureux. Ce fut là son cortège, ce fut là sa cour d'honneur durant sa royauté miséricordieuse.

Vous. M. l'abbé Robitaille, à l'exemple de votre divin maître, vous avez aimé et recherché les pauvres, les affligés, les méprisés. Vous avez rapporté sur vos épaules les brebis égarées et vous leur avez construit une demeure qui les mette à l'abri des passions et des dangers. Ces âmes coupables. désespérées. vous les avez conduites au tribunal qui, suivant la grande parole de Bossuet, justifie ceux qui s'accusent ; vous les avez rendues à l'honneur. à la vertu, à Dieu. Vous leur avez donné enfin, sinon le bonheur complet qui n'est pas de ce monde, du moins ce qui en est ici-bas comme le sourire et le premier parfum.

Hélas ! les malheureuses ont aujourd'hui perdu leur père, et à cette heure, dans cette maison de piété, de travail et de pénitence, monument de votre foi active, intrépide, infatigable, on n'entend que des sanglots et des prières ; vos filles désolées arrosent de leurs larmes les dalles du sanctuaire. Voilà, M. le Chanoine, quel a été votre cortège quand vous avez paru devant votre Créateur, voilà les témoins qui vous ont accompagné jusqu'au tribunal du Juge suprême.

Cher et vénéré Confrère. nous remettons avec confiance votre âme entre les mains de Dieu.

L'Académie conservera fidèlement votre souvenir. Adieu.



PAROLES D'ADIEU

prononcées

SUR LA

TOMBE DE M. DE LINAS

le 17 avril 1887

par

M. H. de MALLORTIE

Président.

MESSIEURS,

Depuis quelques années, la mort se montre sans pitié pour notre Académie toujours en deuil ; ses coups répétés rouvrent des blessures à peine cicatrisées et renouvellent des douleurs encore vives.

Il y a quatre mois, nous conduisions dans ce champ sacré du repos notre cher et vénéré confrère, M. le chanoine Robitaille, et voilà qu'une mort imprévue, par là même plus cruelle, rapide comme un coup de foudre, nous ramène, consternés et affligés, devant cette fosse si promptement ouverte.

Une indisposition douloureuse, mais sans gravité, avait retenu pendant quelque temps M. de Linas loin de nos séances ; les rapides progrès de la convalescence nous faisaient écarter les sombres pressentiments, et, au

commencement de cette semaine, dans un mot affectueux et aimable, comme il en savait écrire, notre cher collègue me faisait entrevoir le jour où il pourrait *remonter l'escalier de notre Académie.*

Jeudi dernier, vers dix heures du matin, il était assis, comme toujours, à sa petite table de travail ; il venait de commencer une notice sur les peintures murales de la cathédrale de Brunswick ; sa plume courait rapide et ferme, suivant à peine le mouvement vif de sa pensée, lorsque tout à coup, Mme de Linas, qui se trouvait dans la chambre voisine, entend un bruit étrange, celui d'une table qu'on renverse ; elle accourt, trouve son mari étendu sur le plancher, le relève et l'assied dans son fauteuil. Soins superflus ! Impuissante tendresse ! Hélas! quelques minutes après, c'en était fait. Le cœur de notre ami avait cessé de battre...

La phrase commencée restera inachevée.. Mais quelque rapide que fût ce passage à une autre vie, M. de Linas n'a pas été surpris. Il était prêt La foi qui avait rempli cette noble existence, plus prompte que la mort, put inspirer encore le dernier élan de son âme vers Dieu.

La Providence lui avait fait grâce des douleurs cruelles, des déchirements de la séparation suprême ; et il était entré dans le repos éternel, remettant entre les mains du Dieu de justice et de bonté, une des âmes les plus honnêtes et les meilleures que ce Dieu ait jamais formées.

M. Charles-Louis de Linas, membre de l'Académie, de la Commission des Monuments historiques, de la Bibliothèque et du Musée d'Arras, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres de Léopold, de Gustave Wasa, du Christ, de Saint-Sylvestre, officier de l'Instruction publique, est né à Arras en 1812.

Son père, officier supérieur de cavalerie, qui avait gagné ses grades dans l'expédition d'Egypte, était alors en Russie. Il apprit la naissance de son fils; mais hélas! il ne put jamais serrer ce fils dans ses bras, car il périt au passage de la Bérésina, le 26 novembre 1812.

Le jeune de Linas fut envoyé, encore enfant, au lycée de Louis-le-Grand où il fit de solides et brillantes études, et il n'avait pas dix-sept ans quand il entra à l'école de Saint-Cyr.

Sorti deux ans après, avec son brevet d'officier, il prit part, comme lieutenant, au siége d'Anvers, dans les derniers mois de 1832. Quelques années après, il donna sa démission pour se marier.

M. de Linas, Messieurs, n'était pas de ceux que la retraite importune; jamais il ne regretta les loisirs qu'il s'était faits lui-même avant le temps, car il était capable d'en jouir, de les mettre à profit, et le repos ne fut pas pour lui l'oisiveté.

Messieurs, la France a eu déjà et elle aura encore, nous l'espérons, des érudits dont l'intelligence pénétrante et hardie s'attaque aux grands problèmes et sait les résoudre en se concentrant tout entière sur un même sujet avec cette force d'attention et de pénétration à laquelle on ne saurait refuser le nom de génie; mais, il est aussi d'autres savants qui, sans avoir de si hautes ambitions, sans se renfermer dans une étude unique pour la creuser dans ces dernières profondeurs où jaillit l'étincelle et où s'allume la flamme de l'invention; il est, dis-je, d'autres savants qui, choisissant un plus modeste domaine, se renfermant dans de plus étroites limites, poussent en quelque sorte devant eux, dans diverses directions, des sillons arrosés parfois de leurs

sueurs, où l'on voit bientôt germer et mûrir quelque moisson nouvelle qui s'ajoute au trésor de la science générale.

M. de Linas fut un de ceux-là. Etudiant à sa manière, allant, au gré de son inspiration, à tous objets, il s'enflammait tour à tour à la vue d'une étoffe historiée ou symbolique, d'une pierre gravée, d'une pièce d'orfèvrerie mérovingienne, d'un émail, d'un ivoire, enfin d'un de ces fragments qui mettent l'archéologue en communication directe avec le passé.

De là vient qu'il a laissé plus de mémoires et de monographies que d'œuvres de longue haleine.

Pendant plus de cinquante ans, la vie calme, modeste, retirée de M. de Linas fut consacrée à l'étude. Et c'était, Messieurs, dans ces derniers jours, un beau spectacle que celui de ce vieillard, de ce noble esprit, qui, toujours maître de lui-même, travaillait jusqu'à la dernière heure à élargir le champ de la science et à en jeter la semence féconde sur d'autres esprits.

Aussi son œuvre est-elle considérable et comprendrait, je crois pouvoir l'affirmer, plus de quatre volumes in-4°. Je dois forcément renoncer à une analyse détaillée de cette œuvre.

Permettez-moi seulement de vous dire quelques mots de la méthode de M. de Linas, de sa scrupuleuse conscience dans la discussion de problèmes parfois ardus et difficiles.

S'agit-il, par exemple, d'apprécier le triptyque byzantin de la collection de M. Harbaville, triptyque qui appartient aujourd'hui à ses deux petits-fils bien dignes de leur grand-père, MM Henri et Rémi Trannin, d'Arras? M. de Linas se demande d'abord par quelles circonstances ce

précieux monument a pris la route de l'ouest pour venir échouer obscurément en Artois. Pour cela, après avoir consulté tous les documents qui lui semblent devoir éclairer le problème, il commence par écarter tous les obstacles qui pourraient entraver sa marche ou égarer ses pas ; il élimine successivement les différentes hypothèses, plus ou moins spécieuses, que le bon sens repousse ou que l'histoire contredit ; et alors seulement, il rassemble, comme en un faisceau lumineux, tous les motifs, toutes les raisons qui expliquent et justifient son opinion personnelle et qui le conduisent à conclure, d'une manière qui paraît irréfutable, que cet *hagiothyride* (ἅγιος, θύρα, εἶδος, qui a l'aspect des portes saintes) a dû quitter l'Orient, au pillage de Constantinople, en 1204, pour arriver dans notre pays, sans doute après de nombreuses vicissitudes.

Puis, abordant directement, au point de vue de l'art, la critique de ce précieux ivoire, M. de Linas montre que toutes les qualités distinctives dont on retrouve quelques-unes, çà et là, dans d'autres morceaux remarquables, le triptyque byzantin de M. Harbaville les renferme *en bloc* : ordonnance magistrale du sujet, profonde intelligence du symbolisme, correction du dessin, sage modération du relief, supériorité de main, élégance et attitude des personnages, rendu moëlleux des draperies, exquise délicatesse des têtes, enfin, conservation intégrale ; bref, pour conclure, il proclame, et non sans raison, que ce triptyque est un chef-d'œuvre.

Il nous est maintenant facile, Messieurs, de comprendre comment et pourquoi des œuvres comme celle dont nous venons de dire quelques mots, ont été accueillies avec reconnaissance et recherchées par les revues de grande

valeur, l'*Art chrétien* de M. Corblet, et les *Annales archéologiques* de M. Didron ; pourquoi, dans les sociétés savantes de toute l'Europe, le nom de M. de Linas jouit d'une légitime célébrité ; pourquoi, enfin, ces notices longtemps méditées, écrites de verve, dans un style franc, rapide et ferme, presque toujours accompagnées et éclairées soit de photographies, soit de dessins noirs ou polychromes d'une rare exactitude, d'une netteté parfaite, d'une remarquable beauté, ont obtenu l'adhésion et les éloges des érudits les plus difficiles et des artistes les plus délicats.

M. de Linas, reçu dans notre Académie en 1853, fut un de nos membres les plus assidus, un de nos travailleurs les plus infatigables. Ses communications, nombreuses, variées, présentaient toujours un vif intérêt ; il n'était pas une discussion, une conversation engagées dans nos séances, où il n'eût à dire son mot, tantôt avec une franchise pleine d'humeur, tantôt avec une sobre et discrète finesse, parfois avec des saillies assez vives, qui n'étaient, après tout, qu'une manière plus prompte d'avoir raison et de le prouver.

Notre ami n'aimait ni les mièvreries, ni les brutalités de la force mensongère. Il avait appris depuis longtemps à ne pas se payer de mots, à viser à une science exacte et à n'admettre d'autres idées générales que celles qui résultent de faits bien constatés.

Amoureux de la vérité historique, cet amour le rendait parfois sévère et même intolérant pour les abus d'imagination et les fautes de raisonnement qui la compromettent. Comme les laborieuses abeilles, il avait bien parfois l'aiguillon qui pique, mais il avait toujours le miel qui adoucit et guérit. Et que de trésors renfermait

son excellent cœur ! Comme son âme naturellement affectueuse aimait à s'épancher dans des témoignages de franche et cordiale sympathie, toutes les fois qu'il trouvait à asseoir quelque part sa confiance en même temps que son estime ! combien il savait aussi, en certaines rencontres, mettre de grâce dans le service rendu !

Nommé, à plusieurs reprises, Chancelier de l'Académie, M. de Linas a toujours refusé la Présidence que nous aurions voulu confier à sa sagesse et à sa bonté, à cette intelligence supérieure dont les années n'avaient fait qu'augmenter la puissance. Car, dans les hommes de cette nature, dont le corps n'a jamais été que le serviteur et l'esclave de l'âme, il semble que l'esprit rentre dans une plus grande plénitude de ses facultés lorsqu'il sent approcher le moment où les murs de la prison doivent s'écrouler pour lui rendre toute sa liberté.

Messieurs, la mémoire de M. de Linas sera donc honorée à bien des titres ; mais ce qui, en lui, dominera et résumera tout, c'est l'esprit chrétien. L'esprit chrétien était la lumière de son intelligence et la règle de ses actions ; il donne à sa vie l'harmonie et l'unité. Son dévouement et son zèle laissent parmi nous un vide dont nous sentirons de plus en plus l'étendue. Il avait fait beaucoup pour l'Académie ; il songeait et se préparait à faire plus encore. Dieu ne l'a point permis. Il faut nous incliner devant cette volonté toute puissante qui a ravi du même coup un époux à son épouse, un père à ses enfants ! Puisse l'expression des regrets si profonds et si vrais qui, depuis trois jours, sortent de toutes les bouches ; puisse ce précieux hommage qui témoigne combien notre ami tenait de place dans le respect et l'affection de tous ceux qui l'ont connu ; puisse surtout

la pensée de son admirable résignation dans sa dernière maladie, de sa foi calme et élevée, apporter quelque soulagement à ceux qui ont perdu en lui un si ferme appui, une affection si délicate, et la meilleure part peut-être de leur bonheur! Tous les êtres qui lui étaient si chers, et qui le pleurent aujourd'hui, savent, comme nous, que tout ne finit pas à la tombe ; la main qui a frappé un coup si cruel, cette main a fait les attaches solides et profondes qui tient les parents aux enfants ; et, après que ceux qui s'aiment auront été dispersés par les vents de ce monde, elle saura bien les retrouver et réunir en un lieu sûr les pauvres cœurs brisés.

Il faut en finir, Messieurs, il faut se séparer ; je recule, sans y penser, ce moment.

Adieu donc, ô bien cher ami : adieu, au nom de tous vos confrères de l'Académie, et ceux qui viennent de vous rendre les derniers devoirs, et ceux qui, absents d'Arras ou retenus par la maladie, n'ont pu se joindre à nous dans ce dernier témoignage de notre commune affection.

Adieu, ou plutôt au revoir ; mais non pas seulement ce revoir plus ou moins prochain, auquel espère notre foi, et que voudrait toujours reculer notre humaine faiblesse ; je parle de ce revoir constant du cœur et de la pensée qui nous suivra partout, mêlé d'une amertume qui aura son baume et sa douceur. Non, bien-aimé confrère, ni nous, ni les vôtres, même ici-bas, nous ne vous avons pas perdu tout entier ; car, ce que nous aimions en vous, c'est ce qui survit au trépas ; et ce funèbre champ qui témoigne de notre néant, témoigne encore mieux de notre immortalité.

Charles de Linas vous nous serez toujours un cher entretien ; adieu !

PAROLES D'ADIEU

prononcées sur la tombe de

M. le Chanoine Van Drival

le 25 juin 1887

par

M. H. de MALLORTIE

Président.

Messieurs,

Nos deuils cruels et successifs n'ont pu désarmer l'impitoyable mort, qui semble choisir ses victimes. Après avoir ravi à notre vénération M. le chanoine Robitaille, il y a six mois, après avoir si violemment arraché à notre affectueuse tendresse M. de Linas, il y a six semaines à peine, elle nous réunit de nouveau devant cette tombe qui vient de recevoir le corps de M. le chanoine Van Drival, notre éminent et regretté Secrétaire général.

Messieurs, lorsque nous accompagnons à leur dernière demeure ceux d'entre nous auxquels l'avenir semble réserver une célébrité durable et méritée, aux regrets de l'ami qui n'est plus, nous mêlons, avec tristesse, le

sentiment du vide que sa perte va laisser dans nos rangs, et les interprètes de la douleur commune déplorent ce double deuil de l'esprit et du cœur ; cependant, au moment d'adresser un dernier adieu à notre confrère, je n'essayerai pas d'exprimer le chagrin que nous éprouvons tous

Je veux me borner à vous dire rapidement, d'une manière bien insuffisante, quel rôle il remplissait parmi nous, quelle influence il exerçait sur nos travaux.

Eugène-François Van Drival naquit à Aire-sur-la-Lys, le 16 mars 1812.

Il reçut les premiers éléments d'instruction chez les Frères de la Doctrine chrétienne d'Aire ; c'était un élève modèle, remarqué bientôt pour sa vive intelligence et son amour de l'étude ; *puer.aurens*, comme on disait au XVI[e] siècle; il entra au collège de sa ville natale en octobre 1826, continua ses études au collège de Dohem, et vint faire sa philosophie au collège de Saint-Omer, dont le petit Séminaire de cette ville fréquentait alors toutes les classes.

Nommé répétiteur à Saint-Bertin pendant qu'il suivait les cours de théologie, il fut chargé de la classe de seconde à Dohem.

Ordonné prêtre le 21 décembre 1839, nommé vicaire à Hénin-Liétard, puis vicaire à St Nicolas de Boulogne et aumônier de l'hospice de cette ville, il fut appelé comme directeur au grand Séminaire d'Arras par Mgr Parisis, en 1852.

Depuis lors, M. l'abbé Van Drival n'a plus quitté notre ville.

Il fut successivement, et en récompense de ses travaux, nommé officier d'Académie en 1864, décoré de l'ordre

de Léopold à la suite du Congrès de Malines où il fit au roi des Belges les honneurs de l'Exposition, et enfin officier de l'Instruction publique.

Mgr Lequette l'avait nommé chanoine titulaire de sa cathédrale en 1869.

M. l'abbé Van Drival, Messieurs, appartenait à notre Académie depuis 1860. Reçu en séance solennelle au mois d'août 1862, Secrétaire adjoint de 1866 à 1868, il fut investi des fonctions de Secrétaire général de 1868 jusqu'à sa mort, et, il y a quelques jours à peine, l'Académie, à l'unanimité, lui continuait ces honorables et difficiles fonctions, qu'il a si noblement et si utilement remplies pendant vingt et un ans !

M. Van Drival a composé des ouvrages importants et laissé de très nombreux opuscules sur les sujets les plus divers. Depuis 1849 jusqu'à sa dernière maladie, il n'est point d'année où il n'ait publié quelques œuvres de philologie, d'archéologie ou d'histoire.

Toutes ces productions ont paru tantôt en volumes, tantôt en brochures, tantôt en articles de journaux, en notices détachées ; et M. l'abbé Van Drival, comprenant qu'il serait bien difficile, sinon impossible, d'en retrouver un jour toutes les parties, a bien voulu épargner à son futur biographe des recherches longues et ennuyeuses, en rédigeant lui-même, avec soin, la liste méthodique de tous ses travaux, qui ne comprennent pas moins de trente-quatre volumes.

Je dois nécessairement me borner, Messieurs, à vous indiquer les plus importants, désirant vous donner au moins une idée de l'œuvre vraiment considérable de notre savant Secrétaire général.

PHILOLOGIE COMPARÉE ET ORIGINES :

Sept grands ouvrages :

L'Art et la philosophie de l'Egypte étudiés dans un de ses monuments.

De l'origine de l'écriture.

Grammaire comparée des langues sémitiques et de l'égyptien.

De l'origine de l'idolâtrie.

Des formes primitives de la poésie chez les peuples anciens.

De l'origine et de la constitution intime du langage.

Glossaire comparé des racines primitives.

Nous possédons pour l'ARCHÉOLOGIE :

Etudes sur les Fonts baptismaux.

Monographies et descriptions des Monuments du Pas-de-Calais.

Les Tapisseries d'Arras.

Expositions d'objets d'art religieux.

Fêtes religieuses, symboliques et artistiques.

Le Trésor sacré de la cathédrale d'Arras.

Dissertations et *Mémoires* sur divers sujets d'archéologie.

De la construction et de l'ameublement des églises.

Explication des cérémonies de la Messe au point de vue du symbolisme.

Et enfin, l'HISTOIRE, plus abondante, nous offre :

Le *Légendaire de la Morinie.*

L'*Histoire des évêques de Boulogne.*

La *Vie de saint Denys.*

Les *Annales boulonnaises.*

L'*Histoire de l'Académie d'Arras.*

Des *Dissertations historiques.*

Les *Cartulaires de Saint-Vaast d'Arras.*

Le *Nécrologe de Saint-Vaast d'Arras.*

Les *Vies diverses* de saints et personnages vénérables.

Des *Notices* publiées dans le *Dictionnaire* du Pas-de-Calais.

Et de nombreux articles sur tous ces sujets.

Membre de notre Académie, M. Van Drival était aussi Président de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Ce double fardeau n'avait pas effrayé son zèle, ni trop fatigué, jusqu'à l'année dernière, sa robuste constitution.

Secrétaire général de notre Compagnie, il s'acquitta de ses fonctions, avec quelle intelligence et quel dévouement, je n'ai pas besoin de vous le dire, car tous vous en avez été les témoins. Il ne manquait à aucune de nos séances et, gardien vigilant de nos statuts et de notre règlement, il maintenait intactes les traditions académiques. Quant aux séances publiques, c'est lui qui en faisait surtout les frais par la lecture de ces rapports où il analysait avec clarté et intérêt, où il appréciait et jugeait avec compétence, tous les travaux de l'année, tous les genres cultivés parmi nous : langues classiques, langues orientales, archéologie, histoire, montrant toujours qu'il n'était étranger à aucune de ces matières et qu'il savait s'assimiler celles qui n'étaient pas dans l'ordre ordinaire de ses études personnelles.

Notre Compagnie gardera le souvenir des excellentes qualités dont il fit preuve dans ses œuvres académiques; une impartialité qui inclinait plutôt vers l'indulgence, une critique qui, sans se manquer à soi-même, savait toujours prendre les choses par leur meilleur côté.

Je me suis demandé bien souvent comment notre Secrétaire général pouvait mener de front de si rudes besognes et suffire à tant de travaux.

Messieurs, M. l'abbé Van Drival employait assurément une recette qui ne vous est pas inconnue.

Il se reposait d'un travail par un autre. Il avait des objets d'études assez divers. Les cases de notre cerveau, occupées par un travail, laissent des vides qui sont avantageusement remplis par un autre travail. On reprochait à un vieux rabbin du Ier siècle, de faire déborder le vase de la loi en y mettant trop de préceptes: « Dans un tonneau plein de noix, répondit-il, on peut encore verser plusieurs mesures d'huile de sésame. »

C'est ainsi, je crois, qu'on peut faire à la fois des choses très diverses, à la condition de les caser dans les interstices les unes des autres.

La vie de notre confrère, renfermée tout entière dans la sphère sereine de la science, aurait dû être toujours heureuse dans son unité, dans son paisible développement, et pourtant elle eut aussi ses douleurs.

Quel homme fut jamais complètement heureux avec de grands dons? Quel vase habité par une âme d'élite n'a pas, à certain jour, reçu du ciel la goutte d'absinthe qui doit le purifier? Les hommes les plus sages ont quelquefois un grain de noble ambition; leurs qualités même leur deviennent alors un piège, et comme un écueil où quelques-uns, et des meilleurs, ont fait naufrage.

Il arrive souvent, en effet, que, forts contre les obstacles extérieurs, forts contre les difficultés et les traverses de la vie, nous sommes moins forts contre nous-mêmes, contre l'entraînement de nos ardeurs, contre l'impatience inquiète de nos désirs même légitimes.

De là des mécomptes amers, de douloureux froissements et des déplaisirs mortels. Heureusement, Messieurs, la main qui frappe est aussi la main qui guérit. D'ailleurs, aux yeux d'un chrétien, les desseins de Dieu n'en sont pas moins adorables pour avoir déconcerté nos projets, brisé nos espérances et confondu notre raison toujours courte par quelque endroit, comme dit Bossuet. « Qu'est-ce que nous avons donc fait au bon Dieu ? écrivait, quelques jours avant sa mort, M. Augustin Cochin, un véritable homme de bien, grand par le cœur et par l'esprit, béni des pauvres, honoré à juste titre entre tous pour la sincérité de ses opinions, l'ardeur de sa foi, et son dévoument absolu aux intérêts de la religion, — qu'est-ce donc que nous avons fait au bon Dieu ? Etait-ce donc bien mal de vouloir monter sur les toits pour le servir ? Il a renversé l'échelle et la tête même a donné contre le sol, mais que son saint nom soit béni par notre soumission et notre silence. »

Tels ont été, assurément, Messieurs, les sentiments de notre excellent confrère, surtout dans cette dernière et longue maladie où il a montré tant de résignation, de patience, de douceur même, envers la souffrance.

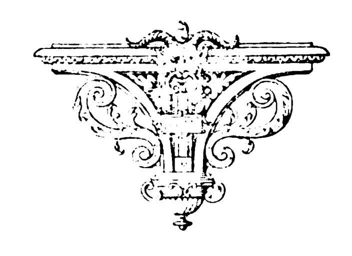
Si la douleur aigrit les âmes vulgaires, si elle abat les âmes faibles, elle finit toujours par épurer et fortifier les grandes âmes. L'épreuve est une rosée féconde, et le cœur calmé, rafraîchi, goûte dans la joie la récompense de son sacrifice.

Jouissez, Monsieur le chanoine, jouissez à jamais de cette récompense. Vous êtes entré dans la paix glorieuse de la science satisfaite. — Que Dieu comble de contentement votre âme chrétienne ! — Là-haut, sous l'auréole, votre intelligence ardente, votre volonté courageuse,

votre cœur généreux, seront couronnés et rassasiés, et vous posséderez, dans leur foyer, les rayons divins dont nous poursuivons laborieusement ici-bas les traces fugitives.

Bien cher et vénéré confrère, adieu ! Votre souvenir ne saurait périr à l'Académie !

Encore une fois, adieu !



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DE MALLORTIE, ✻, O ✪, Principal du Collège.

Chancelier :

M. RICOUART, O. ✪, Adjoint au Maire d'Arras.

Vice-Chancelier :

M. J GUÉRARD, Juge au Tribunal civil.

Secrétaire-Général :

M. N.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, ✪, Vice-Président du Conseil de Préfectre.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination

MM.

1. PROYART (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
2. DE MALLORTIE, ✠, O. ✿, Principal du Collège (1852).
3. LECESNE, ✠, O. ✿, anc. Adj^t au Maire d'Arras (1853).
4. DE SÈDE (le baron), ✿, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
5. SENS, ✠, C. ✠, etc., O. ✿, Député (1860).
6. LE GENTIL, ✠, ✠, ancien Juge au Tribunal civil (1863)
7. PAGNOUL, O. ✿, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864)
8. PARIS, Sénateur, ancien Ministre (1866).
9. GARDIN, ✠, Président honoraire du Trib. civil (1868).
10. PLANQUE, (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
11. P. LECESNE, ✿, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
12. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
13. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
14. TRANNOY, ✠, O. ✿, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
15. GOSSART, O. ✿, Pharmacien, anc. Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).
16. L. CAVROIS, C. ✠, anc. Audit^r au Conseil d'Etat (1876).
17. RICOUART, O. ✿, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
18. WICQUOT, O. ✿, Bibliothécaire de la ville (1879).
19. J. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
20. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).

MM.

21. Em. Petit, Président du Tribunal civil (1883).
22. H. Trannin, Docteur ès-sciences (1883).
23. Deramecourt (l'abbé), Directeur du Petit-Séminaire d'Arras (1884).
24. J. Leloup, anc. Industriel, Conseiller général (1884).
25. J. Bouthy, ✻, ✪, Juge au Tribunal civil (1884).
26. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
27. Loriquet, ✪, Archiviste du département (1885).
28. E. Deusy, Avocat, Juge-suppléant au Tribunal civil (1887).
29. V. Barbier, Directeur du Mont-de-Piéte (1887).
30. N.

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant.

MM. Foissey, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).

Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, A. R. (1852)

Péligot, G.O, ✻, Membre de l'Institut (1853).

Caminade, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).

Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

Pierotti (le docteur Ermete), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre Sainte (1877).

MM. J-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais. à Laval. A. R. (1879).

Auguste TERNINCK, à Bois-Bernard (1881).

GUESNON, Professeur au Lycée de Lille (1881).

Mgr MEIGNAN, Archevêque de Tours (1882).

BRÉGEAUT, O. ✪, Pharmacien. A. R. (1883).

CARNOT, Sénateur, ancien Ministre

Abel BERGAIGNE, ✻, membre de l'Institut, à Paris (1885).

Mgr DENNEL, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1885).

Jules BRETON, O. ✻, membre de l'Institut (1887).

Louis NOEL ✻, statuaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. BRIAND (1843).

DANCOISNE, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844)

Ed. LE GLAY, ✻, ✠. ancien Sous-Préfet (1844).

DARD (le baron). O. ✻, ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).

BOTSON, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

SCHAEPKENS, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. DELVINCOURT, à Paris (1852).

L. DESCHAMPS DE PAS, ✻, O. ✪, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

DE BAECKER, ✻, Homme de lettres, à Bergues (1853).

GARNIER, ✻, Bibliothécaire à Amiens (1853).

MM. KERVYN DE LETTENHOVE, C. ✱, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).

H. D'HAUSSY, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

DORVILLE, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

VÉRET, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

HAIGNERÉ (l'abbé), ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ch. SALMON, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

MOUGENOT, Homme de lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

DE FONTAINE DE RESBECQ, ✱, O. ✱, O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

MM. MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

LEGRAND, ancien notaire, à Douai (1872).

BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873)

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à Saint-Omer (1874).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

DEHAISNE (le chanoine), O. ✪, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

Vos (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte), ✱, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU, père, ✱, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

MM. Heuguebart (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✱, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secrétaire général de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (le chanoine), curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste Peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. Ozenfant, à Lille (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefèvre, aumônier à Doullens (Somme) (1882).

Ledru, Docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

Roch, ancien Percepteur, à Aire (1882).

Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

l'abbé F. Lefebvre, curé d'Halinghen (1882).

MM. Pagart d'Hermansart (1883), à St-Omer.

Gabriel de Beugny d'Hagerue (1884).

d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

Victor Gay, à Paris (1884).

Le Commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).

Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).



TABLE DES MATIÈRES





